

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Département des Vosges
Conseil départemental**

SÉANCE DU 24 JUIN 2022

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021
ET DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 2022**

**RAPPORTS DU PRÉSIDENT
ET
DÉLIBÉRATIONS**

SOMMAIRE

- Membres du Conseil départemental	4
- Membres honoraires du Conseil départemental	8
- Allocution liminaire du Président du Conseil départemental	9
- Hommage à M. Guy Jeanroy	10
- Suite de l'allocution liminaire du Président du Conseil départemental.....	12
- Discours du Président du Conseil départemental	13
- Ordre du jour :	
• Compte administratif 2021	
✓ débats	16
✓ délibérations	23
• Présentation générale de la décision modificative n° 1 2022	69
✓ débats	319
✓ délibérations	320
• Affecter les moyens financiers aux ambitions politiques avec efficience :	
✓ débats	75
✓ délibérations	77
• Accompagner les mutations de l'économie vosgienne au plus près du territoire, de ses acteurs et favoriser l'emploi :	
✓ débats	86
✓ délibérations	90
• Développer l'économie touristique :	
✓ débats	102
✓ délibérations	106
• Valoriser et mobiliser le patrimoine agricole et forestier du territoire pour répondre aux enjeux actuels et à venir	
✓ débats	122
✓ délibérations	125
• Faire de la culture et du sport des outils majeurs de lien social et d'attractivité du territoire, en particulier pour les jeunes	
✓ débats	141
✓ délibérations	143
• Mettre le marketing territorial au service de l'attractivité des Vosges :	
✓ débats	159
✓ délibérations	161
• Développer les usages du numérique pour tous les Vosgiens en garantissant un numérique inclusif, durable et émancipateur	
✓ débats	171
✓ délibérations	172
• Garantir un accompagnement médico-social adapté à toute personne ou famille fragilisée pour les rendre autonome	
✓ débats	177
✓ délibérations	178

• Accompagner et faciliter les parcours de soins et de vie des Vosgiens en difficulté d'autonomie et adapter l'offre proposée :	
✓ débats	182
✓ délibérations	186
• Permettre aux collègues d'offrir un niveau de service et de qualité homogène dans le cadre d'un maillage raisonné et équilibré :	
✓ débats	196
✓ délibérations	197
• Renforcer la prévention et développer la qualité de prise en charge des situations d'enfants dans une logique de parcours :	
✓ débats	203
✓ délibérations	205
• Répondre aux attentes des Vosgiens en matière d'environnement et de développement durable / Favoriser l'adaptation aux changements climatiques et conforter un Plan VASTE ambitieux :	
✓ débats	216
✓ délibérations	217
• Améliorer la prise en charge, favoriser la sortie des bénéficiaires du RSA et proposer une solution logement aux publics les plus en difficultés :	
✓ débats	226
✓ délibérations	227
• Construire, en réseau avec les collectivités, le développement des Vosges :	
✓ débats	232
✓ délibérations	234
• Assurer la performance du réseau routier départemental en intégrant des objectifs de sécurité et de transition écologique :	
✓ débats	245
✓ délibérations	248
• Poursuivre une communication offensive auprès des Vosgiens et des agents :	
✓ débats	266
✓ délibérations	267
• Doter la collectivité d'un système d'information adapté, réactif et novateur :	
✓ débats	271
✓ délibérations	272
• Disposer d'un patrimoine adapté et optimisé prenant en compte les enjeux de la transition écologique :	
✓ débats	281
✓ Délibérations	284
• Adapter les ressources humaines aux besoins et aux moyens de la collectivité :	
✓ débats	310
✓ délibérations	312
• Evolution de la Régie Vosges Développement en Régie Vosges Tourisme :	
✓ débats	344
✓ délibérations	346
• Modification des dispositions du cadre d'intervention des aides financières relatives à la modernisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux :	
✓ débats	409
✓ délibérations	411

• Rapport d'activités des services du Conseil départemental des Vosges 2021 :	
✓ débats	358
✓ délibérations	359
• Compte-rendu des locations et des mises à disposition de locaux réalisées par le Département - 2021 :	
✓ débats	419
✓ délibérations	420
- Hommage aux nouveaux Conseillers départementaux honoraires	426
- Tableau récapitulatif des votes	433

MEMBRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

- Madame Nathalie BABOUHOT
Conseillère départementale du Canton de Mirecourt
Vice-présidente chargée de l'Administration, des Finances et du SDIS
Membre de la Commission Administration générale

- Madame Régine BÉGEL
Conseillère départementale du Canton d'Épinal 2
Conseillère départementale déléguée en charge de l'Environnement
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Territoires

- Madame Martine BOULLIAT
Conseillère départementale du Canton de Charmes
Membre de la Commission permanente
Présidente de la Commission Administration générale

- Madame Claude BOURDON
Conseillère départementale du Canton de Saint-Dié-des-Vosges 1
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Administration générale

- Monsieur Stéphane DEMANGE
Conseiller départemental du Canton de Saint-Dié-des-Vosges 2
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Administration générale

- Monsieur Thomas GION
Conseiller départemental du Canton de Gérardmer
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Attractivité

- Madame Dominique HUMBERT
Conseillère départementale du Canton de Neufchâteau
Membre de la Commission permanente
Présidente de Commission Attractivité

- Monsieur Eric JACOTÉ
Conseiller départemental du Canton de Charmes
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Territoires

- Madame Valérie JANKOWSKI
Conseillère départementale du Canton de Remiremont
Questeur
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Attractivité

- Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE
Conseillère départementale du Canton d'Épinal 1
Vice-présidente chargée de l'Enfance, de la Famille et de l'Autonomie
Membre de la Commission Solidarités

- Monsieur Benoît JOURDAIN
Conseiller départemental du Canton d'Épinal 2
Vice-président chargé de la Transition écologique
Membre de la Commission Attractivité

- Madame Elisabeth KLIPFEL
Conseillère départementale du Canton de Gérardmer
Membre de la Commission permanente
Vice-présidente de la Commission Solidarités

- Monsieur Simon LECLERC
Conseiller départemental du Canton de Neufchâteau
Vice-président chargé des Collectivités et des Associations
Membre de la Commission Territoires

- Madame Catherine LOUIS
Conseillère départementale du Canton du Thillot
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Territoires

- Madame Véronique MARCOT
Conseillère départementale du Canton du Val-d'Ajol
Vice-présidente chargée des Routes et du Patrimoine
Membre de la Commission Territoires

- Madame Dominique MARQUAIRE
Conseillère départementale du Canton de Golbey
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Solidarités

- Monsieur Jérôme MATHIEU
Conseiller départemental du Canton de La Bresse
Vice-président chargé de la Communication et des Usages numériques
Membre de la Commission Administration générale

- Monsieur William MATHIS
Conseiller départemental du Canton de Saint-Dié-des-Vosges 1
Vice-président chargé de la Mobilité
Membre de la Commission Attractivité

- Madame Sandrine PATARD
Conseillère départementale du Canton de Vittel
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Solidarités

- Monsieur Dominique PEDUZZI
Conseiller départemental du Canton du Thillot
Conseiller départemental délégué en charge de la Montagne
Membre de la Commission permanente
Vice-président de la Commission Administration générale

- Monsieur Franck PERRY
Conseiller départemental du Canton de Vittel
Vice-président chargé de l'Économie, du Tourisme, de l'Agriculture et de la Forêt
Membre de la Commission Attractivité

- Monsieur Benoît PIERRAT
Conseiller départemental du Canton de Raon-l'Étape
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Territoires

- Madame Roseline PIERREL
Conseillère départementale du Canton de Raon-l'Étape
Membre de la Commission permanente
Présidente de la Commission Solidarités

- Madame Bernadette POIRAT
Conseillère départementale du Canton de Bruyères
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Solidarités

- Madame Caroline PRIVAT-MATTIONI
Conseillère départementale du Canton de Saint-Dié-des-Vosges 2
Vice-présidente chargée de la Jeunesse, des Collèges, de la Culture et des Sports
Membre de la Commission Attractivité

- Monsieur Alain ROUSSEL
Conseiller départemental du Canton de Darney
Conseiller départemental délégué en charge de la Forêt
Membre de la Commission Attractivité

- Monsieur Guy SAUVAGE
Conseiller départemental du Canton de Mirecourt
Membre de la Commission permanente
Président de la Commission Territoires

- Monsieur Christian TARANTOLA
Conseiller départemental du Canton de Bruyères
Membre de la Commission permanente
Vice-président de la Commission Attractivité

- Madame Carole THIÉBAUT-GAUDÉ
Conseillère départementale du Canton de Darney
Vice-présidente chargée de l'Aide sociale territoriale et de l'Insertion
Membre de la Commission Solidarités

- Monsieur François VANNSON
Ancien Député des Vosges
Conseiller départemental du Canton de Remiremont
Président du Conseil départemental

- Madame Brigitte VANSON
Conseillère départementale du Canton de La Bresse
Membre de la Commission permanente
Vice-présidente de la Commission Territoires

- Monsieur Yannick VILLEMIN
Conseiller départemental du Canton d'Épinal 1
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Territoires

- Monsieur Thomas VINCENT
Conseiller départemental du Canton du Val-d'Ajol
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Attractivité

- Monsieur Stéphane VIRY
Député des Vosges
Conseiller départemental du Canton de Golbey
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Territoires

MEMBRES HONORAIRES
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

Monsieur Daniel AUDINOT

Monsieur Roland BÉDEL

Monsieur Michel BIDAUD

Monsieur Gérard BRAUN

Monsieur Henri DIDIER

Monsieur Serge ESSERMEANT

Monsieur Philippe FAIVRE

Monsieur Jean-Pierre FLORENTIN

Monsieur Luc GERECKE

Madame Martine GIMMILLARO

Monsieur Michel HUMBERT

Monsieur Michel LANGLOIX

Monsieur Arnould de LESSEUX

Monsieur Jackie PIERRE

Monsieur Gilbert POIROT

Monsieur Jean-Sébastien TRONQUART

Monsieur Guy VAXELAIRE

ALLOCUTION LIMINAIRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil départemental des Vosges s'est réuni le vendredi 24 juin 2022 au siège du Conseil départemental, 8 rue de la Préfecture - 88000 Épinal, sous la présidence de M. François VANNSON.

La séance est ouverte à 9 heures 12.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je déclare ouverte la deuxième session ordinaire du Conseil départemental des Vosges relative au compte administratif 2021 et à la décision modificative n° 1, au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Sans plus tarder, je demande à Mme Valérie JANKOWSKI, notre collègue et Questeur, de procéder à l'appel des Conseillers départementaux. Mme la Questeur, je vous donne la parole.

Mme Valérie JANKOWSKI : Merci, M. le Président.

Mme Valérie JANKOWSKI procède à l'appel.

Sont présents : Mme Nathalie BABOUHOT, Mme Régine BÉGEL, Mme Claude BOURDON, M. Stéphane DEMANGE, M. Thomas GION, Mme Dominique HUMBERT, Mme Valérie JANKOWSKI, Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, M. Benoît JOURDAIN, Mme Elisabeth KLIPFEL, M. Simon LECLERC, Mme Catherine LOUIS, Mme Véronique MARCOT, Mme Dominique MARQUAIRE, M. Jérôme MATHIEU, M. William MATHIS, Mme Sandrine PATARD, M. Dominique PEDUZZI, M. Franck PERRY, M. Benoît PIERRAT, Mme Roseline PIERREL, Mme Bernadette POIRAT, Mme Caroline PRIVAT-MATTIONI, M. Alain ROUSSEL, M. Guy SAUVAGE, M. Christian TARANTOLA, Mme Carole THIÉBAUT-GAUDÉ, M. François VANNSON, Mme Brigitte VANSON, M. Yannick VILLEMIN, M. Thomas VINCENT.

Sont excusés : Mme Martine BOULLIAT, M. Eric JACOTÉ et M. Stéphane VIRY.

Ont donné procuration : Mme Martine BOULLIAT à Mme Nathalie BABOUHOT, M. Eric JACOTÉ à M. Christian TARANTOLA, M. Stéphane VIRY à Mme Dominique MARQUAIRE.

M. le Président : Je vous remercie.

HOMMAGE A M. GUY JEANROY

Mesdames et Messieurs, je vous demande de vous lever.

Mme JEANROY,
Chère famille,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs

Avec le départ de Guy JEANROY, c'est une figure locale bien ancrée dans le paysage de notre territoire et de notre département, une personnalité sympathique, avenante, bienveillante et respectueuse de son prochain, très investie au service de la chose publique que les Vosges viennent de perdre.

C'est donc un hommage solennel que je veux rendre aujourd'hui à l'homme de terrain et l'homme du terroir qu'il a été, fervent promoteur du développement touristique des Vosges.

En quelques mots, permettez-moi de retracer son itinéraire d'homme public.

De son parcours professionnel, Guy JEANROY, enfant de Dompaire, aura passé une grande partie de sa vie à l'Hôtel du Commerce tenu par ses parents dans sa commune tant aimée. En 1953, avec son épouse Madeleine, il prend la direction de cette affaire familiale en confirmant son renom dépassant même les limites du département.

A l'âge de 28 ans, il choisit de servir la cause publique où dès 1953 et jusqu'en 1965, il siège au Conseil municipal de Dompaire.

En 1971, il devient premier Adjoint et va même contribuer à la réalisation de nombreux projets pour améliorer la vie des administrés.

En 1974, la réduction de son activité professionnelle lui laisse une grande disponibilité, ce qui va lui permettre de s'engager davantage en acceptant le mandat de Conseiller général du Canton de Dompaire, mandat qu'il occupera pendant 24 ans.

Durant ces années au service du Département, il siègera dans différentes commissions : agriculture, voies de communication, transports, affaires scolaires, sportives, culturelles, touristiques, économiques. Il présidera la Commission des équipements urbains et ruraux et enfin, occupera le poste de Vice-président délégué aux routes et infrastructures.

À chacun de ces postes, de ses responsabilités, c'est toujours avec la même conviction et une même énergie qu'il aura à cœur de défendre les dossiers des communes et des habitants de son canton, faisant preuve de compétences d'administrateur et de gestionnaire que l'on peut qualifier à chaque fois très équitable.

Ses qualités le conduiront à exercer d'autres responsabilités dans des instances telles que le Syndicat d'électrification de la région de Dompaire en assumant les fonctions de Président.

De 1975 à 1983, il sera le Président du Syndicat des cafetiers et hôteliers des Vosges, membre de la Commission nationale de la restauration.

De 1983 à 1999, il est Président des Logis de France des Vosges et Vice-président du Comité départemental du tourisme.

De 1982 à 1998, alors que son ami et collègue, Hubert VOILQUIN lui succédera à la présidence, Guy JEANROY prendra le poste de Trésorier à ses côtés. Si les compétences respectives en matière de tourisme les rassemblaient, d'autres liens les unissaient, ceux de l'amitié, de la convivialité où Guy JEANROY adorait se retrouver avec Hubert autour de l'étang de ce dernier avec quelques huîtres et du bon vin mais aussi et surtout, celui de la passion du sport, plus particulièrement le football.

Citons cette anecdote où ensemble, ils ont participé de 1945 à 1949 aux beaux jours du Club sportif de Vittel, en portant haut et fort les couleurs de ce club avec lequel ils furent tous les deux sacrés champions de Lorraine de l'époque, ce qui n'était pas rien, ce qui lui a valu l'attribution de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports en 1978.

Cette complicité s'affichait également entre les deux hommes dès lors qu'il fallait sillonner les Vosges en quête d'établissements hôteliers ou touristiques. Les deux hommes étaient inséparables.

Au palmarès des distinctions honorifiques, Guy JEANROY se sera vu décerner la médaille de Chevalier dans l'Ordre du Mérite agricole en 1988, la médaille d'Honneur régionale, départementale et communale d'argent en 1998 et les insignes de Chevalier de l'Ordre national du Mérite en 1999.

À travers ces différentes distinctions, ont été reconnus son engagement permanent, sa générosité discrète, constante et efficace, son dévouement à l'égard de ses concitoyens et la qualité des services rendus à sa ville, son canton et son département des Vosges qu'il chérissait tant.

En cet instant, ma pensée se tourne aussi vers vous, chère Mme JEANROY, chère Madeleine, qui, tout au long de toutes ces années, avec discrétion, compréhension et courage, avez su apporter à votre époux le soutien et la force nécessaires dans toutes ses fonctions si accaparantes. Merci à vous, merci aussi à toute votre famille.

Porte-parole attentif des besoins des communes, représentant dévoué et efficace sans esprit partisan, souhaitant se battre pour un avenir prospère pour son canton, soucieux de l'amélioration du cadre de vie des Vosgiennes et des Vosgiens, Guy JEANROY a pris une part prépondérante à de nombreuses réalisations, qu'elles soient municipales, cantonales ou départementales.

En souvenir de Guy JEANROY, Conseiller général honoraire, je vous demande, mes chers collègues, vous tous ici présents, d'observer une minute de silence.

Minute de silence en la mémoire de M. Guy JEANROY.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie. Je suspends quelques instants notre séance.

Suspension de séance à 9 h 22.

Reprise de la séance à 9 h 27.

SUITE DE L'ALLOCUTION LIMINAIRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mes chers collègues, je vous demande de regagner vos places, nous allons reprendre le cours normal de nos travaux.

Je voudrais, dès à présent, vous informer du déroulement de notre séance de travail :

- tout d'abord, je soumettrai à votre approbation le procès-verbal de notre précédente réunion, lequel vous a été communiqué le 3 juin dernier ;
- je prononcerai ensuite mon discours budgétaire introduisant le projet de décision modificative n° 1, au titre de l'exercice budgétaire 2022 ;
- ensuite, je laisserai la parole à Mme DURANT-FRECHIN pour présenter le compte de gestion ;
- puis, je laisserai le soin à Nathalie BABOUHOT, en sa qualité de Vice-présidente en charge de l'Administration, des Finances et du SDIS, de procéder successivement à la présentation du compte administratif 2021 et à la présentation générale du projet de décision modificative n° 1 ;
- nous aborderons après l'examen détaillé des rapports inscrits à l'ordre du jour de notre réunion ;
- comme il vous l'a été annoncé, nous accueillerons en fin de matinée cinq de nos anciens collègues, à savoir Mme GIMMILARO, M. BÉDEL qui est déjà parmi nous à l'occasion de l'hommage rendu à notre ami Guy JEANROY, M. FAIVRE, M. GERECKE, M. POIROT, lesquels ont reçu récemment le titre honorifique de Conseiller départemental honoraire. Ce sera pour nous l'occasion de leur rendre hommage.

Approbation du procès-verbal de la session ordinaire relative à la décision modificative n° 0 du 15 avril 2022

En ce qui concerne l'approbation du procès-verbal de notre précédente réunion, lequel vous a été communiqué le 3 juin dernier, y a-t-il des observations ? Aucune. Je vais donc soumettre ce rapport à votre approbation. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

Il m'appartient maintenant de prononcer le discours budgétaire.

DISCOURS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mes chers collègues, en préparant cette nouvelle étape budgétaire au cours de laquelle nous allons être amenés à examiner le compte administratif 2021 ainsi que la décision modificative n° 1 du budget 2022, je me suis interrogé sur la manière d'introduire ce délicat exercice budgétaire.

Si l'exercice m'est apparu complexe, c'est qu'il révèle un sentiment très partagé entre une légitime satisfaction du présent, la solidité de notre budget et une réelle inquiétude cependant pour l'avenir.

Cette situation, je me permets de vous le rappeler, est avant tout le résultat de notre engagement et de notre travail collectif. Notre collectivité s'est toujours épanouie dans le rassemblement harmonieux de toutes les énergies, de toutes les volontés et de tous les talents dans un seul but, une seule ambition : une action concrète et raisonnée au bénéfice de notre Département.

Mes chers collègues, je veux ici toutes et tous vous remercier de la situation budgétaire saine et de l'image enviable que renvoie notre Département et dont nous sommes toutes et tous les dépositaires. Elles découlent pour beaucoup de votre sens des responsabilités et de votre pragmatisme, de votre capacité à vous mobiliser sur tous les sujets et de votre conscience aigüe de notre mission collective : faire au mieux pour moderniser les Vosges et faire rayonner notre département. Je souhaite naturellement que nous continuions dans cette voie, celle d'une Assemblée soudée et responsable au service des Vosges.

Ma conception de notre collectivité, vous le savez, me pousse toujours à tout mettre en œuvre pour favoriser un travail de concert, en confiance et en bonne intelligence dans le seul sens de l'intérêt de notre Département. C'est la méthode que je me suis astreint à suivre pour notre Assemblée, où j'ai toujours tout fait pour fédérer, afin que chacun puisse s'y épanouir et travailler de manière apaisée avec ses collègues et l'ensemble des services.

Pour revenir au sujet qui est le nôtre ce jour, la « bonne situation » de notre budget actuel est la conséquence des débats ouverts et des choix difficiles faits en 2015 et 2016 – celles et ceux d'entre vous présents lors de la précédente mandature s'en souviennent – ce sont ces choix qui nous ont permis de concrétiser des orientations courageuses et prospectives du précédent Plan Vosges et offrir de bonnes conditions financières à la nouvelle feuille de route « Ambitions 2027 » pour notre département.

Après l'examen du compte administratif 2021 que nous présentera Nathalie BABOUHOT, notre Vice-présidente en charge de l'Administration, des Finances et du SDIS, vous constaterez que nos ratios financiers témoignent de la solidité de notre collectivité.

Qu'il s'agisse de notre taux épargne qui s'est, à nouveau, accru pour atteindre 20 %, de notre encours de dette qui s'est réduit de 3,2 % confirmant le désendettement du Département, ou encore de notre taux d'autofinancement à plus de 90 %, tous ces indicateurs témoignent de notre capacité à dégager de l'épargne pour financer notre politique d'investissement soutenue.

Concrètement, notre gestion responsable et efficace s'est traduite par une politique d'investissement forte, d'un montant proche des 100 000 000 € qui contribue à la modernisation de notre territoire et prépare résolument

l'avenir, l'avenir de notre département. Les Vosges deviennent de plus en plus attractives et comme vous le savez, on en parle de plus en plus.

Notre collectivité a su dégager les moyens nécessaires pour assurer nos principales compétences, notamment sur nos politiques « enfance » et « autonomie » pourtant en hausse de plus de 5 000 000 € par rapport à 2021, tout en maintenant, voire en amplifiant nos actions volontaires.

Notamment notre politique d'investissement qui, après une année 2020 en baisse, a retrouvé dès 2021 une dynamique positive portée en grande partie par les subventions accordées à nos principaux partenaires, avec un accroissement de près de 11 %.

Les Vosges deviennent de plus en plus attractives et on en parle de plus en plus.

Néanmoins « gouverner, c'est prévoir » comme l'affirmait Adolphe THIERS. En ce sens, la décision modificative, qui va être présentée à notre examen, ne doit pas manquer de nous interpeller sur les signes avant-coureurs qu'elle laisse percevoir.

En effet, si nos grands équilibres ne sont pas menacés par cette décision modificative, ce sont les plus de 17 000 000 € que nous ponctionnons sur notre fonds de roulement, fruit de notre bonne gestion, qui assurent cette relative stabilité et nous permettent de financer les nouvelles dépenses de cette étape budgétaire.

A ce stade, les vraies questions qui se posent sont les suivantes.

Nos recettes resteront-elles dynamiques alors que nos principales ressources sont aujourd'hui menacées ? D'une part, par la situation économique – rappelant au passage que le remplacement de la taxe foncière par une part de TVA nous expose encore davantage – et d'autre part, par les mesures probables que l'État ne tardera certainement pas à mettre en place, afin que l'échelon local contribue au remboursement du « quoiqu'il en coûte » que l'actuel Président de la République a décidé.

Demain, serons-nous encore en mesure d'assumer la hausse des dépenses ? Elles atteignent, pour cette décision modificative, plus de 13 100 000 € portant l'augmentation, entre le budget 2021 et celui de 2022, à près de 24 000 000 € de dépenses supplémentaires, niveau jamais atteint à ce jour.

En effet, lorsque l'on constate que :

- près de 2 400 000 € seront mobilisés, afin de tenir compte de la hausse des prix des matériaux et de l'énergie ;
- 1 500 000 € seront abondés, afin d'anticiper les conséquences de la revalorisation du point d'indice ainsi que les mesures du Ségur de la santé sur nos agents départementaux, que j'ai souhaité inscrire dès à présent ;
- 1 200 000 € seront abondés, afin de tenir compte des mesures Ségur en faveur des personnels de nos partenaires.

L'effet « cliquet » sur notre budget de ces dépenses doit nous interpeller et ce, d'autant plus qu'elles viennent s'ajouter à des besoins eux aussi difficilement compressibles en faveur de l'hébergement des enfants ou de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) en établissement.

Dans ces conditions, serons-nous en mesure de porter les politiques volontaristes que nous avons souhaité impulser dans le Plan Vosges Ambitions 2027 autour de la jeunesse, de la transition écologique et des services publics de proximité ? Par exemple, ré-abonder de plus 2 000 000 € nos aides aux collectivités locales.

Dans un contexte économique et social très perturbé, le Département démontre à travers cette étape budgétaire qu'il demeure un acteur essentiel au service de son territoire et de ses habitants.

Je formule donc le vœu que notre libre administration, essence même de la décentralisation de notre République, cesse d'être malmenée, afin que notre capacité d'initiative et notre esprit de responsabilité, dont nous avons toujours su faire preuve, puissent continuer à pleinement s'exprimer.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

[Applaudissements]

Dans quelques instants, je laisserai le soin à Mme Odile DURANT-FRECHIN de présenter le compte de gestion et le soin ensuite à Nathalie BABOUHOT, Vice-présidente en charge de l'Administration, des Finances et du SDIS, de réaliser la présentation du compte administratif 2021.

Pour rappel, conformément à l'article L 3312-5 du Code général des collectivités territoriales, « le président du conseil départemental présente annuellement le compte administratif au conseil départemental, qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres. »

A l'issue de la présentation du compte administratif, j'inviterai donc Mme Caroline PRIVAT-MATTIONI, en sa qualité de première Vice-présidente, à venir présider la séance. Je pourrai assister aux débats mais devrai obligatoirement me retirer au moment du vote, conformément aux dispositions légales applicables.

Mme DURANT-FRECHIN, je vous donne la parole pour la présentation du compte de gestion.

RAPPORT N° 1

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

(Rapport présenté par Mme Nathalie BABOUHOT)

1. Présentation du compte de gestion 2021 par Mme Odile DURANT-FRECHIN, Payeur départemental

RAPPORT

Merci, M. le Président. Mesdames et Messieurs, bonjour. Je vais vous présenter le compte de gestion 2021. Cet exercice 2021 est le premier exercice d'application de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont parfaitement concordants.

La section de fonctionnement du budget principal présente un résultat d'exercice de 49 013 714,97 €. Quant à la section d'investissement, celle-ci présente un besoin de financement à hauteur de 9 972 353,27 €.

Pour ce budget principal, après reprise des résultats antérieurement reportés, les résultats cumulés sont arrêtés à fin 2021, en fonctionnement à 115 846 587,69 € et en investissement à un besoin de 19 443 692,35 €, soit un excédent global des deux sections de 96 402 895,32 €.

Pour mémoire, en 2020, il n'était qu'aux alentours de 77 000 000 €, soit une augmentation de 19 000 000 €.

Quant aux budgets annexes, les résultats de clôture de ces trois budgets annexes sont les suivants :

- pour la Maison de l'enfance et de la famille, sous instruction M22 applicable aux ESMS, ce budget annexe présente en fonctionnement un résultat de 1 035 905,36 € et en investissement un résultat positif de 173 411,73 € ;
- le deuxième budget annexe, à savoir le Laboratoire qui, lui, est soumis à l'instruction M4 relative aux services publics industriels et commerciaux, présente en investissement un résultat positif de 5 598,57 €.
- enfin, les zones d'activités, dont le budget est aussi en M4, présente en investissement un résultat positif de 472 344,41 €.

Pour éviter toute redondance avec la présentation que fera Mme la Vice-présidente du compte administratif, je vais aller directement aux principaux agrégats financiers qui ressortent de ce compte de gestion.

Concernant les composantes de l'autofinancement que sont l'excédent brut de fonctionnement (EBF) et la capacité d'autofinancement (CAF), il en ressort que l'EBF, qui exprime la ressource tirée du cycle d'exploitation, s'établit à 93 402 000 €. Il est en augmentation de 6 562 000 € par rapport à 2020 et confirme donc la maîtrise des coûts assurés par le Département. Rapporté à l'habitant, l'EBF représente 255 € versus 206 € pour la strate de comparaison.

Le deuxième agrégat de l'autofinancement est la CAF brute qui s'établit, quant à elle, à 89 550 000 €. Elle progresse, elle aussi, de 8,6 % par rapport à 2020. En 2021, la CAF brute représente 245 € par habitant versus 201 € pour la strate et 182 € pour le national.

Le taux d'épargne quant à lui, exprimé par le ratio CAF sur produits réels de fonctionnement, s'établit à 20,78 % versus 16,63 % pour la strate de comparaison, soit 4 points de plus.

Enfin, la CAF nette, celle qui permet de mesurer le financement disponible une fois le capital des emprunts remboursé, s'établit quant à elle à 54 555 000 €. Elle couvre ainsi 48 % des dépenses réelles d'équipement. En 2021, rapportée à l'habitant, elle représente 149 € versus 140 € pour la strate de comparaison.

L'autre élément très important du compte de gestion, c'est la dette. L'encours total de la dette à fin 2021 s'établit à 258 900 000 €, soit 717 € par habitant versus 543 € pour la strate et 507 € pour le national. Toutefois, en 2021, il faut remarquer que la capacité de désendettement, fixée à 2,92 années, peut être qualifiée de très bonne puisqu'elle progresse nettement par rapport à l'exercice 2020 qui était de 3,20 années. Rappelons que le seuil de criticité est de 15 années.

Autre élément de l'agrégat financier : le fonds de roulement qui, comme l'a rappelé M. le Président dans son discours introductif, est de très bon niveau. Il s'élève à 97 190 000 € et représente 265 € par habitant pour le département contre 162 € pour la strate. Il représente 104 jours de charges réelles versus 61 jours pour la strate, ce qui relate sa performance.

En contrepartie, il y a le besoin de fonds de roulement qui est sur le bas de bilan et qui a plus trait à l'exploitation. Ce besoin de fonds de roulement à fin 2021 s'établit à - 933 000 €. Il est donc une ressource puisqu'en fine, le passif d'exploitation est supérieur à l'actif d'exploitation.

Ce passif d'exploitation, qui s'établit à 11 287 000 €, est principalement constitué des dettes fournisseurs pour 6 011 000 €, dont les rattachements de charges qui ont été constatés en fin d'année. Il est aussi constitué des comptes de rattachement des budgets annexes pour 1 803 000 €. Cela signifie que les budgets annexes sont apporteurs de trésorerie au budget principal. Enfin, le passif d'exploitation est aussi constitué des opérations de recettes encaissées notamment en fin d'année, à régulariser budgétairement et le tout pour 1 057 000 €.

Face à ce passif d'exploitation, l'actif d'exploitation, qui comporte 10 354 000 € à la fin 2021, est constitué des créances du Département, principalement à l'encontre des débiteurs d'indus sociaux pour 2 187 000 €, des redevables pour 1 225 000 € et des débiteurs publics pour 4 567 000 €, sachant qu'il s'agit essentiellement de toutes les attributions de l'État de fin d'année qui sont régularisées budgétairement sur la gestion complémentaire qui a lieu en janvier.

Autre élément du compte de gestion, la trésorerie présente, au 31 décembre 2021, un compte de disponibilités qui s'établit à 97 512 000 € et représente 103 jours de charges réelles, sachant par ailleurs que les emprunts ont été encaissés au cours des deux derniers trimestres, ce qui peut vous paraître une somme élevée.

En conclusion, tous ces agrégats étant positifs, je peux conclure que la situation financière 2021 est saine et que la capacité d'autofinancement s'est renforcée sur les quatre derniers exercices.

Je compléterais mon propos en vous donnant quelques indicateurs d'activités :

- en matière de dépenses, le délai global de paiement se fixe à 22,24 jours. Là aussi, nous avons un gain de 1,07 jour, étant observé aussi que depuis la mise en place de la dématérialisation totale de la chaîne comptable en 2018, la progression de cet indicateur est de 12 jours, ce qui est une performance et permet de payer les acteurs économiques dans des délais très profitables pour leur trésorerie. Au sein de ce délai global de paiement, il existe le délai du comptable qui gagne lui aussi 1 jour ;
- l'autre indicateur d'activités est la partie « recouvrement », sachant que le contexte a été fortement perturbé par la crise sanitaire puisque les actions de recouvrement forcé ont été interrompues pendant quelques mois. Depuis 2021, des actions de recouvrement forcé ont retrouvé leur automaticité. Elles ont été remises en place pour consolider le taux de recouvrement. Le taux de recouvrement à fin 2021 se fixe à 92,15 %. Il est aussi en

progression par rapport à l'exercice précédent, étant observé que l'impécuniosité croissante des redevables nécessite un accompagnement soutenu. Cela explique les restes à recouvrer que je vous ai signalés précédemment ;

- le dernier indicateur est l'indice de performance comptable. C'est un nouvel indice mis en place par la Direction générale des finances publiques, qui permet de valoriser la qualité comptable de chacune des collectivités. En 2021, pour le Département, il est fixé à 64 %. Il est, lui aussi, en progression par rapport à celui obtenu en 2020 qui n'était que de 59 %.

Cela signifie que tous les chantiers que nous engageons ensemble sur la qualité comptable que sont le lissage des opérations, l'apurement des comptes d'imputation provisoire, la fiabilisation de l'inventaire et le provisionnement sont à poursuivre pour faciliter la mise en place du compte financier unique dès l'année prochaine et favoriser ainsi la lisibilité de l'information financière locale.

M. le Président, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé et je vous remercie de votre attention.

DÉBATS

M. le Président : Je tiens à vous remercier pour cette présentation. Y a-t-il, à ce stade, des demandes d'intervention ? La parole est à M. MATHIS.

M. William MATHIS : M. le Président, mes chers collègues. Juste un mot pour que les éléments qui viennent d'être présentés puissent résonner en écho dans bon nombre de collectivités ou dans quelques collectivités, notamment au niveau de la capacité d'autofinancement et de l'épargne nette, comme un étalonnage de référence et un objectif à atteindre.

M. le Président : Merci beaucoup. On en est presque un peu gêné. Je ne sais pas si nous pouvons être qualifiés de collectivité de référence mais en tous les cas, vos propos me touchent beaucoup, M. le Vice-président.

Je viens de recevoir les pouvoirs de M. Stéphane VIRY qui donne pouvoir à Mme Dominique MARQUAIRE. Naturellement, je profiterais de cet instant pour adresser à notre collègue toutes nos félicitations pour sa brillante réélection aux fonctions de député.

Je veux également saluer et féliciter tous les députés qui ont été, pour la plupart, reconduits dans leurs fonctions. Il est important que le Conseil départemental puisse entretenir des liens étroits avec nos parlementaires. Le Parlement est la caisse de résonance de nos territoires. Nous avons plus que besoin de parlementaires qui relayent nos attentes à l'échelon national. Je le dis avec d'autant plus de force que depuis cette loi sur le non-cumul des mandats de président d'exécutif et de parlementaire – fonctions que je n'ai pu exercer en doubleur que pendant deux années –, il n'en demeure pas moins que nous sentons un certain manque à l'échelon national. Il est important que nos chambres parlementaires puissent aussi se faire l'écho de l'administration de nos collectivités locales, nous permettant par là même d'avoir plus de chance de renforcer les propos tenus par William MATHIS.

Je vais, sans plus tarder, donner la parole à Nathalie BABOUHOT, notre Vice-présidente en charge de l'Administration, des Finances et du SDIS, mais juste avant, je souhaite la bienvenue au panel citoyen qui assiste à la première séance publique de notre Assemblée. Mesdames et Messieurs les membres du panel citoyen, nous vous souhaitons la bienvenue au Conseil départemental à l'occasion de cette séance publique.

Mme la Vice-présidente, je vous laisse la parole pour la présentation du compte administratif.

2. Présentation du compte administratif 2021 par Mme Nathalie BABOUHOT, Vice-présidente en charge de l'Administration, des Finances et du SDIS

RAPPORT

Merci, M. le Président. Je vais compléter la présentation que vous avez faite en introduction ainsi que les éléments qui nous ont été donnés par Mme la Payeur départementale, Mme DURANT-FRECHIN, pour exposer les principaux résultats que nous avons obtenus collectivement pour 2021.

Concernant la structure budgétaire du Département, on souligne un résultat de 479 900 000 € de recettes et 460 800 000 € de dépenses, avec les structurations toujours importantes en termes de fonctionnement et d'investissement. Plus du quart du budget sont donc consacrés aux investissements dans le département.

Au titre des dépenses 2021 :

- dans la section de fonctionnement, il est à souligner que le niveau de réalisation des crédits votés est de 97,4 %. C'est en augmentation du fait des crises sanitaires, notamment l'année 2020 qui ne sert pas forcément d'année de référence ;
- en investissement, à l'inverse, le niveau de réalisation des crédits est de 87 %, ce qui ne confirme pas une nette progression. Là aussi, l'année 2021 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Nous avons un recul de 2,4 points ;
- soit globalement un niveau d'exécution des dépenses inscrites à 94,6 %. Par rapport aux exercices précédents, nous restons dans l'épure qui avait été fixée entre 94 et 95 %.

Pour les recettes de fonctionnement, nous poursuivons une dynamique à la hausse de 3,4 %. Cela s'explique notamment par la fiscalité. Je rappelle que nous avons subi une réforme de la fiscalité encaissée par le Département, notamment la fraction de TVA qui marque une dynamique avec 2 200 000 € supplémentaires. Cependant, je tiens aussi et surtout à signaler une très bonne dynamique que nous n'avions jamais connue – c'est un niveau historique pour la collectivité –, à savoir l'augmentation des recettes des droits de mutation à titre onéreux de 7 600 000 €.

Nous avons aussi la fiscalité transférée pour perte de ressources fiscales, notamment au travers des taxes sur les conventions d'assurances, avec une augmentation de 2 900 000 €.

Par contre, la péréquation horizontale entre Départements, issue des droits de mutation, est en recul de 1 300 000 €.

Globalement, les recettes diverses et les dotations de compensation de l'État restent stables par rapport à l'année 2020.

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous actons une hausse de 2,4 % contre 3,4 % sur les recettes. Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 348 100 000 € après une année 2020 exceptionnellement stable en comparant avec les autres exercices.

La stabilité exceptionnelle de 2020, dans un contexte atypique de crise sanitaire, ne s'est pas pérennisée sur 2021. Nous avons acté en 2021 une reprise des dépenses que nous retrouvons notamment au travers des dépenses sociales sensibles, avec une augmentation de 2 900 000 €. Nous avons également une augmentation

sur les ressources humaines de 2 000 000 €. Puis, nous avons une reprise des dépenses externes qui se retrouvent au niveau de 2019.

Je souligne également que nous poursuivons la baisse des dépenses d'intérêts puisque nous n'augmentons pas les emprunts dans la collectivité. Nous allons en reparler avec la dette. Nous dégageons 1 000 000 € de fonctionnement par ce mécanisme, ce qui conforte notre épargne.

Les dépenses sociales sensibles représentent une part toujours très majoritaire des dépenses opérationnelles. Cette part s'est réduite en 2021 puisque nous obtenons 77,7 % alors que nous étions à 78,8 % en 2020.

Les dépenses au titre des AIS, allocations individuelles de solidarité, sont en très léger recul par rapport à 2020, avec un retrait important du Revenu de solidarité active (RSA) en 2020, lequel était en forte augmentation précédemment. Nous pensions avoir une année un peu plus noire qu'elle ne l'a été finalement. Par contre, nous avons une augmentation de l'APA de 3,9 % et de la Prestation de compensation du handicap (PCH) de 6,3 %.

Les dépenses d'hébergement d'enfants sont stables, avec toutefois à souligner une réaffectation de nos actions et donc toujours une politique toujours très soutenue pour l'accueil des enfants.

Les autres dépenses sociales, après un très net retrait en 2020, subissent un rebond à la hausse pour revenir au niveau 2019.

Pour l'épargne, notre épargne brute s'établit à 88 800 000 € (une augmentation de 7,3 %), avec un taux d'épargne (20 %) qui est le plus élevé depuis le début de mandat et un niveau d'épargne très élevé qui repose principalement en 2021 sur la forte dynamique des recettes de fonctionnement (+ 3,4 %) et une maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est un peu le « secret » pour pouvoir tenir le cap.

L'épargne s'est également accrue en volume – elle atteint 6 100 000 € –, avec des recettes supplémentaires de 14 200 000 € et des dépenses supplémentaires de 8 100 000 €.

Nous avons donc une épargne à 88 800 000 € et des recettes d'investissement qui sont en baisse à 12 900 000 €. Il faut souligner une forte hausse de l'épargne qui vient compenser le retrait des recettes d'investissement, ce qui permet de maintenir un taux d'autofinancement très élevé (plus de 90 %), en léger recul par rapport à 2020 (93,7 %). Cela donne tout de même une pleine satisfaction par rapport à la politique qui a été défendue dans la Maison.

Concernant les dépenses d'investissement, elles connaissent également une hausse de 4 % après une baisse significative en 2020 de 5,9 %. Les dépenses s'élèvent à 112 600 000 €.

Sur le patrimoine, les dépenses avaient fortement diminué en lien avec la crise Covid (- 16 %). Nous connaissons une légère reprise en 2021. Toutefois, nous n'atteignons pas encore les niveaux que nous avons les années passées.

Par contre, en parallèle, les subventions d'équipement ont fortement amplifié cette dynamique de hausse puisqu'elles augmentent de 10,5 %, en lien aussi avec les demandes des différentes collectivités que nous soutenons.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 38 400 000 €. Je précise que nous remboursons 35 000 000 € de prêts. En effet, nous avons, lors de la crise Covid, bénéficié d'une avance qui avait été consentie par l'État de droits de mutation à titre onéreux. Cette avance était de 3 400 000 €. Nous avons fait le choix l'an passé, compte tenu des résultats obtenus et de notre fonds de roulement, de rembourser en une fois cette avance.

Nous arrivons à un encours de dette qui s'établit à 258 900 000 €. Mme DURANT-FRECHIN l'a rappelé tout à l'heure, c'est un cap important si nous voulons nous comparer avec les Départements de la strate par rapport à la population vosgienne. La volonté était de poursuivre le désendettement de la collectivité. Nous améliorons

encore les ratios, avec 2,9 années de capacité de désendettement. C'est fort remarquable sachant que les seuils critiques sont de 15 années. Si nous ajoutions le fonds de roulement, nous tomberions à 1,4 année sur cette capacité de désendettement. Ce sont des chiffres qui sont pleinement satisfaisants. Je souligne que du fait de notre épargne, nous avons contracté seulement 51 % des emprunts qui avaient été inscrits lors du budget primitif 2021. Nous poursuivons donc fortement le désendettement qui avait été amorcé depuis 2015.

Je ne vais pas relire le tableau de synthèse des budgets annexes. Mme DURANT-FRECHIN nous les a signalés tout à l'heure. Nous avons quatre budgets annexes : la Maison de l'Enfance et de la Famille (MEF), le Laboratoire départemental, les Zones d'activités départementales et Vosges Développement. L'ensemble des résultats vont être repris. Nous allons pouvoir les voter tout à l'heure avec la décision modificative.

Voilà, chers collègues, la présentation sommaire du compte administratif 2021.

DÉBATS

M. le Président : Je tiens à vous remercier, Mme la Vice-présidente, pour votre travail et pour la présentation du compte administratif. J'en profite également pour remercier tous les services du Département, en particulier le service des finances qui réalise un travail très précis et très sérieux. Merci à l'ensemble du service.

Je veux également remercier tous les services du Département car finalement, la présentation du compte administratif n'est que le reflet de la gestion et de l'activité de tous les services du Conseil départemental, donc merci également à l'ensemble des services, merci à M. le Directeur général.

Une fois de plus, nous démontrons que la Maison est bien tenue, avec des fondamentaux qui viennent une nouvelle fois de nous être présentés sur notre taux d'épargne et sur notre capacité à nous désendetter. 2,9 années, c'est tout de même extraordinaire, c'est un excellent ratio. Les jours passés étant nuls et non avendus, je préconise une réelle prudence pour les mois et les années qui viennent parce que nous ne savons pas quel sera l'impact de la crise économique et de la crise financière qui risquent de se dessiner. Quand je parle de crise financière, je pense notamment à l'inflation, au taux d'intérêt qui risque d'augmenter de façon considérable, avec une conjoncture internationale des plus incertaines. Ce sont autant d'éléments qui nous poussent aujourd'hui plus que jamais à être prudents. Y a-t-il des demandes d'intervention ? La parole est à Christian TARANTOLA.

M. Christian TARANTOLA : Quand nous voyons tout ce qui nous est tombé dessus pendant des années et ce que vous avez indiqué dans votre discours de présentation, nous pouvons nous interroger. C'est tout. Nous en avons déjà discuté ensemble.

M. le Président : C'est une question qui peut être tout à fait légitime. En l'occurrence, nous présentons une gestion qui est enviée par de nombreux départements. Je vais rebondir sur vos propos. Régulièrement, au sein de cette assemblée, nous vous sentons très attachés au fait que notre collectivité remplisse au mieux ses fonctions régaliennes, ce qui est tout à fait légitime. Je pense qu'il n'y a pas grand-chose à dire sur notre capacité à assumer les compétences qui nous sont fixées par la loi et qui sont partie intégrante du bouquet de nos compétences régaliennes. Sur le social, nous sommes présents. Nous assumons très correctement nos missions. Ensuite, il y a tous les bouquets des compétences volontaires. Là encore, nous investissons beaucoup. Après, nous verrons bien ce que l'avenir nous réserve. C'est la raison pour laquelle sur des sujets comme la revalorisation du point d'indice, c'est-à-dire ce bon signal que nous pouvons donner à nos agents, je n'ai pas

hésité une minute à inscrire les crédits nécessaires dans le cadre de la future décision modificative que nous allons voter dans quelques instants. Ce sont autant d'éléments qui nous donnent aujourd'hui une certaine latitude pour remplir nos missions d'une part, mais aussi pour assurer au mieux le bon fonctionnement de notre Maison d'autre part et, je l'espère aussi, le meilleur traitement possible réservé à nos agents.

Comme le veut la loi, je vais être obligé de me retirer quelques instants. Je vais demander à Mme Caroline PRIVAT-MATTIONI, notre première Vice-présidente, de venir présider les débats à ma place. Préalablement, je vais tout de même sécuriser la procédure en demandant : y a-t-il une objection à ce que ce soit notre première Vice-présidente qui préside nos débats comme le veut la tradition ? Il n'y a pas d'objection, ce qui fait office de délibération. Mme la première Vice-présidente, je vous cède mon fauteuil.

Mme Caroline PRIVAT-MATTIONI : Mes chers collègues, nous allons procéder au vote du compte administratif. Qui s'oppose ? Y a-t-il des abstentions ? Pour la forme, y a-t-il des voix pour ? Je vous remercie.

Le rapport n° 1 « compte administratif 2021 » est voté à l'unanimité.

[Le Président VANNSON revient dans la salle et reprend sa place.]

M. le Président : Chers collègues, je vous remercie. Je vous propose de poursuivre l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour. Je vous propose d'examiner le projet de décision modificative n° 1.

Pour rappel, le rapport intitulé « Présentation générale du budget supplémentaire et de la décision modificative n° 1 » devra faire l'objet d'un vote de notre Assemblée, à l'issue de l'examen et du vote de l'ensemble des rapports constituant le projet de décision budgétaire.

La décision modificative est une procédure budgétaire qui nous permet de rééquilibrer notre budget en fonction des dépenses qui ont été engagées et des nouvelles recettes qui ont pu être enregistrées. C'est une procédure qui a pour objet de rééquilibrer le budget et de l'adapter à notre situation financière. C'était une petite parenthèse pour communiquer ces éléments au panel citoyen et aux observateurs de nos travaux de ce jour.

Sans plus tarder, je donne la parole à Mme Nathalie BABOUHOT, Vice-présidente en charge de l'Administration, des Finances et du SDIS, pour la présentation générale du projet de décision modificative. Mme la Vice-présidente, nous vous écoutons.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

Compte administratif 2021

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Administration générale

Commission Territoires

Commission Attractivité

Commission Solidarités

Avis budgétaire :

Proposition du Conseil départemental

Vous trouverez, dans le document joint en annexe, la présentation générale ainsi que le document comptable explicitant le compte administratif pour l'exercice 2021.

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 1 soumis à son examen,

Vu l'avis des commissions compétentes :

- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,
- la Commission Territoires, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,
- la Commission Attractivité, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,
- la Commission Solidarités, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- autoriser Madame la 1^{ère} Vice-présidente à présider ponctuellement la séance, afin de procéder au débat et au vote sur le compte administratif 2021 ;
- approuver le compte de gestion, tel qu'exposé par Madame le Payeur départemental ;
- adopter le compte administratif pour l'exercice 2021, tel que présenté en annexe.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33621-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.



SOMMAIRE

• L'ÉQUILIBRE COMPTABLE	3
• L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE.....	4
• ANALYSE FINANCIÈRE DES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2020.....	7
○ Niveau d'exécution des crédits votés	8
○ Les grandes masses financières	9
○ Les recettes de fonctionnement	11
○ Les dépenses de fonctionnement	12
○ L'évolution de l'épargne.....	17
○ Le financement de l'investissement	18
○ Les dépenses d'investissement	20
○ Les autorisations de programme	23
○ La dette départementale.....	24
• LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES	25
○ Maison de l'Enfance et de la Famille	26
○ Laboratoire Départemental Vétérinaire et Alimentaire.....	27
○ Zones d'Activités.....	28
○ Vosges Développement	29
• PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 PAR ENJEU DU PLAN VOSGES AMBITIONS 2021.....	30
○ L'attractivité du territoire	32
○ La qualité de vie des Vosgiens.....	35
○ Les équilibres territoriaux.....	39
○ Les services supports	42

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

En application des dispositions du décret n° 2003-1005 du 21 octobre 2003, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et portant réforme des règles budgétaires et comptables applicables aux Départements, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2021 du Budget départemental, ainsi que le COMPTE DE GESTION dressé par Mme le Payeur départemental pour l'exercice 2021.

Le compte administratif retrace la réalisation des recettes et des dépenses de l'exercice 2021. Il présente des résultats identiques au compte de gestion tenu par la paierie départementale.

Concernant l'exercice 2021, les résultats se décomposent comme suit, **en mouvements totaux (ordre et réels)**:

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Mouvements comptables	395 619 085,71€	444 632 800,68 €
résultat de fonctionnement reporté	- €	66 832 872,72 €
total	395 619 085,71 €	511 466 150,40 €
soit un résultat 2021 de		115 846 587,69 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Mouvements comptables	121 940 638,31 €	111 968 285,04 €
résultat d'investissement reporté	9 471 339,08 €	- €
total	131 411 977,39 €	111 968 285,04 €
soit un besoin de financement de	19 443 692,35 €	
excédent global de clôture 2021		96 402 895,34 €

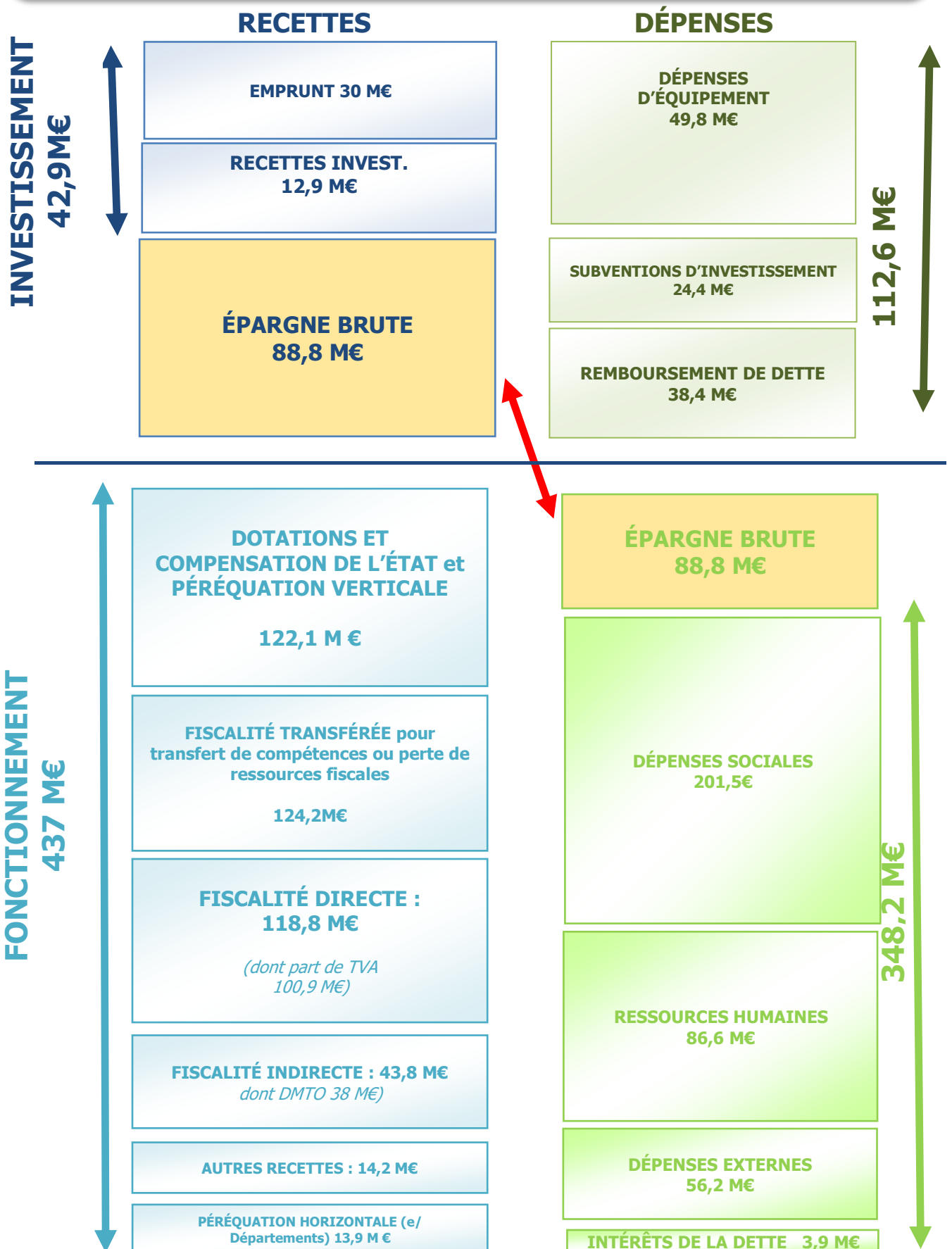
Pour rappel, voici les résultats de l'exercice 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (résultat)	+ 86 743 246,06 €
SECTION D'INVESTISSEMENT (besoin de financement)	- 9 471 339,08 €
Excédent global de clôture 2020	77 271 906,98 €

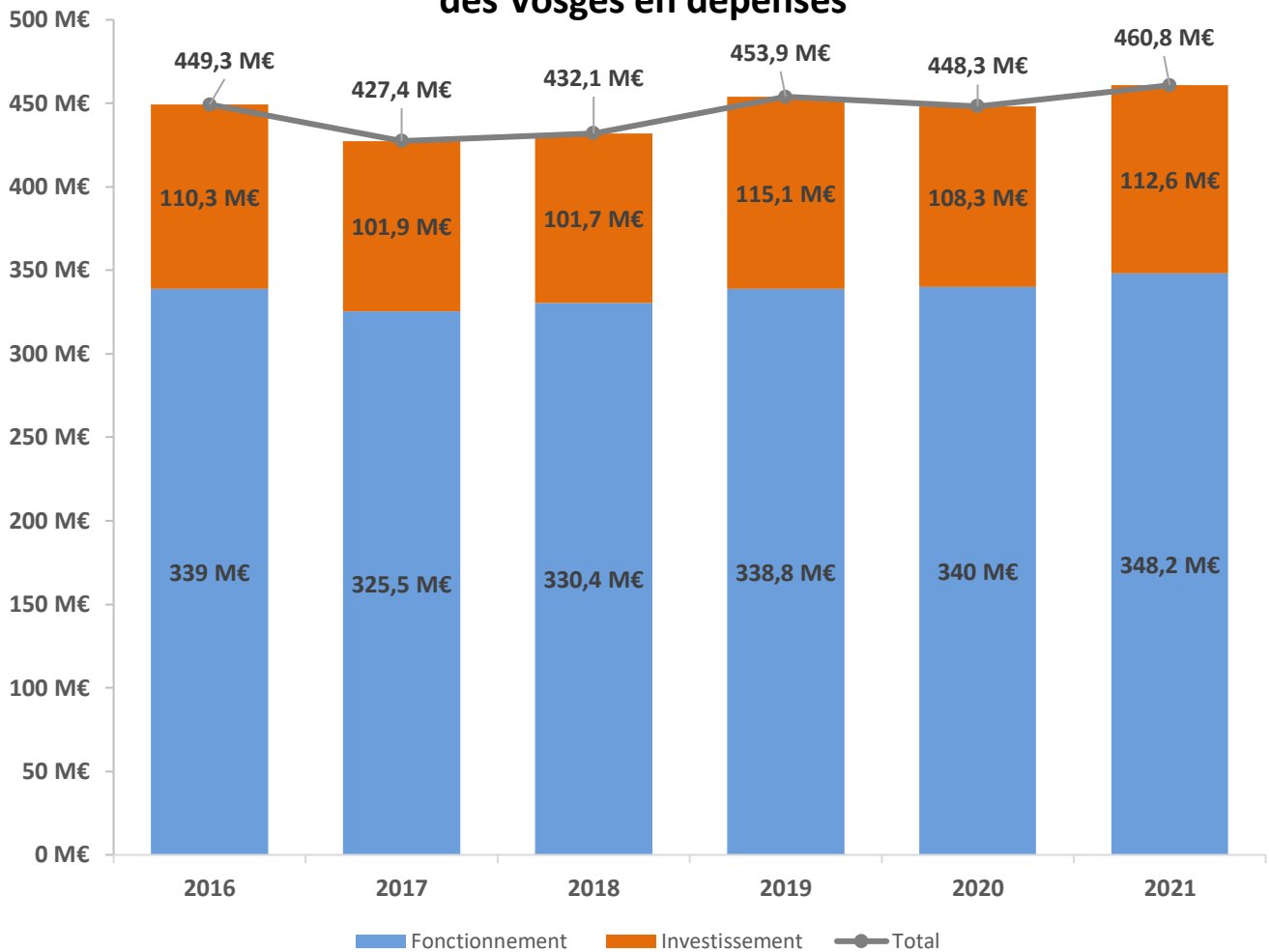
L'excédent global du compte administratif 2021, qui sert au fonds de roulement s'élève à 96 402 895,34 €.

En hausse de **19,1 M€** le niveau du fonds de roulement s'établit à **75 jours** de trésorerie.

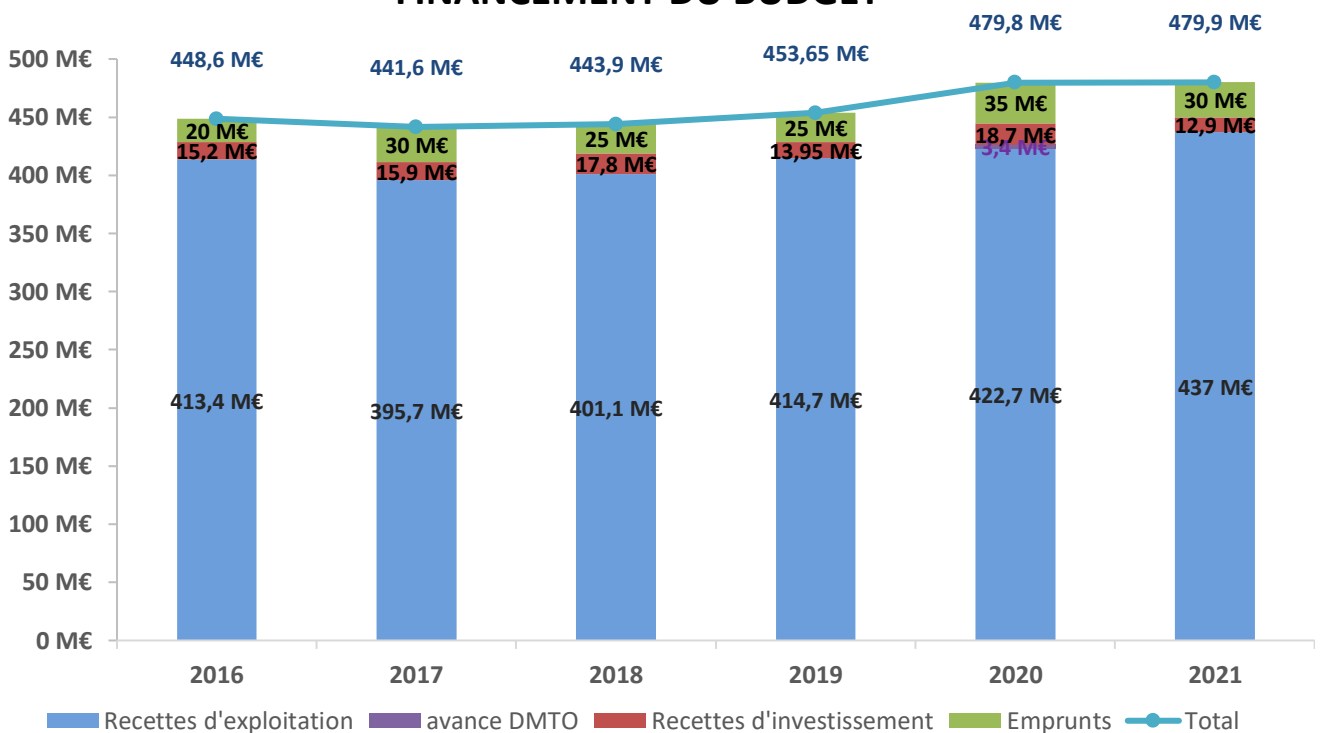
Structure budgétaire du Département
Compte administratif 2021 (en mouvements réels)
 479,9 M€ de recettes et 460,8 M€ de dépenses



Évolution de la masse budgétaire du Département des Vosges en dépenses



FINANCEMENT DU BUDGET



Pour étudier dans le détail l'exécution et les résultats de l'exercice 2021, une analyse financière des grands équilibres budgétaires de l'exercice 2021 est présentée.

Ensuite, sont ajoutés les comptes administratifs 2021 concernant les budgets annexes, à savoir :

- la Maison de l'Enfance et de la Famille,
- le Laboratoire Départemental Vétérinaire et Alimentaire,
- les Zones d'Activités,
- la Régie Vosges Développement.

Enfin, est annexée une présentation du compte administratif 2021 par politique publique du Conseil départemental des Vosges, selon l'architecture du Plan Vosges Ambitions 2021.

ANALYSE FINANCIÈRE

DE L'EXERCICE 2021

(en mouvements réels)

NIVEAU D'EXÉCUTION DES CRÉDITS VOTÉS

<i>Mandats et titres émis en % des crédits votés</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Dépenses de fonctionnement	96,4 %	96.8 %	97.2%	97,9%	96,7%	97,4%
Recettes de fonctionnement	101,3 %	101.6 %	101.6%	103,5%	103,6%	107,2%
Dépenses d'investissement (reports compris)	93,4 %	85 %	84.8%	87,5%	89,4%	87 %
Recettes d'investissement (hors emprunt)	90 %	93.9 %	108.3%	90,49%	109,2%	115,7 %

Globalement, le niveau d'exécution des dépenses inscrites s'élève à 94,6 % (94,7 % en 2020).

En fonctionnement, le niveau de réalisation des crédits est en augmentation par rapport l'année passée, après une année 2020 qui avait connu le premier recul du mandat.

A l'inverse en investissement, la nette progression en 2020 ne s'est pas confirmée en 2021 avec un recul de 2,4 points.

Le niveau d'exécution des recettes de fonctionnement traduit une nouvelle fois la prudence des inscriptions budgétaires. Prudence qui avait redoublé au regard du contexte d'incertitude et des effets négatifs attendus et anticipés de la crise sanitaire. Impacts qui dans les faits ne se sont pas révélés exacts.

Concernant l'emprunt, son taux de réalisation est à 51 % au regard des projets de réalisations de l'investissement, il a en effet, été contracté à 30 M€ alors qu'il était inscrit à 58,4 M€.

LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES

En 2021, les recettes réelles totales du Département des Vosges se sont élevées à 479,9 M€, réparties entre :

- 437 M€ de recettes de fonctionnement,
- 12,9 M€ de recettes d'investissement définitives,
- 30 M€ d'emprunts.

Les dépenses réelles totales du Département à 460,7 M€, se répartissent entre :

- 348,1 M€ de dépenses de fonctionnement,
- 74,1 M€ de dépenses d'investissement,
- 38,4 M€ de remboursements de dette en capital.

LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES (en milliers d'euros)		2016	2017	2018	2019	2020	2021
1	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	413 440	395 728	401 171	414 702	422 778	436 996
	Fiscalité directe	125 357	109 621	111 941	114 763	116 664	118 756
	Fiscalité indirecte	26 494	30 300	30 773	35 130	36 201	43 783
	Fiscalité transférée pour transfert de compétence	61 679	62 576	63 564	64 521	65 004	66 685
	Fiscalité transférée pour perte de ressources fiscales	46 075	47 450	49 066	51 324	53 439	57 497
	Dotations et compensations	36 327	34 609	34 558	34 291	34 147	33 933
	Péréquation verticale (de l'Etat vers les Départements)	93 714	88 488	88 143	87 736	88 139	88 163
	Péréquation horizontale (inégalités entre les Départements)	9 388	10 021	10 340	13 931	15 265	13 933
	Recettes diverses	14 406	12 663	12 786	13 006	13 919	14 246
2	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	339 018	325 496	330 451	338 801	340 075	348 163
	Ressources humaines	80 621	81 417	81 858	83 653	84 697	86 657
	Aide sociale	176 121	182 422	186 715	193 693	198 593	8 941
	Organisation et intendance	8 632	8 849	9 961	8 880	8 651	201 499
	Interventions externes (hors social)	63 415	43 590	43 312	43 813	40 934	43 838
	Intérêts de la dette	8 454	7 387	6 495	5 748	4 648	3 843
	Provisions et opérations exceptionnelles (dont Fonds de solidarité)	1 775	1 831	2 110	3 014	2 552	3 385
3=1-2	ÉPARGNE BRUTE	74 422	70 232	70 720	75 901	82 703	88 833
4=3/1	Taux d'épargne brute	18 %	17,8%	17,7 %	18,3%	19,6%	20,4%
5	RECETTES D'INVESTISSEMENT DÉFINITIVES	15 214	15 908	17 772	13 950	18 746	12 912
	Subventions d'équipement	635	2 982	4 387	725	5 542	1 406
	Dotations Etat (dont FCTVA)	13 580	12 204	13 024	12 913	12 910	11 246
	Autres (hors emprunt)	999	722	361	312	294	260
6=3+5	RESSOURCES PROPRES DISPONIBLES POUR INVESTIR	89 636	86 140	88 492	89 851	101 449	101 745
7	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	75 834	69 514	68 069	80 539	73 079	74 247
	Subventions d'équipement versées	32 537	14 805	11 654	21 045	22 096	24 431
	Dépenses d'équipement directes	42 808	53 878	55 932	58 673	48 510	48 952
	Autres dépenses d'investissement (*en 2020 apurement du compte 1069 pour passage M57)	489	831	483	821	2 473*	864
8	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	30 822	32 358	33 645	34 540	35 186	38 386
9=7+8	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	110 359	101 872	101 714	115 079	108 265	112 633
10=9-6	BESOIN DE FINANCEMENT	20 723	15 732	13 231	25 228	6 816	10 888
	EMPRUNTS	20 050	30 000	25 000	25 000	35 000	30 000
				Avance DMTO 2020		3 391	
	Fonds de roulement au 1 ^{er} janvier	20 482	19 810	34 078	45 855	45 627	77 201
	Fonds de roulement au 31 décembre	19 810	34 078	45 855	45 627	77 201	96 314
	Encours de la dette au 1^{er} janvier	298 820	288 048	285 690	277 045	267 504	267 318
11	Encours de la dette au 31 décembre	288 048	285 690	277 045	267 504	267 318	258 932
12 = 11/3	Capacité de désendettement						
	Encours de dette au 31 décembre/épargne brute	3.9 ans	4 ans	3.9 ans	3.5 ans	3,2 ans	2,9 ans

Fonds de roulement inclus, la capacité de désendettement du Département est ramenée à 1,4 ans en 2021.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Évolution des recettes de fonctionnement

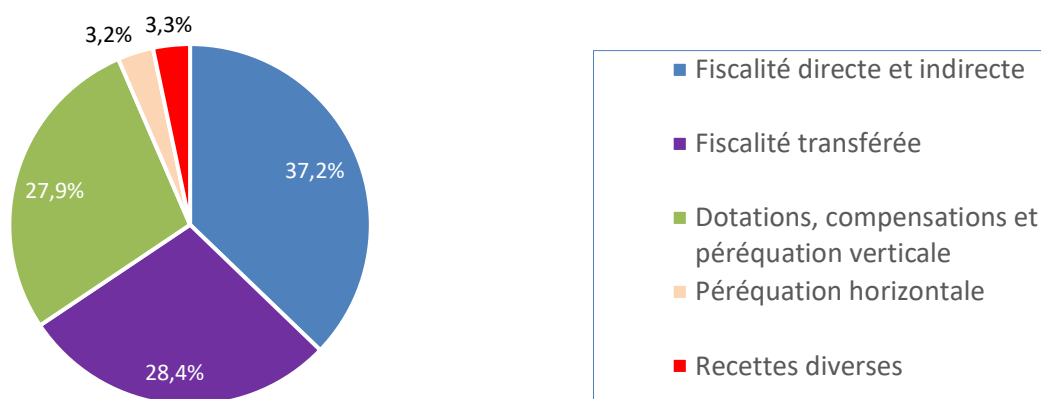
En 2021, les recettes d'exploitation ont augmenté de **+3,4 %**, soit 14,2 M€ de plus qu'en 2020. L'essentiel de cette dynamique s'explique par la hausse exceptionnelle et inattendue à un tel niveau des DMTO +25%.

Ainsi que l'évolution de la fraction de TVA désormais perçue en remplacement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, qui confirme la dépendance de cette ressource à la situation économique.

Il conviendra également de noter la très bonne dynamique de la fiscalité transférée principalement grâce à la part DMTO et les recettes sur les conventions d'assurances qui viennent très nettement compenser le retrait de DGF forfaitaire (-1,1%) ainsi que celui de la péréquation horizontale.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT en milliers d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020
fiscalité directe	125 357	109 621	111 941	114 763	116 664	118 756	+1,8%
<i>Dont fraction de TVA</i>	<i>92 840</i>	<i>93 629</i>	<i>95 194</i>	<i>97 006</i>	<i>98 703</i>	<i>100 911</i>	<i>+2,3 %</i>
fiscalité indirecte	26 494	30 300	30 773	35 130	36 201	43 783	+21%
<i>dont DMTO</i>	<i>21 210</i>	<i>24 856</i>	<i>25 416</i>	<i>29 733</i>	<i>30 463</i>	<i>38 041</i>	<i>+24,9</i>
fiscalité transférée pour transfert de compétences	61 679	62 575	63 563	64 521	65 004	66 685	+2,6%
<i>dont TICPE</i>	<i>28 427</i>	<i>28 463</i>	<i>28 391</i>	<i>28 387</i>	<i>27 707</i>	<i>28 251</i>	<i>+ 2%</i>
Fiscalité transférée pour perte de ressources fiscales	46 074	47 450	49 066	51 324	53 439	57 497	+7,6%
Dotations et compensations (pour perte de ressources fiscales)	36 327	34 609	34 557	34 291	34 147	33 933	-0,63%
Péréquation verticale (de l'Etat vers les Départements pour transfert de compétence)	93 714	88 487	88 143	87 736	88 139	88 163	-
<i>Dont DGF FORFAITAIRE</i>	<i>41 031</i>	<i>35 370</i>	<i>34 935</i>	<i>34 510</i>	<i>34 114</i>	<i>33 716</i>	<i>-1,1 %</i>
Péréquation horizontale (pour réduire les inégalités entre Départements)	9 388	10 021	10 340	13 931	15 265	13 933	-8,7%
Recettes diverses	14 406	12 663	12 786	13 006	13 919	14 246	+2,35%
<i>aliénations</i>	<i>789</i>	<i>749</i>	<i>849</i>	<i>535</i>	<i>369</i>	<i>163</i>	<i>-55,8%</i>
<i>participations/subventions</i>	<i>5 552</i>	<i>4 281</i>	<i>3 498</i>	<i>4 552</i>	<i>5 259</i>	<i>5 799</i>	<i>+10,3%</i>
<i>recouvrements</i>	<i>3 948</i>	<i>3 685</i>	<i>3 707</i>	<i>2 968</i>	<i>4 215</i>	<i>3 941</i>	<i>-6,5%</i>
<i>remboursements</i>	<i>1 586</i>	<i>1 876</i>	<i>1 611</i>	<i>2 188</i>	<i>1 789</i>	<i>1 287</i>	<i>-28,1%</i>
<i>produits d'exploitation</i>	<i>2 304</i>	<i>2 071</i>	<i>3 119</i>	<i>2 763</i>	<i>2 287</i>	<i>3 056</i>	<i>+33,6%</i>
TOTAL	413 441	395 728	401 171	414 702	422 778	436 996	+3,4%

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021



Le produit fiscal perçu par le Département (produits fiscaux et fiscalité transférée par l'Etat) : 286,8M€ soit 65.6% des recettes (64,2% en 2020) qui représentant +15.5 M€

Fiscalité directe : **118,8 M€** soit 27,2% des recettes (27,6% en 2020) composée de la Fraction de TVA ainsi que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et l'Impôt Forfaitaire des Entreprises Réseaux (IFER).

Fiscalité indirecte : **43,8 M€** soit 10,1% des recettes (8,6% en 2020) composée principalement des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) (38 M€) ainsi que différentes taxes (électricité, d'aménagement, de séjour...).

Fiscalité transférée : **124,2 M€** soit 28,5% des recettes (28% en 2020). Il s'agit du transfert de fiscalité par l'Etat au Département afin de compenser les charges supplémentaires (66,7 M€) principalement sociales et SDIS :

- Part de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)
- Part de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA)
- Frais de gestion de la Taxe Foncière.

Ou de compenser la suppression de ressources fiscales (57,5 M€) principalement taxe professionnelle et habitation :

- 2^{ème} part de la Taxe Spéciale sur Convention d'Assurances
- Part compensatoire des DMTO.

Dotations, compensations et péréquation « verticale » de l'Etat : 122,1M€ soit 27,9% des recettes (28,9% en 2020) qui représentent -0,1M€

Elles concernent les mécanismes de compensation financière instaurés par l'Etat vers les Départements afin de tenir compte de perte de ressources ou de nouvelles compétences transférées.

Les dotations et compensations accordées afin de tenir compte des pertes de ressources fiscales (**34M€**) comprennent le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) ainsi que les Allocations Compensatrices pour Taxes Foncière et Habitation.

La Péréquation Verticale regroupe quant à elle l'ensemble des dispositifs de financement de l'Etat visant à réduire les inégalités entre départements suite aux divers transferts de compétences (**88 ,1 M€**). Elle est principalement composée de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et de Décentralisation (DGD) ainsi que du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI), des participations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), de la Dotation Compensatrice Péréquée (DCP) et d'une partie du FCTVA.

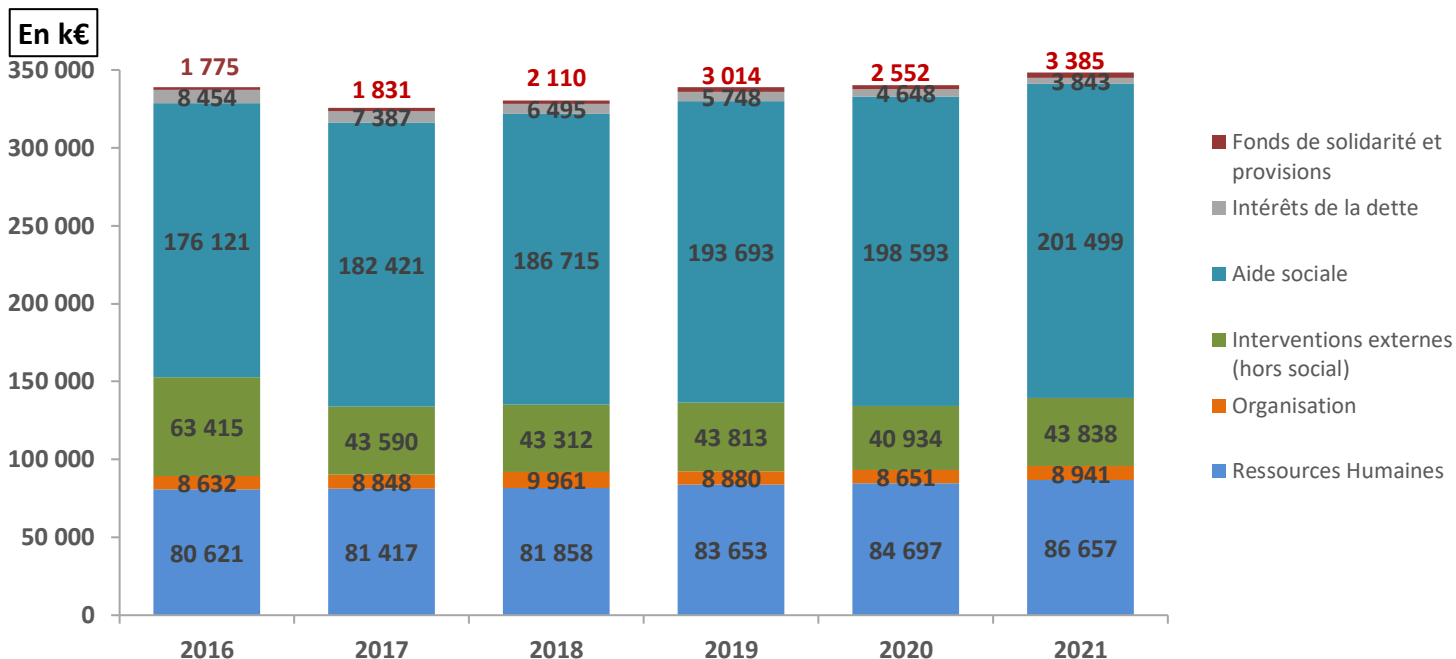
Péréquation Horizontale : 14 M€ soit 3,2 % des recettes (3,6% en 2020) qui représentent -1.2M€

Elle concerne les mécanismes de compensation financière entre Départements afin de réduire les inégalités entre territoires.

Cette péréquation comprend les Fonds de Péréquation des DMTO et CVAE ainsi que le Fonds de Solidarité des DMTO et le Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID) instauré dans la loi de finance 2019.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	% DU TOTAL	ÉVOLUTION 2020/2019
Ressources humaines	80 621	81 417	81 858	83 653	84 697	86 657	24,9%	+2,3%
Organisation	8 632	8 848	9 961	8 880	8 651	8 941	2,6%	+3,3%
Aide sociale	176 121	182 421	186 715	193 693	198 593	201 499	57,9%	+1,5%
Interventions externes (hors social)	63 415	43 590	43 312	43 813	40 934	43 838	12,6%	+7,1%
Intérêts de la dette	8 454	7 387	6 495	5 748	4 648	3 843	1,1%	-17,3%
Fonds de solidarité et provisions	1 775	1 831	2 110	3 014	2 552	3 385	1%	+32,6%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en k€)	339 018	325 496	330 451	338 801	340 075	348 163	/	/

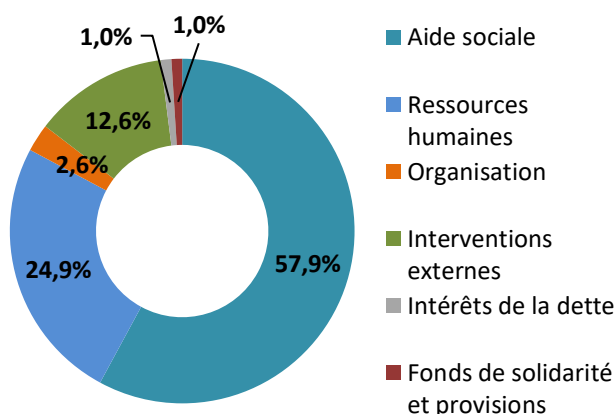


Les dépenses de fonctionnement, qui avaient connu un ralentissement en 2020 lié au contexte exceptionnel, ont repris leur hausse à un rythme significatif (+2,4%) en s'établissant à 348 M€ (+8 M€).

Cette hausse de la section d'exploitation s'explique en grande partie par la poursuite de la **hausse des dépenses sociales** à un rythme soutenu (+2,9 M€) tout **comme celle des dépenses de ressources humaines** (+ 2 M€).

Par ailleurs, après un recul inédit en 2020 lié à la situation sanitaire, on constate une **hausse des dépenses externes** (hors social) de près de 3M€ pour revenir au niveau de 2019.

A noter enfin que la rigueur dans la gestion de la dette de la Collectivité et les conditions favorables d'octroi d'emprunt permettent un **nouveau recul significatif des intérêts de la dette** de 0,8M€.



Le Département est, depuis les compétences qui lui ont été attribuées par le 1^{er} acte de la décentralisation, un acteur majeur des solidarités.

L'Acte II de la décentralisation et la création par la loi de nouvelles prestations d'action sociale (APA - PCH - RSA) ont encore renforcé ce rôle.

La crise sanitaire de 2020 et ses conséquences sur les dépenses sociales ne devraient faire que conforter encore davantage cette tendance.

LES DÉPENSES SOCIALES PÈSENT POUR PLUS DE LA MOITIÉ DES DÉPENSES D'EXPLOITATION (57,9% CONTRE 58,4% EN 2020), A NOTER QUE CETTE PART POUR LA PREMIERE FOIS DU MANDAT EST EN REcul PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE.

FOCUS SUR LES DÉPENSES EN RESSOURCES HUMAINES

Afin de comparer l'évolution globale des dépenses de Ressources Humaines, il est proposé une analyse incorporant l'ensemble des dépenses liées aux RH, et ce sur l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes), en précisant les éventuelles modifications de périmètres.

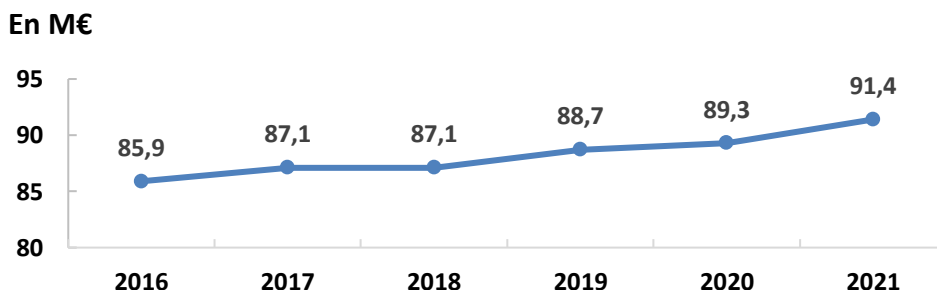
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RH du budget principal	80 526 k€ (*)	81 416 k€ (**)	81 859 k€	83 653 k€	84 697 k€ (***)	86 658 K€ (****)
Maison de l'Enfance et de la Famille	3 195 k€	3 916 k€	3 619 k€	3 551 k€	3 575 k€	3 732 K€
Laboratoire	677 k€	666 k€	698 k€	722 k€	782 k€	746K€
Vosges Développement	1 193 k€	1 111 K€	1 006 K€	719 k€	259 k€	274 K€
Vosges Arts Vivants	183 k€	335 K€	/	/	/	/
Total	85 874 k€	87 108 k€	87 182 k€	88 645 k€	89 313 k€	91 410 K€

(*) Dont CLIC intégrés en 2016 : 801 k€.

(**) Dont Vosges Arts Vivants intégrés en 2018 (335 K€)

(***) intégration d'une partie du personnel rattaché au BA Vosges Développement

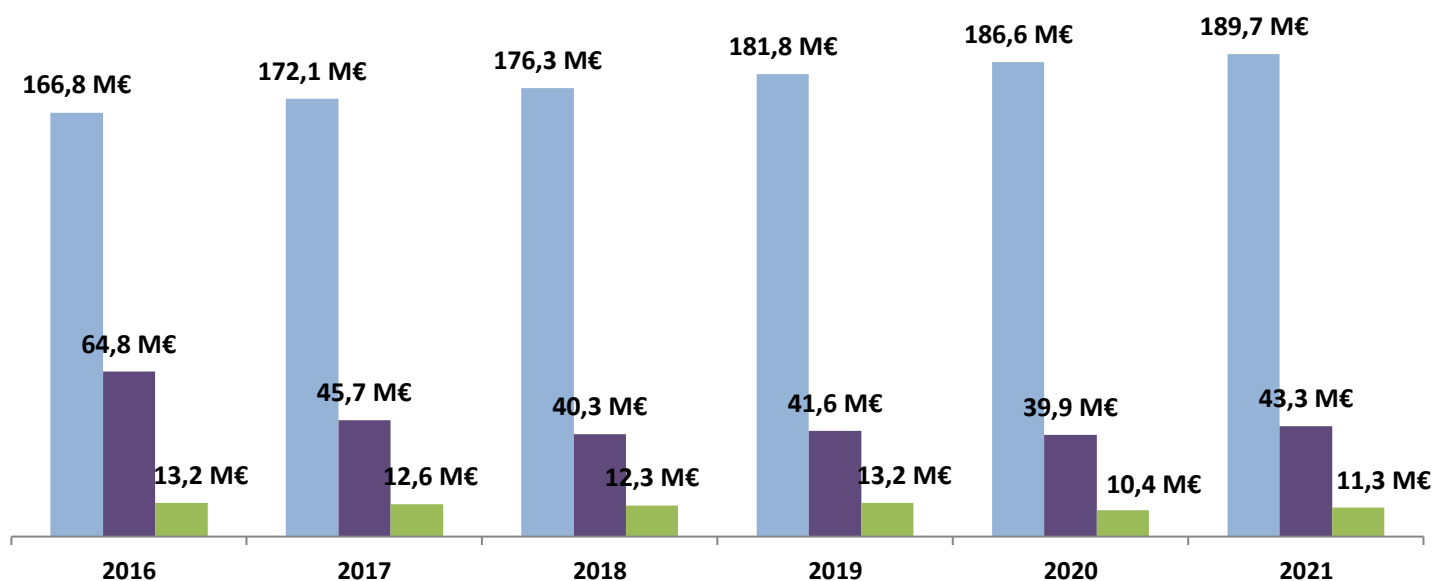
(****) intégration du Budget Annexe de l'action sociale au sein du Budget Principal qui se traduisait jusqu'à alors par une subvention d'équilibre.



Les dépenses de personnel dans leur globalité ont poursuivi leur progression de + **2,4** % entre 2020 et 2021.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

ÉVOLUTION DES DÉPENSES OPÉRATIONNELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CATÉGORIE



- Dépenses sociales sensibles (RSA, APA, PCH, hébergement des enfants, allocations pour les familles en difficulté, FSL, FAJ, hébergement des personnes âgées dépendantes).
- Dépenses obligatoires (accompagnement social, concours au SDIS, dotations aux collèges, transports scolaires, entretien des routes et du patrimoine).
- Dépenses volontaires.

En 2021, les dépenses opérationnelles ont repris leur progression **(+3,2%)** soit 7,4M€ par rapport à 2020.

Contrairement aux années passées, la hausse des **dépenses sociales sensibles (+1,7%)** soit 3,1 M€ n'a pas été compensée par des baisses des autres dépenses.

Les **dépenses obligatoires sont en hausse (+8,5 %)**, après une baisse de - 4.1% en 2020, elles dépassent les niveaux constatés en 2018 et 2019.

Les **dépenses volontaires**, qui avaient subi une diminution significative de - 21% en 2020 en raison de la crise sanitaire, sont logiquement en hausse de **+8,7%**, tout en restant inférieures de près de 2 M€ au niveau de 2019.

Les dépenses sociales sensibles, représentent plus de 3/4 des dépenses opérationnelles (77,7%), en recul toutefois par rapport à 2020 (78,8%).

Évolution des dépenses sociales sensibles depuis 2016 : + 13,7%

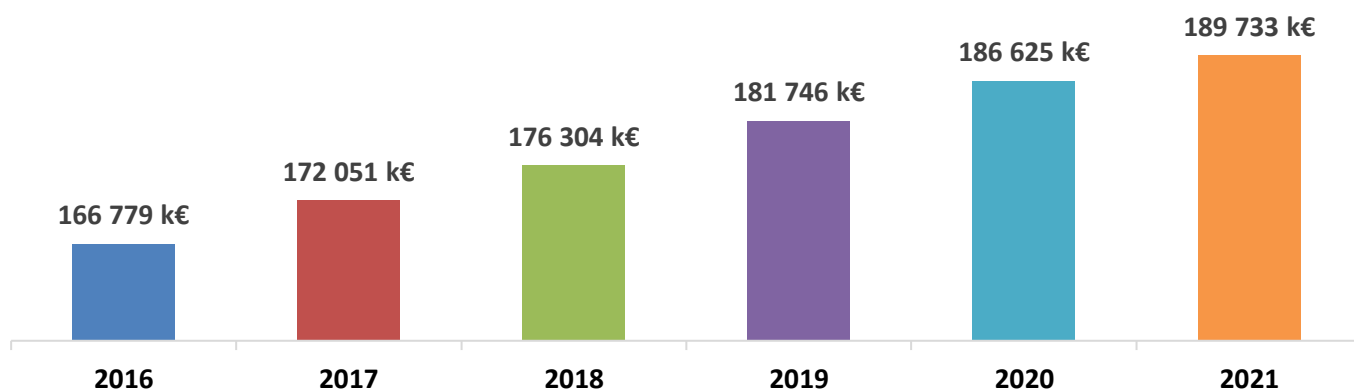
Évolution des dépenses obligatoires (*) depuis 2016 : - 33,1%

Évolution des dépenses volontaires depuis 2016: - 14,5 %.

() avec perte de compétence transports en 2017*

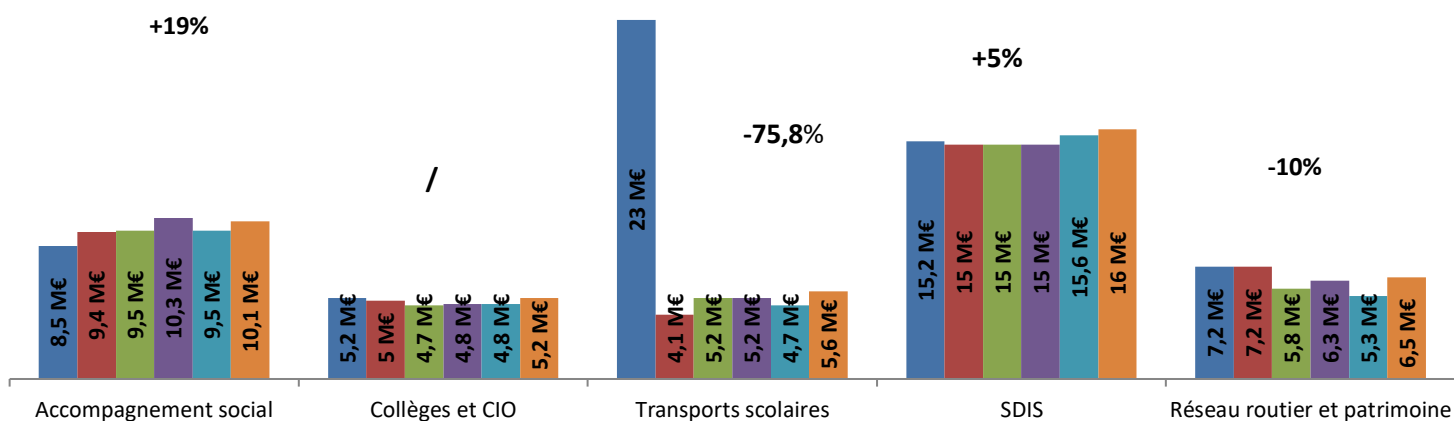
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses sociales sensibles +1,7% par rapport à 2020

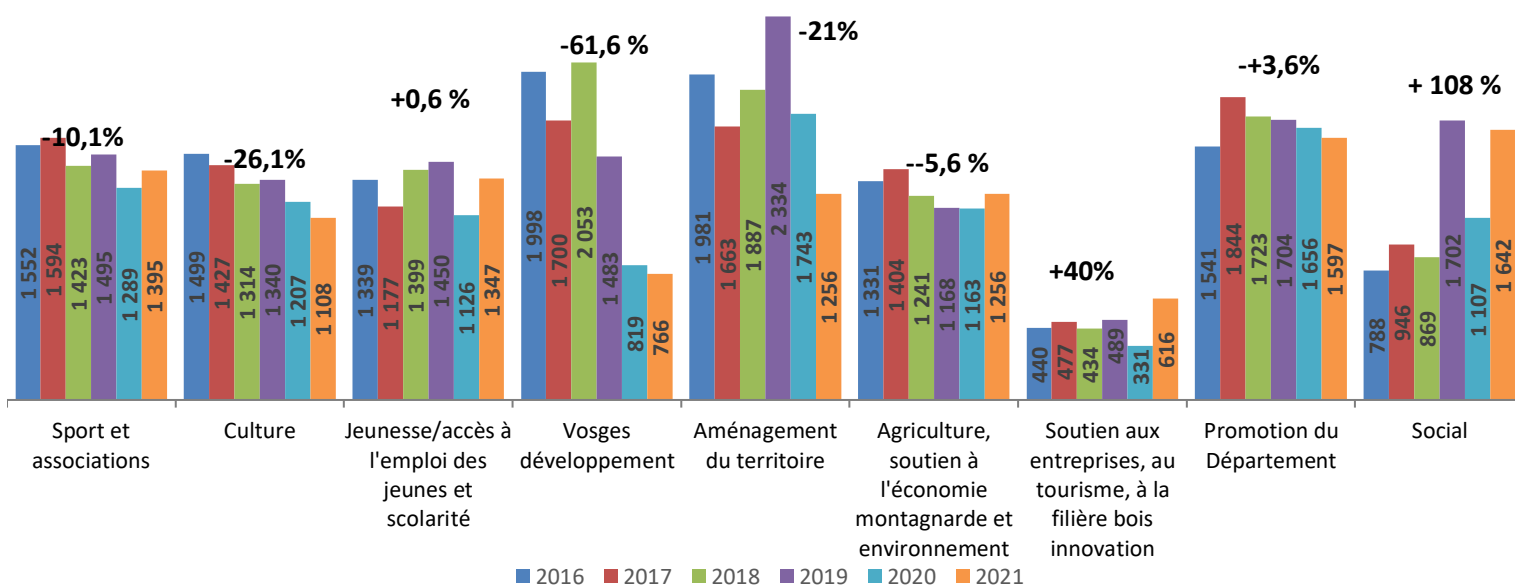


Dépenses obligatoires

■ 2016 ■ 2017 ■ 2018 ■ 2019 ■ 2020 ■ 2021



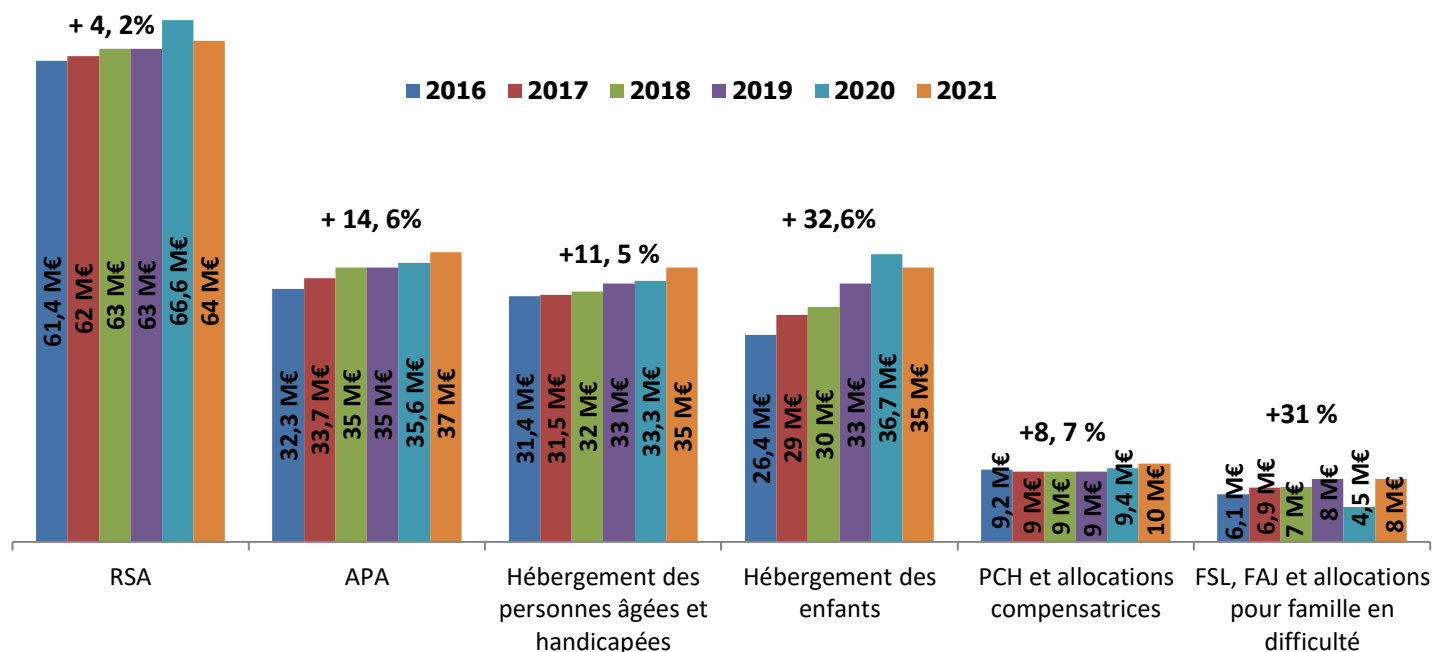
Dépenses Volontaires En k€



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POLITIQUE SOCIALE SENSIBLE

L'évolution des "stabilisateurs sociaux" du Département

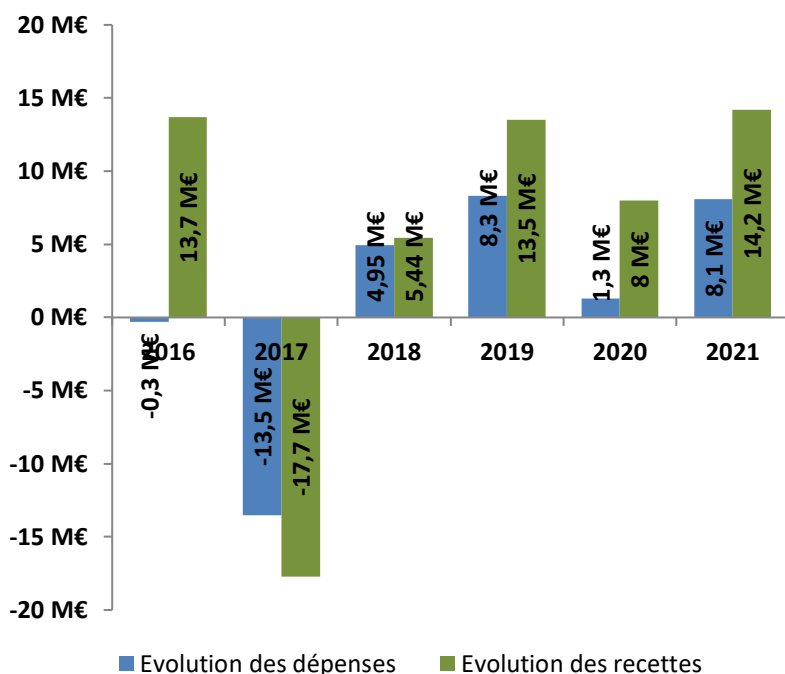


Points essentiels à retenir sur ces dépenses sociales :

- Après un pic rencontré en 2020 et des anticipations d'une dégradation encore plus forte pour les années à venir, finalement, **l'allocation RSA** a connu en 2021 **une baisse** de -3,9% ;
- **L'APA**, en revanche, a connu une **hausse bien plus soutenue** que les 3 années passées (+4%) ;
- L'hébergement des PA/PH poursuit sa hausse constante et davantage amplifiée en 2021 (+5.1%) ;
- **L'hébergement des enfants** est en retrait de - 4,6% en raison d'un mouvement budgétaire opéré en 2020 en faveur des actions éducatives à domicile réaffecté en 2021. Ainsi cette dépense retrouve **un rythme de croissance forte et constante** depuis 2016 ;
- **La PCH et les ACTP**, après la stabilité des années passées, semblent **confirmer la hausse constatée en 2020** sur la PCH (+6,4%);
- Les autres dépenses subissent quant à elles une **augmentation significative** et un retour au niveau des années passées (FSL, FAJ et soutien aux familles) après une année 2020 en forte baisse de 44%.

L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE

Évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



L'épargne brute est constituée par l'excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement.

Elle permet :

- de rembourser le capital de la dette contractée antérieurement pour investir ;
- de financer les nouveaux investissements.

Plus elle est élevée, plus il est possible d'investir et de mener des politiques d'aide à l'investissement ambitieuses. C'est « l'assurance vie » des finances locales et le principal atout de Département des Vosges.

En 2015, le choix de maintenir l'épargne grâce à une meilleure maîtrise des dépenses volontaires, conjugué à une évolution positive des recettes, a permis, dès l'année suivante, une progression de cette épargne.

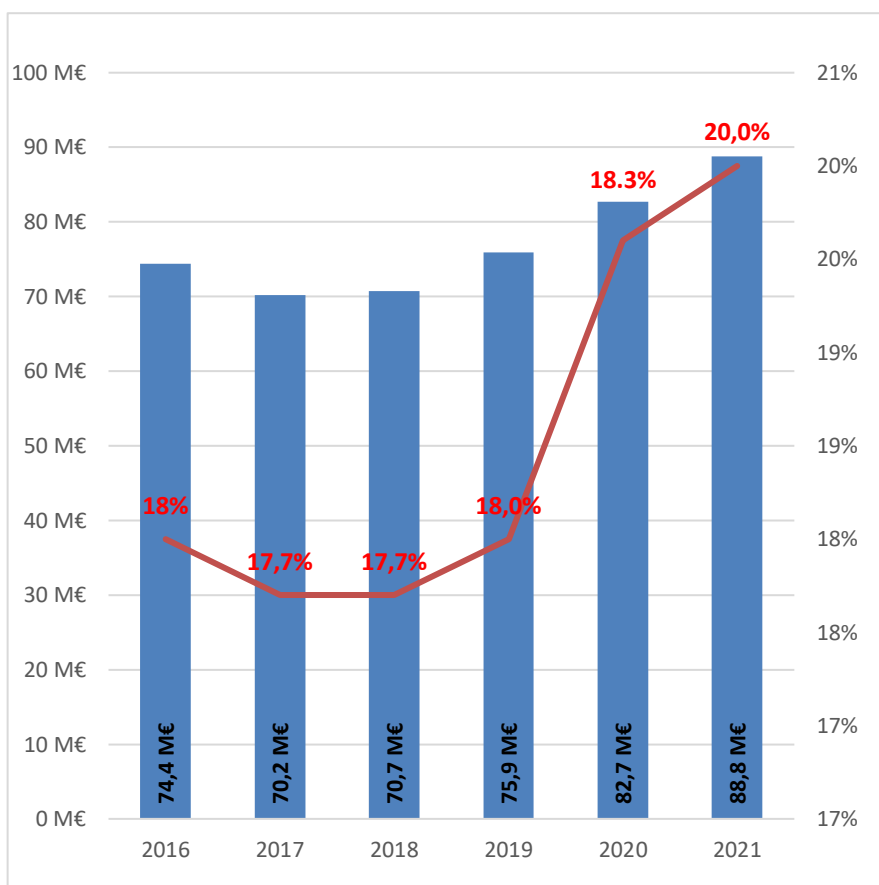
En 2020, la crainte d'une baisse des recettes liée à la crise sanitaire s'est révélée infondée. **La dynamique s'est poursuivie avec en revanche une stabilité des dépenses.**

En 2021, la dynamique des recettes s'est poursuivie avec une évolution positive, la plus importante du mandat.

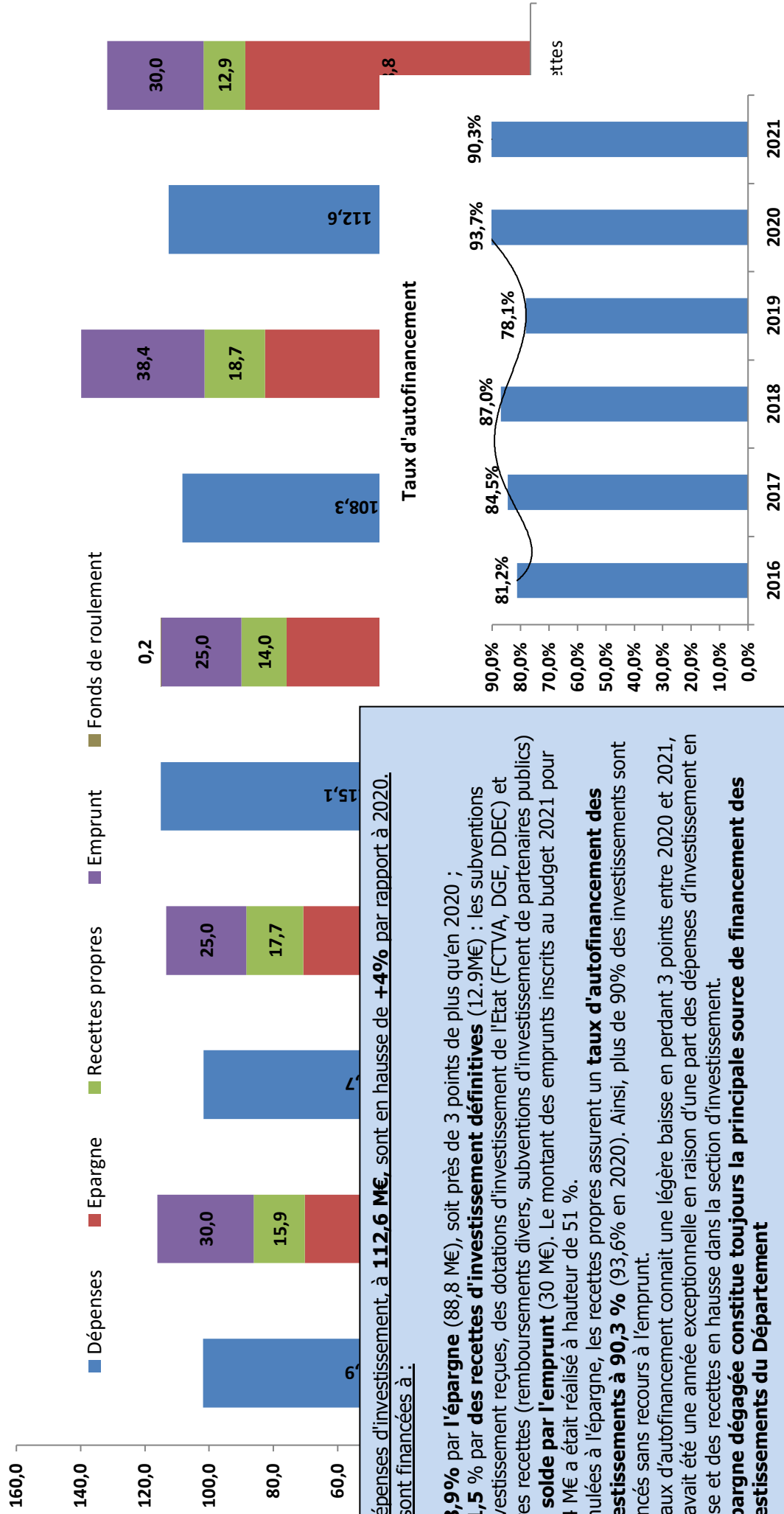
En revanche, la maîtrise du niveau de dépenses réalisé en 2020 ne s'est pas confirmée avec une reprise significative en 2021 de plus de 8M€, par rapport en 2020.

Pour autant, la forte hausse des recettes de fonctionnement a très nettement compensé celle des dépenses et accru l'épargne à un niveau inégalé sur ce mandat.

Évolution de l'épargne brute



Financement de l'investissement en M€



Les dépenses d'investissement, à **112,6 M€**, sont en hausse de **+4%** par rapport à 2020. Elles sont financées à :

- **78,9%** par l'épargne (88,8 M€), soit près de 3 points de plus qu'en 2020 ;
- **11,5 %** par **des recettes définitives** (12.9M€) : les subventions d'investissement reçues, des dotations d'investissement de l'Etat (FCTVA, DGE, DDEC) et autres recettes (remboursements divers, subventions d'investissement de partenaires publics)
- Le **solde par l'emprunt** (30 M€). Le montant des emprunts inscrits au budget 2021 pour 58,4 M€ a été réalisé à hauteur de 51 %.

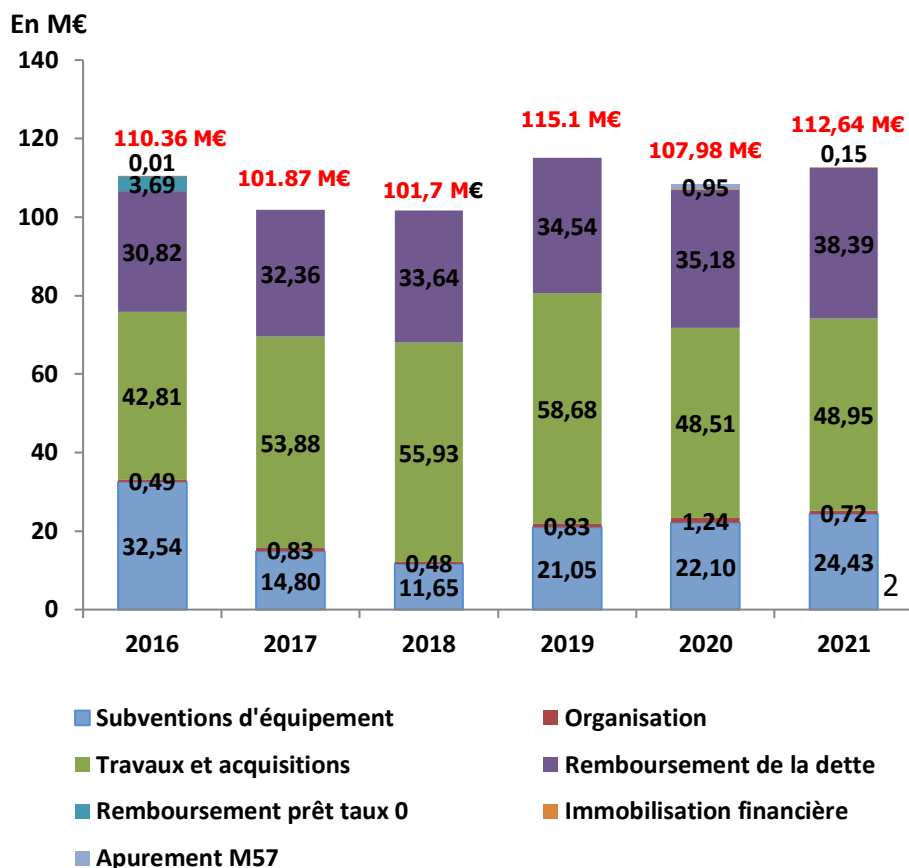
Cumulées à l'épargne, les recettes propres assurent un **taux d'autofinancement des investissements à 90,3 %** (93,6% en 2020). Ainsi, plus de 90% des investissements sont financés sans recours à l'emprunt.

Le taux d'autofinancement connaît une légère baisse en perdant 3 points entre 2020 et 2021, qui avait été une année exceptionnelle en raison d'une part des dépenses d'investissement en baisse et des recettes en hausse dans la section d'investissement.

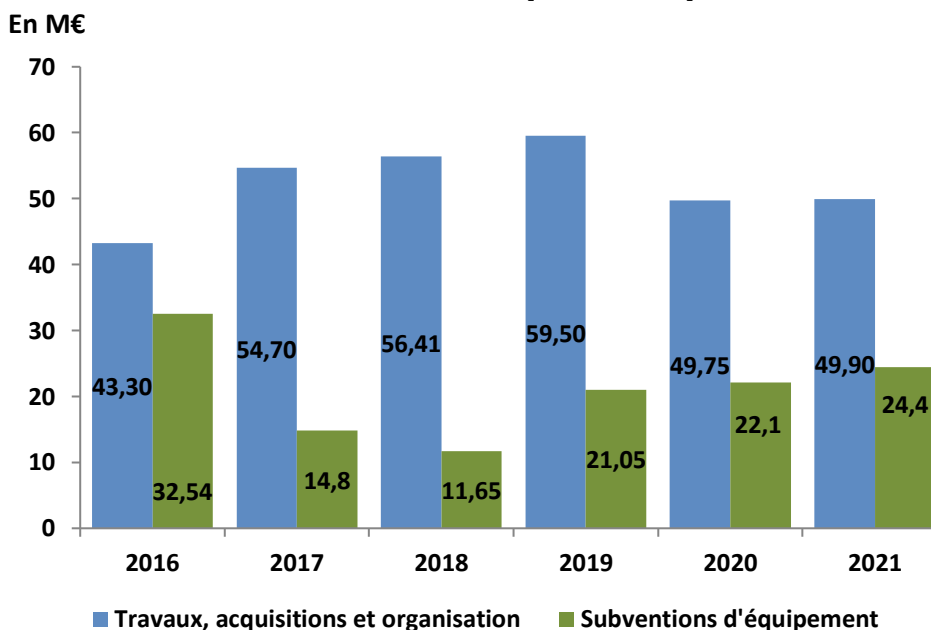
L'épargne dégagee constitue toujours la principale source de financement des investissements du Département

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement en M€



La répartition des dépenses d'investissement (hors dette)



Les **dépenses d'investissement** sont en hausse de **+ 4%** par rapport à 2020 et atteignent **112,6** millions d'euros en 2021.

- **38,39 M€** de remboursement sur l'encours de la dette, en hausse de **+9%**, en raison principalement du remboursement intégral de l'avance DMTO consentie par l'Etat en 2020.
- **49.9 M€** d'investissement sur les travaux, acquisitions et organisation du Département en très légère hausse de **+0,3 %** après un fort retrait en 2020. L'année 2021 n'a pas permis de retrouver les niveaux constatés les années passées.

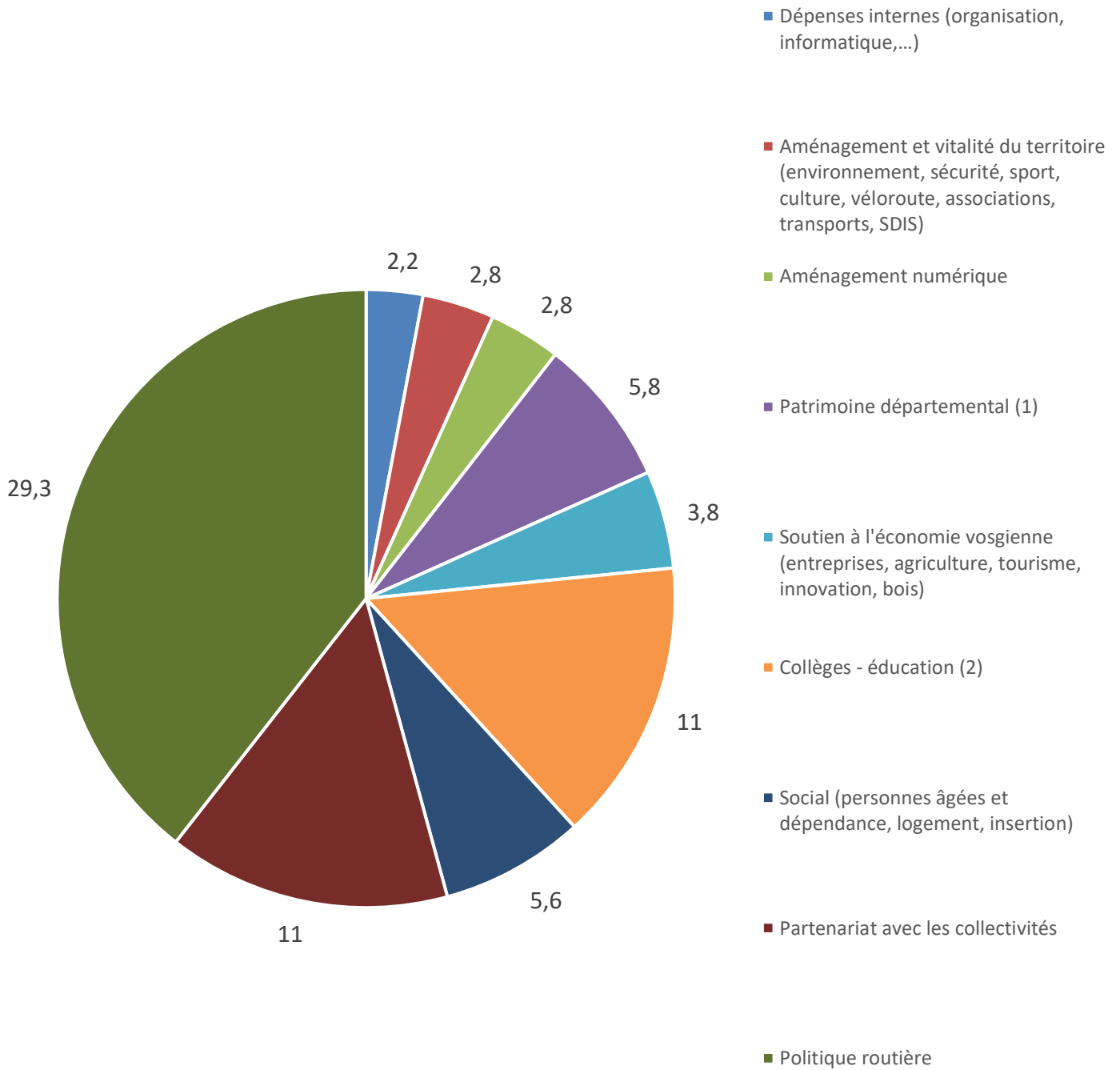
L'ensemble des **travaux et acquisitions sur le réseau routier** représente **29,3 M€ (-1,3%)**, alors que **les collèges et les bâtiments départementaux** ont concentré un crédit de **10,9 M€ (-20%)**. Ces baisses confirment celles de 2020, et sont principalement dues à la crise sanitaire, et ne remettent pas en cause l'engagement du Département sur ces compétences essentielles.

- **24,4 M€** de **subventions d'investissement** versées, ces dépenses poursuivent leur forte hausse de **+10,6 %** conséquence d'une politique de soutien aux partenaires volontariste. Les **subventions d'équipement versées aux collectivités vosgiennes** atteignent **11 M€** pour les collectivités vosgiennes (**+11,8%**) et celles en faveur des établissements accueillant des personnes âgées et dépendantes **5 M€ (-1,3%)**.

Les dépenses d'investissement (hors dette) sont en hausse de **+1,6%** et représentent **74,25 M€**

- Le niveau des dépenses en maîtrise d'œuvre directe est stable par rapport à 2020, qui avait connu un net ralentissement.
- Une nouvelle augmentation des subventions d'équipement versées, qui auront plus que doublé en 2018.
- L'objectif de 75 M € d'investissements nouveaux réalisés est quasiment atteint.

Part de chaque politique publique dans les dépenses d'investissement en M€

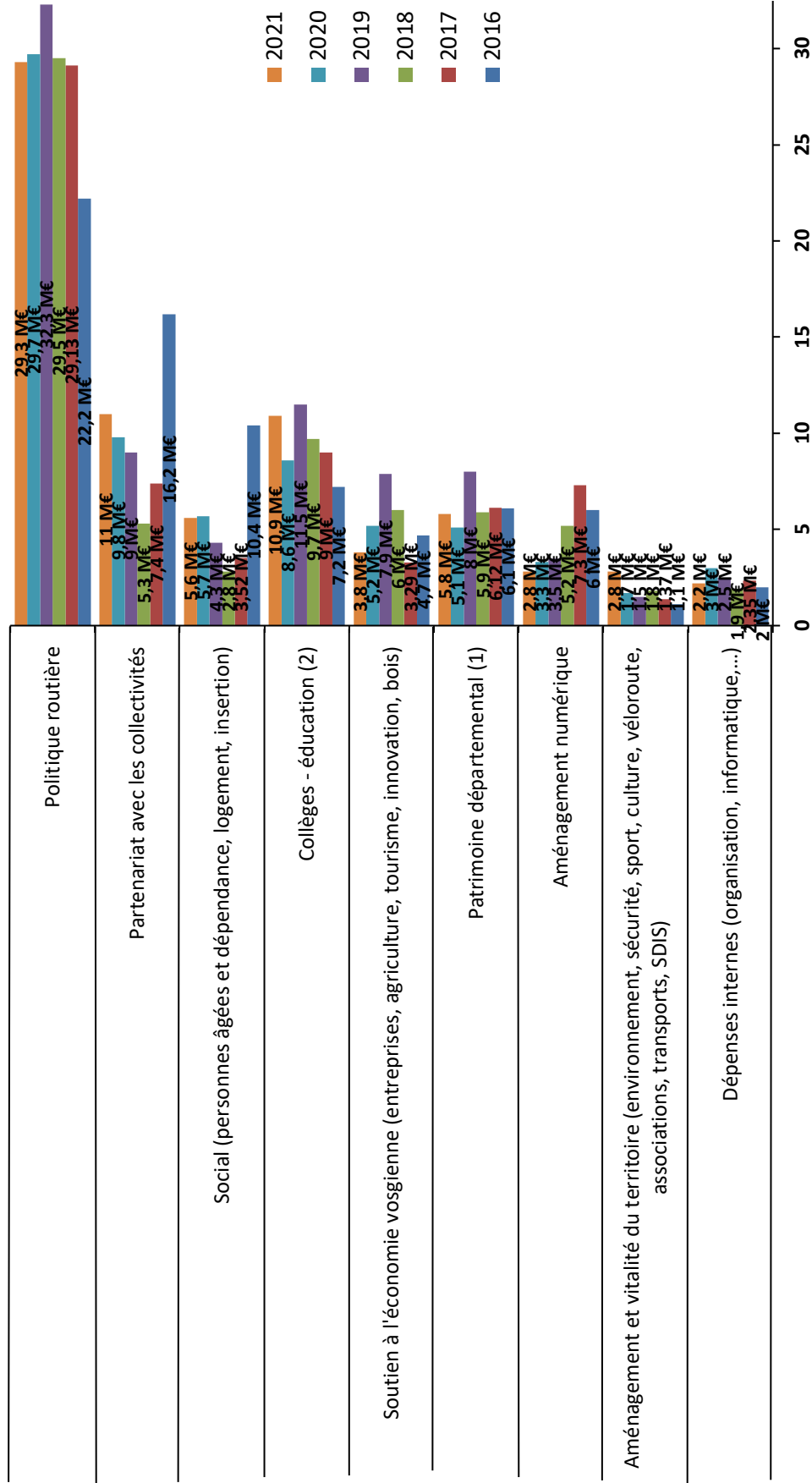


(1) Travaux courants sur le patrimoine, grands chantiers et chantiers de proximité pour services publics.

(2) Grands chantiers de collèges, chantiers de proximité dans les collèges, acquisition d'équipement et subventions pour les collèges (hors gros entretien des collèges).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Le détail des investissements par thématique du Plan Vosges figure en annexe.



(1) Travaux courants sur le patrimoine, grands chantiers et chantiers de proximité pour services publics.

(2) Grands chantiers de collèges, chantiers de proximité dans les collèges, acquisition d'équipement et subventions pour les collèges (hors gros entretien des collèges).

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Elles permettent d'engager des opérations pluriannuelles d'études, de travaux ou de subventions, en inscrivant pour chaque exercice le niveau des crédits de paiement nécessaires, pour faire face aux autorisations de programme (AP) décidées.

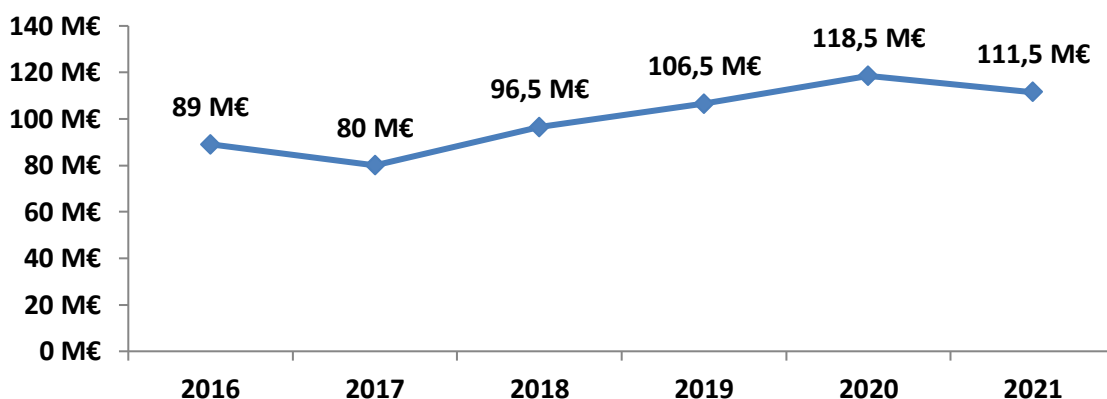
Les AP représentent les engagements de la collectivité.

Les AP non couvertes par des crédits de paiement représentent une « dette », que le Département pourra être amené à couvrir.

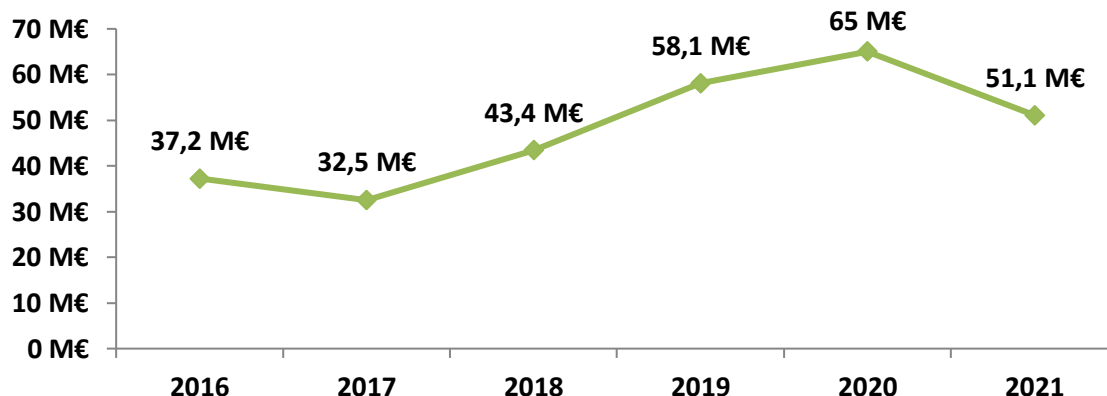
Plus le montant des AP non couvertes par des crédits de paiement est faible, plus la situation financière du Département peut être jugée comme saine à ce titre.

Un détail de la situation des AP est proposé dans le compte administratif en annexe (document comptable).

Évolution des AP non couvertes par des crédits de paiement pour les études et les travaux



Évolution des AP non couvertes par des crédits de paiement pour les subventions

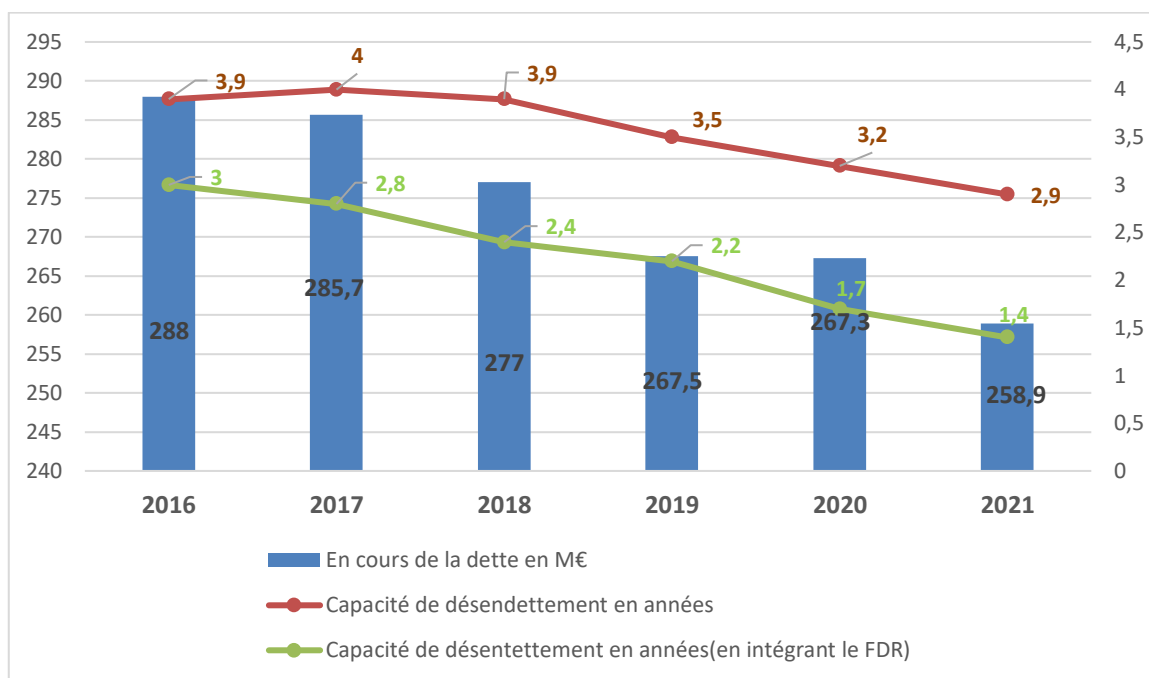


Le stock des AP connaît cette année une forte baisse en raison notamment d'une opération de nettoyage menée en 2021, visant à annuler des engagements pris de longue date qui ne sont réalisés que partiellement ou ont été annulés.

Pour information, en 2021, 12,4 millions d'AP ont été votées au titre des travaux et études, et 21,5 millions d'engagements pris pour les subventions, dont 13 millions pour les aides aux collectivités.

LA DETTE DÉPARTEMENTALE

ENCOURS DE DETTE AU 31 DÉCEMBRE ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



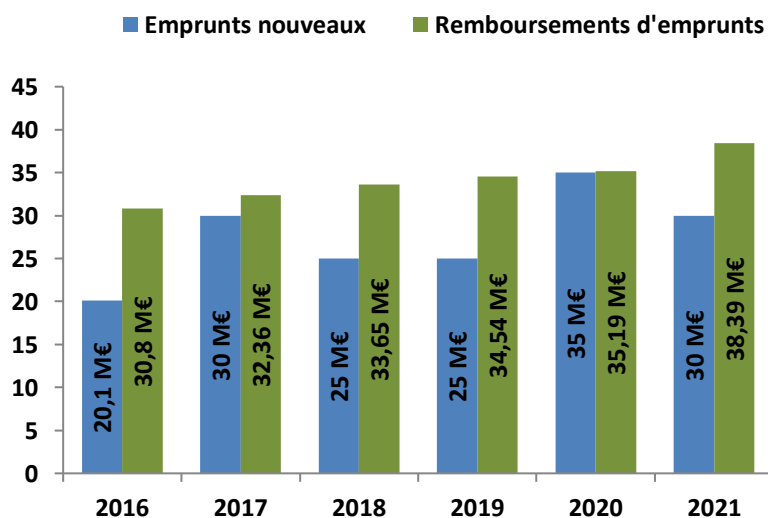
En 2021, l'encours de dette repart à **la baisse après la stabilité constatée en 2020**.

La capacité de désendettement du Département reste très bonne et s'améliore par rapport à 2020, à **2,9 années** (1,4 ans en ajoutant le fonds de roulement) **grâce à l'épargne dégagée**. Pour mémoire, le seuil critique est fixé à 15 ans en la matière.

Ainsi, depuis 2016, le Département a réduit son encours de dette de 10%

EMPRUNTS RÉALISÉS POUR LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT ET REMBOURSEMENT D'ENCOURS DE DETTE

En M€



Le montant de remboursement du capital de la dette demeure stable (35M€) et le désendettement amorcé en 2015 repart en 2021 grâce à un emprunt inférieur au remboursement du capital.

Toutefois, ce volume de remboursement est plus élevé en 2021 en raison du remboursement intégral de l'avance DMT0 (3.4M€) accordée durant la crise sanitaire par l'Etat.

Ainsi, l'annuité de la dette représente (hors remboursement DMT0), en 2021, 7,6% des dépenses totales du Département (7,9% en 2020).

COMPTES
ADMINISTRATIFS 2021
DES BUDGETS ANNEXES

MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

SECTION D'EXPLOITATION

La répartition des dépenses et recettes dans les différents groupes de charges et produits se résume comme suit :

Dépenses	4 308 882,50€ (+2%)
1. <u>Dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe I)</u>	<u>407 317,08 €</u> -7,5%
- Achats (comptes 60)	279 825,23 €
- Services extérieurs (comptes 61)	36 467,30 € -
- Autres services (comptes 62-63)	76 345,06 €
- Comptes 65	14 679,49€
2. <u>Dépenses afférentes au personnel (groupe II)</u>	<u>3 732 206,68 €</u> +4,4 %
3. <u>Dépenses afférentes à la structure (groupe III)</u>	<u>169 358,74 €</u> -19,2%
Recettes	4 158 821,46 € (-9,9%)
<u>Produits de la tarification (groupe I)</u>	<u>4 015 600 €</u> -11%
<u>Autres produits relatifs à l'exploitation (groupe II et III)</u>	<u>143 221,46€</u> + 113 %

Le résultat de la section d'exploitation 2021 est de **-150 061,04 € (déficit)**.

Avec la reprise du résultat incorporé de 2019 (586 628,91€), et la ponction de 294 000 euros pour financer les inscriptions de la DM1 2022, il en résulte un excédent cumulé de **142 567,87 €, qui sera repris au Budget Primitif 2023**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	130 825,21 € (+400%)
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	
mobilier	26 759,95 €
matériel de transport	54 014,62 €
autres immobilisations corporelles	50 050,64 €
Recettes	73 170,96 € (-17%)
28 – amortissements des immobilisations	68 959,34€
10 - fonds de compensation de TVA	4 211,62 €
Solde de la section d'investissement : - 57 654,25 € (déficit).	

Le déficit de la section d'investissement ressortant du présent compte administratif s'élève à 57 654,25€. En y ajoutant la reprise de l'excédent cumulé de 2020 (231 065,98 €), **l'excédent cumulé 2021 de la section d'investissement s'élève à 173 411,73 €** et fera l'objet d'une affectation à la DM1 2022.

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL VÉTÉRINAIRE ET ALIMENTAIRE

Le compte administratif relatif à l'exercice 2021, concernant le budget annexe du Laboratoire Départemental Vétérinaire et Alimentaire est détaillé comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	1 075 884,93 €
- Personnel	746 322,80 € - 4,5 %
- Administration, activités et intendance	301 264,40 € -3,17%
- Dotations aux amortissements	28 297,73 € + 24%
Recettes	1 075 884,93 €
- Produits	698 524,78 € - 15,52 %
- Subvention équilibre	377 360,15 € + 30,62 %

Résultat de la section de fonctionnement : 0 €

Les recettes du laboratoire sont moins importantes qu'en 2020, en raison notamment de la fin du plan d'éradication de la BVD (Diarrhée Virale Bovine).

La part de la subvention d'équilibre dans les recettes est en 2021 de 26,9 %, contre 25,9 % en 2020 et 20,6% en 2019.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	43 704,30 € (-55,9 %)
- Matériel et mobilier	34 304,30 €
- Remboursement capital d'emprunt	9 400,00 €
Recettes	49 302,87 € (-58,9 %)
- Amortissements	28 297,73 €
- Report de la section d'investissement 2019	21 005,14 €

Les baisses en section d'investissement par rapport à l'an passé s'expliquent par les mouvements en recettes et dépenses en 2020 liés à l'acquisition d'un automate de distribution, financé par un emprunt.

Le solde d'exécution de la section d'investissement s'élève à :

(49 302,87 € - 43 704,30 €) = 5 598,57 € et fera l'objet d'une affectation à la DM1 2022.

ZONES D'ACTIVITÉS

Le compte administratif 2021 du budget annexe des zones d'activités est détaillé comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses **180 932,87 € (- 6%)**

- Etudes, frais divers et redevances	42 980,14 €
- Intérêts des emprunts	22 050,69 €
- Amortissements et opérations comptables	115 902,04 €

Recettes **180 932,87 € (-6 %)**

- Produits d'activités (vente de terrains/locations)	23 099,52 €
- Subvention d'équilibre du Département	86 065,16 €
- Amortissement de subventions perçues	71 768,19 €

Résultat de la section de fonctionnement 2021 : 0€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses **413 840,59 € (+ 37,4%)**

- Remboursement d'emprunts	229 439,52 €
- Amortissement de subventions perçues	71 768,19 €
- Agencements et aménagements de terrains	112 632,88 €

La hausse des dépenses en 2021 est liée à des travaux d'aménagement sur la zone de Damblain (voirie définitive).

Recettes **886 185,00 € (-17 %)**

- Amortissements et opérations comptables	115 902,04 €
- Excédent d'investissement 2020	770 282,96 €

Le solde 2021 d'exécution de la section d'investissement s'élève à :

886 185 € - 413 840,59 € = 472 344,41 € et fera l'objet d'une affectation à la DM1 2022.

VOSGES DÉVELOPPEMENT

Le compte administratif 2021 du budget annexe de la régie Vosges Développement s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à 1 009 932,31 €.

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses :		1 009 932,31€	
1. Organisation générale et frais de personnel :	289 325,39 €		+5,7 %
- Personnel (dont formations et déplacements)		271 390,88 €	
- Adhésions/cotisations		17 934,51 €	
2. Fidéliser les clientèles touristiques	77 919,99 €		-19,7 %
- Politique touristique du massif		49 645,76 €	
- Ingénierie touristique		28 274,23€	
3. Marque Vosges	642 686,93 €		-10,7%
- Objets publicitaires		6 166,30 €	
- Relations presse		20 677,94 €	
- Campagnes publicitaires et partenariales		498 945,74 €	
- Editions touristiques		47 519,49 €	
- Salons et événementiels		12 380 €	
- Conseil en communication et digital		56 997,46 €	
Recettes :		1 009 932,31€	
- Participations (Etat, collectivités, ...)		243 915,12 €	+130 %
- Participation du budget principal		766 017,19 €	-6,5 %

Des recettes supplémentaires ont été perçues en 2021, notamment le solde d'une subvention FEDER pour la filière Massif en Famille et des participations de partenaires à nos campagnes affinitaires ou mass média.

PRÉSENTATION

DU COMPTE

ADMINISTRATIF 2021

PAR ENJEU

DU PLAN VOSGES AMBITIONS 2021

Taux de Consommation 2021 par Action du Plan Vosges 2016-2021 investissement et fonctionnement en euros

	THEMATIQUE	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	RENFORCER LA MARQUE VOSGES	1 717 500,00	1 600 633,31	93,20%
	SOUTENIR LE TISSU INDUSTRIEL ET GARANTIR LA SOLIDARITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	3 919 705,00	2 557 127,90	65,24%
	PRIVILEGIER INSTALLATION NOUVEAUX EXPLOITANTS ET DIVERSIFICATION AGRICOLE	2 736 356,33	2 196 743,94	80,28%
	FIDELISER LES CLIENTELES TOURISTIQUES DE NOTRE TERRITOIRE	2 532 208,00	1 384 710,40	54,68%
	DONNER A TOUS LES JEUNES VOSGIENS LES OUTS POUR CONSTRUIRE LEUR AVENIR	196 000,00	171 195,66	87,34%
	RENDRE ACCESSIBLE LE SPORT ET LA CULTURE	4 897 220,77	4 131 253,67	84,36%
QUALITE DE VIE DES VOSGIENS	GARANTIR MAILLAGE TERRITORIAL DES COLLEGES POUR UNE OFFRE EDUCATIVE EQUILIBREE	9 748 920,70	8 635 113,51	88,58%
	PRIVILEGIER LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES DEPENDANTES	91 959 783,00	91 151 870,98	99,12%
	RENFORCER PREVENTION ET DEVELOPPER QUALITE PRISE EN CHARGE SITUATIONS D ENFANTS	44 231 400,00	43 172 461,99	97,61%
	LES TRANSPORTS - FACILITER LES DEPLACEMENTS	5 569 952,00	5 560 369,42	99,83%
	MAINTIEN QUALITE ET EFFICACITE SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET DE SECOURS	17 145 174,00	17 129 396,00	99,91%
	L ENVIRONNEMENT	1 363 084,00	960 816,36	70,49%
EQUILIBRES TERRITORIAUX	L APPUI AUX TERRITOIRES	12 666 002,00	12 384 904,41	97,78%
	DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ET LES EQUIPEMENTS NUMERIQUES POUR TOUS	2 920 734,32	2 764 498,26	94,65%
	GARANTIR UNE OFFRE D INSERTION ET PREVENIR LA PRECARITE	74 786 274,00	72 751 469,03	97,28%
	GARANTIR UN NIVEAU DE QUALITE ET DE PERFORMANCE HOMOGENE DU RESEAU ROUTIER	39 143 052,02	34 015 924,97	86,90%
	RATIONALISER LE PATRIMOINE ET MUTUALISER L ENSEMBLE DES BATIMENTS	22 429 091,58	15 838 410,88	70,62%
	LES RESSOURCES HUMAINES	87 482 184,02	85 331 598,33	97,54%
SERVICES SUPPORTS	LE SYSTEME D INFORMATION	3 556 750,45	2 469 967,13	69,44%
	L ORGANISATION ET L INTENDANCE	10 562 002,69	9 656 916,25	91,43%
	LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE	42 510 726,00	42 229 284,77	99,34%
	LES RECETTES	2 590 335,00	2 590 335,00	100,00%
	PRELEVEMENTS ET OPERATIONS PATRIMONIALES	83 983 617,08	56 757 181,17	67,58%
	RESERVE ET PROVISIONS	68 157 275,10	794 696,72	1,17%
	ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL DU DEPARTEMENT	1 557 300,00	1 326 303,96	85,17%

L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

RENFORCER LA MARQUE VOSGES

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
CAMPAGNES PARTENARIALES « JE VOIS LA VIE EN VOSGES » (J3V)	114 000,00	94 464,51	82,86%
L EVENEMENTIEL AU SERVICE DE L ATTRACTIV ITE DU TERRITOIRE	135 600,00	110 483,70	81,48%
LES OUTILS DU SERVICE PRESSE	2 500,00	2 385,32	95,41%
SUPPORTS DE COMMUNICATION (HORS PUBLICAT IONS)	5 000,00	4 759,68	95,19%
LES PLANS MEDIAS (HORS PUBLICATIONS)	112 900,00	102 884,84	91,13%
LE DIGITAL	90 000,00	89 571,01	99,52%
LE CONSEIL EN COMMUNICATION	134 000,00	118 729,60	88,60%
LES PUBLICATIONS	283 000,00	253 388,69	89,54%
CONTRIBUTION A VOSGES TELEVISION	820 500,00	820 500,00	100,00%
	1 697 500,00	1 597 167,35	94,09%

INVESTISSEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
SUPPORTS DE COMMUNICATION (HORS PUBLICAT IONS)	20 000,00	3 465,96	17,33%
	20 000,00	3 465,96	17,33%

SOUTENIR LE TISSU INDUSTRIEL ET GARANTIR LA SOLIDARITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRIS ES VOSGIENNES	240 000,00	217 700,00	90,71%
INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES	825 255,00	479 254,96	58,07%
SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET VOSGES DEVEL OPPEMENT	1 150 910,00	766 017,19	66,56%
	2 216 165,00	1 462 972,15	66,01%

INVESTISSEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
AIDE A L IMMOBILIER ECONOMIQUE	1 050 540,00	643 337,14	61,24%
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRIS ES VOSGIENNES	298 000,00	273 000,00	91,61%
INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES	355 000,00	177 818,61	50,09%
	1 703 540,00	1 094 155,75	64,23%

PRIVILEGIER INSTALLATION NOUVEAUX EXPLOITANTS ET DIVERSIFICATION AGRICOLE

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
VALORISATION DES PRODUCTIONS LOCALES	8 000,00	7 350,00	91,88%
MAINTENIR UN SERVICE DE DIAGNOSTIC EN SANTE ANIMALE PERFORMANT	527 225,00	517 029,15	98,07%
PARTENARIAT AVEC LES ORGANISATIONS AGRICOLES	97 000,00	95 551,25	98,51%
APPUI AUX AGRICULTEURS	172 000,00	152 955,72	88,93%
LES AMENAGEMENTS FONCIERS	2 500,00	1 935,60	77,42%
LA FORET	37 500,00	7 701,04	20,54%
	844 225,00	782 522,76	92,69%

INVESTISSEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
APPUI AUX AGRICULTEURS	1 247 976,22	908 045,61	72,76%
LES AMENAGEMENTS FONCIERS	613 155,11	481 942,03	78,60%
LA FORET	31 000,00	24 233,54	78,17%
	1 892 131,33	1 414 221,18	74,74%

FIDELISER LES CLIENTELES TOURISTIQUES DE NOTRE TERRITOIRE

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	81 500,00	70 568,32	86,59%
SOUTIEN AUX PROJETS TOURISTIQUES PUBLICS	50 000,00	1 994,00	3,99%
POLITIQUE TOURISTIQUE DU MASSIF	17 000,00	16 670,00	98,06%
PLAN RELANCE TOURISME COVID 19	0,00	0,00	0,00%
	148 500,00	89 232,32	60,09%

INVESTISSEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	607 395,20	150 010,20	24,70%
SOUTIEN AUX PROJETS TOURISTIQUES PUBLICS	162 000,00	87 049,00	53,73%
PROJETS TOURISTIQUES PRIVES	582 000,00	557 360,00	95,77%
POLITIQUE TOURISTIQUE DU MASSIF	965 312,80	501 058,88	51,91%
INGENIERIE TOURISTIQUE	67 000,00	0,00	0,00%
	2 383 708,00	1 295 478,08	54,35%

DONNER A TOUS LES JEUNES VOSGIENS LES AT OUTS POUR CONSTRUIRE LEUR AVENIR

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
CONFORTER LE DISPOSITIF JEUNES PRETS A B OSSER	190 000,00	169 035,66	88,97%
SOUTENIR L ACCES A L EMPLOI DES PUBLICS EN DIFFICULTE	6 000,00	2 160,00	36,00%
	196 000,00	171 195,66	87,34%

RENDRE ACCESSIBLE LE SPORT ET LA CULTURE

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
LECTURE PUBLIQUE	171 100,00	170 639,57	99,73%
SAUVEGARDE ET RAYONNEMENT DU PATRIMOINE ECRIT VOSGIEN	47 000,00	34 675,14	73,78%
SITES CULTURELS DEPARTEMENTAUX	294 000,00	277 897,10	94,52%
APPUI AUX ACTEURS LOCAUX POUR LE DEVELOP PEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE	705 000,00	624 389,42	88,57%
SPORT	1 312 800,00	1 220 160,73	92,94%
JEUNESSE	516 000,00	441 870,45	85,63%
ANIMATION DES TERRITOIRES VIA LE MILIEU ASSOCIATIF	182 350,00	175 000,00	95,97%
	3 228 250,00	2 944 632,41	91,21%

INVESTISSEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
LECTURE PUBLIQUE	184 600,00	184 281,85	99,83%
SAUVEGARDE ET RAYONNEMENT DU PATRIMOINE ECRIT VOSGIEN	34 500,00	34 105,12	98,86%
SITES CULTURELS DEPARTEMENTAUX	543 433,32	299 011,51	55,02%
APPUI AUX ACTEURS LOCAUX POUR LE DEVELOP PEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE	509 112,05	350 521,04	68,85%
SPORT	392 325,40	318 401,74	81,16%
ANIMATION DES TERRITOIRES VIA LE MILIEU ASSOCIATIF	5 000,00	300,00	6,00%
	1 668 970,77	1 186 621,26	71,10%

LA QUALITÉ DE VIE DES VOSGIENS

GARANTIR MAILLAGE TERRITORIAL DES COLLEGES POUR UNE OFFRE EDUCATIVE EQUILIBREE

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
ASSURER LE FONCTIONNEMENT MATERIEL DES COLLEGES	5 260 200,00	5 224 683,80	99,32%
FAVORISER LA REALISATION D ACTIONS EDUCATIVES DANS LES COLLEGES ET LES ECOLES	101 611,00	54 493,67	53,63%
DEPLOYER LE NUMERIQUE DANS LES COLLEGES PUBLICS	452 000,00	406 000,00	89,82%
OFFRIR UNE RESTAURATION DE QUALITE SUR L ENSEMBLE DU TERRITOIRE	196 119,62	179 807,05	91,68%
ACCOMPAGNER LES COLLEGES PUBLICS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX	96 000,00	93 897,31	97,81%
PRT - ASSURER LA POURSUITE DU FINANCEMENT DES 3 CIO	0,00	0,00	0,00%
	6 105 930,62	5 958 881,83	97,59%

INVESTISSEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
FAVORISER LA REALISATION D ACTIONS EDUCATIVES DANS LES COLLEGES ET LES ECOLES	43 000,00	13 016,08	30,27%
DEPLOYER LE NUMERIQUE DANS LES COLLEGES PUBLICS	2 170 734,55	1 604 832,59	73,93%
OFFRIR UNE RESTAURATION DE QUALITE SUR L ENSEMBLE DU TERRITOIRE	415 371,40	120 822,83	29,09%
ACCOMPAGNER LES COLLEGES PUBLICS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX	261 556,67	211 598,94	80,90%
ASSURER L EQUIPEMENT DES COLLEGES PUBLICS	702 327,46	675 961,24	96,25%
FAVORISER L INVESTISSEMENT DES COLLEGES PRIVES	50 000,00	50 000,00	100,00%
	3 642 990,08	2 676 231,68	73,46%

LES TRANSPORTS - FACILITER LES DEPLACEMENTS

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
TRANSPORTS SCOLAIRES DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP	3 453 350,00	3 443 767,81	99,72%
LA COMPENSATION FINANCIERE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE TRANSPORTS A LA REGION	2 116 602,00	2 116 601,61	100,00%
	5 569 952,00	5 560 369,42	99,83%

PRIVILEGIER LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES DEPENDANTES

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
ALLOCATION PERSONNALISEE D AUTONOMIE (AP A)	36 950 000,00	36 897 458,11	99,86%
PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP ET ALLOCATIONS COMPENSATRICES	9 970 000,00	9 815 350,08	98,45%
AIDE SOCIALE GENERALE ET AIDE A L INVESTISSEMENT POUR LES ETABLISSEMENTS	35 109 500,00	35 103 926,24	99,98%
ACCOMPAGNEMENT PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PAR SERVICES SPECIALISES	1 823 000,00	1 821 150,28	99,90%
CENTRES LOCAUX D INFORMATION ET DE COORDINATION	0,00	0,00	0,00%
MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)	1 216 000,00	1 212 436,75	99,71%
MAIA (METHODE D ACTION POUR L INTEGRATION DES SERVICES D AIDE ET DE SOINS)	762 500,00	619 505,07	81,25%
FRAIS DE FORMATION	16 845,00	11 509,16	68,32%
PRESTATION DE SOUTIEN A DOMICILE ET DE TIERS REGULATEUR EN ACCUEIL FAMILIAL	8 500,00	7 179,14	84,46%
AIDE A L ADAPTATION DU DOMICILE ET ACQUISITION DE MATERIEL SPECIFIQUE	0,00	0,00	0,00%
CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D AUTONOMIE	680 000,00	530 202,14	77,97%
CARTE MOBILITE INCLUSION (CMI)	25 000,00	22 573,45	90,29%
SCHEMA AUTONOMIE ET ORGANISATION	10 800,00	10 800,00	100,00%
	86 572 145,00	86 052 090,42	99,40%

INVESTISSEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
AIDE SOCIALE GENERALE ET AIDE A L INVESTISSEMENT POUR LES ETABLISSEMENTS	4 401 558,00	4 399 081,00	99,94%
MAIA (METHODE D ACTION POUR L INTEGRATION DES SERVICES D AIDE ET DE SOINS)	0,00	0,00	0,00%
AIDE A L ADAPTATION DU DOMICILE ET ACQUISITION DE MATERIEL SPECIFIQUE	86 080,00	32 440,56	37,69%
PLAN SANTE	900 000,00	668 259,00	74,25%
	5 387 638,00	5 099 780,56	94,66%

RENFORCER PREVENTION ET DEVELOPPER QUALITE PRISE EN CHARGE SITUATIONS D ENFANTS

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
ACCUEILLIR LES ENFANTS CONFIES A L AIDE SOCIALE A L ENFANCE	36 210 748,00	35 359 676,86	97,65%
ACCOMPAGNER LES VISITES PARENTS-ENFANTS	158 200,00	135 499,14	85,65%
AIDER LES FAMILLES A DOMICILE POUR EVITER LE PLACEMENT DE LEURS ENFANTS	6 487 300,00	6 402 373,91	98,69%
PREVENIR LA MARGINALISATION DES ADOLESCENTS ET FAVORISER LEUR INSERTION	871 500,00	861 586,48	98,86%
ACCOMPAGNER LES JEUNES MAJEURS	75 000,00	56 656,61	75,54%
SOUTENIR LA PARENTALITE	90 000,00	85 418,00	94,91%
DEVELOPPER LA PLANIFICATION ET L'EDUCATION FAMILIALE	43 561,00	38 042,19	87,33%
FORMER LES ASSISTANTS MATERNELS	91 000,00	82 215,87	90,35%
AGREER LES ASSISTANTS MATERNELS	160 091,00	126 907,28	79,27%
REMBOURSER LES FRAIS AUX ASSISTANTS MATERNELS ELUS A LA CCPD	1 000,00	161,86	16,19%
MAINTENIR L'AIDE AUX VOSGIENS DANS LE BE SOIN (SECOURS EXCEPTIONNELS)	18 000,00	16 318,80	90,66%
	44 206 400,00	43 164 857,00	97,64%

INVESTISSEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
ACCUEILLIR LES ENFANTS CONFIES A L AIDE SOCIALE A L ENFANCE	0,00	0,00	0,00%
ACCOMPAGNER LES JEUNES MAJEURS	25 000,00	7 604,99	30,42%
	25 000,00	7 604,99	30,42%

MAINTIEN QUALITE ET EFFICACITE SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET DE SECOURS

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
GARANTIR LA PERENNITE DU MODELE VOSGIEN DE SECOURS	15 953 174,00	15 953 174,00	100,00%
	15 953 174,00	15 953 174,00	100,00%

INVESTISSEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
SOUTIEN FINANCIER AUX EQUIPEMENTS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DU SDIS	1 192 000,00	1 176 222,00	98,68%
	1 192 000,00	1 176 222,00	98,68%

L ENVIRONNEMENT

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
LA POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIB LES	148 000,00	146 041,48	98,68%
L OBSERVATOIRE DES MILIEUX AQUATIQUES	34 000,00	33 664,00	99,01%
PLAN PAYSAGES ET PLAN ABEILLES	40 000,00	21 200,00	53,00%
LE SATESE	20 300,00	18 238,69	89,85%
APPUI AUX ACTEURS LOCAUX EN MATIERE DU D EVELOPPEMENT DURABLE	227 600,00	166 037,37	72,95%
ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE PORTEES PAR LA COLLECTIVITE	38 400,00	15 846,72	41,27%
LE SCHEMA AMENAGEMENT ET GESTION DES EAU X NAPPE DES GRES DU TRIAS INFERIEUR	68 680,00	42 725,98	62,21%
TRANSFERT COMPETENCE DECHETS	43 000,00	42 529,00	98,90%
ECONOMIE CIRCULAIRE	10 000,00	-5 000,00	-50,00%
	629 980,00	481 283,24	76,40%

INVESTISSEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
LA POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIB LES	578 704,00	417 734,30	72,18%
L OBSERVATOIRE DES MILIEUX AQUATIQUES	0,00	0,00	0,00%
PLAN PAYSAGES ET PLAN ABEILLES	124 000,00	47 089,58	37,98%
LE SATESE	9 000,00	6 245,24	69,39%
APPUI AUX ACTEURS LOCAUX EN MATIERE DU D EVELOPPEMENT DURABLE	16 250,00	7 504,00	46,18%
ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE PORTEES PAR LA COLLECTIVITE	5 150,00	960,00	18,64%
	733 104,00	479 533,12	65,41%

LES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

L APPUI AUX TERRITOIRES

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
AIDE A L ANIMATION ET APPUI AUX TERRITOIRES	94 000,00	62 634,00	66,63%
SOUTIEN AUX PARCS NATURELS REGIONAUX	94 600,00	94 600,00	100,00%
APPUI AU DISPOSITIF BOURGS CENTRES	120 000,00	47 155,78	39,30%
SCHEMA DEPART. AMEL° ACCESS. DES SERVICES PUBLICS ET SCHEMA DE SANTE	165 817,38	0,00	0,00%
CONTRIBUTION FINANCIERE A L AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE	162 000,00	155 202,00	95,80%
CONTRIBUTION AU CONSEIL EN ARCHITECTURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT	469 430,62	467 631,63	99,62%
SOUTIEN ASSOCIATIONS DES MAIRES DES VOSGES ET DES COMMUNES FORESTIERES	555 000,00	555 000,00	100,00%
	1 660 848,00	1 382 223,41	83,22%

INVESTISSEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
AIDE A L ANIMATION ET APPUI AUX TERRITOIRES	11 005 154,00	11 002 681,00	99,98%
	11 005 154,00	11 002 681,00	99,98%

DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ET LES EQUIPEMENTS NUMERIQUES POUR TOUS

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
FONCTIONNEMENT DU PATRIMOINE NUMERIQUE DEPARTEMENTAL ISSU DES ANCIENS PLANS	11 033,79	4 366,75	39,58%
PLAN D AMENAGEMENT NUMERIQUE 2014-2018	0,00	0,00	0,00%
LA TELEPHONIE MOBILE SUR LES TERRITOIRES	0,00	0,00	0,00%
	11 033,79	4 366,75	39,58%

INVESTISSEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
FONCTIONNEMENT DU PATRIMOINE NUMERIQUE DEPARTEMENTAL ISSU DES ANCIENS PLANS	5 757,20	973,74	16,91%
PLAN D AMENAGEMENT NUMERIQUE 2014-2018	5 943,33	5 943,33	100,00%
LA TELEPHONIE MOBILE SUR LES TERRITOIRES	348 000,00	216 050,44	62,08%
DEPLOIEMENT DE LA FIBRE PROJET REGIONAL	2 550 000,00	2 537 164,00	99,50%
	2 909 700,53	2 760 131,51	94,86%

GARANTIR UNE OFFRE D INSERTION ET PREVENIR LA PRECARITE

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
ALLOCATION RSA ET CONTRIBUTION AUX MESURES D ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE	65 470 099,00	63 993 121,81	97,74%
PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT	1 395 000,00	1 395 000,00	100,00%
FONDS D AIDE A L INSERTION DES JEUNES	260 000,00	260 000,00	100,00%
PARTICIPATION FORFAITAIRE AUX CONTRATS AIDES ET COFINANCEMENT DE L IAE	1 195 547,00	1 163 463,56	97,32%
INSERTION PAR L ACTIVITE ECONOMIQUE (IAE)	1 374 800,00	1 366 800,00	99,42%
AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES	450 000,00	379 442,88	84,32%
ACTIONS D INSERTION DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL D INSERTION	1 909 200,00	1 835 054,87	96,12%
REFERENT ACCOMPAGNATEUR	797 170,00	794 912,00	99,72%
MESURES D ACCOMPAGNEMENT SOCIAL BUDGETAIRE	202 800,00	201 589,75	99,40%
FRAIS DE DEPLACEMENT DES REPRESENTANTS DES BENEFICIAIRES DU RSA	1 000,00	220,00	22,00%
FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE)	604 000,00	565 040,33	93,55%
PRECARITE ENERGETIQUE	34 346,00	33 536,40	97,64%
PLAN PAUVRETE	409 312,00	302 810,00	73,98%
	74 103 274,00	72 290 991,60	97,55%

INVESTISSEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
INSERTION PAR L ACTIVITE ECONOMIQUE (IAE)	583 000,00	460 477,43	78,98%
ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS CARITATIVES	100 000,00	0,00	0,00%
	683 000,00	460 477,43	67,42%

GARANTIR UN NIVEAU DE QUALITE ET DE PERFORMANCE HOMOGENE DU RESEAU ROUTIER

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
ENTRETIEN COURANT GLOBAL DES ROUTES DEPARTEMENTALES	2 241 000,00	2 184 942,60	97,50%
VIABILITE HIVERNALE SUR LE RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL	2 384 749,18	2 358 518,68	98,90%
OPERATIONS PREPARATOIRES ET ACQUISITIONS FONCIERES	121 100,00	103 294,34	85,30%
SECURITE ROUTIERE	51 000,00	44 306,20	86,87%
	4 797 849,18	4 691 061,82	97,77%

INVESTISSEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
CHANTIERS DE PROXIMITE	3 687 519,20	3 175 494,96	86,11%
AMENAGEMENTS D'ITINERAIRES	6 520 000,00	5 732 443,68	87,92%
TRAVERSEES D'AGGLOMERATION	2 310 991,10	1 156 410,31	50,04%
TRAVAUX RENOUVELLEMENT DES COUCHES DE SURFACE DE CHAUSSEES	15 899 044,81	14 939 670,27	93,97%
OUVRAGES D'ART	2 760 483,80	1 925 583,80	69,76%
OPERATIONS PREPARATOIRES ET ACQUISITIONS FONCIERES	1 027 594,83	332 821,91	32,39%
MATERIEL DU PARC DES UNITES TERRITORIALES ET DU LABORATOIRE	2 119 460,38	2 052 752,04	96,85%
SECURITE ROUTIERE	20 108,72	9 686,18	48,17%
	34 345 202,84	29 324 863,15	85,38%

RATIONALISER LE PATRIMOINE ET MUTUALISER L'ENSEMBLE DES BATIMENTS

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
LES CONTRATS DE MAINTENANCE	1 733 605,00	1 407 913,17	81,21%
L'ENTRETIEN DES BATIMENTS	467 150,82	376 968,18	80,70%
	2 200 755,82	1 784 881,35	81,10%

INVESTISSEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
LES GRANDS CHANTIERS DE BATIMENTS (AP>4M €)	7 495 000,00	5 208 701,79	69,50%
LES CHANTIERS DES COLLEGES (CHANTIERS DE PROXIMITE AP<4M€)	3 790 100,00	3 046 254,23	80,37%
LES CHANTIERS DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX (CHANTIERS DE PROXIMITE AP<4M€)	1 672 350,00	985 598,81	58,93%
LES GROSSES REPARATIONS DIAGNOSTICS ET ACQUISITIONS	7 270 885,76	4 812 974,70	66,20%
	20 228 335,76	14 053 529,53	69,47%

LES SERVICES SUPPORTS

LES RESSOURCES HUMAINES

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
SANTE SECURITE	110 500,00	85 017,54	76,94%
FORMATION	296 000,00	203 752,28	68,84%
FRAIS DIVERS RESSOURCES HUMAINES	179 134,02	171 675,58	95,84%
MOYENS GENERAUX	71 037 575,00	69 726 783,27	98,15%
RSA	1 152 350,00	1 094 460,93	94,98%
APA	1 476 500,00	1 442 545,91	97,70%
MDPH	562 700,00	544 862,41	96,83%
PLAN DES JEUNES	7 700,00	4 897,77	63,61%
NON TITULAIRES REMPLACANTS	897 725,00	886 502,18	98,75%
ASSISTANTS FAMILIAUX	11 754 000,00	11 169 948,46	95,03%
	87 474 184,02	85 330 446,33	97,55%

INVESTISSEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
SANTE SECURITE	8 000,00	1 152,00	14,40%
	8 000,00	1 152,00	14,40%

ACTION SOCIALE

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
LOISIRS ET SPORTS	500 000,00	490 461,29	98,10%
NOEL	367 700,00	280 251,38	76,30%
VACANCES	51 000,00	29 964,50	58,80%
VIE ADMINISTRATIVE	116 300,00	90 692,37	78,00%
VIE ASSOCIATIVE	128 706,63	128 706,63	100,00%
VIE FAMILIALE	116 000,00	49 803,90	43,00%
VIE SCOLAIRE	277 593,37	256 423,89	92,40%
	1 557 300,00	1 326 303,96	85,20%

L'ORGANISATION ET L'INTENDANCE

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
FLUIDES	1 526 000,00	1 429 243,88	93,66%
ENTRETIEN MENAGER CHARGES LOCATIVES ET LOYERS	1 801 468,82	1 615 681,60	89,69%
COMMUNICATION INTERNE	39 000,00	35 077,02	89,94%
AFFRANCHISSEMENTS	326 750,00	255 344,53	78,15%
ENTRETIEN DE MATERIEL DE MOBILIER ET GESTION DES SITES CULTURELS	170 200,00	149 037,74	87,57%
FOURNITURES DE BUREAU PAPIER DOCUMENTATION	220 500,00	195 702,46	88,75%
FRAIS DE RECEPTION ET D ALIMENTATION	240 183,78	224 289,17	93,38%
MAINTENANCE DU MATERIEL AUDIOVISUEL	13 000,00	9 130,03	70,23%
QUESTURE FRAIS DE L'ASSEMBLEE	1 670 350,00	1 550 942,65	92,85%
ASSURANCES	700 752,00	606 744,49	86,58%
CREANCES ADMISES EN NON VALEUR ET SUPPORT DES DEPENSES SOCIALES	375 059,00	342 008,77	91,19%
OPERATIONS DE GESTION ET ADHESIONS	217 094,98	133 111,64	61,31%
PARC DEPARTEMENTAL	2 452 316,22	2 358 974,97	96,19%
FRAIS D'INSERTION	42 751,18	35 475,18	82,98%
	9 795 425,98	8 940 764,13	91,27%

INVESTISSEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
OPERATIONS DE GESTION ET ADHESIONS	0,00	0,00	0,00%
ACHAT DE VEHICULES (HORS ENGINS POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE)	392 000,00	386 178,22	98,51%
ACHAT DE MATERIEL ET DE MOBILIER	334 576,71	291 093,90	87,00%
FRAIS D'INSERTION	40 000,00	38 880,00	97,20%
	766 576,71	716 152,12	93,42%

LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
LE REMBOURSEMENT DES PRETS	4 119 700,00	3 843 382,96	93,29%
GESTION DES LIGNES DE TRESORERIE	0,00	0,00	0,00%
	4 119 700,00	3 843 382,96	93,29%

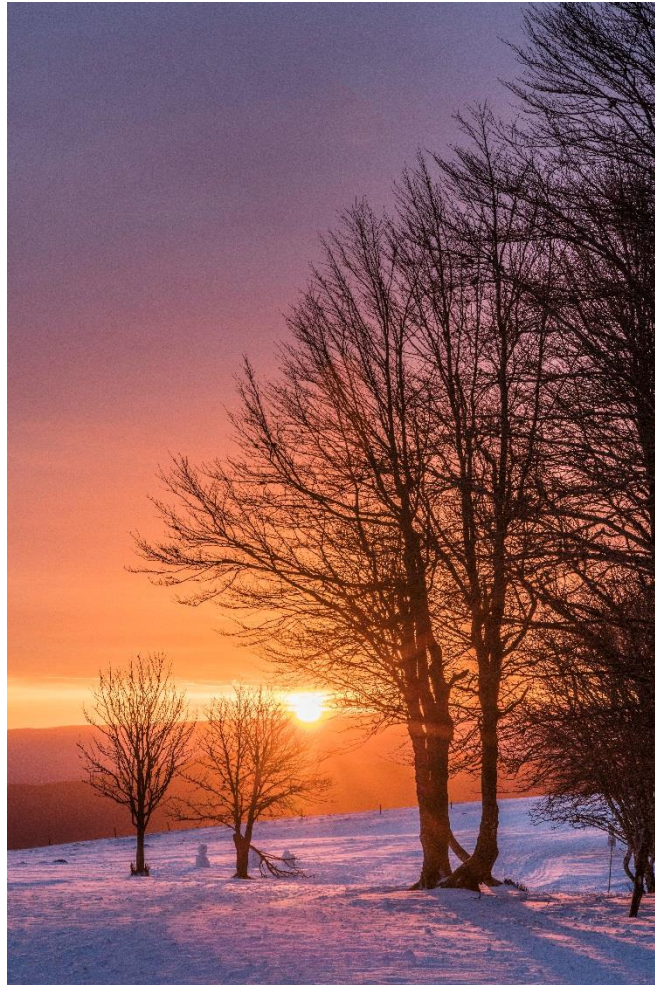
INVESTISSEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
LE REMBOURSEMENT DES PRETS	38 391 026,00	38 385 901,81	99,99%
	38 391 026,00	38 385 901,81	99,99%

RESERVES ET PROVISIONS

FONCTIONNEMENT

ACTION	Budget total en CP	Mandaté	Taux de réalisation
RESERVE ET PROVISION	800 000,00	794 696,72	99.40%
	800 000,00	794 696,72	99.40%



LA VIE EN
VOSGES
le Département

RAPPORT N° 2

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 2022

(Rapport présenté par Mme Nathalie BABOUHOT)

RAPPORT

Merci, Président. Chers collègues, avant d'examiner ce rapport sur la décision modificative, je voulais apporter une modification en page 32 du rapport qui nous a été transmis. En effet, l'excédent de fonctionnement 2021 s'élève à 115 846 587,69 € au lieu de 115 847 064,69 €. Il y a un petit écart de 477 €. La recette en investissement n'est pas modifiée. Le solde par compte passe à 106 774 900,92 € au lieu de 106 775 377,92 €, soit un excédent de fonctionnement de 79 285 695,07 €. Je tenais à le préciser de manière à ce que ce soit bien consigné dans le rapport ; que nous ayons bien la concordance puisqu'elle a été soulignée tout à l'heure.

Concernant la présentation de cette décision modificative, il s'agit déjà d'évaluer notre consommation. Fin mai 2022, nos dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de + 5,28 % par rapport à la même période 2021. Nous avons un taux de consommation de 38,40 %. La différence de consommation est proche de 7 000 000 € pour les dépenses de fonctionnement.

Quant aux dépenses réelles d'investissement, elles se trouvent en hausse de + 20,94 % par rapport à la même période de 2021, qui se traduit par une différence de consommation de 3 860 000 €. C'est la situation à ce jour.

Je précise que cette construction de décision modificative s'est caractérisée par plusieurs axes forts qui ont été rappelés par le Président lors de la présentation. Nous avons vu – nous venons de voter le compte administratif – une situation financière en 2021 qui est saine et qui était renforcée. Par contre, nous avons une incertitude sur les recettes qui est liée au contexte économique et aux futures orientations de l'État. Dieu sait ce qui va se passer dans les semaines à venir. Nous avons également une hausse assez préoccupante des dépenses obligatoires. Par ailleurs, il y a la volonté de poursuivre les orientations du Plan Vosges 2027. Nous continuons à acter la feuille de route, voire à renforcer certaines politiques.

Le Président l'a rappelé, cette proposition de décision modificative conduit à une augmentation des dépenses de 24 700 000 € par rapport au budget 2021, ceci pour prendre en considération les dépenses supplémentaires concernant l'énergie, le point d'indice et le Ségur de la santé qui nous impactent fortement pour cette décision modificative.

Le Département est en capacité d'assumer la double exigence que j'ai rappelée grâce à sa bonne situation financière. Toutefois, à moyen voire à court terme, la pérennité de ce modèle risque d'être menacée. Nous en reparlerons sans doute à la prochaine décision modificative. Nous aurons peut-être des éléments nouveaux liés au contexte institutionnel ou encore au contexte économique. Nous avons toujours, dans cette Maison, essayé d'anticiper au mieux les mesures.

Concernant l'ajustement des dépenses de fonctionnement, nous actons des dépenses supplémentaires de 6 318 737 €, avec des dépenses nouvelles pour 9 700 000 € et un retrait partiel de 3 400 000 €.

Nous retrouvons ces ajustements de dépenses de fonctionnement sur les politiques suivantes :

- sur l'autonomie, nous avons une augmentation de 3 400 000 € qui correspondent :
 - à l'impact du premier volet des mesures « Ségur », avec 1 200 000 € d'augmentation ;
 - à l'augmentation sur l'APA de 825 000 € ;
 - à l'augmentation sur la PCH de 750 000 € ;
 - à l'augmentation sur l'aide sociale aux personnes âgées de 600 000 € ;
- sur le volet « ressources humaines », nous avons également une augmentation de 2 380 425 € qui se décomposent de la manière suivante :
 - près de 940 000 € qui sont consacrés au dégel du point d'indice et 577 000 € aux primes de revalorisation du Ségur de la santé, ce qui fait un total de 1 517 500 € ;
 - 837 950 € qui sont liés aux différentes évolutions réglementaires. En effet, nous avons toute une série de décrets qui nous impactent fortement avec les reclassements de catégorie, les revalorisations de traitement, les réévaluations d'indice des sages-femmes territoriales et d'autres mesures ;
- pour le patrimoine, nous avons une augmentation de 1 344 500 € qui est liée :
 - à la hausse des tarifs sur le carburant pour 280 000 € ;
 - à la hausse des tarifs sur les réseaux de chaleur pour 258 000 € ;
 - aux frais nouveaux liés à l'acquisition de nouveaux biens immobiliers pour 170 500 € ;

Je souligne que nous n'avons pas encore les revalorisations. Nous avons encore des prix bloqués sur l'énergie. Nous n'avons pas encore d'impact sur le budget mais cela risque d'arriver en 2023 ;
- sur l'enfance et la famille, nous avons 1 177 500 € d'augmentation, dont :
 - 600 000 € pour l'hébergement d'enfants en structures spécialisées ;
 - et 437 500 € pour le financement des postes dans les structures éducatives, avec une augmentation du nombre d'enfants accueillis sur les structures d'actions éducatives à domicile (AED) et d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) ;
- concernant les politiques que nous soutenons en faveur du marketing territorial et de la communication institutionnelle, nous avons une augmentation de 339 427 €, dont :
 - 123 000 € pour mener une étude sur la stratégie marketing ;
 - et un soutien exceptionnel à Vosges Télévision pour 80 000 € ;
- Pour le tourisme, nous constatons une augmentation de 267 573 € avec notamment :
 - une écriture pour une subvention d'équilibre du budget annexe dans le cadre de la création de Vosges Tourisme qui est une émanation de Vosges Développement pour 160 870 € ;
 - et 50 000 € pour financer l'étude sur les mobilités dans le Massif ;
- ensuite, 235 000 € sont destinés à l'appui aux territoires et à l'agriculture, dont :
 - 152 900 € en faveur de l'Association des Maires des Vosges et des Maires Muraux des Vosges ;
 - et 25 000 € pour une initiative nouvelle, avec le lancement du dispositif « Cuisine en campagne » ;
- pour la politique « insertion – logement », nous avons 226 748 € qui permettent le versement de subventions. Je précise que nous avons une recette – nous le verrons tout à l'heure dans le rapport n° 3 – qui contrebalance cette écriture. C'est le même montant. Il s'agit de recettes qui viennent du Fonds social européen (FSE) ;
- pour les collèges, les routes, les usages du numérique et le sport, nous avons 218 500 € d'augmentation. Je tiens à souligner, au travers de cette augmentation, que 148 000 € concernent une dotation complémentaire pour les collèges pour faire face aux hausses des tarifs de l'électricité ;
- nous avons également 160 400 € pour les politiques « finances » et « systèmes d'information », dont :
 - 140 400 € pour la prise en compte de jugements suite à litige. Il s'agit simplement d'une annulation de titre de recettes dans le cadre d'un litige qui nous oppose à un cabinet de géomètres.

Concernant les retraits, pour faire face aux nouvelles dépenses de fonctionnement, nous actons un certain nombre de retraits. Nous avons :

- - 3 000 000 € sur les dépenses de RSA. Actuellement, 10 000 foyers sont bénéficiaires du RSA pour le département. Nous actons une baisse de 6 % sur les douze derniers mois ;
- - 140 000 € sur diverses actions des programmes « autonomie » et « enfance - famille » ;
- - 127 800 € sur les programmes « économie - emploi », « tourisme », « agriculture », « appui aux territoires » et « environnement » ;
- - 102 500 € sur diverses actions des programmes « culture - sport », « usage du numérique » et « systèmes d'information » ;
- - 88 000 € sur les manifestations d'envergure en raison du report de la soirée attractivité ».

Ce sont les principaux éléments concernant les dépenses de fonctionnement.

S'agissant des dépenses d'investissement, nous actons une hausse de 6 969 292 €, avec des dépenses nouvelles à hauteur de 10 000 000 € mais un retrait de certaines dépenses de 3 400 000 €. En termes d'articulations :

- sur les routes du département, nous avons une augmentation de 3 500 000 €, dont :
 - 2 600 000 € de travaux de surfaces de chaussées, sachant que dans cette somme figure une révision importante sur les marchés qui avoisine 30 % (1 600 000 €) ;
 - puis, nous affectons 700 000 € pour les chantiers d'itinéraires structurants ;
- pour le patrimoine du Département, nous actons une augmentation de 2 832 000 € qui correspond à :
 - une accélération de la fin de travaux de reconstruction du Collège de Vagney (+ 2 035 000 €) ;
 - et aux travaux sur le Collège de Bruyères (+ 300 000 €).

Là aussi, nous avons ajusté les autorisations de programme pour tenir compte des futures augmentations que nous risquons d'avoir sur les hausses des matières premières. Nous actons dans ces autorisations de programme le lancement de la reconstruction du Collège de Châtenois, avec un ajustement à hauteur de 17 000 000 € d'autorisations de programme ;

- nous avons 2 900 000 € en faveur des politiques « appui aux territoires » et « collèges », dont :
 - 2 000 000 € de dépenses supplémentaires pour le versement de subventions qui ont été votées en faveur des collectivités. Je précise qu'il s'agit de crédits de paiement. C'était une politique que nous avons soutenue et actée, qui s'accélère en l'occurrence et qu'il faut désormais mettre en paiement ;
 - dans ces mêmes politiques, nous avons également 900 000 € de dépenses pour l'initiative Territoires numériques éducatifs, dont 600 000 € pour les collectivités et 300 000 € supplémentaires pour les équipements des collèges. Je précise que nous avons des recettes attendues sur cette ligne, qui correspondent à un acompte de 1 100 000 € sur ce dispositif qui est accompagné par la Banque des territoires. Nous sommes le seul département du Grand Est à être fléché sur ce dispositif ;
- ensuite, nous avons + 600 000 € en faveur de la politique « économie - emploi », dont :
 - 280 000 € d'aide à l'immobilier d'entreprise ;
 - et 200 000 € pour les structures d'insertion par l'activité économique.

Enfin, nous avons sur les derniers dispositifs :

- 313 300 € pour le tourisme, l'agriculture, l'environnement et le sport et culture, dont :
 - 127 000 € pour lancer les études touristiques sur la création d'une foncière et le site de Ventron ;
 - ainsi que 107 000 € pour régler des dossiers d'aide en faveur de l'installation agricole et des plans de paysage qui peuvent être lancés par les intercommunalités ;

- 125 000 € pour les systèmes d'information, dont :
 - 60 000 € pour les licences de logiciels métiers ;
 - et 50 000 € pour les logiciels « sécurité » ;
- 100 000 € en faveur du programme « action sociale » pour la banque alimentaire.

En contrepartie des dépenses nouvelles que je viens de décrire, nous avons des retraits. Il ne s'agit pas de politiques que nous ne poursuivrons pas mais plutôt de reports sur des dispositifs. Nous avons :

- - 2 510 500 € sur le patrimoine, dont :
 - - 1 480 000 € sur les grands chantiers « hors collègue » avec le report des travaux de la gendarmerie du Thillot ;
 - et - 1 030 500 € sur les chantiers thermiques « hors collègue » pour tenir compte de l'avancée de certains travaux ;
- 494 000 € de retrait sur le programme des routes ;
- - 175 000 € sur les usages du numérique et les systèmes d'information, notamment - 105 000 € sur l'acquisition de matériels nouveaux ;
- 160 000 € de retrait sur le programme « agriculture », afin de tenir compte de l'avancée du projet que nous avons acté dans le PPI de bâtiment de stockage et de fourrage, mais aussi des opérations d'aménagements fonciers qui sont reportées ;
- et puis 61 508 € de retrait sur les programmes « culture et sport » et « appui aux territoires ».

Voilà pour vous présenter en fait les éléments sur les dépenses d'investissement.

Concernant les ajustements de recettes, en section de fonctionnement, nous avons une augmentation des encaissements de 877 531 €, dont 456 000 € de FSE et 184 000 € dans le cadre du contrat « enfance ».

En section d'investissement, nous avons les encaissements de 1 121 000 € sur l'opération Territoires numériques éducatifs. C'est ce que je soulignais tout à l'heure.

Dans cette décision modificative, nous avons des écritures d'ordres, dont des écritures d'amortissement qui s'équilibrent pour 22 000 000 €.

Nous avons également 974 744 € pour transférer une partie du patrimoine du budget principal vers le budget des zones d'activités pour finaliser des opérations de cessions. En fait, nous avons cédé des terrains qui étaient situés sur ces zones d'activités. C'était un compte d'attente. Il faut que nous puissions faire les opérations comptables en lien avec les écritures au bilan.

Puis, 300 000 € sont destinés à régulariser comptablement un ensemble d'opérations de cessions qui sont décidées à l'euro symbolique. Un rapport sera présenté en réunion à ce sujet parce que ces opérations ont quand même un impact juridique et comptable. Nous réexpliquerons ce dispositif à l'ensemble des collègues.

En matière d'équilibre de la décision modificative n° 1, afin de ne pas augmenter davantage nos inscriptions d'emprunt et de toujours acter cette capacité de désendettement, nous vous proposons de financer les nouvelles dépenses et les reports 2021 par le fonds de roulement à hauteur de 17 117 200 €, dont 5 489 205,85 € en section d'exploitation et 11 627 994,42 € en section d'investissement.

Nous arrivons à un fonds de roulement de 79 285 695,07 €. J'évoquais tout à l'heure un tout petit décalage de 477 €. Nous avons 61,9 jours d'activité sur cette base, donc nous revenons à des niveaux plus acceptables. En effet, nous étions montés à un fonds de roulement qui était très important.

Nous avons ensuite la synthèse financière de notre budget qui va s'élever globalement à 510 700 000 €. Nous voyons la part en section d'exploitation et en section d'investissement. Pour la part du budget, ce sont plus de 73 % sur la section d'exploitation et 26 % sur la section d'investissement. Ce sont des enjeux majeurs et qui sont fidèles au Plan Vosges que nous avons pu décider.

Mes chers collègues, j'espère que j'ai été à peu près claire dans mes explications. Nous aurons à voter toutes les affectations de résultats et également les affectations de résultats des budgets annexes qui sont repris dans le rapport, page 32 et suivantes, comme je vous l'évoquais.

DÉBATS

M. le Président : Un grand merci, Mme la Vice-présidente en charge des Finances. A ce stade, y a-t-il des demandes d'intervention ? La parole est à Guy SAUVAGE.

M. Guy SAUVAGE : Merci, M. le Président. Une question, qui a fait l'unanimité de la Commission Territoires, porte sur le choix qui a été fait de ponctionner le fonds de roulement plutôt que de passer à l'emprunt. Bien sûr, nous étions très attentifs au rapport. Bien sûr, nous sommes conscients de l'excellente santé du fonds de roulement et de la volonté de se désendetter. Puis, nous avons conscience aussi que nous dépassons largement le ratio d'endettement par rapport aux autres collectivités de la strate.

Cependant, vous l'avez aussi souligné dans vos propos tout à l'heure, il y a une très forte incertitude sur nos dépenses futures, une incertitude encore plus grande sur nos recettes. Que vont devenir les taux d'emprunt ? Si jamais l'économie se dégrade fortement, je pense que les taux vont remonter. Ils remontent déjà aujourd'hui. Ils vont augmenter considérablement. Si demain nous sommes obligés d'aller à l'emprunt, nous allons emprunter à des taux beaucoup plus importants. C'était simplement une question d'information.

M. le Président : Merci. Je dirais plutôt que c'est une affirmation parce que le constat que vous faites, je le partage totalement. Votre intervention s'inscrit dans le droit fil de la prudence même, que j'ai rappelée à l'occasion de mon discours sur la présentation générale de la décision modificative n° 1.

Si nous faisons un focus immédiat, un flash de la situation actuelle, nous pouvons être tentés de « sombrer » dans une certaine insouciance alors que je crains que les nuages s'amoncellent au niveau de notre économie et au niveau de nos capacités financières. Aujourd'hui, même si nos ratios sont excellents, il n'en demeure pas moins que nous avons une situation internationale difficile, une économie nationale compliquée et nous le voyons chaque jour. Ce sont autant d'éléments qui nous poussent aujourd'hui à une certaine prudence.

Je ne veux absolument pas baisser la garde, en étant au rendez-vous de nos obligations. Notamment sur une question qui vous tient particulièrement à cœur, qui est celle des subventions en faveur des collectivités, je pense que nous avons pris une bonne décision. Nous faisons « bon an mal an », fifty-fifty, ce qui nous permet d'abonder davantage pour faire face aux dossiers que nous devons instruire jusqu'à la fin de l'année pour ne pas prendre trop de retard l'année prochaine, pour ne pas être contraints de ne pas répondre aux sollicitations des communes, ce qui risquerait d'être grave encore pour notre économie si les nuages continuent à s'amonceler. C'est une gestion sérieuse, une gestion prospective qui se traduit à travers la présentation de notre décision modificative.

Pour apporter une information à notre panel citoyen, la présentation dans notre ordre du jour de la décision modificative n° 1 a été faite à travers le rapport n° 2. Cependant, à ce stade, nous ne le votons pas. Nous passons immédiatement au rapport n° 3 lequel sera voté. Puis, nous voterons tous nos rapports jusqu'au n° 21.

Seulement après, nous reviendrons à la présentation générale. Enfin, nous solliciterons l'avis de l'Assemblée qui se prononcera et qui votera – en tout cas, je l'espère – le projet de décision modificative n° 1. Maintenant, je propose de passer au rapport n° 3 « Affecter les moyens financiers aux ambitions politiques avec efficience » et là je vais redonner la parole à Mme Nathalie BABOUHOT.

Mme Nathalie BABOUHOT : Merci, Président. Chers collègues, si vous me le permettez, je vais quand même répondre rapidement à mon collègue qui avait posé la question concernant le niveau d'emprunt. Je veux juste redire que nous n'avons jamais mis, sur le budget primitif, un niveau d'emprunt aussi important. En effet, nous avons inscrit 74 000 000 € d'emprunt. D'habitude, au niveau de la décision modificative n° 1, nous ne fixons pas encore le cap d'emprunt puisque nous avons un niveau d'épargne relativement confortable. Nous fixerons sans doute notre niveau d'emprunt au niveau de la décision modificative n° 2.

Je tiens aussi à souligner que nous gardons encore un niveau d'emprunt très important dans le Département. Il ne s'agirait pas de dégrader davantage la situation.

Deuxièmement, je veux préciser que nous avons un niveau d'épargne qui était très fort. Or, nous avons connu des situations où les « bons élèves » servaient de variables d'ajustement pour les politiques nationales. C'est aussi cette tentation qui peut être prise si nous affichons des niveaux d'épargne très importants, avec des fonds de roulement très conséquents.

Pour l'instant, à ce stade de la décision modificative, il s'agissait d'avoir ces propositions et de revoir la situation au moment de la décision modificative n° 2. Nous savons que les taux d'emprunt sont en train de remonter légèrement. Jusqu'à présent, ils sont encore à des niveaux très acceptables.

Voilà juste pour préciser.

RAPPORT N° 3

AFFECTER LES MOYENS FINANCIERS AUX AMBITIONS POLITIQUES AVEC EFFICIENCE

(Rapport présenté par Mme Nathalie BABOUHOT)

RAPPORT

Concernant le rapport n° 3, nous actons 25 253 276 € de recettes, dont 877 532 € en exploitation et 24 375 744 € en investissement. En dépenses, nous avons 22 144 000 € en exploitation.

Sur l'action 1 « Piloter et développer la recette » - dispositif 3 « Optimisation des ressources propres et financières externes », nous avons plusieurs crédits.

Dans la section d'exploitation, nous retrouvons les demandes de crédits suivantes :

- la subvention dans le cadre d'acquisitions à la Médiathèque départementale pour 20 000 € ;
- le fonds social européen pour 456 748 € : il s'agit :
 - du dispositif « Prêt à bosser » pour 230 000 € ;
 - et des versements de subventions FSE pour 226 748 €, que nous retrouvons en dépenses comme je le disais dans la présentation générale ;
- 179 283 € au titre des contrats aidés avec des situations antérieures, notamment des titres qui sont émis depuis 2018 de l'Agence de service et de paiement ; nous ne désespérons pas de les percevoir ;
- 37 500 € de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ; nous attendons la notification officielle sur le dispositif des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) ;
- 184 000 € dans le cadre du contrat État « enfance », c'est ce que j'expliquais tout à l'heure, dont :
 - 162 300 € sur le dispositif d'accueil éducatif à domicile ou en milieu ouvert ; il s'agit de la prise en charge de la moitié du coût des six postes d'éducateurs spécialisés ;
 - 21 700 € pour l'hébergement des mineurs non accompagnés (MNA).

Dans la section d'investissement, nous avons le dispositif TNE (Territoires numériques éducatifs), dont l'État finance 50 % des investissements. Nous attendons 1 101 000 € prochainement.

Comme je l'évoquais tout à l'heure, pour l'action 2 « Maîtriser et piloter la dépense », nous avons l'annulation d'un titre de recettes pour 140 400 €, liée avec un contentieux concernant des opérations d'aménagement foncier. C'est une situation qui date de 2018.

Sur l'action 12 « Opérations patrimoniales budgétaires », nous avons des écritures d'amortissements qui s'équilibrent en sections d'exploitation et d'investissement à hauteur de 22 000 000 €.

Pour le dispositif 5 « Opérations de cession » : nous avons + 300 000 € d'ajustements budgétaires pour les sorties de biens à l'euro symbolique et une recette d'investissement de 974 744 € pour des opérations de cession sur les zones d'activité.

DÉBATS

M. le Président : Je vous remercie. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je soumetts à votre approbation le rapport n° 3. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Le rapport n° 3 « Affecter les moyens financiers aux ambitions politiques avec efficience » est voté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 4 « accompagner les mutations de l'économie vosgienne au plus près du territoire, de ses acteurs et favoriser l'emploi ». Notre collègue Franck PERRY a donné pouvoir à Sandrine PATARD. Il est malheureusement obligé de s'absenter dans le cadre d'un hommage qui est rendu à un agent de la Ville de Vittel qui est décédé. C'est donc Mme Dominique HUMBERT qui va présenter ses rapports. Je vous donne la parole, Mme la Présidente de la Commission.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

Affecter les moyens financiers aux ambitions politiques avec efficience

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Administration générale

Avis budgétaire :

Proposition d'actions soumise à l'approbation du Conseil départemental

Seuls les actions et les dispositifs du Plan ayant une incidence budgétaire sont recensés ci-après.

Action 1 : piloter et développer la recette	+ 877 532 € en exploitation + 1 101 000 € en investissement en recettes
Action 2 : maîtriser et piloter la dépense	+ 140 400 € en exploitation en dépenses
Action 12 : assurer les opérations patrimoniales et budgétaires	+ 22 000 000 € en d'exploitation en dépenses + 23 274 744 € en investissement en recettes
TOTAL :	Recettes 25 253 276 € + 877 532 € en exploitation +24 375 744 € en investissement Dépenses + 22 144 000 € en exploitation

Action 1 : piloter et développer la recette

Dispositif 3 : optimisation des ressources propres et financières externes

BP 2022 - Section d'exploitation : 10 363 646 €

BP 2022 - Section d'investissement : 37 550 €

DM0 2022 - Section d'exploitation : 388 782 €

Total : 10 789 978 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 877 532 €

Section d'investissement : + 1 101 000 €

Total : +1 978 532 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Pour la section d'exploitation :

- Subvention dans le cadre d'acquisitions à la Médiathèque départementale : + 20 000 €

- Fonds Social Européen : + 456 748 €

Dans le cadre de sa politique départementale d'insertion, le Département s'est positionné en tant qu'organisme intermédiaire pour gérer une subvention globale du Fonds social européen (FSE).

Ces crédits correspondent à des subventions attribuées aux porteurs de projets dont le paiement a été validé par l'autorité de certification (Direction Régionale des Finances Publiques). Cette recette concerne les subventions accordées au Département pour le cofinancement de dépenses internes (dispositif Prêt à Bosser) pour 230 000 €, ainsi que le versement de subventions FSE accordées par le Conseil départemental à des porteurs de projets externes pour 226 748 €.

- Reliquat de crédits versés à l'Agence de Service et de Paiement au titre du cofinancement de contrats aidés : + 179 283 €

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2021 fait état d'un excédent de 29 283 € au titre de l'année 2017 et de 199 263 € au titre de l'année 2018.

Des régularisations pouvant encore intervenir sur les contrats de 2018, un titre de recettes de 150 000 € au titre de 2018 sera émis.

- Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - préfiguration financement des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) : 37 500 € (en attente de la notification officielle)
Le décret de la nouvelle tarification des SAAD impacte les actions financées par le Département, destinées à préserver le lien social pour l'aidé mais également pour le proche aidant.
Le Département compense cette hausse de tarifs et perçoit à due concurrence une recette de la CNSA.

- Contractualisation Etat - Enfance : + 184 000 €
Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, l'Etat et le Département ont défini des priorités conjointes, en terme d'interventions sociales mais également sur le plan financier.
Ce contrat a été signé le 29 mars 2022 et permet le versement d'un montant de 184 000 € concernant :
 - le dispositif d'Action éducative à domicile / Action éducative en milieu ouvert (AED/AEMO) : 162 300 €, soit la moitié du coût de 6 postes d'éducateur spécialisé ;
 - l'hébergement des Mineurs non accompagnés (MNA) par un accompagnement à la sortie du dispositif d'hébergement et d'autonomie des jeunes, pour un montant de 21 700 €.

Pour la section d'investissement :

L'Etat finance à hauteur de 50 % les investissements réalisés dans le cadre du programme « Territoires Numériques Educatifs » (TNE).

Un acompte de 1 101 000 € est attendu très prochainement à ce titre.

Action 2 : maitriser et piloter la dépense

Dispositif 2 : sincérité budgétaire

BP 2022 - Section d'exploitation : 81 810 €

Total : 81 810 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 140 400 €

Total : + 140 400 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Dans le cadre d'un contentieux concernant des aménagements fonciers, le jugement amène le Département à annuler un titre de recettes émis en 2018, ce qui nous conduit à inscrire 140 400 €, afin d'annuler cette recette émise sur un exercice antérieur. Les démarches concernant ce contentieux se poursuivent toutefois.

Action 12 : assurer les opérations patrimoniales et budgétaires

En complément des écritures liées à l'affectation du résultat 2021, il est nécessaire de procéder à des ajustements des crédits prévus pour les différentes opérations comptables.

Dispositif 1 : amortissements

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 22 000 000 € en dépenses
Section d'investissement : + 22 000 000 € en recettes

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Afin d'effectuer les opérations liées aux amortissements des biens et des subventions de la collectivité, il est nécessaire de procéder aux inscriptions complémentaires suivantes, en dépenses et en recettes.

Par ailleurs, il convient de mettre à jour la liste des durées d'amortissement choisies par la collectivité, conformément à la nomenclature M57 mise en place en 2021, avec les éléments suivants :

Mode linéaire	N° compte	Catégories de biens amortis	
			Durée (en années)
Immobilisations incorporelles	2041481	Communes- des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
	2041581	groupement de collectivités - Autres-- des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
	2041482	Communes- des biens immobiliers ou des installations	15 ans
	2041582	Groupement de collectivités - Autres- des biens immobiliers ou des installations	15 ans
	20415341	Groupement de collectivités - Industriel ou commercial - des biens mobiliers du matériel ou des études	5 ans
	20415342	Groupement de collectivités - Industriel ou commercial - des bâtiments et installations	15 ans
	20415321	Groupement de collectivités - CCAS - des biens mobiliers du matériel ou des études	5 ans
Immobilisations corporelles	215731	Installations, matériels et outillage techniques - Matériel et outillage voirie - Matériel roulant	10 ans
	215738	Installations, matériels et outillage techniques - Matériel et outillage voirie - Autre matériel et outillages de voirie	10 ans
	21578	Installations, matériels et outillage techniques - Autre matériel technique	10 ans
	21828	Autres immobilisations corporelles - Autres matériels de transport	5 ans

Dispositif 5 (nouveau) : opérations de cession

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : 0 €

Section d'investissement : + 1 274 744 € en recettes

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Des ajustements budgétaires sont nécessaires afin de dénouer des opérations de sorties de bien à l'euro symbolique : 300 000 € en dépenses et recettes d'investissement.

Par ailleurs, des opérations de cessions de zones d'activités n'avaient pu se finaliser comptablement, en raison d'une discordance dans l'inventaire comptable du budget annexe. Afin de finaliser les sorties de ces biens, il est nécessaire de transférer une partie de l'actif des terrains aménagés du budget principal vers le budget annexe des Zones d'activités, ce qui engendre une recette d'investissement de 974 744 €.

Les affectations de résultats du compte administratif 2021 du budget principal sont également inscrites, comme décrit dans la délibération « Présentation générale de la décision modificative n° 1 ».

Détail des inscriptions budgétaires

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
011	6188	RESERVES AFFECTATION RESULTAT FONCT 011	46 000 000,00
012	64111	RESERVES AFFECTATION RESULTAT FONCT 012	2 000 000,00
042	6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	22 000 000,00
65	65888	RESERVES AFFECTATION RESULTAT FONCT 65	30 285 695,07
67	673	ANNULLATION DE TITRES	140 400,00
67	673	RESERVES AFFECTATION RESULTAT FONCT 67	1 000 000,00
Total exploitation DEPENSES			101 426 095,07
002	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE REC	106 774 900,92
017	74771	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS FONDS SOCIAL EUROPEEN	456 748,26
017	7518	RECouvreMENTS SUR AUTRES REDEVABLES	179 283,65
74	74718	AUTRES PARTICIPATIONS ETAT	20 000,00
74	74718	PARTICIPATION ETAT DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION ENFANCE	184 000,00
74	747818	GNSA SAAD	37 500,00
Total exploitation RECETTES			107 652 432,83
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
001	001	SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT REPORTE	19 443 692,35
041	204412	SUBVENTIONS EQUIPEMENT EN NATURE	300 000,00
Total investissement - RECETTES			19 743 692,35
040	281311	-AMORTISSEMENT DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	22 000 000,00
041	21318	CESSIONS EURO SYMBOLIQUE	300 000,00
10	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	9 071 686,77
13	1311	SUBVENTION D'ETAT INFORMATIQUE	1 101 000,00
21	2113	TRANSFERT TERRAINS ZA	974 744,41
Total investissement - RECETTES			33 447 431,18

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 3 soumis à son examen,

Vu l'avis de la commission compétente :

- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver les propositions d'actions décrites ci-dessus relevant de la thématique « Affecter les moyens financiers aux ambitions politiques avec efficacité », selon les inscriptions budgétaires énoncées précédemment.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33619-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

RAPPORT N° 4

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DE L'ÉCONOMIE VOSGIENNE AU PLUS PRÈS DU TERRITOIRE, DE SES ACTEURS ET FAVORISER L'EMPLOI

(Rapport présenté par Mme Dominique HUMBERT, Présidente de la Commission Attractivité)

RAPPORT

Merci, Président. Mes chers collègues, je vais faire au mieux au pied levé.

Concernant ce rapport, nous avons cinq ajustements et des modifications sur le budget annexe des Zones d'Activités. Les besoins du service pour cette décision modificative sont un investissement de 600 000 €, notamment pour :

- l'insertion par l'activité économique : + 200 000 € :
- l'aide à l'immobilier d'entreprise : + 280 000 €.

Il s'agit des structures d'insertion par l'activité économique ainsi que les entreprises qui ont été amenées à réaliser et à justifier plus rapidement leurs investissements au regard du contexte économique actuel.

Les autorisations de programme votées au BP 2022 nécessitent d'être réabondées en conséquence pour que nous puissions effectuer les paiements dans l'année, notamment le dossier Mauffrey. Nous proposons le versement d'un acompte de 350 000 € prévu à la convention, acompte pour lequel nous recevrons les justificatifs de dépenses dans les jours à venir.

Il y a également l'ENSTIB. Afin de verser la dernière tranche des travaux d'investissement de la Halle de technologie, 100 000 € sont demandés. Nous avons déjà versé 200 000 € sur le programme de trois ans. Nous avons tous les justificatifs pour effectuer ce dernier versement.

Enfin, nous avons les travaux de voirie sur la zone de l'Aéroport Mirecourt-Juvaincourt et en particulier sur la parcelle ADELOR pour 20 000 €. Je me permets de dire que nous aurons une Commission qui sera élargie concernant ce dossier, fin août ou mi-septembre en fonction des disponibilités.

En fonctionnement, globalement sur l'ensemble des actions du programme, nous proposons de rendre 64 800 € concernant des actions « éco-emploi » qui n'auront pas lieu ou dans une moindre mesure en 2022.

Sur l'action 1 « Soutenir l'investissement à l'immobilier d'entreprise via les établissements publics de coopération intercommunale », des crédits sont demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1, soit - 30 000 € en section d'exploitation et + 280 000 € en section d'investissement. Pour les 280 000 €, il s'agit d'abonder les crédits dédiés à l'aide à l'investissement immobilier d'entreprises. En effet, le contexte économique actuel a amené les entreprises à réaliser et à justifier plus rapidement leurs investissements, notamment la pression sur les prix des matériaux. Il est proposé de retirer 30 000 € en section de fonctionnement, afin d'adapter les crédits au nombre de commandes d'audit financier à des prestataires externes.

La deuxième modification concerne l'action 3 « Accompagner les entreprises dans le recrutement » à travers deux dispositifs.

Pour le dispositif 1 « Insertion par l'activité économique - levier vers l'emploi durable », 300 000 € ont été inscrits au budget primitif 2022 dans la section d'investissement. Il s'agit d'abonder de 200 000 € supplémentaires des crédits dédiés au soutien de l'investissement des Structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE). Les SIAE ont réalisé et justifié plus rapidement les investissements. Phénomène nouveau dans l'IAE, les structures réalisent désormais leurs investissements dans l'année, alors que jusqu'à présent, une moyenne de 18 mois était observée entre l'intention d'investir et la réalisation des projets d'investissement. Il convient par ailleurs d'opérer, en section d'exploitation, un retrait de crédit de 20 000 € en faveur du dispositif des filières sous tension, dont la totalité des crédits dédiés ne sera pas consommée en 2022.

Pour le dispositif 2 « Boss&Vous », on propose, en section d'exploitation, un retrait de 7 000 €. Il s'agit de rendre 7 000 € de crédits de paiement en fonctionnement, initialement dédiés aux paiements des licences de la plateforme Boss&Vous ainsi qu'aux forfaits SMS. La totalité du budget prévu ne sera pas consommée sur cette action.

Sur l'action 4 « Accompagner les entreprises dans l'orientation des jeunes », nous avons le dispositif 4 « Actions de promotion et de valorisation de l'offre d'enseignement supérieur vosgienne ». Il s'agit d'ajouter 100 000 € en section d'investissement permettant le financement de la dernière tranche de travaux de la Halle de technologie de l'ENSTIB, qui fait l'objet d'un programme d'investissement sur trois ans par le biais d'une autorisation de programme.

Sur l'action 10 « Développer l'Aéroport en lien avec la stratégie régionale », il est demandé dans le cadre du dispositif 1 « Maintien et développement de l'infrastructure » + 20 000 € en section d'investissement de façon à assurer les travaux de voirie et de réseaux sur la zone de l'Aéroport d'Epinal Mirecourt, en particulier les travaux de raccordement aux réseaux de la parcelle ADELOR.

Sur l'action 11 « Développer et élargir la dynamique autour du réseau des Vosges », les crédits demandés dans le cadre de la décision modificative sont un retrait de - 7 800 €.

DÉBATS

M. le Président : Merci. La parole est à Christian TARANTOLA.

M. Christian TARANTOLA : Nous nous sommes posé la question en commission par rapport à l'Aéroport. Nous voyons que cela avance peu à peu. J'ai quasiment douze ans de boutique ici, cela permet de voir que les choses avancent. Je me suis déjà exprimé ici sur l'Aéroport en lien avec la stratégie régionale ; je suis toujours étonné de voir, quand on parle du problème des aéroports dans la grande région, qu'on ne parle jamais de Mirecourt. C'est le premier point.

Le deuxième point, il y a des tractations en cours mais où en sommes-nous avec ADELOR ?

M. le Président : C'est une question très pertinente parce que l'avenir de l'Aéroport et ADELOR sont étroitement liés. Hier, une réunion technique sur ADELOR a eu lieu en présence du Vice-président Franck PERRY et des services. Je vais donc laisser le soin à M. le Directeur général des services de nous faire un point sur la réunion qui s'est tenue hier.

M. Damien PARMENTIER, Directeur général des services : Je vous remercie, M. le Président. Effectivement, il est toujours délicat de parler d'un sujet comme celui-là. Nous étions au cinquième comité de pilotage d'ADELOR hier, avec Franck PERRY.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les choses maintenant vont vraiment rapidement avancer. Je ne peux guère en dire plus. C'est toujours le problème de la confidentialité que nous avons sur cette affaire. Nous l'avons évoqué avec Dominique HUMBERT, il y a eu un souhait dans les réunions de Commissions réglementaires qui ont siégé pour la décision modificative n° 1 de pouvoir aborder en Commission élargie plusieurs sujets forts de la collectivité. Nous sommes en train de caler la date. Vraisemblablement, la réunion de la Commission se tiendra sur le site de l'Aéroport à la fin du mois d'août ou à mi-septembre en fonction de la disponibilité de la Présidente de la Commission Attractivité. De toute façon, vous serez conviés puisque c'est une séquence de la Commission élargie qui a été proposée et qui a été validée. Voilà où nous en sommes, les choses maintenant vont passer en phase très active.

M. Christian TARANTOLA : Merci.

M. le Président : D'autres questions ? Je n'en ai pas donc je propose de soumettre le rapport n° 4 à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Rapport n° 5 « Développer l'économie touristique »...

Mme Dominique HUMBERT : Pardon, nous avons le budget annexe des zones d'activité avant.

Le compte administratif 2021 du budget annexe constate un résultat de la section d'investissement très positif, ce qui permet d'envisager de rembourser par anticipation le dernier emprunt contracté sur ce budget, afin de réduire les charges sur les années suivantes.

Des opérations de vente de terrain, avec leurs écritures comptables, sont également à régulariser, engendrant des mouvements en dépenses et recettes. Toutefois, ces mouvements se feront sans augmenter la subvention d'équilibre prévue au budget primitif 2022.

En section de fonctionnement, il s'agit de procéder aux ajustements suivants, hors opérations de cession :

- assurer la maintenance de l'éclairage public sur la zone de Remomeix suite au diagnostic de Citéos : + 5 000 € ;
- ajuster les crédits prévus pour les amortissements : + 30 000 € ;
- prévoir les indemnités de remboursement anticipé de l'emprunt : + 5 000 € ;
- ajuster l'abonnement fer : - 10 000 € ;
- inscrire une recette issue de la convention avec CAPTRAIN : + 15 000 €.

En section d'investissement, il s'agit de procéder aux ajustements suivants, hors opérations de cession :

- acheter des parcelles sur la zone de Remomeix : + 30 500 € ;
- rembourser le capital de l'emprunt : + 172 000 € ;
- inscrire les recettes liées aux amortissements : + 30 000 € ;
- constater l'excédent d'investissement en recettes : + 472 344 €.

M. le Président : Merci. Le rapport ayant déjà été voté il y a quelques instants, nous ne sommes pas obligés de revoter ce que nous avons déjà voté ultérieurement. Donc nous passons au rapport n° 5 « Développer l'économie touristique ». Je vous redonne la parole, chère collègue.

Le rapport n° 4 « Accompagner les mutations de l'économie vosgienne au plus près du territoire, de ses acteurs et favoriser l'emploi » est voté à l'unanimité.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

**Accompagner les mutations de l'économie vosgienne
au plus près du territoire, de ses acteurs et favoriser l'emploi**

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Attractivité

Avis budgétaire :

Commission Administration générale

Proposition d'actions soumise à l'approbation du Conseil départemental

Seuls les actions et les dispositifs du Plan ayant une incidence budgétaire sont recensés ci-après.

Action 1 : soutenir l'investissement à l'immobilier via les établissements publics de coopération intercommunale	- 30 000 € en exploitation + 280 000 € en investissement
Action 3 : accompagner les entreprises dans le recrutement	- 27 000 € en exploitation + 200 000 € en investissement
Action 4 : accompagner les entreprises dans l'orientation des jeunes	+ 100 000 € en investissement
Action 10 : développer l'Aéroport en lien avec la stratégie régionale	+ 20 000€ en investissement
Action 11 : développer et élargir la dynamique autour du réseau des Ambassadeurs des Vosges	- 7 800 € en exploitation
TOTAL :	535 200 € - 64 800 € en exploitation + 600 000 € en investissement

**Action 1 : soutenir l'investissement à l'immobilier d'entreprise
via les établissements publics de coopération intercommunale**

BP 2022 - Section d'exploitation : 50 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 837 000 €
Total : 887 000 €

**Dispositif 1 : gestion de l'aide à l'immobilier d'entreprise déléguée
par les établissements publics de coopération intercommunale**

BP 2022 - Section d'exploitation : 50 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 837 000 €
Total : 887 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : - 30 000 €
Section d'investissement : + 280 000 €
Total : + 250 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Il s'agit d'abonder les crédits dédiés à l'aide à l'investissement immobilier d'entreprises. Le contexte économique actuel a en effet amené les entreprises à réaliser et à justifier plus rapidement leurs investissements.

Il est proposé de retirer 30 000 € en section de fonctionnement, afin d'adapter les crédits au nombre de commandes d'audit financier à des prestataires externes.

Action 3 : accompagner les entreprises dans le recrutement

BP 2022 - Section d'exploitation : 2 768 000 €

BP 2022 - Section d'investissement : 300 000 €

Total : 3 068 000 €

Dispositif 1 : insertion par l'activité économique - levier vers l'emploi durable

BP 2022 - Section d'exploitation : 2 562 000 €

BP 2022 - Section d'investissement : 300 000 €

Total : 2 862 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 200 000 €

Section d'exploitation : - 20 000 €

Total : + 180 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Il s'agit d'abonder les crédits dédiés au soutien de l'investissement des Structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE). Les SIAE ont réalisé et justifié plus rapidement les investissements. Phénomène nouveau dans l'IAE, les structures réalisent désormais leurs investissements dans l'année, alors que jusqu'à présent, une moyenne de 18 mois était observée entre l'intention d'investir et la réalisation des projets d'investissement. Il convient par ailleurs d'opérer un retrait de crédits de 20 000 € en faveur du dispositif des filières sous tension dont la totalité des crédits dédiés ne seront pas consommés en 2022.

Dispositif 2 : Boss&Vous

BP 2022 - Section d'exploitation : 83 000 €

Total : 83 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : - 7 000 €

Total : - 7 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Il s'agit de rendre 7 000 € de crédits de paiement en fonctionnement, initialement dédiés aux paiements des licences de la plateforme Boss&Vous ainsi qu'aux forfaits SMS. La totalité du budget prévu ne sera pas consommée sur cette action.

Action 4 : accompagner les entreprises dans l'orientation des jeunes

BP 2022 - Section d'exploitation : 122 000 €

Total : 122 000 €

Dispositif 4 : actions de promotion et de valorisation de l'offre d'enseignement supérieur vosgienne

BP 2022 - Section d'exploitation : 80 000 €

Total : 80 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1:

Section d'investissement : + 100 000 €

Total : + 100 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Il s'agit d'ajouter 100 000 € en section d'investissement permettant le financement de la dernière tranche de travaux de la Halle de technologie de l'ENSTIB (programme d'investissement sur 3 ans par le biais d'une autorisation de programme).

Action 10 : développer l'Aéroport en lien avec la stratégie régionale

BP 2022 - Section d'exploitation : 487 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 200 000 €
DMO 2022 - Section d'investissement : 76 000 €
Total : 763 000 €

Dispositif 1 : maintien et développement de l'infrastructure

BP 2022 - Section d'exploitation : 487 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 200 000 €
DMO 2022 - Section d'investissement : 76 000 €
Total : 763 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 20 000 €
Total : + 20 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

De façon à assurer les travaux de voirie et de réseaux sur la zone de l'Aéroport d'Epinal Mirecourt, en particulier les travaux de raccordement aux réseaux de la parcelle ADELOR.

**Action 11 : développer et élargir la dynamique
autour du réseau des Vosges**

BP 2022 - Section d'exploitation : 20 000 €

Total : 20 000 €

Dispositif 1 : ouverture du réseau sur d'autres activités économiques

BP 2022 - Section d'exploitation : 20 000 €

Total : 20 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : - 7 800 €

Total : - 7 800 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Il s'agit de rendre 7 800 € dédiés à l'animation du réseau des Ambassadeurs qui ne seront pas consommés en 2022.

Détail des inscriptions budgétaires

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
011	6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	-7 800,00
011	62268	MARCHE AUDIT ECO	-30 000,00
011	62268	PRT - PASSERELLE ETUDIANTS ENTREPRISES	-7 000,00
017	65748	SUBVENTION IAE FILIERES EN TENSION	-20 000,00
Total exploitation:			-64 800,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - GESTION EN AP					
Informations comptables		Intitulé de l'AP	Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en AP (en €)	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature				
204	20422	AIDE IMMO DELEGUEE PAR EPCI	AIDE A L IMMO D ENTREPRISES DELEGUEE PAR LES EPCI-BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	280 000,00
018	20421	SUBVENTION SOUTIEN INVESTISSEMENT IAE	SUBVENTION SOUTIEN INVESTISSEMENT STRUCTURES IAE	0,00	200 000,00
204	2041582	TRAVAUX ENSTIB	SUBVENTION TRAVAUX ENSTIB	0,00	100 000,00
23	2315	ZONE MIRECOURT	TRAVAUX VOIRIE ET RESEAUX ZONE AEROPORT MIRECOURT	0,00	20 000,00
Total investissement - gestion en AP :				0	600 000,00

Budget annexe Zones d'Activités

▪ Présentation et justification des crédits demandés :

Le compte administratif 2021 du budget annexe constate un résultat de la section d'investissement très positif, ce qui permet d'envisager de rembourser par anticipation le dernier emprunt contracté sur ce budget, afin de réduire les charges sur les années suivantes.

Des opérations de ventes de terrain avec leurs écritures comptables sont également à régulariser, engendrant des mouvements en dépenses et recettes.

Toutefois, ces mouvements se feront sans augmenter la subvention d'équilibre prévue au budget primitif 2022.

Section de fonctionnement :

Il s'agit de procéder aux ajustements suivants, hors opérations de cessions :

- assurer la maintenance de l'éclairage public sur la zone de Remomeix suite au diagnostic de Citéos : + 5 000 € ;
- ajuster les crédits prévus pour les amortissements : + 30 000 € ;
- prévoir les indemnités de remboursement anticipé de l'emprunt : + 5 000 € ;
- ajuster l'abonnement fer : - 10 000 € ;
- inscrire une recette issue de la Convention avec CAPTRAIN : + 15 000 €.

Section d'investissement :

Il s'agit de procéder aux ajustements suivants, hors opérations de cessions :

- acheter des parcelles sur la zone de Remomeix : + 30 500 € ;
- rembourser le capital de l'emprunt : + 172 000 € ;
- inscrire les recettes liées aux amortissements : + 30 000 € ;
- constater l'excédent d'investissement en recettes: + 472 344 €.

Détail des inscriptions budgétaires Budget annexe des Zones d'Activités

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
70	7083	LOCATIONS DIVERSES	15 000,00
77	775	VENTE DE TERRAINS AMENAGES	690 000,00
Total exploitation RECETTES:			705 000,00
011	6132	ABONNEMENT FER	-10 000,00
66	6681	INDEMNITES DE REMBOURSEMENT	5 000,00
011	61523	ENTRETIEN ET REPARATION TERRAINS VOIRIE RESEAUX	5 000,00
023	023	PRELEVEMENT POUR L'INVESTISSEMENT	-15 000,00
042	675	CONSTATATION DE LA VNC	690 000,00
042	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	30 000,00
Total exploitation DEPENSES			705 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
001	001	EXCEDENT INVESTISSEMENT	472 344,41
021	021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	-15 000,00
040	2111	CONSTATATION DE LA VNC - TERRAINS NUS	690 000,00
040	28121	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES TERRAINS NUS	30 000,00
Total investissement RECETTES			1 177 344,41
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	172 100,00
21	2111	TERRAINS NUS	1 005 244,41
Total investissement - DEPENSES			1 177 344,41

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 4 soumis à son examen,

Vu l'avis des commissions compétentes :

- la Commission Attractivité, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,
- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver les propositions d'actions décrites ci-dessus relevant de la thématique « Accompagner les mutations de l'économie vosgienne au plus près du territoire, de ses acteurs et favoriser l'emploi », selon les inscriptions budgétaires énoncées précédemment.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33531-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

RAPPORT N° 5

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

(Rapport présenté par Mme Dominique HUMBERT, Présidente de la Commission Attractivité)

RAPPORT

Les besoins de ce service pour cette décision modificative sont de 127 000 € en investissement, avec + 47 000 € dans le cadre d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de créer un outil de soutien au développement touristique de type foncière touristique départementale. Dans la continuité des travaux de préfiguration déjà menés en partenariat avec la Banque des Territoires, cette étude permettra d'approfondir le plan d'affaires, de structurer la foncière tourisme et d'accompagner le Département dans sa mise en œuvre (pacte d'actionnaires, statuts et formalités juridiques et administratives).

Nous avons aussi une étude de requalification de la station touristique 4 saisons de Ventron, en corrélation avec l'offre de reprise des établissements hôteliers sur site et dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Ventron : + 80 000 €. Les objectifs sont de construire une offre de loisirs 4 saisons pour passer d'une station de ski à une station touristique de montagne, de garantir une synergie optimale entre les acteurs privés et publics et leurs offres sine qua non du succès du site et enfin, de répondre aux besoins des professionnels du tourisme et du sport du territoire.

Avant de poursuivre et afin d'anticiper les questions, je précise que cette question sur Ventron sera aussi à l'ordre du jour de la Commission élargie fin août ou mi-septembre.

En fonctionnement, globalement sur l'ensemble des actions du programme, en section d'exploitation, nous demandons + 252 573 € concernant des actions en faveur du développement de l'économie touristique. Pour faire simple, la promotion du tourisme est basculée sur un budget annexe Vosges Tourisme dans le cadre du retour du Comité départemental du Tourisme. Pour les reprises, ce sont des événements qui ne se feront pas en 2022.

Sur l'action 1 « Qualifier l'offre touristique du territoire au travers des 4 filières prioritaires », dans le dispositif 1 « Professionnalisation et mise en réseau des acteurs du tourisme », nous avons un retrait de 10 703 € sur le budget annexe Vosges Tourisme. En effet, avec la modification des statuts de la Régie Vosges Tourisme, ces mouvements de crédits correspondent à une clarification des actions entre les missions d'ingénierie touristique inscrites sur le budget principal et les missions de promotion touristique inscrites sur le budget annexe Vosges Tourisme.

Ainsi, les dispositifs suivants seront dorénavant inscrits sur le budget principal :

- formations-actions des professionnels du tourisme ;
- SITLOR (système d'informations touristiques lorrain) ;
- marque « Tourisme et Handicap ».

Pour le dispositif 3 « Porter des investissements structurants », les crédits demandés dans le cadre de la décision modificative sont en section d'investissement pour plus de 127 000 €. Ces crédits supplémentaires permettront de mener les projets suivants :

- une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de créer un outil de soutien au développement touristique de type foncière touristique départementale pour 47 000 €. Dans la continuité des travaux de préfiguration déjà menés en partenariat avec la Banque des Territoires, cette étude permettra d'approfondir le plan d'affaires et de structurer la foncière tourisme et d'accompagner le Département dans sa mise en œuvre (pacte d'actionnaires, statuts et formalités juridiques et administratives) ;
- une étude de requalification de la station touristique 4 saisons de Ventron en corrélation avec l'offre de reprise des établissements hôteliers sur site et dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Ventron pour 80 000 €. Les objectifs sont de construire une offre de loisirs 4 saisons pour passer d'une station de ski à une station touristique.

Concernant l'action 3 « Prendre en compte les pratiques de développement durable dans les actions touristiques », dispositif 1 « Etude et aménagement pour la création d'une mobilité alternative décarbonée en site fréquenté » : depuis de nombreuses années, la fréquentation des Crêtes représente un sujet important qui est particulièrement complexe dans ce territoire de montagne très usité et très peuplé. Des expériences et des actions ont déjà été menées, comme par exemple la navette des Crêtes.

Le Conseil départemental a déjà réfléchi à différentes possibilités car il n'y a pas une solution unique pour arriver à trouver une médiation juste entre le tout véhicule et le zéro véhicule. Au-delà de la régulation du partage des usages, il s'agit de trouver des solutions pérennes, écologiques, assises sur des investissements dans la durée pour éviter la présence de véhicules individuels.

Le projet consiste dans un premier temps à réaliser une étude la plus complète possible pour proposer des solutions de mobilités alternatives et décarbonées. Le périmètre de l'étude comprend les accès et la route des Crêtes sur le territoire vosgien, avec la volonté de ne pas créer de nouvelles emprises. A la suite de l'accord donné pour le lancement de ce projet, nous avons besoin de crédits pour débiter les études préalables.

Dans le dispositif 2 « Opération Grand Site du Ballon d'Alsace », on demande en section d'exploitation + 10 000 €. Le plan de financement des partenaires de l'opération Grand Site du Ballon d'Alsace, portée par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, a été affiné. La participation annuelle du Département des Vosges sera de 10 000 € et portera sur la signalétique du site.

Sur l'action 7 « Développer et animer les 4 filières prioritaires », nous avons les vacances à la neige en famille, le bien-être et le thermalisme autour de la marque FORÊT l'Effet Vosges, les activités de pleine nature dont la randonnée et le vélo, les sites de visite et les évènements.

Pour le dispositif 2 « Développement de la filière bien-être en s'appuyant sur la marque FORÊT l'Effet Vosges », en section d'exploitation, on demande 10 000 € sur le budget annexe Vosges Tourisme. Il s'agit de lancer la deuxième phase du dispositif « Do It » lancé en 2021 et proposé en partenariat avec l'Agence régionale du tourisme du Grand Est, permettant aux partenaires de la marque FORÊT l'Effet Vosges (hôteliers, accompagnateurs en montagne, sites touristiques, stations thermales, offices de tourisme) d'être accompagnés à la méthode innovante du « design thinking », qui est traduite en français par « démarche design » ou « conception créative », et ce, en deux phases :

- phase 1 : travail sur l'offre pour identifier de nouveaux produits touristiques innovants ;
- phase 2 : travail sur la commercialisation et la promotion de ces nouvelles offres.

Il est à noter qu'il s'agit des mêmes prestataires qu'en 2021 pour la phase 1. En 2022, ils sont au nombre de 11 à être accompagnés sur ces deux phases.

Pour le dispositif 3 « Renforcement des activités de pleine nature », ce sont - 15 000 € de crédits restitués en section d'exploitation. Ces mouvements de crédits permettent de régulariser des adhésions aux réseaux cyclables sur les bonnes imputations budgétaires et d'équilibrer la demande de participation du Département à l'opération Grand Site du Ballon d'Alsace.

Pour l'action 8 « Accompagner les acteurs économiques du tourisme notamment dans la qualification de leur offre touristique », dans le dispositif 2 « Soutien technique et financier aux projets touristiques privés », nous demandons 12 000 €. Il s'agit de renforcer les crédits du dispositif des aides aux associations touristiques et d'aider l'Association des Maîtres cuisiniers de France qui a tenu son congrès international les 20, 21 et 22 mars dernier à Gérardmer.

Dans le dispositif 3 « Soutien aux séjours scolaires dans les Vosges », en section d'exploitation, nous demandons 24 000 €. Lancé en septembre 2021, le plan d'aide aux départs scolaires en centres de vacances dans les Vosges a rencontré un vif succès, dépassant largement les objectifs fixés initialement. Au total, 102 classes partiront sur l'année scolaire 2021-2022. Les budgets alloués en 2021 et 2022 n'ont pas permis de satisfaire toutes les demandes. Aussi, ces crédits supplémentaires permettront de les couvrir et de répondre à l'engouement des écoles.

Sur l'action 9 « Piloter la politique touristique départementale », dans le dispositif 4 « Subvention d'équilibre du budget annexe Vosges Tourisme », nous demandons 160 870 € en section d'exploitation. Avec la modification des statuts de la Régie Vosges Tourisme en tant que Comité départemental du Tourisme, comme prévu par la loi, la subvention d'équilibre est impactée par :

- la clarification des actions entre les missions d'ingénierie touristique inscrites sur le budget principal et les missions de promotion touristique inscrites sur le budget annexe Vosges Tourisme. Ainsi, les dispositifs suivants seront dorénavant inscrits sur le budget principal dans le programme « Promotion du territoire » :
 - attirer de nouvelles activités ;
 - attirer de nouveaux habitants, dont les jeunes et les retraités ;
 - renforcer la visibilité de la marque et co-construire sa notoriété ;
- la prise en compte du Pacte de Destination Vosges (cf. action n° 10) ;
- l'actualité réglementaire, via la parution de plusieurs décrets sur le reclassement des agents de catégorie C avec bonification d'ancienneté et le relèvement du minimum de traitement des agents publics au 1^{er} janvier et 1^{er} mai, depuis le début de l'année 2022, ainsi que les annonces gouvernementales concernant le dégel du point d'indice, ont notamment pour conséquence d'impacter le budget alloué aux ressources humaines. Afin d'intégrer les effets de ces mesures, il est demandé des crédits supplémentaires à hauteur de 10 000 €.

Sur l'action 10 « Piloter la gouvernance de la destination Vosges en lien avec l'échelon régional », dans le dispositif 1 « Gestion de la communication de la destination Vosges », le Département des Vosges s'est vu confié le portage et la coordination des actions collectives de promotion et de communication pour le compte du collectif du Massif des Vosges. Pour ce faire, les actions seront les suivantes :

- stratégie de contenus éditoriaux : achat de contenus iconographique, photographique, vidéo, textes, etc. pour un montant de 30 000 € ;
- campagnes de communication « Pacte Vosges » pour un montant de 200 000 €.

Ces actions feront l'objet de cofinancement des partenaires publics et privés du Massif des Vosges, dont les recettes seront perçues en 2023 du FEDER et du privé.

Concernant le budget annexe Vosges Tourisme, les évolutions de la Régie Vosges Tourisme, qui vous sont présentées par ailleurs, amènent à transférer des crédits inscrits au budget annexe sur le budget principal et à réajuster certaines dépenses. Par ailleurs, des campagnes de communication « Pacte Vosges » sont prévues dans le cadre de nouvelles missions. Il est également nécessaire d'abonder de 10 000 € les crédits liés aux ressources humaines, afin de répondre aux évolutions réglementaires.

DÉBATS

M. le Président : Merci. Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je sou mets le rapport n° 5 à votre approbation, avec le budget annexe. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Le rapport n° 5 « Développer l'économie touristique » est voté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 6.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

Développer l'économie touristique

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Attractivité

Avis budgétaire :

Commission Administration générale

Proposition d'actions soumise à l'approbation du Conseil départemental

Seuls les actions et les dispositifs du Plan ayant une incidence budgétaire sont recensés ci-après.

Action 1 : qualifier l'offre touristique du territoire au travers des 4 filières prioritaires	+ 10 703 € en exploitation (- 10 703€ sur le budget annexe Vosges Tourisme) + 127 000 € en investissement
Action 3 : prendre en compte les pratiques de développement durable dans les actions touristiques	+ 60 000 € en exploitation
Action 7 : développer et animer les 4 filières prioritaires	- 15 000 € en exploitation (+ 10 000 € au budget annexe Vosges Tourisme)
Action 8 : accompagner les acteurs économiques du tourisme notamment dans la qualification de leur offre touristique	+ 36 000 € en exploitation
Action 9 : piloter la politique touristique départementale	+ 160 870 € en exploitation

Action 10 : piloter la gouvernance de la destination Vosges
en lien avec l'échelon régional 0 €
en exploitation
(+ 230 000€ sur le budget annexe Vosges Tourisme)

TOTAL : **379 573 €**
252 573 € en exploitation
127 000 € en investissement
(+ 219 297 € sur le budget annexe Vosges Tourisme)

Action 1 : qualifier l'offre touristique du territoire au travers des 4 filières prioritaires

BP 2022 - Section d'investissement : 697 000 €

DM0 2022 - Section d'investissement : + 56 000 €

Total : 753 000 €

(+ 16 500 € sur le budget annexe Vosges Tourisme)

Dispositif 1 : professionnalisation et mise en réseau des acteurs du tourisme

BP 2022 - Section d'exploitation : 0 €

Total : 0 € (16 500 € sur le budget annexe Vosges Tourisme)

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : 0 €

Total : 10 703 € (et - 10 703 € sur le budget annexe Vosges Tourisme)

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Avec la modification des statuts de la Régie Vosges Tourisme, ces mouvements de crédits correspondent à une clarification des actions entre les missions d'ingénierie touristique inscrites sur le budget principal et les missions de promotion touristique inscrites sur le budget annexe Vosges Tourisme.

Ainsi, les dispositifs suivants seront dorénavant inscrits sur le budget principal :

- formations-actions des professionnels du tourisme ;
- SITLOR (Système d'informations touristiques lorrain) ;
- marque « Tourisme et Handicap ».

Dispositif 3 : porter des investissements structurants

BP 2022 - Section d'investissement : 697 000 €

DM0 2022 - Section d'investissement : + 56 000 €

Total : 753 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 127 000 €

Total : + 127 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Ces crédits supplémentaires permettront de mener les projets suivants :

- étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de créer un outil de soutien au développement touristique de type foncière touristique départementale (47 000 €).
Dans la continuité des travaux de préfiguration déjà menés en partenariat avec la Banque des Territoires, cette étude permettra d'approfondir le plan d'affaires et de structurer la foncière tourisme et d'accompagner le Département dans sa mise en œuvre (pacte d'actionnaires, statuts et formalités juridiques et administratives) ;
- étude de requalification de la station touristique 4 saisons de Ventron, en corrélation avec l'offre de reprise des établissements hôteliers sur site et dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Ventron (80 000 €).
Les objectifs sont de construire une offre de loisirs 4 saisons pour passer d'une station de ski à une station touristique de montagne, de garantir une synergie optimale entre les acteurs privés et publics et leurs offres sine qua non du succès du site et enfin, de répondre aux besoins des professionnels du tourisme et du sport du territoire.

Action 3 : prendre en compte les pratiques de développement durable dans les actions touristiques

BP 2022 - Section d'exploitation : 5 000 €

Total : 5 000 €

Dispositif 1 : étude et aménagement pour la création d'une mobilité alternative décarbonnée en site fréquenté : Xonrupt / Col de la Schlucht

BP 2022 - Section d'exploitation : 0 €

Total : 0 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 50 000 €

Total : + 50 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Depuis de nombreuses années, la fréquentation des crêtes représente un sujet important qui est particulièrement complexe dans ce territoire de montagne très usité et très peuplé.

Des expériences et des actions ont déjà été menées comme par exemple la navette des crêtes.

Le Conseil départemental a déjà réfléchi à différentes possibilités car il n'y a pas une solution unique pour arriver à trouver une médiation juste entre le tout véhicule et le zéro véhicule.

Au-delà de la régulation du partage des usages, il s'agit de trouver des solutions pérennes, écologiques, assises sur des investissements dans la durée pour éviter la présence des véhicules individuels.

Le projet consiste dans un premier temps à réaliser une étude la plus complète possible pour proposer des solutions de mobilités alternatives et dé-carbonnées. Le périmètre de l'étude comprend les accès et la route des crêtes sur le territoire vosgien avec la volonté de ne pas créer de nouvelles emprises.

Suite à l'accord donné pour le lancement de ce projet, nous avons besoin de crédits pour débiter les études préalables.

Dispositif 2 : opération Grand Site du Ballon d'Alsace

BP 2022 - Section d'exploitation : 5 000 €

Total : 5 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 10 000 €

Total : + 10 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Le plan de financement des partenaires de l'opération Grand Site du Ballon d'Alsace, porté par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, a été affiné. La participation annuelle du Département des Vosges sera de 10 000 € et portera sur la signalétique du site.

Action 7 : développer et animer les 4 filières prioritaires

BP 2022 - Section d'exploitation : 34 500 €

BP 2022 - Section d'investissement : 490 500 €

Total : 525 000 €

(+ 86 500 € sur le budget annexe Vosges Tourisme)

Dispositif 2 : développement de la filière bien-être en s'appuyant sur la marque FORÊT l'Effet Vosges

BP 2022 - Section d'exploitation : 0 €

Total : 0 € (36 500 € sur le budget annexe Vosges Tourisme)

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : 0 € (+ 10 000 € sur budget annexe Vosges Tourisme)

Total : 0 €

(+ 10 000 € sur budget annexe Vosges Tourisme)

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Il s'agit de lancer la deuxième phase du dispositif « DO IT » lancé en 2021 et proposé en partenariat avec l'Agence régionale du tourisme du Grand Est, permettant aux partenaires de la marque FORÊT l'Effet Vosges (hôteliers, accompagnateurs en montagne, sites touristiques, stations thermales, offices de tourisme) d'être accompagnés à la méthode innovante du « design thinking ». À noter qu'il s'agit des mêmes prestataires en 2021 (phase 1) et 2022 au nombre de 11 qui sont accompagnés sur ces deux phases, à savoir :

- phase 1 : travail sur l'offre pour identifier de nouveaux produits touristique innovants ;
- phase 2 : travail sur la commercialisation et la promotion de ces nouvelles offres.

Dispositif 3 : renforcement des activités de pleine nature

BP 2022 - Section d'exploitation : 34 500 €

BP 2022 - Section d'investissement : 490 500 €

Total : 525 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : - 15 000 €

Total : - 15 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Ces mouvements de crédits permettent de régulariser des adhésions aux réseaux cyclables sur les bonnes imputations budgétaires et d'équilibrer la demande de participation du Département à l'opération Grand Site du Ballon d'Alsace.

Action 8 : accompagner les acteurs économiques du tourisme notamment dans la qualification de leur offre touristique

BP 2022 - Section d'exploitation : 35 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 1 100 000 €
Total : 1 135 000 €

Dispositif 2 : soutien technique et financier aux projets touristiques privés

BP 2022 - Section d'exploitation : 5 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 750 000 €
Total : 755 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 12 000 €
Total : + 12 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Il s'agit de renforcer les crédits du dispositif des aides aux associations touristiques et d'aider l'association des maîtres cuisiniers de France qui a tenu son congrès international les 20, 21 et 22 mars dernier à Gérardmer.

Dispositif 3 : soutien aux séjours scolaires dans les Vosges

BP 2022 - Section d'exploitation : 30 000 €
Total : 30 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 24 000 €
Total : + 24 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Lancé en septembre 2021, le plan d'aide aux départs scolaires en centres de vacances dans les Vosges a rencontré un vif succès, dépassant largement les objectifs fixés initialement. Au total, 102 classes partiront sur l'année scolaire 2021 / 2022.

Les budgets alloués en 2021 et 2022 n'ont pas permis de satisfaire toutes les demandes, aussi ces crédits supplémentaires permettront de les couvrir et de répondre à l'engouement des écoles.

Action 9 : piloter la politique touristique départementale

BP 2022 - Section d'exploitation : 1 061 010 €

Total : 1 061 010 €

Dispositif 4 : subvention d'équilibre budget annexe Vosges Tourisme

BP 2022 - Section d'exploitation : 1 061 010 €

Total : 1 061 010 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 160 870 €

Total : + 160 870 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Avec la modification des statuts de la Régie Vosges Tourisme en tant que Comité départemental du Tourisme, tel que prévu par la loi, la subvention d'équilibre est impactée par :

- la clarification des actions entre les missions d'ingénierie touristique inscrites sur le budget principal et les missions de promotion touristique inscrites sur le budget annexe Vosges Tourisme. Ainsi, les dispositifs suivants seront dorénavant inscrits sur le budget principal dans le programme « Promotion du Territoire » :
 - attirer de nouvelles activités ;
 - attirer de nouveaux habitants dont les jeunes et les retraités ;
 - renforcer la visibilité de la marque et co-construire sa notoriété ;
- la prise en compte du Pacte de destination Vosges (cf. action n° 10) ;
- l'actualité réglementaire, via la parution de plusieurs décrets sur le reclassement des agents de catégorie C avec bonification d'ancienneté et le relèvement du minimum de traitement des agents publics au 1^{er} janvier et 1^{er} mai, depuis le début de l'année 2022 ainsi que les annonces gouvernementales concernant le dégel du point d'indice, ont notamment pour conséquence d'impacter le budget alloué aux ressources humaines.
Afin d'intégrer les effets de ces mesures, il est demandé des crédits supplémentaires à hauteur de 10 000 €.

**Action 10 : piloter la gouvernance de la destination Vosges
en lien avec l'échelon régional**

BP 2022 - Section d'exploitation : 17 000 €

Total : 17 000 €

Dispositif 1 : gestion de la communication de la destination Vosges

BP 2022 - Section d'exploitation : 0 €

Total : 0 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : 0 €

(+ 230 000 € sur le budget annexe Vosges Tourisme)

Total : 0 €

(+ 230 000 € sur le budget annexe Vosges Tourisme)

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Le Département des Vosges s'est vu confié le portage et la coordination des actions collectives de promotion et de communication pour le compte du collectif du Massif des Vosges. Pour ce faire, les actions seront les suivantes :

- stratégie de contenus éditoriaux : achat de contenus iconographique, photographique, vidéo, textes... pour un montant de 30 000 € ;
- campagnes de communication « Pacte Vosges » pour un montant de 200 000 €.

Ces actions feront l'objet de cofinancement des partenaires publics et privés du Massif des Vosges, dont les recettes seront perçues en 2023.

Détail des inscriptions budgétaires

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
011	6183	FORMATIONS ACTION DES ACTEURS DU TOURISME	9 040,00
011	62268	ETUDE MOBILITE ALTERNATIVE	50 000,00
011	6281	ADHESIONS VELO	-15 000,00
011	62878	REMBOURSEMENT FRAIS A DES TIERS	500,00
011	6288	SITLOR	1 163,00
65	657358	OPERATION GRAND SITE BALLON ALSACE	10 000,00
65	657361	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT ECOLES	24 000,00
65	65748	SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS A VOCATION TOURISTIQUE	12 000,00
65	65821	SUBVENTION EQUILIBRE VOSGES DEVELOPPEMENT	160 870,50
Total exploitaiton:			252 573,50

SECTION D'INVESTISSEMENT - GESTION HORS AP			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
20	2031	AMO FONCIERE TOURISME	47 000,00
20	2031	ETUDE AMENAGEMENT STATION VENTRON FRERE JOSEPH	80 000,00
Total investissement - gestion hors AP :			127 000,00

Budget Annexe Vosges Tourisme

Les évolutions de la Régie Vosges Tourisme, qui vous sont présentées par ailleurs amènent à transférer des crédits inscrits au budget annexe sur le budget principal et à réajuster certaines dépenses.

Par ailleurs, des campagnes de communication « Pacte Vosges » sont prévues dans le cadre des nouvelles missions.

Il est également nécessaire d'abonder de 10 000 € les crédits liés aux ressources humaines, afin de répondre aux évolutions réglementaires.

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
011	6068	AUTRES FOURNITURES	-3 020,00
011	6183	FORMATION ACTION DES ACTEURS DU TOURISME	-9 040,00
011	62268	DIGITAL-AUTRES HONORAIRES	-4 700,00
011	6233	SALONS ET EVENEMENTIEL	-44 298,00
011	6238	FRAIS DE PUBLICITE	200 000,00
011	6238	FRAIS DE PUBLICITE ATOUTS TERRITOIRES	-25 409,00
011	6241	TRANSPORTS DE BIENS	-1 000,00
011	6251	FRAIS DE DEPLACEMENT FORMATION	-3 000,00
011	62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A DES TIERS	-500,00
011	6288	SITLOR	-1 162,50
012	64111	REMUNERATION PERSONNEL TITULAIRE	10 000,00
012	64118	AUTRES INDEMNITES	3 000,00
65	65748	ACCOMPAGNEMENT AU DESIGN DE L OFFRE	10 000,00
65	65818	ACHAT DE VISUELS	30 000,00
TOTAL DEPENSES			160 870,50
SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
74	7473	PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL	160 870,50
TOTAL RECETTES			160 870,50

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 5 soumis à son examen,

Vu l'avis des commissions compétentes :

- la Commission Attractivité, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,
- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver les propositions d'actions décrites ci-dessus relevant de la thématique « Développer l'économie touristique », selon les inscriptions budgétaires énoncées précédemment.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33484-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

RAPPORT N° 6

VALORISER ET MOBILISER LE PATRIMOINE AGRICOLE ET FORESTIER DU TERRITOIRE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX ACTUELS ET A VENIR

(Rapport présenté par Mme Dominique HUMBERT, Présidente de la Commission Attractivité)

RAPPORT

Concernant l'agriculture, des modifications sont apportées au budget par rapport à ce qui était voté en décembre dernier. Nous avons - 100 000 € en investissement. Ces crédits fléchés initialement pour soutenir le projet de stockage de paille d'Appro Fourrage Vosges à Chavelot ne pourront pas être utilisés cette année en raison du retard pris par le projet.

En fonctionnement, le service sollicite + 37 000 €, notamment pour deux opérations :

- + 25 000 € sur Cuisine en campagne avec Laurent MARIOTTE ;
- + 12 500 € sur des conventionnements avec les associations agricoles ; cela concerne deux grosses manifestations sur la Vosgienne Avenir et sur l'organisation d'un congrès national sur le lait.

Tout le reste, ce sont des jeux d'écriture entre les dispositifs, entre les reprises et les demandes de budget suite à des opérations qui se feront ou pas pour - 500 €.

Pour l'action 1 « Favoriser l'indépendance alimentaire », dans le dispositif 1 « Lutte contre le gaspillage alimentaire », en section d'exploitation, nous demandons 5 000 €. Pour répondre aux besoins d'animation dans les collèges pour la fin de cette année, il serait nécessaire d'affecter des crédits complémentaires de 4 000 € et de 1 000 € de transport sur manifestation.

Dans le dispositif 2 « Plateforme Agrilocal », nous avons un retrait de 1 500 €. En effet, les trophées Agrilocal n'ont pas pu être organisés cette année, donc les crédits sont restitués.

Sur le dispositif 3 « Mon panier local », on demande un retrait de 1 000 €. La version 3 qui devait être déployée cette année est reportée en 2023, d'où la restitution des crédits.

Sur le dispositif 5 « Soutien à l'agriculture biologique », on demande 1 000 €. Afin de soutenir tous les dossiers qui sont parvenus au Conseil départemental dans le cadre de l'aide à la certification bio, il serait nécessaire d'inscrire un complément de crédits de 5 000 €. Comme nous avons un autre dossier sur l'arnica, l'étude prévue initialement a été redimensionnée et concernera uniquement le suivi des plantations effectuées depuis 2018 sur les six sites expérimentaux, il est donc proposé de restituer 4 000 €.

Sur l'action 2 « Soutien aux installations et aux initiatives rurales », dans le dispositif 2 « Soutien à l'installation agricole », en section d'investissement, il est proposé d'inscrire 60 000 € de crédits supplémentaires, restitués dans le cadre des aménagements fonciers.

Sur l'action 3 « Favoriser les démarches collectives », dans le dispositif 3 « Aménagements fonciers », on demande un retrait de 60 000 €. En effet, la désignation des commissions a été compliquée. Il ne sera pas possible d'engager les marchés de géomètres cette année. Il serait donc nécessaire d'effectuer des ajustements. Cela concerne Girmont, La Baffe et une commune du côté de Bruyères dont les dossiers ne seront pas prêts à temps.

Pour le dispositif 6 « Cuisine en campagne », il est demandé 25 000 €. Comme je l'ai dit en préambule, Cuisine en campagne est un événement d'envergure nationale initié par Laurent MARIOTTE qui a pour objet l'organisation d'un festival de la cuisine rurale en 2023 dans les Vosges. Il s'agit, pour 2022, d'engager le marché permettant de désigner un prestataire chargé de définir et de mettre en œuvre l'événementiel pour le compte du Conseil départemental.

Concernant l'action 4 « Favoriser l'aménagement de la forêt », dans le dispositif 1 « Forêt de Tignécourt », on demande de restituer 4 000 €. La nature des travaux forestiers à réaliser cette année dans la forêt ayant été affinée, il est donc possible de restituer ces crédits.

S'agissant de l'action 6 « Aider à la plantation des haies et à l'agroforesterie », en section d'investissement, on demande 10 000 €. L'appel à projets « Plantez des haies ! » s'inscrit dans la convention de partenariat pour la plantation de haies champêtres et de dispositifs agroforestiers 2020-2022 avec la Fédération des chasseurs, la Chambre d'Agriculture et la Direction départementale des territoires des Vosges. L'appel à projets s'adresse aux agriculteurs, propriétaires privés et collectivités. Les haies remplissent des fonctions environnementales (eau, lutte contre les inondations, climat, biodiversité), agronomiques (sols, brise-vent, bien-être animal, auxiliaires de culture) et paysagères.

Le dispositif prévoit un volet pédagogique avec un appel à projets « Je plante une haie pour mon école ! », inscrit dans une convention de partenariat pour la plantation de haies pédagogiques avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et la Fédération des Chasseurs des Vosges (2020-2023).

A la suite du comité de pilotage du 16 mai 2022, où il a été évoqué une hausse du coût des plants et plantations d'environ 20 à 25 % par rapport à 2021, due entre autres à une hausse du coût de l'énergie, il est proposé d'abonder de 10 000 € les autorisations de programme réservées à ce dispositif.

Concernant l'action 7 « Conventionner avec les acteurs », dans le dispositif 1 « Convention avec la Chambre d'Agriculture », on demande un retrait de 2 500 €. Suite au départ d'un technicien non remplacé, la Chambre d'Agriculture n'est provisoirement plus en mesure d'effectuer les formations liées à l'aide aux vergers (plantation et taille). Il est donc proposé, en accord avec les deux parties, d'affecter ces crédits à la convention signée avec l'École de Roville-aux-Chênes qui a accepté de prendre le relais.

Sur le dispositif 3 « Convention avec l'École d'horticulture et de paysages de Roville-aux-Chênes », on demande 2 500 € en section d'exploitation. Je ne vais pas redire, nous avons la bijection, si j'ose dire, avec le dispositif 1.

Pour le dispositif 5 « Aides aux associations agricoles », en section d'exploitation, on demande 12 500 € et en section d'investissement, un retrait de 100 000 €. En raison d'un nombre de sollicitations plus important que les années passées (phénomène de rattrapage lié à la Covid) et de l'organisation de manifestations d'envergure nationale, il est proposé d'affecter des crédits complémentaires pour soutenir les associations agricoles, surtout l'Union nationale des laitiers qui veut faire son congrès à Épinal et « Race vosgienne » qui prévoit aussi une grosse manifestation. En section d'investissement, les crédits fléchés initialement pour soutenir le projet de stockage de paille d'Appro Fourrage Vosges à Chavelot ne pourront pas être utilisés cette année – et je l'ai déjà dit en préambule – en raison du retard pris par le projet.

Concernant l'action 11 « Soutenir le Laboratoire départemental », dans le cadre de la modernisation de son outil de travail, le Laboratoire doit investir dans une nouvelle étuve de grande dimension, afin de réaliser les analyses d'hygiène alimentaire dans le respect des normes spécifiques et de ses accréditations. Cette acquisition est réalisée à budget constant puisque les crédits sont couverts par le solde de la section d'investissement du compte administratif 2021.

L'actualité réglementaire, via la parution de plusieurs décrets sur le reclassement des agents de catégorie C, avec bonification d'ancienneté et le relèvement du minimum de traitement des agents publics au 1^{er} janvier et 1^{er} mai depuis le début de l'année 2022, ainsi que les annonces gouvernementales concernant le dégel du point d'indice, ont notamment pour conséquence d'impacter le budget alloué aux ressources humaines. Les crédits actuellement ouverts au budget annexe concernant les ressources humaines permettent de couvrir ces évolutions. Aucun crédit supplémentaire n'est donc sollicité.

Voilà Président.

DÉBATS

M. le Président : Merci. Les budgets annexes sont dans la continuité, donc tout est bon. Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je sou mets le rapport n° 6 à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 6 « Valoriser et mobiliser le patrimoine agricole et forestier du territoire pour répondre aux enjeux actuels et à venir » est voté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 7 « Faire de la culture et du sport des outils majeurs de lien social et d'attractivité du territoire, en particulier pour les jeunes ». Je donne la parole à notre première Vice-présidente, Caroline PRIVAT-MATTIONI.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

**Valoriser et mobiliser le patrimoine agricole et forestier du territoire
pour répondre aux enjeux actuels et à venir**

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Attractivité

Avis budgétaire :

Commission Administration générale

Proposition d'actions soumise à l'approbation du Conseil départemental

Seuls les actions et les dispositifs du Plan ayant une incidence budgétaire sont recensés ci-après.

Action 1 : favoriser l'indépendance alimentaire	+ 3 500 € en exploitation
Action 2 : soutenir les installations et les initiatives rurales	+ 60 000 € en investissement
Action 3 : favoriser les démarches collectives	+ 25 000 € en exploitation - 60 000 € en investissement
Action 4 : favoriser l'aménagement de la forêt	- 4 000 € en exploitation
Action 7 : conventionner avec les acteurs	+ 12 500 € en exploitation - 100 000 € en investissement
Action 11 : soutenir le Laboratoire départemental	+ 0 € en exploitation

TOTAL :

	- 63 000 €
	+ 37 000 € en exploitation
	- 100 000 € en investissement

Action 1 : favoriser l'indépendance alimentaire

BP 2022 - Section d'exploitation : 164 500 €
BP 2022 - Section d'investissement : 50 000 €
Total : 214 500 €

Dispositif 1 : lutte contre le gaspillage alimentaire

BP 2022 - Section d'exploitation : 76 000 €
Total : 76 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 5 000 €
Total : + 5 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Afin de répondre aux besoins d'animation dans les collèges pour la fin de cette année, il serait nécessaire d'affecter des crédits complémentaires.

Dispositif 2 : plateforme Agrilocal

BP 2022 - Section d'exploitation : 15 500 €
Total : 15 500 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : - 1 500 €
Total : - 1 500 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Les trophées Agrilocal n'ont pas pu être organisés cette année, les crédits sont donc restitués.

Dispositif 3 : mon panier local

BP 2022 - Section d'exploitation : 1 000 €

Total : 1 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : - 1 000 €

Total : - 1 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

La version 3 qui devait être déployée cette année est reportée en 2023, les crédits sont donc restitués.

Dispositif 5 : soutien à l'agriculture biologique

BP 2022 - Section d'exploitation : 67 000 €

Total : 67 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 1 000 €

Total : + 1 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :
 - soutien départemental à l'agriculture biologique : afin de soutenir tous les dossiers qui sont parvenus au Conseil départemental dans le cadre de l'aide à la certification bio, il serait nécessaire d'inscrire un complément de crédits de 5 000 € ;
 - arnica : l'étude prévue initialement a été redimensionnée et concernera uniquement le suivi des plantations effectuées depuis 2018 sur les 6 sites expérimentaux. Il est donc proposé de restituer 4 000 €.

Action 2 : soutien aux installations et aux initiatives rurales

BP 2022 - Section d'investissement : 750 000 €

Total : 750 000 €

Dispositif 2 : soutien à l'installation agricole

BP 2022 - Section d'investissement : 500 000 €

Total : 500 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 60 000 €

Total : + 60 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Afin de payer les dossiers en cours, il est proposé d'inscrire sur cette ligne les 60 000 € restitués dans le cadre des aménagements fonciers.

Action 3 : favoriser les démarches collectives

BP 2022 - Section d'exploitation : 38 500 €
BP 2022 - Section d'investissement : 533 400 €
Total : 571 900 €

Dispositif 3 : aménagements fonciers

BP 2022 - Section d'exploitation : 2 500 €
BP 2022 - Section d'investissement : 498 400 € (903 000 en AP)
Total : 500 900 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : - 60 000 €
Total : - 60 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

La désignation des commissions a été compliquée et il ne sera pas possible d'engager les marchés de géomètres cette année. Il serait donc nécessaire d'effectuer des ajustements.

Dispositif 6 (nouveau) : cuisine en campagne

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 25 000 €
Total : + 25 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Cuisine en campagne est un événement d'envergure nationale initiée par Laurent Mariotte, qui a pour objet l'organisation d'un festival de la cuisine rurale en 2023 dans les Vosges.

Il s'agit pour 2022, d'engager le marché permettant de désigner un prestataire chargé de définir et de mettre en œuvre l'événementiel pour le compte du Conseil départemental.

Action 4 : favoriser l'aménagement de la forêt

BP 2022 - Section d'exploitation : 30 000 €

Total : 30 000 €

Dispositif 1 : Tignécourt

BP 2022 - Section d'exploitation : 30 000 €

Total : 30 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : - 4 000 €

Total : - 4 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

La nature des travaux forestier à réaliser cette année dans la forêt ayant été affinée, il est possible de restituer ces crédits.

Action 6 : aider à la plantation des haies et à l'agroforesterie

BP 2022 - Section d'investissement : 20 000 € (et 50 000 € en AP)

Total : 20 000 € (et 50 000 € en AP)

Dispositif 1 : appel à projets « Plantez des haies ! »

BP 2022 - Section d'investissement : 16 000 € (et 40 000 € en AP)

Total : 16 000 € (et 40 000 € en AP)

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 10 000 € en AP

Total : 10 000 € en AP

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

L'appel à projets « Plantez des haies ! » s'inscrit dans la convention de partenariat pour la plantation de haies champêtres et de dispositifs agroforestiers 2020-2022 avec la Fédération des chasseurs, la Chambre d'agriculture et la Direction départementale des territoires des Vosges. L'appel à projets s'adresse aux agriculteurs, propriétaires privés et collectivités. Les haies remplissent des fonctions environnementales (eau, inondation, climat, biodiversité), agronomiques (sols, brise-vent, bien-être animal, auxiliaires de culture) et paysagères.

Le dispositif prévoit un volet pédagogique avec un appel à projets « Je plante une haie pour mon école ! », inscrit dans une convention de partenariat pour la plantation de haies pédagogiques avec la Direction des services départementaux de l'Education nationale et la Fédération des chasseurs des Vosges (2020-2023).

Suite au comité de pilotage du 16 mai 2022, où il a été évoqué une hausse du coût des plants et plantations d'environ 20 à 25 % par rapport à 2021 (dû, entre autres, à une hausse du coût de l'énergie), il est proposé d'abonder de 10 000 € les autorisations de programme réservées à ce dispositif.

Action 7 : conventionner avec les acteurs

BP 2022 - Section d'exploitation : 107 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 100 000 €
Total : 207 000 €

Dispositif 1 : convention avec la Chambre d'Agriculture

BP 2022 - Section d'exploitation : 85 000 €
Total : 85 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : - 2 500 €
Total : - 2 500 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Suite au départ d'un technicien non remplacé, la Chambre d'Agriculture n'est provisoirement plus en mesure d'effectuer les formations liées à l'aide aux vergers (plantation et taille). Il est donc proposé, en accord avec les deux parties, d'affecter ces crédits à la convention signée avec l'Ecole de Roville-aux-Chênes qui a accepté de prendre le relais.

Dispositif 3 : convention avec l'Ecole d'horticulture et de paysages de Roville-aux-Chênes

BP 2022 - Section d'exploitation : 5 000 €
Total : 5 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 2 500 €
Total : + 2 500 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Suite au départ d'un technicien non remplacé, la Chambre d'Agriculture n'est provisoirement plus en mesure d'effectuer les formations liées à l'aide aux vergers (plantation et taille). Il est donc proposé, en accord avec les deux parties, d'affecter ces crédits à la convention signée avec l'Ecole de Roville-aux-Chênes qui a accepté de prendre le relai.

Dispositif 5 : aides aux associations agricoles

BP 2022 - Section d'exploitation : 10 000 €
BP 2022 – Section d'investissement : 100 000 €
Total : 110 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 12 500 €
Section d'investissement : - 100 000 €
Total : - 87 500 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Section d'exploitation :

En raison d'un nombre de sollicitations plus important que les années passées (phénomène de rattrapage lié au COVID) et de l'organisation de manifestations d'envergures nationales, il est proposé d'affecter des crédits complémentaires pour soutenir les associations agricoles.

Section d'investissement :

Ces crédits fléchés initialement pour soutenir le projet de stockage de paille d'Appro Fourrage Vosges à Chavelot ne pourront pas être utilisés cette année en raison du retard pris par le projet.

Action 11 : soutenir le Laboratoire départemental

BP 2022 - Section d'exploitation : 476 000 €

Total : 476 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : 0 €

Total : 0 €

- Présentation de l'action et justification des crédits demandés :

Dans le cadre de la modernisation de son outil de travail, le Laboratoire doit investir dans une nouvelle étuve de grande dimension, afin de réaliser les analyses d'hygiène alimentaire dans le respect des normes spécifiques et de ses accréditations.

Cette acquisition est réalisée à budget constant puisque les crédits sont couverts par le solde de la section d'investissement du compte administratif 2021.

L'actualité réglementaire, via la parution de plusieurs décrets sur le reclassement des agents de catégorie C avec bonification d'ancienneté et le relèvement du minimum de traitement des agents publics au 1^{er} janvier et 1^{er} mai depuis le début de l'année 2022, ainsi que les annonces gouvernementales concernant le dégel du point d'indice, ont notamment pour conséquence d'impacter le budget alloué aux ressources humaines.

Les crédits actuellement ouverts au budget annexe concernant les ressources humaines permettent de couvrir ces évolutions. Aucun crédit supplémentaire n'est donc sollicité.

Détail des inscriptions budgétaires

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
011	6068	FOURNITURES	-1 000,00
011	6132	LOCATIONS DE SALLE	-500,00
011	61524	TRAVAUX FORESTIERS ENTRETIEN REPARATIONS BOIS FORETS	-4 000,00
011	617	ARNICA MARCHE ETUDE	-4 000,00
011	6228	FORMATION A LA PLANTATION ARBRES FRUITIERS	2 500,00
011	6228	GASPILLAGE FORMATION ET ANIMATION DES COLLEGES	4 000,00
011	6245	TRANSPORTS SCOLAIRES	1 000,00
011	6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-1 000,00
011	6288	CUISINE EN CAMPAGNE	25 000,00
65	657381	SUBVENTION CHAMBRE AGRICULTURE VOSGES	-2 500,00
65	65742	AIDE A LA CERTIFICATION-ENTREPRISES	5 000,00
65	65748	SUBV DES ASSOCIATIONS A VOCATION AGRICOLE	12 500,00
Total exploitaiton:			37 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - GESTION HORS AP			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
204	20422	SUBV ASSOCIATIONS A VOCATION AGRICOLE-BATIMENTS	-100 000,00
Total investissement - gestion hors AP :			-100 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - GESTION EN AP					
Informations comptables		Intitulé de l'AP	Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en AP (en €)	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature				
4544125	45441	AFAF CAPAVENIR	AMENAGEMENT FONCIER CAPAVENIR	0,00	-20 000,00
204	20421	AIDE A L INSTALLATION AGRICOLE	INSTALLATION AGRICOLE-BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	0,00	60 000,00
4544221	45441	AMENAGEMENT FONCIER CHARMOIS DEVANT BRUYERES	AMENAGEMENT FONCIER CHARMOIS DEVANT BRUYERES	0,00	-20 000,00
4544220	45441	AMENAGEMENTS FONCIERS AGRICOLES ET FORESTIERS LA BAFFE	AMENAGEMENT FONCIER LA BAFFE	0,00	-20 000,00
Total investissement - gestion en AP :					0,00

Détail des inscriptions budgétaires Budget annexe du Laboratoire

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
011	6061	CHAUFFAGE ELECTRICITE	500,00
011	61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTOMOBILES	-500,00
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-4 000,00
042	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	4 000,00
65	658	REGULARISATION TVA DEPENSES	10,00
66	66111	INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	-10,00
Total exploitation:			0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - GESTION HORS AP			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
21	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 598,57
Total investissement - DEPENSES			5 598,57
001	001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	5 598,57
021	021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	-4 000,00
040	28131	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS BATIMENTS	4 000,00
Total investissement - RECETTES			5 598,57

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 6 soumis à son examen,

Vu l'avis des commissions compétentes :

- la Commission Attractivité, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,
- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver les propositions d'actions décrites ci-dessus relevant de la thématique « Valoriser et mobiliser le patrimoine agricole et forestier du territoire pour répondre aux enjeux actuels et à venir », selon les inscriptions budgétaires énoncées précédemment.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33446-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

RAPPORT N° 7

FAIRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DES OUTILS MAJEURS DE LIEN SOCIAL ET D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE, EN PARTICULIER POUR LES JEUNES

(Rapport présenté par Mme Caroline PRIVAT-MATTIONI)

RAPPORT

Merci, Président. Mes chers collègues, je veux vous préciser que ces rapports ont été présentés lors de la Commission Attractivité qui s'est réunie sous la présidence de Dominique HUMBERT le 17 juin. Ils ont tous été votés à l'unanimité.

Il vous est proposé de rendre 25 000 € en exploitation et d'abonder de 20 000 € en investissement.

En détail, il vous est proposé pour l'action 1 « Renforcer l'attractivité des sites culturels » de rendre 25 000 € en fonctionnement et de rendre 4 200 € en investissement. En investissement, nous pouvons restituer 20 000 € car nous avons prévu un enrichissement de la photothèque du Musée départemental d'art ancien et contemporain (MUDAAC) mais cela ne pourra pas être réalisé en 2022. Nous devons, en revanche, abonder de 15 800 € pour la restauration d'œuvres dans le cadre du 1 % artistique, œuvres que nous retrouvons dans les Collèges de Dompierre, de Jules-Ferry et Saint-Exupéry à Épinal et à Châtel-sur-Moselle.

Pour le fonctionnement, il vous est proposé de restituer 25 000 € car nous devons recruter un commissaire scientifique. Ce recrutement a été infructueux. Nous passerons donc par la voie contractuelle. Ce dossier sera suivi par la Direction des Ressources humaines.

L'action 2 « Collecter et conserver le patrimoine écrit » vous propose d'abonder de 20 000 € en investissement car un collectionneur privé nous offre la possibilité d'enrichir nos collections mais pour cela, il nous faut investir pour respecter les normes de conservation de sa collection.

Pour l'action 5 « Soutenir les initiatives culturelles et sportives qui renforcent l'attractivité du département », il est simplement proposé de restituer 3 500 € sur la ligne qui prévoit l'achat d'équipements sportifs et d'abonder la ligne destinée à l'achat de matériels scéniques, de cette même somme.

L'action 9 « Favoriser le développement de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire auprès des jeunes Vosgiens » propose de restituer 17 500 € car il a été prévu au départ de signer sept contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle mais 3 n'ont pas encore été signés.

Sur l'action 11 « Coordonner l'offre d'enseignement artistique et la pratique amateur sur le territoire », il vous est proposé d'abonder de 20 000 € pour l'achat d'instruments de musique. Nous avons prévu plus de dossiers.

Pour l'action 12 « Rendre accessibles la culture et le sport aux personnes qui en sont éloignées », il vous est proposé d'abonder 17 500 € car le projet « Rêves » qui devait être réalisé en 2022 et 2023 mais en fait, il se fera complètement sur l'année 2022.

Il vous est aussi proposé de restituer 15 800 € car nous avons prévu la création d'une visite virtuelle du site de Grand. Or, nous ne pourrons pas le faire cette année.

Ce sont ces crédits qui seront affectés par ailleurs aux opérations de restauration d'œuvres d'art.

L'action 14 « Favoriser une présence culturelle sur l'ensemble du territoire » vous propose de retirer 20 000 € car nous avons moins de dossiers que prévu pour le développement des pratiques artistiques et, en revanche, d'abonder de 20 000 € pour une relance des bibliothèques, en particulier dans le milieu rural.

Voilà Président, mes chers collègues, pour le rapport n° 7.

DÉBATS

M. le Président : Je vous remercie. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je sou mets le rapport à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Le rapport n° 7 « Faire de la culture et du sport des outils majeurs de lien social et d'attractivité du territoire, en particulier pour les jeunes » est voté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 8 « Mettre le marketing territorial au service de l'attractivité des Vosges ». Je donne la parole au Vice-président Jérôme MATHIEU.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

**Faire de la culture et du sport des outils majeurs
de lien social et d'attractivité du territoire, en particulier pour les jeunes**

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Attractivité

Avis budgétaire :

Commission Administration générale

Proposition d'actions soumise à l'approbation du Conseil départemental

Seuls les actions et les dispositifs du Plan ayant une incidence budgétaire sont recensés ci-après.

Action 1 : renforcer l'attractivité des sites culturels	- 25 000 € en exploitation
	- 4 200 € en investissement
Action 2 : collecter et conserver le patrimoine écrit	+ 20 000 € en investissement
Action 5 : soutenir les initiatives culturelles et sportives qui renforcent l'attractivité du département	0 €
Action 9 : favoriser le développement de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire auprès des jeunes Vosgiens	- 17 500 € en exploitation
Action 11 : coordonner l'offre d'enseignement artistique et la pratique amateur sur le territoire	+ 20 000 € en investissement
Action 12 : rendre accessibles la culture et le sport aux personnes qui en sont éloignées	+ 17 500 € en exploitation
	- 15 800 € en investissement

Action 14 : favoriser une présence culturelle sur l'ensemble du territoire

0 €

TOTAL :

- 5 000 €

- 25 000 € en exploitation

+ 20 000 € en investissement

Action 1 : renforcer l'attractivité des sites culturels

BP 2022 - Section d'exploitation : 494 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 413 500 €
Total : 907 500 €

Dispositif 4 : étude et valorisation des collections des sites culturels

BP 2022 - Section d'exploitation : 55 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 34 000 €
Total : 89 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : - 20 000 €
Total : - 20 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Chaque année, les photothèques des sites culturels sont enrichies par des prises de vue des œuvres d'art composant les collections départementales. Cela permet de disposer de visuels de qualité afin de mettre en œuvre les campagnes de communication mais aussi de produire des publications illustrées.

Il était initialement prévu que la photothèque du Musée départemental d'art ancien et contemporain (MUDAAC) serait enrichie en 2022 par des photographies en ultra haute définition et en trois dimensions, afin d'offrir aux visiteurs une expérience plus immersive des collections dans le cadre d'expérience pédagogiques et/ou dématérialisées.

Cet enrichissement ne pouvant être réalisé en 2022, les crédits affectés sont retirés.

**Dispositif 6 : organisation d'une ou deux expositions d'intérêt national
sur la durée du Plan au MUDAAC**

BP 2022 - Section d'exploitation : 25 000 €

Total : 25 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : - 25 000 €

Total : - 25 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

La première exposition proposée et qui postulera à l'obtention du label d'exposition d'intérêt national aura pour thématique « Les Princes de Salm », leur collection, leur histoire et l'ancrage singulier de leur Principauté dans le département des Vosges.

L'ambition de cette exposition, qui pourrait être programmée en 2024, est d'assurer une visibilité nationale aux collections du MUDAAC, tant en termes de valorisation et de communication, que de référence scientifique. A cette fin, il est proposé en 2022 de solliciter les services d'un co-commissaire scientifique afin de renforcer les équipes du Musée dans la préparation de cette exposition.

Initialement prévu par voie d'un marché public géré par la Direction de la culture et du sport et suite à une procédure infructueuse, le recrutement de ce commissaire scientifique sera opéré par voie contractuelle par la Direction des ressources humaines.

Dispositif 8 : restauration des collections et des monuments des sites culturels

BP 2022 - Section d'investissement : 212 500 €

Total : 212 500 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 15 800 €

Total : + 15 800 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

La loi Musée du 4 janvier 2002 et le Code du patrimoine prévoient que les Musées de France ont pour missions permanentes de conserver et de restaurer les collections qui leur sont confiées. Ainsi, les collections du MUDAAC font l'objet depuis plusieurs années de campagnes de restauration qui bénéficient du soutien financier de la Direction régionale des affaires culturelles Grand Est.

En 2022, les opérations de conservation-restauration seront orientées en particulier vers les collections concernées par la refonte d'une partie du parcours permanent (Moyen-Âge, Renaissance, Beaux-Arts XX^{ème}, arts décoratifs, ethnographie et art contemporain). Elles concerneront également des collections dont l'état sanitaire nécessite des interventions d'urgence, suite aux préconisations de conservation préventive des restauratrices mandatées à cet effet.

En complément du plan de restauration prévu au budget primitif et, dans le cadre du plan « 1% artistique », il est nécessaire de financer dès 2022 la restauration et la sécurisation de deux œuvres, l'une présentée au Collège de Dompierre et l'autre à la Médiathèque départementale, ainsi que les diagnostics de trois œuvres délicates présentées aux Collèges Jules-Ferry et Saint-Exupéry à Epinal et à Châtel-sur-Moselle.

Ces crédits supplémentaires sont compensés par un retrait équivalent sur le budget affecté aux sites culturels départementaux.

Action 2 : collecter et conserver le patrimoine écrit

BP 2022 - Section d'exploitation : 56 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 22 000 €
Total : 78 000 €

Dispositif 2 : conservation du patrimoine écrit

BP 2022 - Section d'exploitation : 56 000 €
Total : 56 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 20 000 €
Total : + 20 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Le fonds privé d'un collectionneur vosgien, d'un intérêt historique majeur pour le Département, va prochainement entrer aux Archives départementales. Il est composé de plusieurs dizaines de milliers de documents iconographiques dont la fragilité nécessite des conditionnements spécifiques. L'équipement des Archives départementales en mobilier de classement doit être complété pour garantir l'accueil de ce fonds dans le respect des normes de conservation.

Action 5 : soutenir les initiatives culturelles et sportives qui renforcent l'attractivité du département

BP 2022 - Section d'exploitation : 815 400 €
BP 2022 - Section d'investissement : 220 000 €
Total : 1 035 400 €

Dispositif 1 : appui aux événementiels culturels et sportifs les plus en lien avec l'identité du département

BP 2022 - Section d'exploitation : 373 400 €
BP 2022 - Section d'investissement : 5 000 €
Total : 378 400 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : - 3 500 €
Total : - 3 500 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Il s'agit d'encourager et de soutenir les collectivités locales et les associations qui organisent des événements de nature à favoriser le développement d'une offre culturelle et sportive sur les territoires générant des retombées économiques directes (festivals, championnats nationaux ou internationaux...). Une attention toute particulière est portée aux événements en lien avec la nature et la jeunesse.

Il s'agit par ailleurs de renouveler le stock d'équipements sportifs promotionnels qui permettent de doter les podiums des nombreux événements sportifs organisés chaque année.

Au vu du nombre réduit de dossiers à instruire dans le cadre de ce dispositif, il est proposé de retirer des crédits à hauteur de 3 500 € et d'abonder la ligne de crédits destinée à l'achat de matériel scénique.

Dispositif 4 : déploiement du parc de matériels sportifs et scéniques

BP 2022 - Section d'exploitation : 13 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 50 000 €
Total : 63 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 3 500 €
Total : + 3 500 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Le parc départemental d'instruments de musique et de matériels scéniques permet la mise à disposition, par le Département, d'instruments et de matériels scéniques de façon permanente ou ponctuelle au profit des acteurs culturels du territoire.

Le Département dispose également d'un parc de matériel d'organisation (tentes, arches et igloos gonflables, podiums...) qui permet d'apporter un appui logistique aux organisateurs de manifestations sportives et apporte une visibilité supplémentaire du Département lors de ces événements.

Dans le cadre du développement du parc départemental d'instruments de musique et de matériels scéniques et de leur maintenance, il s'avère indispensable de financer l'achat de petit matériel et remplacer celui devenu obsolète après inventaire réalisé.

Action 9 : favoriser le développement de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire auprès des jeunes Vosgiens

BP 2022 - Section d'exploitation : 56 000 €

Total : 56 000 €

Dispositif 1 : développement et consolidation de l'accompagnement en faveur des contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle

BP 2022 - Section d'exploitation : 56 000 €

Total : 56 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : - 17 500 €

Total : - 17 500 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Ce dispositif vise à mettre en place les conditions pour favoriser l'accès au plus grand nombre à un parcours artistique diversifié et de qualité tout au long de sa jeunesse.

Ainsi, il est prévu de développer et de consolider une politique concertée autour de l'éducation artistique et culturelle avec les partenaires via notamment le soutien du Département en faveur des Contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC). Ces conventions tripartites conclues avec les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), l'Etat (Ministères de la Culture, de l'Education nationale et de l'Agriculture) et le Département visent à faire émerger des projets sur un territoire afin de permettre aux jeunes de rencontrer dans leur parcours éducatif les institutions culturelles, les œuvres, les artistes et la pratique artistique.

Sur les sept CTEAC prévus initialement, trois n'ont pas encore été signés. Aussi, il est proposé de retirer des crédits et de les affecter à des prestations d'actions culturelles (intervenants...).

Action 11 : coordonner l'offre d'enseignement artistique et la pratique amateur sur le territoire

BP 2022 - Section d'exploitation : 119 000 €

Total : 119 000 €

Dispositif 1 : développement de l'offre pédagogique et artistique des enseignements

BP 2022 - Section d'exploitation : 20 000 €

Total : 20 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 20 000 €

Total : + 20 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Cette action s'inscrit dans une politique d'accès à l'enseignement artistique et à la culture plus globalement majoritairement à destination des jeunes.

Il s'agit en effet d'accompagner les structures d'enseignement spécialisé dans l'acquisition d'instruments de musique en vue de créer, compléter ou renouveler le parc instrumental d'une école ou d'un orchestre et le matériel musical à vocation pédagogique. Les bénéficiaires peuvent être des EPCI, des communes ou des associations.

Action 12 : rendre accessibles la culture et le sport aux personnes qui en sont éloignées

BP 2022 - Section d'exploitation : 89 500 €
BP 2022 - Section d'investissement : 20 000 €
Total : 109 500 €

Dispositif 1 : mise en lien des acteurs culturels, sportifs et sociaux autour de projets fédérateurs

BP 2022 - Section d'exploitation : 51 000 €
Total : 51 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 17 500 €
Total : + 17 500 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Dans le cadre du projet transversal « Rêves » mené par la Direction de la culture et du sport, les actions qui devaient initialement se déployer entre 2022 et 2023 se dérouleront finalement exclusivement sur l'année 2022.

Aussi, des crédits non consommés au titre des CTEAC permettront de procéder au financement de ces actions.

Dispositif 6 : visites virtuelles et actions de médiation dématérialisée

BP 2022 - Section d'exploitation : 12 500 €
BP 2022 - Section d'investissement : 20 000 €
Total : 32 500 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : - 15 800 €

Total : - 15 800 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Il était prévu en 2022 d'engager la création d'une visite virtuelle du site gallo-romain de Grand par une application 3D permettant aux visiteurs de s'immerger au cœur de cette ville antique, grâce aux technologies connectées et au développement de dispositifs en réalité virtuelle.

Ce projet ne pouvant être réalisé en 2022, les crédits affectés à celui-ci sont retirés et réaffectés aux opérations de restauration d'œuvres d'art.

Action 14 : favoriser une présence culturelle sur l'ensemble du territoire

BP 2022 - Section d'exploitation : 576 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 388 600 €
Total : 964 600 €

Dispositif 4 : aide à l'émergence de nouveaux lieux

BP 2022 - Section d'investissement : 80 000 €
Total : 80 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : - 20 000 €
Total : - 20 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Ce nouveau dispositif s'adresse aux acteurs associatifs qui conduisent des projets de développement de lieux de pratiques artistiques (enseignement artistique, lieu de résidence, lieu de diffusion artistique...). L'objectif est de les soutenir dans leur démarche afin de développer un maillage plus conséquent du territoire. Aussi, il s'avère qu'un nombre moins important de structures initialement prévues a sollicité un accompagnement.

Les crédits retirés permettront le financement de la création du dispositif de soutien à l'acquisition d'instruments de musique.

Dispositif 6 : mise à disposition de ressources auprès des bibliothèques du département

BP 2022 - Section d'exploitation : 16 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 185 600 €
Total : 201 600 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 20 000 €

Total : + 20 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Dans le cadre du Plan de relance, le Centre national du Livre propose une subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques. Cette aide porte prioritairement en 2022 sur les territoires ruraux. Le Conseil départemental peut bénéficier d'un complément budgétaire d'environ 20 000 € sous forme de subvention. Dans ce cadre, il serait donc possible d'abonder de façon exceptionnelle, les bibliothèques vosgiennes de collections nouvelles.

À travers ce dispositif exceptionnel, l'objectif que poursuit le Conseil départemental serait de développer des fonds à destination des publics en difficulté de lecture.

Ainsi, la majeure partie de cette subvention serait consacrée à la constitution d'un conséquent fonds « DYS » pour les plus jeunes mais également à la création d'un fonds « FAL » (Facile A Lire) pour les adultes, fonds encore peu représentés dans nos collections et dans les collections des bibliothèques vosgiennes.

De surcroît, le recrutement d'un agent permet désormais d'envisager la conquête de nouveaux publics en bibliothèque dont les besoins en collections sont considérables. Ses missions seront en partie dédiées à développer des fonds adaptés aux publics spécifiques, à favoriser les partenariats entre les bibliothèques et les structures sociales des territoires mais aussi à accroître et pérenniser la transversalité entre les services de la Médiathèque départementale et du Pôle développement des solidarités.

Enfin, ces nouvelles propositions seraient en parfaite cohérence avec les programmes de formation présentés aux bibliothécaires du réseau dans lequel sont ou ont été proposées différentes formations telles que le rôle social des bibliothèques, les publics socialement éloignés de la culture ou bien encore « Facile à lire ».

Détail des inscriptions budgétaires

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
011	62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	17 500,00
011	6233	EXPOSITIONS D'INTERET NATIONAL DU MUSEE	-25 000,00
65	657358	PARCOURS ARTISTIQUES - CONTRATS TERRITORIAUX - EPCI	-17 500,00
Total exploitation:			-25 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - GESTION HORS AP			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
20	2088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-20 000,00
20	2088	VISITES VIRTUELLES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-15 800,00
204	2041481	SOUTIEN A L'ACQUISITION INSTRUMENTS DE MUSIQUE	20 000,00
204	20421	AIDE LIEUX DE PRATIQUE INVESTISSEMENT	-20 000,00
204	20421	SUBV EQUIPT ASSOCIATION PROJET DIVERS INTERET DEPARTEMENTAL MAT ETUDES	-3 500,00
21	21848	EQUIPEMENT MOBILIER DES ARCHIVES	20 000,00
21	2188	ACHAT D'OUVRAGES MEDIATHEQUE	20 000,00
21	2188	ACQUISITIONS PARC DEPARTEMENTAL	3 500,00
23	2316	RESTAURATION DE MOBILIER ET OEUVRES D'ART	15 800,00
Total investissement - gestion hors AP :			20 000,00

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 7 soumis à son examen,

Vu l'avis des commissions compétentes :

- la Commission Attractivité, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,
- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver les propositions d'actions décrites ci-dessus relevant de la thématique « Faire de la culture et du sport des outils majeurs de lien social et d'attractivité du territoire, en particulier pour les jeunes », selon les inscriptions budgétaires énoncées précédemment.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33473-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

RAPPORT N° 8

METTRE LE MARKETING TERRITORIAL AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ DES VOSGES

(Rapport présenté par M. Jérôme MATHIEU)

RAPPORT

M. le Président, mes chers collègues, nous avons un ensemble de rapports sur la communication et le marketing territorial. En préambule, je veux dire qu'ils ont tous été approuvés à l'unanimité lors de la Commission Administration générale, sous la présidence de Martine BOULLIAT. Vous avez le détail des différentes actions.

Pour l'action 1 « Attirer de nouvelles activités », dans le dispositif 1 « Réalisation de campagnes de communication à destination des publics ciblés et axées sur les atouts du territoire », en lien avec la création du Comité départemental du tourisme, le Service « Communication » travaille beaucoup sur le marketing territorial global. Il est proposé en section d'exploitation d'abonder de 55 409 € et de retirer 25 409 € sur le budget annexe Vosges Développement.

Sur le dispositif 3 « Création d'évènements fédérateurs mettant en avant l'identité du territoire et générant des retombées directes », la soirée de l'attractivité ayant été décalée, on retire des crédits mais c'est plutôt lissé sur deux ans (2022 et 2023).

Sur le dispositif 4 « Territoire et acteurs », il s'agit d'éditer des guides au format « pocket ».

Pour l'action 2 « Attirer de nouveaux habitants, dont des jeunes et des retraités », c'est là que vous avez la plus grosse modification budgétaire. Sur le dispositif 3 « Accompagnement et facilitation de l'installation de nouveaux arrivants en lien avec les acteurs du territoire », ce sont + 145 000 € en exploitation, avec un recours à des prestations extérieures, notamment un cabinet d'études sur le recentrage et la requalification de notre communication pour attirer de nouveaux Vosgiens.

Sur l'action 5 « Renforcer la visibilité de la marque et coconstruire sa notoriété », dans le dispositif 2 « Renforcement des liens avec les partenaires actuels, association de nouveaux acteurs (EPCI) et conduite d'actions de promotion regroupées et coordonnées », ce sont + 3 020 € pour coordonner nos actions avec les EPCI.

Sur le dispositif 3, c'est un transfert de crédits sur le budget principal de + 4 700 €, en lien avec la restructuration de la Régie Vosges Tourisme.

Sur l'action 6 « Générer une activité économique directement liée à la marque », c'est un retrait de 22 000 € sur la section d'exploitation. C'est dans le cadre de la vente de licence. Nous pouvons faire des économies puisque maintenant, la boutique est gérée totalement par un partenaire privé, Thomas BRAGARD. Nous pouvons donc recentrer. Nous avons moins de dépenses en interne sur cette action.

Voilà M. le Président pour le rapport sur le marketing territorial.

DÉBATS

M. le Président : Je vous remercie. Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je sou mets le rapport à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport n° 8 « Mettre le marketing territorial au service de l'attractivité des Vosges » est voté à l'unanimité.

Nous passons maintenant au rapport n° 9 « Développer les usages du numérique pour tous les Vosgiens en garantissant un numérique inclusif, durable et émancipateur. »

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

Mettre le marketing territorial au service de l'attractivité des Vosges

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Administration générale

Avis budgétaire :

Proposition d'actions soumise à l'approbation du Conseil départemental

Seuls les actions et les dispositifs du Plan ayant une incidence budgétaire sont recensés ci-après.

Action 1 : attirer de nouvelles activités	+ 40 707 € en exploitation (70 707,98 € sur le budget annexe Vosges Développement)
Action 2 : attirer de nouveaux habitants dont des jeunes et des retraités	+ 145 000 € en exploitation
Action 5 : renforcer la visibilité de la marque et coconstruire sa notoriété	+ 7 720 € en exploitation (7 720 € sur le budget annexe Vosges Développement)
Action 6 : générer une activité économique directement liée à la marque	- 22 000 € en exploitation
TOTAL :	+ 171 427 € en exploitation

Action 1 : attirer de nouvelles activités

BP 2022 - Section d'exploitation : 127 000 €

Total : 127 000 €

(et 451 000 € sur le budget annexe Vosges Développement)

Dispositif 1 : réalisation de campagnes de communication à destination des publics ciblés et axées sur les atouts du territoire

BP 2022 - Section d'exploitation : 0 €

(et 400 000 € sur le budget annexe Vosges Développement)

Total : 0 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 55 409 €

(et - 25 409 € sur le budget annexe Vosges Développement)

Total : 55 409 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

La création du Comité départemental du tourisme a encouragé la Direction de la Communication à se recentrer et renforcer ses actions en faveur d'un marketing territorial global, visant à faire venir des talents et de nouvelles activités.

Depuis des années, les campagnes en mass-médias, notamment le parrainage de programmes sur les chaînes nationales ont largement contribué à asseoir la renommée des Vosges. Pour mémoire cette année : parrainage de la météo des neiges sur TF1 et d'émissions telles « C à vous » ou encore « Échappées belles » sur France Télévisions.

Ces campagnes présentent un territoire attractif, où il y fait bon vivre, étudier, travailler et prendre des pauses méritées, avec une jolie promesse : celle de changer de perspective et de choisir les Vosges, pour une nuit, pour un week-end, pour un emploi... ou pour la vie !

Le complément à ces campagnes d'image est sans conteste le renforcement d'actions de promotion digitale ciblée. A cet effet, un abondement de 30 000 € est sollicité pour la construction d'un partenariat offensif avec les sites majeurs de la vente en ligne par le biais d'un placement judicieux de publicités personnalisées « Et vous la Vie en Vosges, vous la voyez comment ? »

Il s'agit également de transférer des crédits sur le budget principal à la suite de la restructuration de la Régie Vosges Tourisme.

Dispositif 3 : création d'évènements fédérateurs mettant en avant l'identité du territoire et générant des retombées directes

BP 2022 - Section d'exploitation : 127 000 €

Total : 127 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : - 42 702 €

(et - 45 298 € sur le budget annexe Vosges Développement)

Total : - 42 702 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

La soirée d'attractivité ayant été décalée au printemps 2023, les coûts pour la réalisation de cet événement seront lissés sur les exercices 2022 et 2023, ce qui implique la restitution d'une partie des sommes votées au budget primitif pour cette manifestation.

Dispositif 4 : territoire et acteurs

BP 2022 - Section d'exploitation : 0 €

(et 51 000 € sur le budget annexe Vosges Développement)

Total : 0 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 28 000 €

Total : + 28 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Cette demande d'abondement est destinée à l'édition d'un guide au format pocket représentatif des différents territoires du département et l'achat de visuels et de rushes pour construire les prochaines campagnes télévisées en vue d'attirer des nouveaux habitants.

Action 2 : attirer de nouveaux habitants dont des jeunes et des retraités

BP 2022 - Section d'exploitation : 0 €

Total : 0 €

Dispositif 3 : accompagnement et facilitation de l'installation de nouveaux arrivants en lien avec les acteurs du territoire

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 145 000 €

Total : + 145 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Un recours à des prestations extérieures est nécessaire pour affiner la stratégie de conquête de nouveaux habitants et de compétences, dans la perspective de résultats concrets et durables. L'objectif est de convaincre des actifs et leurs familles, originaires principalement de l'Île-de-France, des Régions Grand Est et Hauts-de-France, désireux de changer de vie ou en recherche d'emplois de s'installer sur le territoire vosgien.

Pour accompagner ce public visé mais aussi pour sensibiliser les Vosgiens sur les nouveaux enjeux de cette thématique, une stratégie spécifique et des outils dédiés seront mis en place : traitement des data, identification des profils en adéquation avec les besoins territoriaux, structuration d'une conciergerie d'accompagnement, organisation d'évènements de présentation des Vosges aux « Tops profils », médiatisation des résultats.

Il s'agit également de faire rayonner les atouts des Vosges en fédérant les acteurs locaux autour de la collectivité, renforçant ainsi sa position de chef de file de l'attractivité du territoire.

Action 5 : renforcer la visibilité de la marque et coconstruire sa notoriété

BP 2022 - Section d'exploitation : 139 000 €

Total : 139 000 €

(et 27 000 € sur le budget annexe Vosges Développement)

Dispositif 2 : renforcement des liens avec les partenaires actuels, association de nouveaux acteurs (EPCI) et conduite d'actions de promotion regroupées et coordonnées

BP 2022 - Section d'exploitation : 30 000 €

Total : 30 000 €

(et 5 000 € sur le budget annexe Vosges Développement)

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 3 020 €

Total : + 3 020 €

(et - 3 020 € sur le budget annexe Vosges Développement)

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Il s'agit de transférer les crédits sur le budget principal à la suite de la restructuration de la Régie Vosges Tourisme.

Dispositif 3 : développement de la présence de la marque sur le web et les réseaux sociaux

BP 2022 - Section d'exploitation : 45 000 €

Total : 45 000 €

(et 22 000 € sur le budget annexe Vosges Développement)

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 4 700 €

Total : + 4 700 €

(et - 4 700 € sur le budget annexe Vosges Développement)

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Il s'agit de transférer les crédits sur le budget principal à la suite de la restructuration de la Régie Vosges Tourisme.

Action 6 : générer une activité économique directement liée à la marque

BP 2022 - Section d'exploitation : 92 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 15 000 €
DM0 2022 - Section d'investissement : 37 000 €
Total : 144 000 €

Dispositif 1 : développement du programme de ventes de licence

BP 2022 - Section d'exploitation : 92 000 €
Total : 92 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : - 22 000 €
Total : - 22 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Le besoin d'accompagnement autour de la boutique « Je Vois la Vie en Vosges » a été recentré autour de l'agent de licence et permet de dégager ce montant.

Détail des inscriptions budgétaires

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
011	62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	17 500,00
011	6233	EXPOSITIONS D'INTERET NATIONAL DU MUSEE	-25 000,00
65	657358	PARCOURS ARTISTIQUES - CONTRATS TERRITORIAUX - EPCI	-17 500,00
Total exploitation:			-25 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - GESTION HORS AP			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
20	2088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-20 000,00
20	2088	VISITES VIRTUELLES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-15 800,00
204	2041481	SOUTIEN A L'ACQUISITION INSTRUMENTS DE MUSIQUE	20 000,00
204	20421	AIDE LIEUX DE PRATIQUE INVESTISSEMENT	-20 000,00
204	20421	SUBV EQUIPT ASSOCIATION PROJET DIVERS INTERET DEPARTEMENTAL MAT ETUDES	-3 500,00
21	21848	EQUIPEMENT MOBILIER DES ARCHIVES	20 000,00
21	2188	ACHAT D'OUVRAGES MEDIATHEQUE	20 000,00
21	2188	ACQUISITIONS PARC DEPARTEMENTAL	3 500,00
23	2316	RESTAURATION DE MOBILIER ET OEUVRES D'ART	15 800,00
Total investissement - gestion hors AP :			20 000,00

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 8 soumis à son examen,

Vu l'avis de la commission compétente :

- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver les propositions d'actions décrites ci-dessus relevant de la thématique « Mettre le marketing territorial au service de l'attractivité des Vosges », selon les inscriptions budgétaires énoncées précédemment.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33513-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

RAPPORT N° 9

DÉVELOPPER LES USAGES DU NUMÉRIQUE POUR TOUS LES VOSGIENS EN GARANTISSANT UN NUMÉRIQUE INCLUSIF, DURABLE ET ÉMANCIPATEUR

(Rapport présenté par M. Jérôme MATHIEU)

RAPPORT

Ce rapport a été adopté à l'unanimité en commission.

Nous avons un retrait en investissement de - 20 000 € sur des économies que nous sommes capables de faire, du fait que nous adhérons maintenant à la plateforme Open Data avec la Région Grand Est.

Sur l'action 5 « Construire une offre numérique complémentaire pour les jeunes », dans le dispositif 3 « Nouvelle carte ZAP adaptée aux usages et attentes des jeunes », sachez que ce dispositif est déployé au maximum en interne par nos équipes, ce qui fait que nous avons moins recours aux partenaires extérieurs. Cela me pousse à remercier et à féliciter encore une fois les équipes du numérique qui ont un grand professionnalisme, notamment pour la carte ZAP qui va arriver d'ici le mois de septembre.

DÉBATS

M. le Président : Je vous remercie. Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je sou mets le rapport n° 9 à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Le rapport n° 9 « Développer les usages du numérique pour tous les Vosgiens en garantissant un numérique inclusif, durable et émancipateur » est voté à l'unanimité.

Nous passons maintenant au chapitre « Améliorer la qualité de vie des Vosgiens ». Nous commençons par le rapport n° 10 et je donne la parole à Carole THIÉBAUT-GAUDÉ.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

**Développer les usages du numérique pour tous les Vosgiens
en garantissant un numérique inclusif, durable et émancipateur**

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Administration générale

Avis budgétaire :

Proposition d'actions soumise à l'approbation du Conseil départemental

Seuls les actions et les dispositifs du Plan ayant une incidence budgétaire sont recensés ci-après.

Action 2 : engager une politique départementale de valorisation des données
avec les citoyens - 20 000 €
en investissement

Action 5 : construire une offre numérique complémentaire pour les jeunes 0 €
en exploitation

TOTAL : - 20 000 €
- 20 000 € en investissement

Action 2 : engager une politique départementale de valorisation des données avec les citoyens

BP 2022 - Section d'exploitation : 36 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 40 000 €
Total : 76 000 €

Dispositif 1 : Open Data

BP 2022 - Section d'exploitation : 9 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 40 000 €
Total : 49 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : - 20 000 €
Total : - 20 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

L'intégration du Conseil départemental au dispositif Data Grand Est nous permet de disposer d'une plateforme de publication des données à titre gratuit. Les crédits initialement prévus pour la mise en place d'un outil de diffusion des données, soit 20 000 €, peuvent ainsi être restitués.

Action 5 : construire une offre numérique complémentaire pour les jeunes

BP 2022 - Section d'exploitation : 666 000 €

Total : 666 000 €

Dispositif 3 : nouvelle carte ZAP adaptée aux usages et attentes des jeunes

BP 2022 - Section d'exploitation : 666 000 €

Total : 666 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : 0 €

Total : 0 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

La réalisation, par les équipes internes du Conseil départemental, de la charte graphique de la nouvelle carte ZAP – en harmonie avec l'identité graphique de la politique jeunesse – permet de réaffecter les crédits initialement prévus à cette action sur des actions de communication.

En effet, afin de faire adhérer les jeunes du département à ce dispositif modernisé, plusieurs actions de communication sont prévues : affichage sur panneau, publicité à la radio et au cinéma, relais auprès des collégiens.

Un mouvement de 20 000 € est ainsi effectué entre la ligne de crédits de création graphique et celle permettant les inserts publicitaires.

Détail des inscriptions budgétaires

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
011	62268	CREATION NOUVELLE IDENTITE CARTE ZAP ET TUTORIELS	-20 000,00
011	6238	INSERTIONS PUBS PRINT ET RESEAUX SOCIAUX	20 000,00
Total exploitation:			0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - GESTION HORS AP			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
20	2051	LICENCES PROGICIELS	-20 000,00
Total investissement - gestion hors AP :			-20 000,00

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 9 soumis à son examen,

Vu l'avis de la commission compétente :

- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver les propositions d'actions décrites ci-dessus relevant de la thématique « Développer les usages du numérique pour tous les Vosgiens en garantissant un numérique inclusif, durable et émancipateur », selon les inscriptions budgétaires énoncées précédemment.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33407-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

RAPPORT N° 10

GARANTIR UN ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL ADAPTÉ A TOUTE PERSONNE OU FAMILLE FRAGILISÉE POUR LES RENDRE AUTONOME

(Rapport présenté par Mme Carole THIÉBAUT-GAUDÉ)

RAPPORT

Merci, Président. Chers collègues, je tiens à vous signaler que ce rapport a été validé à l'unanimité lors de la réunion de la Commission Solidarités présidée par notre collègue Roseline PIERREL.

L'action 2 vise à apporter de l'aide aux associations caritatives. Il s'agit d'abonder de 100 000 € en section d'investissement pour attribuer la subvention, que nous avons validée en Commission permanente du 18 octobre 2021, à la Banque alimentaire pour l'acquisition de nouveaux locaux à Deyvillers et pour laquelle la vente n'a pu être réalisée que cette année.

DÉBATS

M. le Président : Je vous remercie. Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je sou mets le rapport à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Le rapport n° 10 « Garantir un accompagnement médicosocial adapté à toute personne ou famille fragilisée pour la rendre autonome » est voté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 11 « Accompagner et faciliter les parcours de soins et de vie des Vosgiens en difficulté d'autonomie et en adapter l'offre proposée ». Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, Mme la Vice-présidente, je vous donne la parole.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

**Garantir un accompagnement médico-social adapté
à toute personne ou famille fragilisée pour les rendre autonome**

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Solidarités

Avis budgétaire :

Commission Administration générale

Proposition d'action soumise à l'approbation du Conseil départemental

Action 2 : associations caritatives

+ 100 000 €
en investissement

TOTAL :

+ 100 000 €
en investissement

Action 2 : associations caritatives

BP 2022 - Section d'investissement : 0 €

Total : 0 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 100 000 €

Total : + 100 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Lors de la Commission permanente du 18 octobre 2021, une subvention de 100 000 € a été attribué à la banque alimentaire des Vosges pour l'achat d'un bâtiment d'une surface de 1 181 m² et de bureaux d'une surface de 150 m², situés à Deyvillers. La vente n'ayant pu se réaliser sur l'année 2021, il convient de réinscrire des crédits afin d'honorer les engagements pris.

Une promesse d'achat est en cours de rédaction et la vente devrait intervenir au cours du premier semestre.

Détail des inscriptions budgétaires

SECTION D'INVESTISSEMENT - GESTION HORS AP			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
204	20422	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS CARITATIVES BATIMENTS	100 000,00
Total investissement - gestion hors AP :			100 000,00

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 10 soumis à son examen,

Vu l'avis des commissions compétentes :

- la Commission Solidarités, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,
- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver la proposition d'action décrite ci-dessus relevant de la thématique « Garantir un accompagnement médico-social adapté à toute personne ou famille fragilisée pour les rendre autonome », selon les inscriptions budgétaires énoncées précédemment.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33449-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

RAPPORT N° 11

ACCOMPAGNER ET FACILITER LES PARCOURS DE SOINS ET DE VIE DES VOSGIENS EN DIFFICULTÉ D'AUTONOMIE ET ADAPTER L'OFFRE PROPOSÉE

(Rapport présenté par Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE)

RAPPORT

Merci, Président. Chers collègues, l'ensemble des rapports ont été adoptés à l'unanimité lors de la Commission Solidarités présidée par Roseline PIERREL et qui s'est tenue le 17 juin 2022.

Il vous est proposé ce jour un ajustement budgétaire en exploitation de 3 391 856 €.

Pour l'action 1, le dispositif 1 concernant l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, nous avons un ajustement budgétaire de + 37 500 € en lien avec le futur décret sur la nouvelle tarification des SAAD qui est prévue en septembre 2022. Il faut assurer, pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 août 2022, la continuité des actions financées dans le cadre de la préfiguration. La CNSA a décidé d'inscrire à son budget des crédits complémentaires qui donneront lieu à une recette correspondante. Dans ce cadre, c'est un montant de 37 500 € qui a été évalué pour permettre la poursuite des actions que sont le relai et l'intervention auprès des bénéficiaires isolés.

Sur le dispositif 2 « Prestation de compensation du handicap et allocations compensatrices », nous avons un ajustement budgétaire de + 700 000 €. Compte tenu de la consommation projetée, il apparaît nécessaire d'abonder la ligne dédiée à la PCH attribuée aux bénéficiaires de plus de 20 ans de + 750 000 €. En effet, l'augmentation mécanique du nombre de bénéficiaires entrant dans cette catégorie, allée à l'augmentation du taux horaire pour l'aide humaine, ainsi qu'à une inflation des coûts des aides techniques conduisent à majorer la dotation consacrée à cette prestation, afin de pouvoir prendre en compte l'ensemble des situations. En revanche, en ce qui concerne l'Allocation compensatrice tierce personne, dispositif en voie d'extinction, la projection de la consommation permet la restitution de 50 000 €.

Concernant le dispositif 4 « Prestation de soutien à domicile », il vous est proposé un ajustement budgétaire de + 10 750 €. A la suite de l'application du Ségur de la santé, les SAAD doivent présenter des factures de régularisation correspondant aux heures effectuées depuis octobre 2021, soit une augmentation horaire de 4,50 €. De plus, le besoin des usagers s'est accru, ce qui s'est traduit par l'attribution d'heures correspondantes.

L'action 2 consiste à « Suivre les prestations au plus près des besoins ».

Pour le dispositif 1 « Allocation personnalisée d'autonomie en établissement », nous avons un ajustement budgétaire de + 825 000 €. En premier lieu, il s'agit pour 280 000 € de procéder à une régularisation de la dotation globale APA en établissement, qui n'a pu être versée en 2021 faute de crédits suffisants. En outre, la revalorisation notable du GMP (GIR moyen pondéré) pour quatre établissements, conjuguée à une perte de recettes pour les établissements par absence de résidents hors département – à la suite de la crise liée à la Covid – impose à notre collectivité de majorer la ligne consacrée au versement de l'APA en établissement de 545 000 €. Pour le dispositif 2 « Optimisation des prestations et des aides sociales », nous avons un ajustement budgétaire de + 1 800 955 €, avec tout d'abord l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées pour + 600 000 €. Il est

constaté une paupérisation de la population des personnes âgées et de leurs obligés alimentaires et par conséquent, une augmentation de la prise en charge par l'aide sociale. En sept mois, ce sont 50 personnes âgées supplémentaires qui ont été admises à l'aide sociale pour une moyenne mensuelle de dépenses nettes d'environ 850 € par bénéficiaire. Les crédits proposés prennent en compte la rétroactivité d'admission à l'aide sociale pour certains bénéficiaires.

Pour l'aide sociale à l'hébergement des personnes en situation de handicap, nous avons un ajustement budgétaire de + 1 200 955 € qui correspond au Ségur de la santé, le Laforcade 2 qui concerne la revalorisation des salaires à hauteur de 183 € nets pour de nouvelles professions. Vous avez la liste dans le rapport. Les établissements concernés dans le département sont les établissements de la fonction publique hospitalière, les établissements publics sous compétence exclusive du Département et les établissements du secteur privé associatif.

Le dispositif de compensation financière est à 100 % à la charge de l'État. Le versement est réalisé par le biais du Conseil départemental avec une compensation de la part de la CNSA.

Concernant l'action 6 « Développer les interventions en proximité pour lutter contre l'isolement », dans le dispositif 2 « Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie », nous avons un ajustement budgétaire de + 17 651 €. S'agissant du forfait autonomie, les crédits doivent donc être augmentés de 17 651 €, le paiement d'une dotation 2021 ayant amputé les crédits 2022.

J'en ai terminé.

DÉBATS

M. le Président : Je vous remercie. La parole est à William MATHIS.

M. William MATHIS : M. le Président, à l'occasion de cette décision modificative n° 1 comme à l'occasion du budget primitif, nous nous apercevons que l'appétit budgétaire de Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, ou plutôt les besoins qui sont les siens pour faire fonctionner les missions qui lui incombent, démontre bien que c'est le cœur budgétaire de notre maison. Tout est conditionné pour exercer les compétences optionnelles par ce cœur budgétaire, plus modestement ici en décision modificative n° 1 forcément, mais déjà évidemment en budget primitif.

Franchement, si les dépenses budgétaires relatives à tout ce qui est social, en général, venaient à exploser, pour rejoindre votre propos liminaire, nous serions dans une situation beaucoup plus difficile que celle que nous connaissons aujourd'hui. C'est le moment de le souligner parce que, effectivement, on ne se rappelle peut-être pas au fur et à mesure, quel est l'impact sur le budget des dépenses budgétaires qui sont notre cœur de métier, si j'ose dire.

M. le Président : Et que pour bon nombre d'entre elles, nous ne les maîtrisons pas. Ce sont des guichets ouverts. Nous sommes contraints de répondre positivement aux sollicitations qui nous sont adressées. La parole est à Christian TARANTOLA.

M. Christian TARANTOLA : Je le dirais beaucoup moins bien que William MATHIS qui a bien traduit mes pensées. Je suis satisfait de voir qu'au fil du temps, nous prenons en compte véritablement toute cette partie de la solidarité. Comme il l'a dit, c'est le socle du Conseil départemental. C'est important parce qu'avant-hier, nous

avons travaillé avec un grand nombre de professionnels dans le cadre du Schéma de l'autonomie. Tout ce qui est là répond aux interrogations qui sont faites, par le terrain. C'est cela qui est important.

J'avais juste une petite question. Vous évoquez les établissements du secteur privé associatif. N'y a-t-il pas un risque pour ces associations ?

M. le Président : A priori, nous pouvons déjà partir d'un adage de principe : le risque zéro n'existe pas. Néanmoins, nous pouvons dire qu'à ce stade, c'est un risque plutôt bien maîtrisé.

Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE : C'est un risque maîtrisé parce que nous avons un service des établissements qui suit et accompagne budgétairement tous les établissements. Si nous avons une inquiétude, nous vous en ferions part très rapidement. Ce n'est pas le cas à cette heure-ci.

En revanche, je peux rebondir sur les propos qui ont été tenus par William MATHIS et par Christian TARANTOLA et vous faire un petit focus sur la démographie vosgienne. Aujourd'hui, nos dépenses à l'égard des personnes âgées sont correctes. Nous y répondons très bien. Pour autant, au regard de la démographie vosgienne, il faut s'attendre à avoir une augmentation exponentielle de ces dépenses. Il faut en être conscient parce qu'à l'horizon 2040 – je vous l'ai déjà dit –, nous aurons 45 000 octogénaires dans notre département. Par ailleurs, plus de 30 % de la population vosgienne aura 65 ans et plus. C'est la génération baby boum qui arrive aujourd'hui à la retraite. En cinquante ans, il faut le dire, nous sommes passés d'un département jeune à un département âgé. Cela va s'accroître, donc à nous de l'anticiper et de le travailler. Comme le dit William MATHIS, il faudra être présent pour répondre à l'accompagnement de nos aînés et leur permettre d'avoir une qualité de vie, la meilleure possible.

M. le Président : Merci pour ces éléments. La parole à William MATHIS.

M. William MATHIS : J'ai juste une question complémentaire pour Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE. L'aide sociale est susceptible d'un retour sur succession. A-t-on une idée du produit de cette disposition dans notre budget ?

Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE : Effectivement, nous en avons une idée. D'ailleurs, nous vous donnons le montant tous les ans. On ne l'a pas encore pour cette année mais nous vous le donnerons.

En revanche, là où nous pouvons être inquiets – je vous le disais dans la présentation de l'aide sociale pour les personnes en établissement –, c'est que nous assistons à une paupérisation des personnes accueillies au sein de nos établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), paupérisation des résidents mais aussi de leurs obligés alimentaires qui ne peuvent donc plus assurer. C'est bien évidemment l'aide sociale qui vient compenser. Or, je vous l'ai dit, en sept mois, nous avons 50 personnes qui ont été prises en charge au titre de l'aide sociale. C'est un clignotant qui nous alerte. En tout cas, nous devons l'avoir à l'esprit pour les années futures. Nous sommes au début de quelque chose qui s'enclenche.

M. le Président : Merci. La parole est à Alain ROUSSEL.

M. Alain ROUSSEL : Merci, M. le Président, par rapport à la présentation de Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE qui est très intéressante, je voudrais revenir sur un sujet que j'ai déjà abordé ici, le retour sur succession. C'est le fait que le Conseil départemental ne s'empare pas suffisamment vite des maisons qui restent en désuétude dans les territoires ruraux. Quand une personne est en maison de retraite, voire quand elle est décédée, on laisse souvent les maisons tomber en ruine progressivement avant de se décider à les vendre alors que désormais,

contrairement à il y a quelques années, elles peuvent se vendre, ce qui ferait un petit retour pour le Conseil départemental. Je pense qu'il y a un effort important à faire sur ce sujet.

Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE : Je vous propose de faire le point avec les services, puis de vous en faire une présentation lors d'une prochaine séance.

M. le Président : Il existe néanmoins quelques contraintes réglementaires et légales.

Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE : Je me permettrai d'intervenir pour vous éclairer sur les démarches telles qu'elles sont faites et doivent être faites surtout.

M. le Président : Nous ferons un point technique sur cette affaire. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention, donc je sou mets le rapport à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Le rapport n° 11 « Accompagner et faciliter les parcours de soins et de vie des Vosgiens en difficulté d'autonomie et en adapter l'offre proposée » est voté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 12 « Permettre aux collègues d'offrir un niveau de service et de qualité homogène dans le cadre d'un maillage raisonné et équilibré ». Je donne la parole à Caroline PRIVAT-MATTIONI.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

**Accompagner et faciliter les parcours de soins et de vie
des Vosgiens en difficulté d'autonomie et en adapter l'offre proposée**

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Solidarités

Avis budgétaire :

Commission Administration générale

Proposition d'actions soumise à l'approbation du Conseil départemental

Seuls les actions et les dispositifs du Plan ayant une incidence budgétaire sont recensés ci-après.

Action 1 : répondre aux besoins des Vosgiens en perte d'autonomie par l'attribution de prestations efficaces	+ 748 250 € en exploitation
Action 2 : suivre les prestations au plus près des besoins	+ 2 625 955 € en exploitation
Action 6 : développer les interventions en proximité pour lutter contre l'isolement	+ 17 651 € en exploitation
TOTAL :	3 391 856 € 3 391 856 € en exploitation

Action 1 : répondre aux besoins des Vosgiens en perte d'autonomie par l'attribution de prestations efficaces

BP 2022 - Section d'exploitation : 36 571 602 €

BP 2022 - Section d'investissement : 86 000 €

Total : 36 657 602 €

Dispositif 1 : allocation personnalisée d'autonomie à domicile

BP 2022 - Section d'exploitation : 19 865 000 €

Total : 19 865 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 37 500 €

Total : + 37 500 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 a prévu une enveloppe de 50 000 000 € afin de préfigurer le futur modèle de financement des services. Le décret n° 2019-457 du 15 mai 2019 a précisé la répartition de cette enveloppe.

Le Département a bénéficié, en son temps, à ce titre d'un financement de 305 813 € versés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Les crédits reçus par le Département ont été attribués aux services d'aide et d'accompagnement à domicile retenus dans le cadre d'un appel à candidatures pour la mise en œuvre de deux actions initialement prévues sur 2 ans, destinées à préserver le lien social pour l'aidé mais également pour le proche aidant :

- le relaying :

il s'agit de mettre à disposition d'une personne dépendante, bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie, du personnel salarié en lieu et place de son aidant principal indispensable pendant une durée de 3 à 13 jours.

- l'intervention auprès des bénéficiaires isolés :

cette action a permis une valorisation financière aux Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) qui interviennent auprès des bénéficiaires isolés à raison d'une heure par mois pour des activités de convivialité : conversation, jeux, lecture...

Or, le décret sur la nouvelle tarification des SAAD est prévu pour septembre 2022. Aussi, afin d'assurer

pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 août 2022 la continuité des actions financées dans le cadre de la préfiguration, la CNSA a décidé d'inscrire à son budget des crédits complémentaires qui donneront lieu à une recette correspondante. Dans ce cadre, c'est un montant de 37 500 € qui a été évalué pour permettre la poursuite des actions décrites ci-dessus et qui sera intégralement compensé par la CNSA.

Dispositif 2 : prestation de compensation du handicap et allocations compensatrices

BP 2022 - Section d'exploitation : 10 134 000 €

Total : 10 134 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : +700 000 €

Total : + 700 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Les objectifs poursuivis sont de :

- permettre aux personnes en situation de handicap de faire face aux surcoûts et notamment de pouvoir financer une aide humaine pour la Prestation de compensation du handicap (PCH) et l'Allocation compensatrice tierce personne (ACTP), des aides techniques, un aménagement du domicile, etc... ;
- appliquer, dans le cadre de la réglementation en vigueur, les décisions de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui est décisionnaire pour ces prestations.

Compte-tenu de la consommation projetée, il apparaît nécessaire d'abonder la ligne dédiée à la PCH attribuée aux bénéficiaires de plus de 20 ans de + 750 000 €. En effet, l'augmentation mécanique du nombre de bénéficiaires entrant dans cette catégorie alliée à l'augmentation du taux horaire pour l'aide humaine, ainsi qu'à une inflation des coûts des aides techniques conduisent à majorer la dotation consacrée à cette prestation, afin de pouvoir prendre en compte l'ensemble des situations.

En revanche, en ce qui concerne l'ACTP, dispositif en voie d'extinction, la projection de la consommation permet la restitution de 50 000 €.

Dispositif 4 : prestation de soutien à domicile

BP 2022 - Section d'exploitation : 6 000 €

Total : 6 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 10 750 €

Total : + 10 750 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Il s'agit de :

- permettre aux personnes en situation de handicap ne relevant ni de l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale, ni de la PCH, de disposer de quelques heures d'aide à domicile par mois pour consolider une autonomie fragile, souvent en relais d'un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ;
- éviter une entrée en établissement pour des personnes particulièrement fragiles ou limiter les risques d'échec lors de la sortie d'un établissement en finançant une part plus ou moins importante du coût de l'intervention d'un professionnel ayant de l'expérience et dépendant d'un organisme à domicile ;
- cette prestation peut également intervenir temporairement dans les situations qui le nécessitent, pour les personnes orientées vers un SAVS par la CDAPH, dans l'attente d'une prise en charge par un de ces services, faute de place disponible.

Suite à l'application du Ségur de la Santé, les SAAD doivent présenter des factures de régularisation correspondant aux heures effectuées depuis octobre 2021, soit une augmentation horaire de 4,50 €.

De plus, le besoin des usagers s'est accru, ce qui s'est traduit par l'attribution d'heures correspondantes. Il convient donc de majorer la dotation dédiée de 10 750 €.

Action 2 : suivre les prestations au plus près des besoins

BP 2022 - Section d'exploitation : 54 809 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 2 409 046 €
Total : 57 218 046 €

Dispositif 1 : allocation personnalisée d'autonomie en établissement

BP 2022 - Section d'exploitation : 19 605 000 €
Total : 19 605 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 825 000 €
Total : + 825 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Ce dispositif permet de :

- prendre en compte le coût lié à la dépendance des personnes éligibles (classées dans les GIR 1 à 4) accueillies en Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;
- financer ce coût par le biais d'une dotation globale relative à la dépendance versée directement aux établissements, pour les bénéficiaires vosgiens accueillis dans les EHPAD du département, conformément aux articles L 314-2 et R 314-184 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), cette dotation globale étant calculée en fonction des règles de la tarification et sur la base de l'équation tarifaire dépendance issue de la réforme de la tarification ;
- verser l'APA due – pour les bénéficiaires de l'APA ayant gardé leur domicile de secours dans notre département – aux établissements hors Vosges les accueillant (cf. article L 232-8 du CASF) ou directement aux bénéficiaires (cf. article L 232-15 du CASF).

En premier lieu, il s'agit pour 280 000 € de procéder à une régularisation de la dotation globale APA en établissements, qui n'a pu être versée en 2021 faute de crédits suffisants.

En outre, la revalorisation notable du Gir Moyen Pondéré (GMP) pour 4 établissements, conjuguée à une perte de recettes pour les établissements par absence de résidents hors département (suite à la crise liée à la Covid) impose à notre collectivité de majorer la ligne consacrée au versement de l'APA en établissement de 545 000 €. La perte de recettes pour l'établissement est compensée par le Conseil départemental et relève d'une obligation réglementaire.

Dispositif 2 : optimisation des prestations et des aides sociales

BP 2022 - Section d'exploitation : 35 204 000 €

Total : 35 204 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 1 800 955 €

Total : + 1 800 955 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Ce dispositif concerne d'une part, les personnes âgées et d'autre part, les personnes en situation de handicap :

- pour les personnes âgées, il s'agit de pouvoir les accueillir en EHPAD lorsque leurs ressources, avec l'aide de leurs obligés alimentaires, ne permettent pas de faire face aux coûts d'hébergement, en laissant à disposition du bénéficiaire un minimum de ressources réglementaire (96 € par mois) pour ses menues dépenses (articles d'hygiène, coiffeur, journal ...) et en prenant en charge le coût de la couverture santé complémentaire. A noter que l'aide sociale à l'hébergement a un caractère d'avance récupérable sur donataire, légataire, contre le bénéficiaire revenu à meilleure fortune et sur la succession (dans la limite de l'actif net) et que la créance peut être garantie par une prise d'hypothèque, le cas échéant ;
- il permet aux personnes en situation de handicap d'être accueillies en établissement lorsque leurs ressources ne permettent pas de faire face aux coûts d'hébergement ; l'accueil en établissement est subordonné à une orientation de la CDAPH et la prise en charge n'intervient que pour les établissements relevant de la compétence du Département (Foyer d'hébergement d'établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), Foyer d'accueil spécialisé et Foyer d'accueil médicalisé). A défaut de place répondant aux besoins dans les établissements spécialisés, le maintien de jeunes adultes en Institut médico-éducatif (IME) au titre de l'amendement Creton ou l'admission en EHPAD pour les personnes handicapées vieillissantes peut être préconisé. A noter que l'aide sociale à l'hébergement a un caractère d'avance récupérable sur la succession dans des conditions plus restreintes que pour les personnes âgées, en laissant à disposition de l'intéressé un minimum de ressources (fixée réglementairement en % de l'AAH et variant en fonction de sa situation).

Les EHPAD publics et privés habilités à l'aide sociale et les établissements pour adultes handicapés font l'objet d'une tarification annuelle fixée par le Président du Conseil départemental, pour la partie hébergement sur la base des propositions budgétaires des établissements.

- aide sociale à l'hébergement des personnes âgées : + 600 000 €

En premier lieu, en ce qui concerne l'admission à l'aide sociale des personnes âgées, il est constaté une paupérisation de la population des personnes âgées et de leurs obligés alimentaires et par conséquent, une augmentation de la prise en charge par l'aide sociale.

En 7 mois, ce sont 50 personnes âgées supplémentaires qui ont été admises à l'aide sociale pour une moyenne mensuelle de dépenses nettes d'environ 850 € par bénéficiaire. Les crédits proposés prennent en compte la rétroactivité d'admission à l'aide sociale pour certains bénéficiaires.

Le taux d'aide sociale – nombre de bénéficiaires rapporté au nombre de places – se rapproche désormais des 15 % contre 11 %, il y a quelques années.

Cette forte progression impose à notre collectivité d'inscrire pour 2022 un crédit supplémentaire de 600 000 €, afin que les situations de ces séniors puissent être prises en compte.

- aide sociale à l'hébergement des personnes en situation de handicap : + 1 200 955 €

Séjour de la Santé – revalorisations salariales des établissements sociaux et médico-sociaux – : la publication du décret d'application de l'article 42 de la loi de financement de la sécurité sociale a étendu l'augmentation de salaire de 183 € nets par mois à de nouveaux professionnels exerçant dans le champ du handicap et des personnes âgées. Il permet notamment l'application des protocoles d'accord conclus par l'Etat et les partenaires sociaux dans le cadre de la mission Michel Laforcade.

Montant de la revalorisation : 183 € nets mensuels, avec prise en charge rétroactive depuis novembre 2021.

Personnels prévus dans le cadre de la législation :

aide-soignant, infirmier, cadre de santé de la filière infirmière et de la filière de rééducation, masseur-kinésithérapeute, pédicure, podologue, orthophoniste, orthoptiste, ergothérapeute, audioprothésiste, psychomotricien, sage-femme, auxiliaire de puériculture, diététicien, aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, accompagnant éducatif et social.

Les établissements concernés au Conseil départemental sont :

- les établissements de la fonction publique hospitalière ;
- les établissements publics sous compétence exclusive du Département ;
- les établissements du secteur privé associatif (accord de branche : arrêté du 6 janvier 2022 publié au journal officiel du 18 janvier).

Le dispositif de compensation financière est de 100 % à la charge de l'Etat. Le versement est réalisé par le biais du Conseil départemental avec une compensation de la part de la CNSA.

Action 6 : développer les interventions en proximité pour lutter contre l'isolement

BP 2022 - Section d'exploitation : 735 000 €

Total : 735 000 €

Dispositif 2 : conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

BP 2022 - Section d'exploitation : 685 000 €

Total : 685 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 17 651 €

Total : + 17 651 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Le dispositif comporte deux volets :

- le forfait autonomie : 100 500 € destinés à être attribués par le biais de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens par le Département aux résidences autonomie ;
- les autres actions de prévention : 584 500 € pour conduire des actions d'amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques individuelles et mettre en œuvre d'autres actions collectives de prévention.

S'agissant du forfait autonomie, les crédits doivent être augmentés de 17 651 €.

Le paiement d'une dotation 2021 ayant amputé les crédits 2022, il convient de demander des crédits, afin de financer l'intégralité des dotations prévues cette année.

Détail des inscriptions budgétaires

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
016	651144	APA VERSEE A L'ETABLISSEMENT	825 000,00
016	651148	APA ASSISTANCE DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE	37 500,00
65	6511211	PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP PLUS DE 20 ANS	750 000,00
65	651122	ALLOCATION COMPENSATRICE TIERCE PERSONNE	-50 000,00
65	65242	FRAIS SEJOUR EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ADULTES HANDICAPES	1 200 955,00
65	65243	FRAIS DE SEJOUR EN ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES	600 000,00
65	6568	AUTRES PARTICIPATIONS - FORFAIT AUTONOMIE	17 651,00
65	6568	PRESTATION SOUTIEN A DOMICILE	10 750,00
Total exploitation:			3 391 856,00

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 11 soumis à son examen,

Vu l'avis des commissions compétentes :

- la Commission Solidarités, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,
- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver les propositions d'actions décrites ci-dessus relevant de la thématique « Accompagner et faciliter les parcours de soins et de vie des Vosgiens en difficultés d'autonomie et en adapter l'offre proposée », selon les inscriptions budgétaires énoncées précédemment.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33494-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

RAPPORT N° 12

PERMETTRE AUX COLLÈGES D'OFFRIR UN NIVEAU DE SERVICE ET DE QUALITÉ HOMOGENÈ DANS LE CADRE D'UN MAILLAGE RAISONNÉ ET ÉQUILIBRÉ

(Rapport présenté par Mme Caroline PRIVAT-MATTIONI)

RAPPORT

Mes chers collègues, comme le rapport n° 7 que je vous ai présenté tout à l'heure, le rapport n° 12 a aussi été voté à l'unanimité lors de la Commission Attractivité qui a été réunie sous la présidence de Dominique HUMBERT.

Ce rapport propose d'abonder de 160 000 € en fonctionnement en prévision de l'augmentation du coût de l'électricité pour 120 000 €, aux fins de reconstitution de la réserve de crédits à hauteur de 28 000 € – cette réserve a été amputée à la suite d'une erreur dans le calcul de la dotation par la Région Grand Est – et afin de réaliser des projets pédagogiques dans nos collèges pour 18 000 €.

Il vous est aussi proposé d'abonder à hauteur de 300 000 € en investissement. Comme l'a précisé tout à l'heure notre collègue Nathalie BABOUHOT, le Département des Vosges a été retenu en tant que Territoire numérique éducatif, ce qui nous permet de favoriser le déploiement des équipements numériques. Ces 300 000 € seront financés entièrement.

DÉBATS

M. le Président : Je vous remercie. Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je sou mets le rapport à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Le rapport n° 12 « Permettre aux collèges d'offrir un niveau de service et de qualité homogène dans le cadre d'un maillage raisonné et équilibré » est voté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 13 « Renforcer la prévention et développer la qualité de prise en charge des situations d'enfants dans une logique de parcours ». Je donne la parole à Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

**Permettre aux collèges d'offrir un niveau de service et de qualité homogène
dans le cadre d'un maillage raisonné et équilibré**

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Attractivité

Avis budgétaire :

Commission Administration générale

Proposition d'actions soumise à l'approbation du Conseil départemental

Seuls les actions et les dispositifs du Plan ayant une incidence budgétaire sont recensés ci-après.

Action 1 : optimiser les moyens financiers dans le cadre d'un dialogue de gestion renforcé	+ 148 000 € en exploitation
Action 2 : poursuivre une politique numérique volontariste	+ 300 000 € en investissement
Action 8 : encourager les ambitions des jeunes et leur sens de l'innovation	+ 18 000 € en exploitation
TOTAL :	+ 466 000 € + 166 000 € en exploitation + 300 000 € en investissement

**Action 1 : optimiser les moyens financiers dans le cadre
d'un dialogue de gestion renforcé**

BP 2022 - Section d'exploitation : 4 445 600 €

Total : 4 445 600 €

Dispositif 1 : dotation de fonctionnement des collèges publics

BP 2022 - Section d'exploitation : 3 067 000 €

Total : 3 067 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 148 000 €

Total : + 148 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Il s'agit d'abonder l'enveloppe consacrée aux dotations de fonctionnement des collèges publics en prévision de la nécessaire compensation de l'augmentation du coût de l'électricité (120 000 €) et aux fins de reconstitution de la réserve de crédits (28 000 €) amputée suite à l'erreur de la Région Grand Est dans le calcul de la dotation initiale de la Cité scolaire Jules Ferry de Saint-Dié-des-Vosges. Il convient en effet de disposer d'une marge de manœuvre pour répondre aux demandes urgentes et imprévisibles des établissements.

Action 2 : poursuivre une politique numérique volontariste

BP 2022 - Section d'exploitation : 487 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 1 375 000 €
Total : 1 862 000 €

Dispositif 1 : équipements numériques

BP 2022 - Section d'exploitation : 70 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 935 000 €
Total : 1 005 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 300 000 €
Total : + 300 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

L'État a retenu le département des Vosges en tant que « Territoire numérique éducatif ». Cette désignation permet désormais d'étendre les actions de la collectivité au-delà du simple équipement matériel des collèges : accompagnement des communes du territoire pour la mise en place d'un socle numérique minimum, actions liées à la parentalité et à l'inclusion numérique, avec un financement appuyé de l'État.

À ce titre, et pour l'année 2022, il est proposé de réserver 600 000 € de crédits sur cette opération, pour renforcer le déploiement des équipements numériques dans les collèges et en particulier, afin de favoriser l'enseignement hybride sous toutes ses formes.

Ces crédits proviennent d'un redéploiement de crédits prévus au budget primitif et d'un abondement de 300 000 €, compensés par le premier acompte de la subvention de l'État.

Action 8 : encourager les ambitions des jeunes et leur sens de l'innovation

BP 2022 - Section d'exploitation : 147 800 €

Total : 147 800 €

Dispositif 1 : poursuite des politiques d'éducation et des appels à projets éducatifs

BP 2022 - Section d'exploitation : 147 800 €

Total : 147 800 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 18 000 €

Total : + 18 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Il s'avère nécessaire d'abonder les lignes budgétaires consacrées aux aides financières accordées aux collèges pour la réalisation de projets pédagogiques à hauteur de 16 000 € pour les collèges publics et 2 000 € pour les collèges privés. Ce complément de crédits permettra de satisfaire les demandes des collèges en hausse au sortir de la crise sanitaire.

Détail des inscriptions budgétaires

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
65	655111	DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS	148 000,00
65	657381	SUBVENTIONS PROJETS EDUCATIFS COLLEGES PUBLICS	16 000,00
65	65748	SUBVENTIONS PROJETS EDUCATIFS COLLEGES PRIVES	2 000,00
Total exploitaiton:			166 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - GESTION HORS AP			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
21	21831	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR COLLEGES PUB	-250 000,00
21	21831	TNE ACHAT EQUIPEMENT INFORMATIQUE	600 000,00
21	21848	ACQUISITION PHOTOCOPIEURS POUR LES COLLEGES	-50 000,00
Total investissement - gestion hors AP :			300 000,00

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 12 soumis à son examen,

Vu l'avis des commissions compétentes :

- la Commission Attractivité, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,
- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver les propositions d'actions décrites ci-dessus relevant de la thématique « Permettre aux collèges d'offrir un niveau de service et de qualité homogène dans le cadre d'un maillage raisonné et équilibré », selon les inscriptions budgétaires énoncées précédemment.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33561-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

BUbg`Yg`XYi l`a`c]g`{`V`a`dHf`XY`gU`di`V`W]h`cb`ci`XY`gU`bchZ`W]h`cbZ`Wh`UMW`UXa`]b]g`fU]hZ`Ygh`g`gWdhV`Y`XY`fYVti`fg`XYj`Ubh`Y`Hf]Vi`bU`UXa`]b]g`fU]hZ`XY`BUbW]h`

RAPPORT N° 13

RENFORCER LA PRÉVENTION ET DÉVELOPPER LA QUALITÉ DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS D'ENFANTS DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS

(Rapport présenté par Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE)

RAPPORT

Président, mes chers collègues, il s'agit d'un ajustement budgétaire de + 1 087 500 €.

Sur l'action 5 « Développer le nombre de places au regard des besoins, diversifier, calibrer et adapter en continu l'offre d'accueil au regard de la réalité et de l'évolution des situations », dans le dispositif 1 « Cohérence du parcours des enfants confiés à travers une politique d'orientation optimisée », nous avons un ajustement budgétaire de + 20 000 €. Pour les frais de transport des enfants, nous devons abonder à hauteur de 40 000 € supplémentaires. Puis, pour les prestations pour les enfants à besoins spécifiques, nous avons un retrait de 20 000 €.

Concernant le dispositif 2 « Pilotage des établissements sociaux et médico-sociaux en vue de développer des prises en charge adaptées », il vous est proposé un ajustement budgétaire de + 530 000 €, avec + 600 000 € pour l'accueil en structures spécifiques. Notre Département est de plus en plus confronté à des situations d'enfants nécessitant des prises en charge spécifiques, notamment des accueils temporaires dans des structures spécialisées proposant un rythme adapté et une prise en charge individuelle, dits « séjours de répit ». La plupart de ces jeunes sont accueillis à l'Association pour adultes et jeunes handicapés 54. Le nombre d'enfants accueillis a augmenté, ce qui explique cet ajustement budgétaire. Parallèlement à cela, nous avons l'accueil mères / pères ou couples avec enfant(s). Au regard de l'appel à projets pour cinq places supplémentaires dans le département qui a eu lieu mais qui n'a pu se déployer, nous pouvons aujourd'hui restituer 70 000 €.

Concernant le dispositif 5 « Adaptation de la politique d'accueil et de prise en charge des mineurs non accompagnés », nous avons un ajustement budgétaire de + 100 000 € dû à une légère augmentation du nombre de MNA sur notre département et des dépenses d'accueil provisoire de jeunes adultes en attente de décisions de la part du Parquet.

S'agissant de l'action 8 « Construire une offre d'accompagnement adaptée à la réalité des situations d'enfants, des jeunes majeurs et des parents », le dispositif 2 « actions éducatives en milieu ouvert et actions éducatives à domicile », ce que nous appelons AEMO ou AED, nécessite un ajustement budgétaire de + 437 500 € pour pouvoir répondre à l'augmentation des demandes de mesures AED et AEMO sur notre département, avec l'embauche de six éducateurs spécialisés supplémentaires par le service éducatif vosgien de la Fédération médico-sociale. Cette dépense de 437 500 €, comme vous l'a dit Nathalie BABOUHOT, est partiellement financée par l'État dans le cadre de la contractualisation « enfance » à hauteur de 180 000 €.

Je vous présente tout de suite le budget annexe de la MEF, avec un ajustement budgétaire en exploitation de + 294 000 € et en investissement de + 27 000 €. En section d'exploitation, ce sont surtout des dépenses de personnel à hauteur de + 235 000 € et des dépenses afférentes à l'exploitation pour + 8 000 €.

En investissement, l'ajustement budgétaire est de + 27 000 € qui concernent notamment l'achat d'un véhicule, l'achat de mobiliers et le remplacement de matériels à usage professionnel qui étaient vétustes.

Voilà Président.

DÉBATS

M. le Président : Je vous remercie. Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je sou mets le rapport à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Le rapport n° 13 « Renforcer la prévention et développer la qualité de prise en charge des situations d'enfants dans une logique de parcours » est voté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 14 « Répondre aux attentes des Vosgiens en matière d'environnement et de développement durable / Favoriser l'adaptation aux changements climatiques et conforter un Plan VASTE ambitieux ». Je donne la parole à Benoît JOURDAIN.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

**Renforcer la prévention et développer la qualité de prise en charge
des situations d'enfants dans une logique de parcours**

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Solidarités

Avis budgétaire :

Commission Administration générale

Proposition d'actions soumise à l'approbation du Conseil départemental

Seuls les actions et les dispositifs du Plan ayant une incidence budgétaire sont recensés ci-après.

Action 5 : développer le nombre de places au regard des besoins, diversifier, calibrer et adapter en continu l'offre d'accueil au regard de la réalité et de l'évolution des situations	+ 650 000 € en exploitation
Action 8 : construire une offre d'accompagnement adaptée à la réalité des situations d'enfants, des jeunes majeurs et des parents	+ 437 500 € en exploitation
TOTAL :	+ 1 087 500 € en exploitation

Action 5 : développer le nombre de places au regard des besoins, diversifier, calibrer et adapter en continu l'offre d'accueil au regard de la réalité et de l'évolution des situations

BP 2022 - Section d'exploitation : 35 652 585 €

Total : 35 652 585 €

Dispositif 1 : cohérence du parcours des enfants confiés à travers une politique d'orientation optimisée

BP 2022 - Section d'exploitation : 2 548 100 €

Total : 2 548 100 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 20 000 €

Total : + 20 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :
 - Frais de transport des enfants (autres que ceux assurés par les assistants familiaux) : + 40 000 €
Il s'agit d'assurer les transports des enfants en fonction de leur projet nécessitant parfois d'avoir recours à des prestataires de service (taxis, SNCF).

Depuis 2020, la nécessité de faire appel à des sociétés de taxis a augmenté du fait du nombre croissant d'enfants confiés aux assistants familiaux. Fin avril 2022, les crédits inscrits au BP 2022 ont été consommés à hauteur de 43 %, nécessitant un abondement complémentaire de 40 000 €.

- Prestations pour les enfants à besoins spécifiques : - 20 000 €
Certains jeunes nécessitent des prises en charge adaptées, un cadre de vie favorable à l'établissement d'une stabilité, des activités et un accompagnement spécifique visant à leur permettre de :
 - reprendre des repères simples qui rythment la vie quotidienne ;
 - travailler l'image de soi et l'estime de soi ;
 - restaurer les relations et réapprendre le « vivre ensemble » ;
 - retrouver un épanouissement personnel permettant de se reconstruire.

Compte tenu du taux de consommation depuis le début d'année, 20 000 € peuvent être restitués.

Dispositif 2 : pilotage des établissements sociaux et médico sociaux en vue de développer des prises en charge adaptées

BP 2022 - Section d'exploitation : 27 296 485 €

Total : 27 296 485 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 530 000 €

Total : + 530 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

1. L'accueil en structures spécifiques : + 600 000 €

Le Département est de plus en plus confronté à des situations d'enfants (enfants en situation de handicap) nécessitant des prises en charge spécifiques, notamment des accueils temporaires dans des structures spécialisées proposant un rythme adapté et une prise en charge individuelle, dits séjours de répit. La plupart de ces jeunes sont accueillis à l'Association pour adultes et jeunes handicapés 54 et le nombre d'accueillis depuis le début de l'année a augmenté. On est passé d'une quinzaine de jeunes pris en charge à plein temps en 2021 à un accueil d'une vingtaine de jeunes en 2022. De plus, l'association accueille également des jeunes sur des séjours de vacances adaptés.

Compte tenu du taux de consommation de la ligne de crédit au mois d'avril 2022 (77 %), un réajustement budgétaire de 600 000 € supplémentaires est nécessaire.

Une étude est en cours afin de voir d'autres modalités de prise en charge avec cette structure.

2. L'accueil mères / pères ou couples avec enfant(s) : - 70 000 €

L'accueil parental est destiné à :

- accueillir des femmes enceintes et / ou des mères isolées avec enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique ;
- accueillir des couples avec enfants afin d'apporter également un soutien matériel et psychologique et éviter que les situations ne se dégradent, avec à terme le placement des enfants.

Il existe dans le département deux maisons maternelles :

- une structure à la Maison de l'Enfance et de la Famille (MEF) – budget inclus dans celui de la MEF – de 8 places ;
- une structure à Saint-Dié-des-Vosges, gérée par l'Association SELIA et nommée « Service d'accueil et d'accompagnement parental » de 13 places.

Le coût annuel d'un accueil est en moyenne de 64 000 €.

La mise en place du centre parental prévu suite à l'appel à projets pour 5 places supplémentaires dans le département étant reporté courant du second semestre 2022, il est possible de retirer 70 000 €.

Dispositif 5 : adaptation de la politique d'accueil et de prise en charge des mineurs non accompagnés

BP 2022 - Section d'exploitation : 5 808 000 €

Total : 5 808 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 100 000 €

Total : + 100 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Ce dispositif intègre à la fois :

- l'hébergement en structure (ADALI) ;
- l'accueil sous forme de parrainage ;
- l'accueil d'urgence ;
- l'achat de produits de 1^{ère} nécessité.

Les jeunes se déclarant mineurs non accompagnés (MNA) ou confiés au Département sont hébergés par l'Association ADALI Habitat dans leur très grande majorité.

En 2022, le service d'accueil et d'accompagnement des MNA - ADALI - a réajusté son projet afin d'accueillir des mineurs de moins de 16 ans et d'accompagner également les jeunes dans leur autonomie et les préparer à la sortie du dispositif. Ces réajustements ont eu un impact sur la dotation globale 2022 qui est passée de 5 388 600 € à 5 653 612 € en 2022.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2022, une progression sensible mais constante du nombre d'arrivées de ces jeunes est observée, nécessitant que l'appel à projets pour un accueil sur le secteur de la Déodatie par la Fédération médico-sociale (FMS) se mette en place progressivement.

Pour information, 243 jeunes sont accueillis en avril 2022. En 2021, le nombre de jeunes accueillis était de 222 en avril, 231 en décembre.

Compte tenu des éléments ci-dessus, 60 000 € de crédits supplémentaires seront nécessaires.

Concernant l'accueil d'urgence, 6 jeunes sont actuellement hébergés à l'hôtel. Il s'agit d'une situation transitoire pour des jeunes majeurs pour lesquels il n'y pas de places proposées par le 115. Afin de faire face à ces dépenses d'accueil, il est nécessaire de proposer un réajustement budgétaire à hauteur de 40 000 €.

Action 8 : construire une offre d'accompagnement adaptée à la réalité des situations d'enfants, des jeunes majeurs et des parents

BP 2022 - Section d'exploitation : 3 297 900 €

Total : 3 297 900 €

Dispositif 2 : actions éducatives en milieu ouvert et actions éducatives à domicile

BP 2022 - Section d'exploitation : 3 257 300 €

Total : 3 257 300 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 437 500 €

Total : + 437 500 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

L'Action éducative à domicile (AED) et l'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) sont assurées par le Service éducatif et d'investigation (SEI) de la FMS des Vosges. La tarification de l'AED et de l'AEMO est sous forme de dotation globale, pour un tarif commun : il était de 7,05 € / heure en 2021 dans le Département.

L'éducateur intervenant avec l'accord du représentant légal du mineur doit rétablir dans la famille des relations saines et favoriser l'intégration de la cellule familiale dans son environnement.

L'AED propose un accompagnement et une aide aux familles en difficulté sur le plan éducatif (absentéisme scolaire, rigidité ou laxisme parental, fugue, difficultés de communication, conflits intrafamiliaux).

L'AEMO est une mesure judiciaire civile d'aide et de conseil ordonnée par le Juge des enfants, destinée à accompagner la famille d'un mineur en difficulté et lui permettre de surmonter les carences éducatives et morales auxquelles elle est confrontée.

Impérative pour le mineur comme pour sa famille, la mesure d'assistance permet le plus souvent le maintien du jeune dans son milieu de vie habituel et ne peut excéder 2 ans (éventuellement renouvelables).

L'éducateur intervenant sur décision de justice doit restaurer les relations au sein de la famille. Il favorise l'intégration de la cellule familiale dans son environnement.

Afin de faire face à l'augmentation des mesures AED et AEMO dans le département, 6 postes supplémentaires doivent être financés pour garantir une qualité de prise en charge suffisante. Pour information en 2021, 814 jeunes ont bénéficié d'une mesure AEMO et 343 jeunes d'une mesure AED.

Par ailleurs les mesures AEMO hors département ont également augmenté, d'où la nécessité d'une inscription supplémentaire de 437 500 €.

Présentation du budget annexe Maison de l'Enfance et de la Famille

BP 2022 - Section d'exploitation : 5 016 885 €

BP 2022 - Section d'investissement : 50 000 €

Total : 5 066 885 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 294 000 €

Section d'investissement : + 27 000 €

Total : + 321 000 €

Section d'exploitation : + 294 000 €

- Dépenses de personnel : + 235 000 €

Des évolutions réglementaires impactent les dépenses de personnel de la Maison de l'Enfance et de la Famille, avec un besoin supplémentaire de 235 000 € :

- ✓ Parution de décrets effectifs :
 - reclassement de certains corps paramédicaux de la fonction publique hospitalière (FPH) en catégorie A (loi Ségur - décret n° 2021-1256 du 29 septembre 2021) ;
 - reclassement de catégorie C (décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021) avec bonification d'ancienneté ;
 - statut particulier du corps des accompagnants éducatifs et sociaux et du corps des agents de service hospitalier (décret n° 2021-1825 du 28 décembre 2021) ;
 - bonification d'ancienneté exceptionnelle (décret n° 2021-1826 du 28 décembre 2021) ;
 - échelonnement indiciaire applicable aux fonctionnaires de catégorie C (décret n° 2021-1827 du 28 décembre 2021) ;
 - création de nouveaux cadres d'emploi pour les aides-soignants et auxiliaires de puériculture ⇒ B (décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021) ;
 - relèvement du minimum de traitement (décret n° 2022-586 du 20 avril 2022) ;
 - versement d'une prime de revalorisation à certains personnels de la FPH au sein des établissements médico-sociaux (décret n° 2022-738 du 28 avril 2022) ;
 - doublement de la rémunération des agents travaillant le 1^{er} mai (article 621-9 du Code général de la fonction publique).

- ✓ Parution de décret à venir
 - revalorisation du point d'indice probablement avant l'été.

- Dépenses afférentes à l'exploitation

Au vu des augmentations actuelles, il est demandé 8 000 € de crédits supplémentaires pour :

- les dépenses de carburant : 5 000 € ;
- les fournitures médicales : 2 000 € ;
- l'électricité : 1 000 €.

Par ailleurs, il est nécessaire d'ajuster les inscriptions pour les amortissements à hauteur de 51 000 €. L'ensemble des moyens sollicités de la section d'exploitation sera compensé par le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2021.

Section d'investissement : +27 000 €

Des besoins supplémentaires sont nécessaires :

- achat d'un véhicule pour remplacer un véhicule vétuste : + 5 000 € ;
- achat de mobilier : + 11 000 € ;
- achat pour remplacement de matériel à usage professionnel devenu vétuste : + 10 000 € ;
- achat de licence dans le cadre de PEGASE (Programme d'Expérimentation en santé standardisé appliqué aux enfants ayant bénéficié avant l'âge de 5 Ans d'une mesure de protection de l'Enfance) : + 1 000 €.

Ces besoins supplémentaires, ainsi que les reports de crédits à hauteur de 2 332,85 €, sont entièrement compensés par une recette liée aux amortissements.

Pour information, l'excédent d'investissement lié au compte administratif 2021 est inscrit à 173 411,73 €.

Détail des inscriptions budgétaires

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
011	6228	PRESTATIONS POUR LES ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES	-20 000,00
011	6245	FRAIS DE TRANSPORTS DES ENFANTS	40 000,00
65	652416	SERVICES AIDE EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT ET A DOMICILE	437 500,00
65	652418	ACCUEIL D'URGENCE	40 000,00
65	652418	HEBERGEMENT EN STRUCTURES ACCUEIL MAISON MATERNELLE	-70 000,00
65	652418	HEBERGEMENT MNA AUTRES ETABLISSEMENTS	60 000,00
65	652418	HEBERGEMENTS EN STRUCTURES SPECIFIQUES	600 000,00
Total exploitaiton:			1 087 500,00

Détail des inscriptions budgétaires Budget annexe de la Maison de l'Enfance et de la Famille

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
011	60612	ENERGIE ELECTRICITE	1 000,00
011	60621	COMBUSTIBLES ET CARBURANT	5 000,00
011	6066	FOURNITURES MEDICALES	2 000,00
012	64111	PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE - REMUNERATION PRINCIPALE	100 000,00
012	64131	PERSONNEL NON TITULAIRE SUR EMPLOIS PERMANENTS - REMUNERATION PRINCIPALE	30 000,00
012	64511	PERSONNEL NON MEDICAL - COTISATIONS A L'URSSAF	40 000,00
012	64512	PERSONNEL NON MEDICAL - COTISATIONS AUX MUTUELLES	20 000,00
012	64513	PERSONNEL NON MEDICAL - COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	10 000,00
012	64514	PERSONNEL NON MEDICAL - COTISATIONS A L'ASSEDIC	20 000,00
012	64784	AUTRES CHARGES SOCIALES - OEUVRES SOCIALES	10 000,00
012	6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	5 000,00
016	68112	DOTATION AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 000,00
Total exploitaiton DEPENSES			294 000,00
002	002	EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION REPORTE	294 000,00
Total exploitaiton RECETTES			294 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - GESTION HORS AP			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
003	003	EXCEDENT PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT	195 078,88
21	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	5 000,00
21	2183	ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE	1 000,00
21	2184	MOBILIER	11 000,00
21	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00
Total investissement DEPENSES			222 078,88
001	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	173 411,73
28	28184	AMORTISSEMENT DU MOBILIER	51 000,00
Total investissement RECETTES			224 411,73

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 13 soumis à son examen,

Vu l'avis des commissions compétentes :

- la Commission Solidarités, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,
- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver les propositions d'actions décrites ci-dessus relevant de la thématique « Renforcer la prévention et développer la qualité de prise en charge des situations d'enfants dans une logique de parcours », selon les inscriptions budgétaires énoncées précédemment.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33395-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

RAPPORT N° 14

RÉPONDRE AUX ATTENTES DES VOSGIENS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE / FAVORISER L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET CONFORTER UN PLAN VASTE AMBITIEUX

(Rapport présenté par M. Benoît JOURDAIN)

RAPPORT

Merci, Président. Ce point a été examiné et voté à l'unanimité lors de la Commission Attractivité.

Globalement, ce sont des ajustements de faible ampleur : + 47 000 € en investissement et - 20 000 € en exploitation.

Sur l'action 4 qui concerne la préservation de la biodiversité, sur le dispositif 1, nous restituons 10 000 € pour des projets qui n'ont pas pu avoir lieu.

Sur l'action 5 « Préserver la qualité et la diversité du paysage naturel », dans le dispositif 2 « Réouvertures paysagères », on sollicite 47 000 € supplémentaires en investissement pour pouvoir payer des actions qui ont eu lieu en 2021 et qui ne bénéficient pas de crédits suffisants.

Sur l'action 8 « Éduquer au développement durable », dans le dispositif 4 « Appel à projets auprès des collectivités », on restitue 10 000 € pour des projets qui n'ont pas pu aboutir.

Enfin, sur l'action 9, on sollicite 5 000 € supplémentaires sur le dispositif 2 « Rencontres des solutions écologiques », qui sont compensés par 5 000 € en retrait sur le dispositif 3 « Soutien aux acteurs pour l'aménagement écoresponsable de site et des éco-manifestations ».

DÉBATS

M. le Président : Merci. Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je le sou mets à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Le rapport n° 14 « Répondre aux attentes des Vosgiens en matière d'environnement et de développement durable – Favoriser l'adaptation aux changements climatiques et conforter un Plan VASTE ambitieux » est voté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 15 « Améliorer la prise en charge, favoriser la sortie des bénéficiaires du RSA et proposer une solution logement aux publics les plus en difficulté ». Je donne la parole à Carole THIÉBAUT-GAUDÉ.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

**Répondre aux attentes des Vosgiens en matière d'environnement
et de développement durable
Favoriser l'adaptation aux changements climatiques
et conforter un Plan VASTE ambitieux**

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Attractivité

Avis budgétaire :

Commission Administration générale

Proposition d'actions soumise à l'approbation du Conseil départemental

Seuls les actions et les dispositifs du Plan ayant une incidence budgétaire sont recensés ci-après.

Action 4 : préserver, mettre en valeur et faire connaître la biodiversité ordinaire et remarquable	- 10 000 € en exploitation
Action 5 : préserver la qualité et la diversité du paysage naturel	+ 47 000 € en investissement
Action 8 : éduquer au développement durable	- 10 000 € en exploitation
Action 9 : favoriser le passage à l'action	0 € en exploitation
TOTAL :	+ 27 000 € - 20 000 € en exploitation + 47 000 € en investissement

Action 4 : préserver, mettre en valeur et faire connaître la biodiversité ordinaire et remarquable

BP 2022 - Section d'exploitation : 228 000 €
BP 2022 - Section d'investissement 570 000 € (et 65 000 € en AP)
Total : 798 000 € (et 65 000 € en AP)

Dispositif 1 : espaces naturels sensibles

BP 2022 - Section d'exploitation : 198 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 570 000 € (et 65 000 € en AP)
Total : 768 000 € (et 65 000 € en AP)

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : - 10 000 €
Total : - 10 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Suite à l'annulation de certains projets, il est proposé de restituer 10 000 €.

Action 5 : préserver la qualité et la diversité du paysage naturel

BP 2022 - Section d'investissement : 72 000 € (et 15 000 € en AP)

Total : 72 000 €

Dispositif 2 : réouvertures paysagères

BP 2022 - Section d'investissement : 72 000 € (et 15 000 € en AP)

Total : 72 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 47 000 €

Total : + 47 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Il s'agit des plans de paysage intercommunaux et des actions qui en découlent (réouvertures paysagères...) portées par les porteurs de projets privés en complément des projets publics intégrés aux aides de l'appui au territoire.

Certains dossiers n'ayant pu être payés en 2021 pour des raisons comptables, il convient d'abonder les crédits 2022, afin que leur paiement n'ampute pas le budget de cette année.

Action 8 : éduquer au développement durable

BP 2022 - Section d'exploitation : 201 250 €

Total : 201 250 €

Dispositif 4 : appel à projets auprès des collectivités

BP 2022 - Section d'exploitation : 20 000 €

Total : 20 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : - 10 000 €

Total : - 10 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Afin de mobiliser les habitants, le Conseil départemental s'appuie sur les relais que sont les communes, intercommunalités et établissements publics. Il apporte un accompagnement technique et financier à leurs projets d'éducation au développement durable par la transition écologique.

Il est proposé un retrait de 10 000 € pour faire suite à des projets qui n'ont pas pu aboutir.

Action 9 : favoriser le passage à l'action

BP 2022 - Section d'exploitation : 52 100 €
BP 2022 - Section d'investissement : 12 000 €
Total : 64 100 €

Dispositif 2 : rencontres des solutions écologiques

BP 2022 - Section d'exploitation : 41 100 €
Total : 41 100 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 5 000 €
Total : + 5 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Les rencontres des solutions écologiques font suite aux Trophées de la transition écologique. Ce nouveau format mettra à l'honneur des réalisations concrètes et pouvant être dupliquées.

Il est nécessaire de réajuster les crédits afin de régulariser un transfert provisoire destiné à financer un dossier présenté à la Commission permanente de juin.

Dispositif 3 : soutien aux acteurs pour l'aménagement écoresponsable de site et des éco-manifestations

BP 2022 - Section d'exploitation : 5 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 12 000 €
Total : 17 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : - 5 000 €

Total : - 5 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Il est nécessaire de réajuster les crédits afin de régulariser un transfert provisoire destiné à financer un dossier présenté à la Commission permanente de juin.

Détail des inscriptions budgétaires

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
011	611	VALORISATION DES ENS	-10 000,00
011	6238	FRAIS DE COMMUNICATION	5 000,00
65	657348	PARTICIPATION PROJETS DEVELOPPEMENT DURABLE-COMMUNES	-5 000,00
65	657358	PARTICIPATION PROJETS DEVELOPPEMENT DURABLE-INTERCOS	-5 000,00
65	65748	SOUTIEN AUX ECOMANIFESTATIONS	-5 000,00
Total exploitaiton:			-20 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - GESTION EN AP					
Informations comptables		Intitulé de l'AP	Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en AP (en €)	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature				
204	20422	AIDES PAYSAGES ET OPAV	AIDE AUX TIERS PAYSAGES-BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	37 364,00
204	20422		AIDES TIERS PAYSAGES-BATIMENTS ET INSTALLATIONS		9 636,00
Total investissement - gestion en AP :					47 000,00

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 14 soumis à son examen,

Vu l'avis des commissions compétentes :

- la Commission Attractivité, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,
- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver les propositions d'actions décrites ci-dessus relevant des thématiques « Répondre aux attentes des Vosgiens en matière d'environnement et de développement durable » et « Favoriser l'adaptation aux changements climatiques et conforter un Plan VASTE ambitieux », selon les inscriptions budgétaires énoncées précédemment.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33492-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

RAPPORT N° 15

AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE, FAVORISER LA SORTIE DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA ET PROPOSER UNE SOLUTION LOGEMENT AUX PUBLICS LES PLUS EN DIFFICULTÉS

(Rapport présenté par Mme Carole THIÉBAUT-GAUDÉ)

RAPPORT

Merci, Président. Chers collègues, ce rapport a également été voté à l'unanimité par la Commission Solidarités. Il convient de faire un ajustement budgétaire de 2 773 251 €, dont les deux actions sont en section d'exploitation.

L'action n° 2 concerne la restitution de 3 000 000 € sur le versement de l'allocation du RSA au regard de la baisse de 6,15 % du nombre de foyers bénéficiaires.

L'action n° 8 consiste en un abondement de 226 748 € dans le cadre du fonds social européen qui permettra de verser les subventions attribuées aux porteurs de projets, dont le paiement qui a été validé par l'autorité de certification, représentée par la Direction régionale des finances publiques.

DÉBATS

M. le Président : Je vous remercie. Alain ROUSSEL a demandé la parole.

M. Alain ROUSSEL : Merci, M. le Président. Je trouve que les - 3 000 000 € sont significatifs. Je voulais remercier nos équipes sur le terrain qui font depuis quelques années un vrai travail pour que les personnes reviennent en activité, aient un rôle dans la société. En grande partie, c'est grâce à elles.

M. le Président : Ce sont des propos auxquels je souscris totalement et ce, d'autant plus que ce sont des dossiers extrêmement difficiles. Encore une fois, merci à nos équipes. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention, donc je vais soumettre le rapport n° 15 à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Le rapport n° 15 « Améliorer la prise en charge, favoriser la sortie des bénéficiaires du RSA et proposer une solution logement aux publics les plus en difficulté » est voté à l'unanimité.

Nous passons maintenant au chapitre « Veiller aux équilibres territoriaux », rapport n° 16 « Construire, en réseau avec les collectivités, le développement des Vosges ». Je donne la parole à Simon LECLERC.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

**Améliorer la prise en charge, favoriser la sortie des bénéficiaires du RSA
et proposer une solution logement aux publics les plus en difficultés**

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Solidarités

Avis budgétaire :

Commission Administration générale

Proposition d'actions soumise à l'approbation du Conseil départemental

Seuls les actions et les dispositifs du Plan ayant une incidence budgétaire sont recensés ci-après.

Action 2 : proposer un accompagnement adapté	- 3 000 000 € en exploitation
Action 8 : fonds social européen	+ 226 748,26 € en exploitation
TOTAL :	- 2 773 251,74 € en exploitation

Action 2 : proposer un accompagnement adapté

BP 2022 - Section d'exploitation : 69 376 000 €

Total : 69 376 000 €

Dispositif 8 : revenu de solidarité active

BP 2022 - Section d'exploitation : 67 531 000 €

Total : 67 531 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

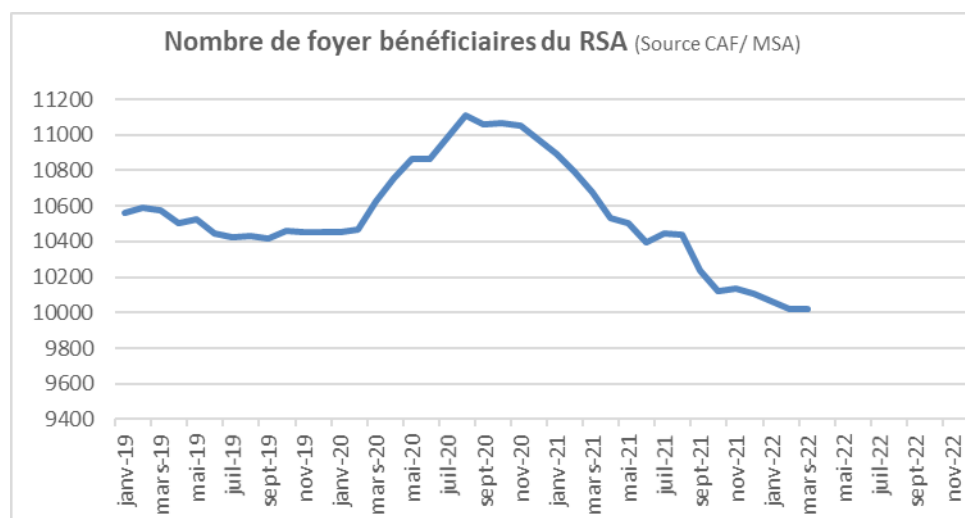
Section d'exploitation : - 3 000 000 €

Total : - 3 000 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Les prévisions budgétaires 2022 anticipaient une baisse du nombre de bénéficiaires sur l'année. Cette baisse étant plus importante que prévue, un retrait de 3 000 000 € est donc proposé au titre de l'allocation RSA.

Au 31 mars, le département comptait 10 023 foyers bénéficiaires du RSA soit une baisse de 6,15 % sur les 12 derniers mois.



Action 8 : fonds social européen

BP 2022 - Section d'exploitation : 0 €
DM0 2022 - Section d'exploitation : 569 000 €
Total : 569 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 226 748,26 €
Total : + 226 748,26 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Ces crédits permettent de verser les subventions attribuées aux porteurs de projets dont le paiement a été validé par l'autorité de certification (Direction régionale des finances publiques).

Les structures concernées sont l'Association Jeunesse et Cultures et le Groupement d'intérêt public ingénierie territoriale pour l'emploi et la filière forêt-bois et le Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

Ces subventions font l'objet d'une recette de même montant.

Détail des inscriptions budgétaires

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
017	65171	RSA ALLOCATIONS FORFAITAIRES	-3 000 000,00
017	657381	SUBVENTIONS AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX FSE	121 085,10
017	65748	FSE SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	105 663,16
Total exploitation:			-2 773 251,74

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 15 soumis à son examen,

Vu l'avis des commissions compétentes :

- la Commission Solidarités, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,
- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver les propositions d'actions décrites ci-dessus relevant de la thématique « Améliorer la prise en charge, favoriser la sortie des bénéficiaires du RSA et proposer une solution logement aux publics les plus en difficultés », selon les inscriptions budgétaires énoncées précédemment.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33397-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

RAPPORT N° 16

CONSTRUIRE, EN RÉSEAU AVEC LES COLLECTIVITÉS, LE DÉVELOPPEMENT DES VOSGES

(Rapport présenté par M. Simon LECLERC)

RAPPORT

Merci, M. le Président. Mes chers collègues, nous avons plusieurs actions et ajustements budgétaires dans le cadre de la présentation de ce rapport qui porte sur un montant de + 2 752 900 € : 155 108 € supplémentaires en exploitation et 2 597 792 € supplémentaires en investissement.

Concernant l'action 1 « Apporter un soutien financier », notamment sur le dispositif 3 « Appui financier aux territoires », nous avons un ajustement budgétaire en investissement supplémentaire de 2 600 000 € qui vise à inscrire des crédits de paiement supplémentaires de 2 000 000 €, afin d'accompagner les dossiers des collectivités vosgiennes et 600 000 € au titre de l'action « Territoire numérique éducatif ». Le sujet a déjà été évoqué à l'occasion d'autres présentations.

Sur l'action 2 « Accompagner le développement et l'aménagement du territoire », notamment le dispositif 1, nous avons un retrait léger de 2 208 € de crédits d'investissement qui seront compensés par le même montant sur une action suivante.

Pour l'action 3 « Animer la politique de revitalisation des bourgs-centres Petites villes de demain », dans le dispositif 3 « Accompagnement à la définition de la stratégie et de la mise en œuvre des actions de chaque bourg-centre », nous avons une proposition d'augmentation de 30 000 € en exploitation qui vise à accompagner notre stratégie de bourg-centre structurant, avec la prise en charge d'un avenant sur la Commune de Vittel et un soutien proposé en ingénierie sur de nouvelles communes.

Sur l'action 6 « Proposer une offre de service homogène déclinée en niveaux de service pour l'ensemble des Maisons de services au public (MSAP) et les Maisons de la solidarité et de la vie sociale (MSVS) », dans le dispositif 1 « Coordination départementale des Maisons de services au public », il est proposé un retrait de crédits d'exploitation de 30 000 € puisque nous avons un poste non pourvu qui assurait jusqu'à maintenant la coordination départementale des MSAP.

Enfin, sur l'action 12 « Favoriser une ingénierie de qualité au service du territoire », dans le deuxième dispositif, nous avons une proposition d'accompagnement à hauteur de 2 208 € du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE). Cela fait écho à ce que j'indiquais tout à l'heure puisque l'observatoire sur la politique « bourg-centre » est assuré par le CAUE.

Sur le dispositif 3 « Soutien aux structures partenaires », nous avons un ajustement de + 152 900 € qui vise à octroyer une subvention de 30 000 € à l'Association des Maires ruraux des Vosges dans le cadre de la création du Laboratoire de la ruralité et une contribution financière exceptionnelle à hauteur de 122 900 € à l'Association des Maires et Présidents de communautés de communes des Vosges, afin de compenser une augmentation des charges de personnel en 2020 et 2021.

J'en ai fini, M. le Président, de la présentation de ce rapport.

DÉBATS

M. le Président : La parole est à Dominique PEDUZZI.

M. Dominique PEDUZZI : D'abord, je remercie l'Assemblée départementale au nom des Maires des Vosges. Je ne prends pas part au vote pour cette décision.

M. le Président : Je n'ai plus de demande d'intervention, donc je sou mets le rapport n° 16 à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Le rapport n° 16 « Construire, en réseau avec les collectivités, le développement des Vosges » est voté à l'unanimité. M. Dominique PEDUZZI n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Nous passons maintenant au rapport n° 17 « Assurer la performance du réseau routier départemental en intégrant des objectifs de sécurité et de transition écologique ». Je donne la parole à Véronique MARCOT.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

Construire, en réseau avec les collectivités, le développement des Vosges

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Territoires

Avis budgétaire :

Commission Administration générale

Proposition d'actions soumise à l'approbation du Conseil départemental

Seuls les actions et les dispositifs du Plan ayant une incidence budgétaire sont recensés ci-après.

Action 1 : apporter un soutien financier	+ 2 600 000 € en investissement
Action 2 : accompagner le développement et l'aménagement du territoire	- 2 208 € en investissement
Action 3 : animer la politique de revitalisation des bourgs centres « Petites villes de demain »	+ 30 000 € en exploitation
Action 6 : proposer une offre de service homogène déclinée en niveaux de service pour l'ensemble des Maisons de services au public et les Maisons de la solidarité et de la vie sociale	- 30 000 € en exploitation
Action 12 : favoriser une ingénierie de qualité au service du territoire	+ 155 108 € en exploitation
TOTAL :	+ 2 752 900 € + 155 108 € en exploitation + 2 597 792 € en investissement

Action 1 : apporter un soutien financier

BP 2022 - Section d'investissement : 13 550 000 €

Total : 13 550 000 €

Dispositif 3 : appui financier aux territoires

BP 2022 - Section d'investissement : 11 000 000 €

Total : 11 000 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 2 600 000 €

Total : + 2 600 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Les crédits votés au BP 2022 s'avèrent insuffisants pour satisfaire les demandes de versement présentées par les collectivités. Il est proposé d'inscrire en crédits de paiement le montant de 2 000 000 €.

Par ailleurs, pour permettre d'aider les collectivités à acquérir du matériel dans le cadre du « Territoire Numérique Educatif », il s'avère nécessaire d'inscrire 600 000 €.

Action 2 : accompagner le développement et l'aménagement du territoire

BP 2022 - Section d'exploitation : 26 520 €
BP 2022 - Section d'investissement : 17 300 €
Total : 43 820 €

Dispositif 1 : l'observatoire du territoire comme outil d'aide à la décision

BP 2022 - Section d'exploitation : 6 380 €
BP 2022 - Section d'investissement : 17 300 €
Total : 23 680 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : - 2 208 €
Total : - 2 208 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Des dépenses initialement prévues en investissement dans le cadre de l'observatoire du territoire ont finalement été réalisées en section de fonctionnement. Il est donc nécessaire de régulariser le transfert de crédits déjà effectué.

**Action 3 : animer la politique de revitalisation des bourgs centres
« Petites villes de demain »**

BP 2022 - Section d'exploitation : 65 000 €

Total : 65 000 €

**Dispositif 3 : accompagnement à la définition de la stratégie
et de la mise en œuvre des actions de chaque bourg centre**

BP 2022 - Section d'exploitation : 65 000 €

Total : 65 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 30 000 €

Total : + 30 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

En 2017, le Département et l'Etat ont décidé de lancer une politique de redynamisation des bourgs-centres, structurante et dynamisante sur les 10 années à venir. A travers cette politique, l'Etat et le Département ont tenu à accompagner 22 communes qui formeront, demain, l'armature dynamique du département. La sélection se fait sous forme d'appel à projets, afin d'inciter les collectivités à avoir une vision globale et à mettre en œuvre de véritables stratégies capables d'inverser la tendance, notamment en se dotant d'une ingénierie dédiée à cette démarche pour laquelle le Département apporte une aide financière. Les collectivités lauréates bénéficient également d'un accompagnement en ingénierie tout au long de la démarche et de financements pour les études et actions qui découlent de leur stratégie.

Les deux premiers appels à projets ont permis de retenir neuf communes : Bruyères, Rambervillers, Raon-l'Étape, Xertigny, Darney, Vittel, Contrexéville, La Vôge-les-Bains et Plombières-les-Bains.

En novembre 2020, l'Etat a lancé le dispositif « Petites villes de demain » calqué sur l'exemple innovant du Département des Vosges.

Afin d'apporter une cohérence et une complémentarité pour les territoires et les bourgs-centres, l'Etat et le Département se sont mis d'accord pour fusionner les deux dispositifs et lancer un 3^{ème} appel à projets commun intitulé « Bourgs-centres - Petites villes de demain ».

Le Conseil départemental a maintenu ses vingt-deux communes prioritaires comme annoncé, parmi lesquelles il a retenu sept nouvelles communes : Neufchâteau, Châtenois, Mirecourt, Monthureux-sur-

Saône, Lamarche, Remiremont et Le Val-d'Ajol.

Dans le cadre de sa politique publique bourgs-centres, le Département souhaite apporter un accompagnement aux collectivités sur la phase opérationnelle, dans la mise en œuvre de leur programme d'actions portant sur la réhabilitation d'immeubles avec l'apport d'une ingénierie spécialisée.

Il est proposé d'inscrire 30 000 € de crédits supplémentaires, afin de financer l'avenant établi avec la Commune de Vittel et de pouvoir engager, sur les crédits déjà inscrits, le soutien financier pour les nouvelles communes.

**Action 6 : proposer une offre de service homogène déclinée
en niveaux de service pour l'ensemble des Maisons de services au public
et les Maisons de la solidarité et de la vie sociale**

BP 2022 - Section d'exploitation : 496 000 €

Total : 496 000 €

Dispositif 1 : coordination départementale des Maisons de services au public

BP 2022 - Section d'exploitation : 496 000 €

Total : 496 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : - 30 000 €

Total : - 30 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public a été adopté par arrêté préfectoral du 24 juillet 2018 et depuis maintenant 3 ans, l'ensemble des acteurs met en œuvre le Plan d'actions partagé et resserré, prévu sur 6 ans avec 24 actions réalisables.

Comme le prévoit la loi, des conventions ont été conclues entre les différentes parties prenantes de l'offre de services aux habitants. Les 24 actions du schéma ont été priorisées avec un pilote identifié pour chacune. À ce jour, 14 actions ont été réalisées et 10 sont en cours.

Il s'agit donc de pouvoir accompagner financièrement les porteurs de projet s'inscrivant dans les priorités du schéma, de mener des actions à maîtrise d'ouvrage départemental ou au titre de la coordination départementale des Maisons de services au public (MSAP) / France Services et, pour ce nouveau plan, de participer financièrement à la masse salariale des MSAP / France Services, dans le cadre du projet de gestion départementalisée et d'harmonisation de l'offre de services.

Il est proposé de diminuer de 30 000 € le budget du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, en raison d'une vacance de poste de plusieurs mois sur le poste en charge de cette mission.

Action 12 : favoriser une ingénierie de qualité au service du territoire

BP 2022 - Section d'exploitation : 1 137 600 €

Total : 1 137 600 €

Dispositif 2 : le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement

BP 2022 - Section d'exploitation : 440 000 €

Total : 440 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 2 208 €

Total : + 2 208 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) assure des missions de conseil aux particuliers, accompagne et conseille les collectivités en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement. Il est partenaire du Conseil départemental pour divers dispositifs comme la plantation de haies et arbres d'alignement.

Depuis 2018, le CAUE accompagne le Département dans sa politique de revitalisation des bourgs-centres. Ce partenariat s'est concrétisé en 2021 par une convention 2021-2023 permettant à chacune des parties de définir des objectifs et des modalités de financement.

Les crédits demandés sont nécessaires afin de régulariser le transfert de crédits provisoire qui a permis de financer les dépenses de l'observatoire, décrites dans l'action 2.

Dispositif 3 : Soutien aux structures partenaires

BP 2022 - Section d'exploitation : 535 600 €

Total : 535 600 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 152 900 €

Total : + 152 900 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Soutien aux associations d'élus locaux qui assurent, par leurs projets, une cohésion, une concertation et une formation des élus de proximité de l'ensemble des territoires vosgiens et qui participent, par leur programme d'actions, aux objectifs généraux de politiques publiques du Conseil départemental.

Il est proposé d'inscrire 30 000 € de crédits supplémentaires en faveur de l'Association des Maires ruraux des Vosges dans le cadre de la réalisation de son projet de développement du Laboratoire de la ruralité. Cette action fera l'objet d'une convention entre le Département et l'Association des Maires ruraux des Vosges.

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer une contribution financière exceptionnelle de 122 900 € à l'Association des Maires et Présidents de communautés des Vosges (AMV), afin de compenser une augmentation constatée de ses charges de personnel en 2020 et 2021.

Détail des inscriptions budgétaires

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
011	6228	SCHEMA DEPARTEMENTAL AMELIORATION ACCESSIBILITE DES SERVICES PUBLICS	-30 000,00
65	657348	AIDE AU DISPOSITIF BOURGS CENTRES-COMMUNES	30 000,00
65	65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT CAUE CENTRE BOURG	2 208,00
65	65748	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	152 900,00
Total exploitaiton:			155 108,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - GESTION HORS AP			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
20	2051	ACQUISITION DONNEES INSEE	-2 208,00
204	2041481	AIDES POUR TERRITOIRE NUMERIQUE ASSOCIATIF	600 000,00
Total investissement - gestion hors AP :			597 792,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - GESTION EN AP					
Informations comptables		Intitulé de l'AP	Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en AP (en €)	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature				
204	2041582	APPUI AUX TERRITOIRES	INFRASTRUCTURES EAU ET ASSAINISSEMENT EPCI	0,00	2 000 000,00
Total investissement - gestion en AP :					2 000 000,00

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 16 soumis à son examen,

Vu l'avis des commissions compétentes :

- la Commission Territoires, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,
- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver les propositions d'actions décrites ci-dessus relevant de la thématique « Construire, en réseau avec les collectivités, le développement des Vosges », selon les inscriptions budgétaires énoncées précédemment.

N'a pris part ni au débat ni au vote : Monsieur PEDUZZI.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33491-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

RAPPORT N° 17

ASSURER LA PERFORMANCE DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL EN INTÉGRANT DES OBJECTIFS DE SÉCURITÉ ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

(Rapport présenté par Mme Véronique MARCOT)

RAPPORT

Merci, Président. Cette décision modificative représente 3 021 000 € de mouvement, avec 15 000 € en exploitation et 3 006 000 € en investissement.

Dans l'action 2 « Préserver un niveau de qualité et de sécurité satisfaisant sur les routes départementales », dans le dispositif 1 « Programmation des travaux de surface de chaussée », nous proposons de rajouter 2 600 000 € qui permettront la prise en compte des révisions de prix qui représentent 30 % à peu près sur les sections qui ont été déjà votées et engagées au budget primitif, la prise en compte d'autres opérations supplémentaires sur lesquelles nous nous étions déjà engagés auprès des communes, ainsi que des travaux urgents nécessaires pour la sécurité des usagers. Une liste de toutes les surfaces concernées est jointe dans le document.

Sur le dispositif 2 « Chantiers d'investissement routier », nous pouvons retirer 494 000 € en crédit de paiement. Puis, nous proposons + 600 000 € en autorisation de paiement. Il s'agit d'un certain nombre de petits réajustements en fonction des opérations qui sont soldées. Je ne vais pas m'attarder sur les plus petits. Par contre, on peut signaler :

- 180 000 €, en crédit de paiement, pour le giratoire de l'accès Ecoparc à Chavelot. Nous en avons déjà parlé. Cette opération permettra d'affecter le reste des crédits nécessaires pour réaliser l'opération et de tenir compte de la révision des prix ;
- pour la voie verte - rétablissement à Saulxures-sur-Moselotte : cette fois-ci, c'est un retrait de 250 000 € en crédit de paiement. Dans le cadre de l'évolution des sociétés Scierie Germain-Mougenot et Lorraine Pellets qui ont un projet de développer leur activité sur le site de Saulxures-sur-Moselotte, nous étions arrivés à la conclusion de dévoyer la véloroute « Voie verte ». Nous avons pris des engagements. La Commune de Saulxures-sur-Moselotte, pour l'instant, ne donne pas trop de nouvelles, donc nous proposons de reporter tout simplement. Un courrier est parti à la Mairie laquelle va s'occuper de la partie « route » ;
- concernant la RD 6 - calibrage et renforcement entre Haillainville et Rehaincourt : ce sont + 300 000 € en autorisation de programme pour prendre en compte la hausse des prix ;
- sur la RD 18 - calibrage et renforcement entre Norroy et Saint-Remimont : ce sont aussi de gros crédits. Nous redonnons 450 000 € en crédit de paiement. Par contre, il nous faut 300 000 € supplémentaires en autorisation de programme pour compléter le projet ;
- il est également proposé + 50 000 € en crédit de paiement pour l'aménagement cyclable temporaire du tour du lac à Xonrupt-Longemer. Une réflexion est menée pour un itinéraire cyclable autour du lac. Une phase de test est envisagée pour pérenniser cet aménagement. Si cela fonctionne, une inscription budgétaire permettra de procéder aux travaux de balisage et de signalisation de la phase de test.

Concernant l'action 4 « Intervenir en priorisant les chantiers de réfection de routes départementales dans les traversées d'agglomération », dans le dispositif 2 « Réalisation des chantiers », ce sont des chantiers que nous

menons avec les communes lorsqu'elles sont prêtes. Nous pouvons les identifier : pour la traverse de Girancourt, nous rajoutons 40 000 € en crédit de paiement qui permettent de tenir compte des révisions, 20 000 € pour l'aménagement de la traverse de Roville-aux-Chênes... Je vous laisse regarder. Ce sont des sommes qui ne sont pas très élevées. Ce sont des réajustements.

S'agissant de l'action 5 « Préserver un niveau de qualité adapté des équipements routiers », pour la signalisation verticale, il est proposé d'abonder son montant de 50 000 € en section d'investissement. Pour la Commune de Neufchâteau, dans le cadre de la reprise de son schéma de signalisation directionnelle, nous proposons 30 000 € pour l'aider à remplacer des mentions de signalisation à vocation départementale.

Le Département participe également à la mise en place de balises d'alerte au niveau des corniches du Massif vosgien pour 15 000 €.

Le marché de signalisation horizontale actuellement en cours est soumis à des indemnités d'imprévision dues aux modifications générales de l'exécution du marché pour 5 000 €.

Pour l'action 6 « Mener des actions de prévention en faveur de la sécurité routière », il s'agit de mettre à jour la liste des aménagements prévus en 2022 qui sont indiqués en annexe. Il n'y a pas de modification de crédits. Ce sont juste des réajustements de compte.

Pour l'action 7 « Réaliser l'entretien courant global des routes départementales », 15 000 € sont demandés en complément, qui permettront de recycler les stocks de pneus accumulés dans le centre routier du Département et de gérer le traitement d'autres produits inertes ou dangereux stockés, eux aussi, sur les sites des trois unités territoriales.

Pour l'action 9 « Mettre en œuvre le programme d'aménagement sur les itinéraires structurants », ce sont 700 000 € de mouvement en crédit de paiement et 700 000 € en plus en autorisation de programme. Il s'agit notamment de :

- l'aménagement de l'itinéraire Dompain - Vittel : nous abondons de 250 000 €. L'opération concerne la réalisation de deux sections de restructuration de chaussée comprenant le contournement de Vittel ainsi que la liaison Vittel - Contrexéville et le giratoire entre les deux sections. Ce sont des ajustements de crédits à la suite de l'estimation définitive et la prise en compte des révisions de prix ;
- la restructuration de l'itinéraire Saint-Dié-des-Vosges - Fraize : c'est à peu près la même chose pour 290 000 € ;
- l'aménagement de l'itinéraire Col de la Chipotte - Col du Hantz : là aussi, nous tenons compte des ajustements de prix pour 160 000 €.

Concernant l'action 14 « Promouvoir et expérimenter des techniques routières plus écologiques », dans le dispositif 1 « Promotion des techniques d'entretien innovantes », je vous ai parlé du renforcement de chaussée entre Grand et la limite de la Haute-Marne. Ce sont des travaux de renforcement de chaussée sur 6 km qui sont réalisés avec trois techniques différentes pour permettre d'analyser dans le temps le comportement de la chaussée. En l'occurrence, il y a eu lieu également de tenir compte des révisions de prix pour + 130 000 € en crédit de paiement.

La Commission Territoires avait validé à l'unanimité toutes ces décisions lors de sa réunion.

DÉBATS

M. le Président : Je vous remercie. Merci pour cette présentation et votre travail tout au long de l'année, ainsi que les services pour leur travail également. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je vais soumettre le rapport à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Le rapport n° 17 « Assurer la performance du réseau routier départemental en intégrant des objectifs de sécurité et de transition écologique » est voté à l'unanimité.

Nous abordons maintenant le chapitre « Les politiques ressources », rapport n° 18 « Poursuivre une communication offensive auprès des Vosgiens et des agents ». M. Jérôme MATHIEU a la parole pour nous présenter ce rapport.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

**Assurer la performance du réseau routier départemental
en intégrant des objectifs de sécurité et de transition écologique**

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Territoires

Avis budgétaire :

Commission Administration générale

Proposition d'actions soumise à l'approbation du Conseil départemental

Seuls les actions et les dispositifs du Plan ayant une incidence budgétaire sont recensés ci-après.

Action 2 : préserver un niveau de qualité et de sécurité satisfaisant sur les routes départementales	+ 2 106 000 € en investissement
Action 4 : intervenir en priorisant les chantiers de réfection de routes départementales dans les traversées d'agglomération	+ 20 000 € en investissement
Action 5 : préserver un niveau de qualité adapté des équipements routiers	+ 50 000 € en investissement
Action 6 : mener des actions de prévention en faveur de la sécurité routière	0 € en investissement
Action 7 : réaliser l'entretien courant global des routes départementales	+ 15 000 € en exploitation
Action 9 : mettre en œuvre le programme d'aménagement sur les itinéraires structurants	+ 700 000 € en investissement

Action 14 : promouvoir et expérimenter des techniques routières
plus écologiques

+ 130 000 €
en investissement

TOTAL :

+ 3 021 000 €
+ 15 000 € en exploitation
+ 3 006 000 € en investissement

Action 2 : préserver un niveau de qualité et de sécurité satisfaisant sur les routes départementales

BP 2022 - Section d'exploitation : 2 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 18 085 000 € (1 800 000 € AP)
DMO 2022 - Section d'investissement : - 900 000 € (+ 2 000 000 € d'AP)
Total : 17 187 000 €

Dispositif 1 : programmation des travaux de surface sur chaussée

BP 2022 - Section d'investissement : 13 165 000 €
Total : 13 165 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 2 600 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Les objectifs poursuivis sont de maintenir en état le patrimoine routier grâce à un taux de renouvellement acceptable des couches de chaussées, réaliser les opérations urgentes hors programme et acheter le matériel pour la banque de données routières :

- travaux surface de chaussées : + 2 600 000 €.

Cette inscription budgétaire permettra la prise en compte des révisions de prix (environ + 30 %) sur les sections déjà votées et engagées au budget primitif et la prise en compte de quelques opérations supplémentaires pour lesquelles des engagements ont été pris auprès des communes et des travaux urgents nécessaires pour la sécurité des usagers.

La liste des travaux supplémentaires de renouvellement des couches de surface de chaussées est jointe en annexe.

Dispositif 2 : chantiers d'investissement routier

BP 2022 - Section d'exploitation : 2 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 4 920 000 € (1 800 000 € d'AP)
DMO 2022 - Section d'investissement : - 900 000 € (+ 2 000 000 € d'AP)
Total : 4 022 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : - 494 000 € (+ 600 000 € en AP)

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Les objectifs poursuivis sont :

- réaliser des projets à vocation sécuritaire ;
- réaliser des projets permettant d'adapter le réseau routier existant aux besoins en constante évolution.

Section d'investissement :

- **RD 25 - calibrage et renforcement : carrefour RD 1 jusqu'à Ainvelle** hors AP
CP : - 3 000 €

Les travaux de calibrage et de renforcement entre la RD 1 et Ainvelle sont terminés, la présente inscription budgétaire permettra de solder l'opération.

- **RD 4 - calibrage et renforcement à Harol** hors AP
CP : - 3 900 €

Les travaux de calibrage et de renforcement à Harol sont terminés, la présente inscription budgétaire permettra de solder l'opération.

- **RD 11 - aménagement de sécurité Hôtel des Cascades à Le Tholy** hors AP
CP : - 7 100 €

Les travaux de dégagement de visibilité au droit de l'Hôtel des Cascades à Le Tholy sont terminés, la présente inscription budgétaire permettra de solder l'opération.

- **RD 157 - stabilisation de talus à Arches** hors AP
CP : - 10 000 €

Les travaux de stabilisation de talus à Arches sont terminés, la présente inscription budgétaire permettra de solder l'opération.

- **RD 166 A - giratoire accès Ecoparc à Chavelot** AP : 0 €
CP : + 180 000 €

Le projet consiste à aménager un giratoire de rayon 25 m sur la RD 166A à l'entrée du futur Ecoparc sur le territoire de la Commune de Chavelot. La présente inscription permettra d'affecter le reste des crédits pour réaliser cette opération et la prise en compte des révisions de prix.

- **Voie Verte - rétablissement à Saulxures-sur-Moselotte** AP : 0 €
CP : - 250 000 €

Les sociétés Scierie Germain-Mougenot et Lorraine Pellets ont pour projet de développer leur activité sur le site de Saulxures-sur-Moselotte qui se trouve actuellement relativement enclavé. L'accès aux nouvelles installations industrielles nécessite donc de créer une nouvelle voirie lourde et de dévoyer la voie verte actuelle. La réalisation de cette nouvelle voie d'accès poids lourds est prévue sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Saulxures-sur-Moselotte. Celle de la nouvelle voie verte est prise en charge par le Conseil départemental. Pour des raisons d'intérêt technique et de réalisation, un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département au bénéfice de la Commune de Saulxures-sur-Moselotte est envisagé. Cependant, les études menées par la commune ne connaissant pas d'avancée notable pour une réalisation des travaux en 2022, il est proposé de retirer les crédits correspondants.

- **RD 6 - calibrage et renforcement entre Haillainville et Rehaincourt** AP : + 300 000 €
CP : 0 €

Cette section de route départementale nécessite une intervention sur un linéaire de 3 400 m pour renforcer sa structure et d'adapter sa largeur. Afin de prendre en compte la hausse de prix des enrobés, il est proposé d'abonder la ligne de crédits correspondante de 300 000 € en AP.

- **RD 18 - calibrage et renforcement entre Norroy et Saint-Remimont** AP : + 300 000 €
CP : - 450 000 €

Cette section de route départementale nécessite une intervention sur un linéaire de 3 700 m pour renforcer sa structure et d'adapter sa largeur. Les acquisitions foncières nécessaires à l'opération ne sont pas finalisées à ce jour et engendrent de ce fait un retard dans la consultation des entreprises et le démarrage des travaux. Aussi, il est proposé de retirer 450 000 € en CP et d'abonder la ligne de 300 000 € en AP, afin de tenir compte de la hausse des prix des enrobés.

- **RD 67A - aménagement cyclable temporaire du tour du lac à Xonrupt-Longemer** hors AP
CP : + 50 000 €

Dans le cadre de l'aménagement du tour du lac de Xonrupt-Longemer, une réflexion est en cours pour réaliser un itinéraire cyclable et piétons. A cette fin, une phase de test est envisagée avant de pérenniser l'aménagement si son fonctionnement est approuvé. La présente inscription budgétaire permettra de procéder aux travaux de balisage et de signalisation de la phase de test provisoire.

Action 4 : intervenir en priorisant les chantiers de réfection de routes départementales dans les traversées d'agglomération

BP 2022 - Section d'investissement : 3 000 000 € (1 000 000 € en AP)

Total : 3 000 000 €

Dispositif 2 : réalisation des chantiers

BP 2022 - Section d'investissement : 3 000 000 € (1 000 000 € en AP)

Total : 3 000 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 20 000 € (+ 10 000 € en AP)

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Les aménagements de traverses d'agglomération consistent à accompagner les communes dans leurs projets d'aménagement de bourg lorsqu'une route départementale est concernée. Le Département assure le renouvellement de chaussée ; suivant son état, il peut s'agir d'une simple couche de roulement ou d'un décaissement généralisé.

Les opérations inscrites à cette action correspondent toutes à une programmation conjointe entre la commune concernée et le Département pour la réalisation des travaux de voirie et trottoirs sur le domaine public départemental.

Afin d'optimiser la mobilisation des crédits nécessaires, les opérations inscrites en CP sont gérées dans leur globalité sur une ligne unique : la répartition des crédits concernés fait l'objet d'une inscription en Commission permanente.

- **RD 39 - aménagement de la traverse de Girancourt** AP : + 10 000 €
CP : + 40 000 €

Cette opération, en groupement de commandes avec la commune, consiste à réaliser des poutres de rives sur la chaussée actuelle et à reprendre intégralement la couche de roulement, parallèlement aux travaux d'aménagement de trottoirs à engager par la commune. La présente inscription permettra la prise en compte des révisions de prix.

- **RD 414 - aménagement de la traverse de Roville-aux-Chênes** AP : 0 €
CP : - 20 000 €

Les travaux d'aménagement de la traverse de Roville-aux-Chênes sont terminés, la présente inscription budgétaire permettra de solder l'opération

- **RD 11 - aménagement de la traverse de Le Tholy** hors AP
CP : + 58 000 €

Les travaux consistent, en groupement de commandes avec la commune, à reprendre ponctuellement en décaissement généralisé la chaussée existante aux endroits présentant un état d'usure avéré et à reprendre l'intégralité de la couche de roulement en accompagnement des travaux d'aménagement communaux. La présente inscription permettra la prise en compte des travaux supplémentaires imprévus et la révision des prix.

- **RD 39 - aménagement de la traverse de Circourt** hors AP
CP : + 21 000 €

Cette opération fait l'objet d'un transfert de maîtrise d'ouvrage du Département vers la commune. Dans le cadre de cette convention, le Département prend en charge le renouvellement complet des structures de chaussée. Le décompte général et définitif des travaux fait apparaître un état de sommes dues par le Département supérieur à celui initialement fixé dans la convention. La présente inscription budgétaire permettra de verser à la commune les sommes dues par le Département dans le cadre de la convention de transfert.

- **Traverses d'agglomérations gérées en CP** hors AP
CP : - 79 000 €

Ce retrait de crédits permettra d'abonder les lignes encore existantes des traverses de Circourt, à hauteur de 21 000 € et du Tholy, à hauteur de 58 000 €. Ainsi la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec Circourt pourra être soldée. De même, les travaux supplémentaires et les révisions de prix relatifs à la traverse du Tholy pourront être réglés.

Action 5 : préserver un niveau de qualité adapté des équipements routiers

BP 2022 - Section d'exploitation : 500 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 385 000 €
Total : 885 000 €

Dispositif 2 : signalisation verticale

BP 2022 - Section d'investissement : 160 000 €
Total : 160 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 50 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :
 - signalisation de jalonnement : + 50 000 €.

Le Département accompagne la Commune de Neufchâteau dans la reprise de son schéma de signalisation directionnelle et doit, à ce titre, participer au remplacement des mentions de signalisation à vocation départementale. Le financement de cette action nécessite une inscription budgétaire complémentaire de 30 000 €.

Le Département participe également à la mise en place de balises d'alerte au niveau des corniches du massif vosgien. Cette action nécessite 15 000 € de crédits supplémentaires.

Le marché de signalisation horizontale actuellement en cours est soumis à des indemnités d'imprévision dues aux modifications générales de l'exécution du marché liées à la COVID. Le financement de ces indemnités requiert une inscription budgétaire complémentaire de 5 000 €.

Action 6 : mener des actions de prévention en faveur de la sécurité routière

BP 2022 - Section d'exploitation : 26 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 250 000 €
Total : 276 000 €

Dispositif 3 : petits aménagements de sécurité

BP 2022 - Section d'investissement : 250 000 €
Total : 250 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : 0 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :
 - réaliser les petits travaux ponctuels d'aménagement de sécurité.

Il s'agit de réaliser certains travaux en régie (par exemple : bordurage de petits rayons) ainsi que les reprises ponctuelles sur le réseau routier lorsqu'elles ont une vocation de sécurité routière.

Il vous est proposé de mettre à jour la liste des aménagements prévus en 2022, tels qu'indiqués en annexe.

Action 7 : réaliser l'entretien courant global des routes départementales

BP 2022 - Section d'exploitation : 1 999 500 €

BP 2022 - Section d'investissement : 65 000 €

Total : 2 064 500 €

Dispositif 1 : entretien courant de la route

BP 2022 - Section d'exploitation : 964 100 €

Total : 964 100 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 15 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Les objectifs poursuivis sont :

- faire intervenir des entreprises privées sur des opérations ponctuelles d'entretien ;
- pouvoir louer du matériel spécifique pour entretenir le domaine public départemental ;
- acquérir du petit matériel et des consommables pour les unités territoriales ;
- acquérir des fournitures pour le fonctionnement du laboratoire routier ;
- engager dans les plus courts délais les réparations des dégâts sur le domaine public dans l'attente des remboursements des auteurs connus ;
- acquérir les vêtements de travail et les équipements de protection individuelle destinés à l'ensemble des agents de la collectivité.

L'augmentation des crédits sur cette ligne permettra de recycler les stocks de pneus accumulés dans les centres routiers du Département et de gérer le traitement d'autres produits inertes ou dangereux stockés eux aussi sur les sites des trois unités territoriales.

Action 9 : mettre en œuvre le programme d'aménagement sur les itinéraires structurants

BP 2022 - Section d'exploitation : 16 500 €
BP 2022 - Section d'investissement : 5 721 000 € (2 517 000 € d'AP)
DMO 2022 - Section d'investissement : + 292 000 € (+ 250 000 € d'AP)
Total : 6 029 500 € (2 767 000 € d'AP)

Dispositif 2 : réalisation des chantiers d'investissement sur le réseau structurant

BP 2022 - Section d'investissement : 4 900 000 € (2 517 000 € d'AP)
DMO 2022 - Section d'investissement : + 292 000 € (+ 250 000 € d'AP)
Total : 5 192 000 € (2 767 000 € d'AP)

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 700 000 € (+ 700 000 € en AP)

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Les aménagements d'itinéraires font suite à des études d'avant-projet sommaire d'itinéraire.

- **RD 165 - aménagement de l'itinéraire Dompaire - Vittel** AP : + 250 000 €
CP : + 250 000 €

L'opération concerne la réalisation de deux sections de restructuration de chaussée comprenant le contournement de Vittel ainsi que la liaison Vittel - Contrexéville et le giratoire entre les deux sections. La présente inscription permettra l'ajustement des crédits suite à l'estimation définitive et la prise en compte des révisions de prix.

- **RD 415 - restructuration de l'itinéraire Saint-Dié-des-Vosges - Fraize** AP : + 290 000 €
CP : +290 000 €

L'opération comprend la réalisation de deux sections de restructuration de chaussée avec, la première à la sortie de Sainte-Marguerite et Anould, la seconde dans l'agglomération d'Anould. La présente inscription permettra la prise en compte des révisions de prix.

- **RD 424 - aménagement de l'itinéraire Col de la Chipotte et Col du Hantz**

AP: + 160 000 €

CP: + 160 000 €

L'opération comprend la réalisation de quatre sections de restructuration de chaussée avec, la première dans la traverse d'Etival-Clairefontaine, la seconde entre Moyenmoutier et Senones, la troisième dans l'agglomération de Senones et la quatrième dans l'agglomération de La Petite Raon. La présente inscription permettra la prise en compte des révisions de prix.

Action 14 : promouvoir et expérimenter des techniques routières plus écologiques

BP 2022 - Section d'investissement : 500 000 €

Total : 500 000 €

Dispositif 1 : promotion des techniques d'entretien innovantes

BP 2022 - Section d'investissement : 500 000 €

Total : 500 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 130 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Restructuration de chaussées avec des techniques innovantes :

- **RD 71 - renforcement de chaussée entre Grand et la limite de la Haute Marne**

hors AP

CP : + 130 000 €

Les travaux de renforcement de chaussée de cette section de 6 km seront réalisés avec trois techniques différentes (bitume modifié) afin de permettre d'analyser dans le temps le comportement de la chaussée sur des routes de 4^{ème} catégorie. La présente inscription permettra la prise en compte des révisions de prix.

Détail des inscriptions budgétaires

SECTION D'INVESTISSEMENT - GESTION EN AP					
Informations comptables		Intitulé de l'AP	Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en AP (en €)	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature				
23	2315	RD 165 - AMENAGEMENT DE L'ITINERAIRE DOMPAIRE VITTEL - CARREFOUR DE BEGNECOURT	RD 165 - AMENAGEMENT DE L ITINERAIRE DOMPAIRE VITTEL - CARREFOUR DE BEGNECOURT	250 000,00	250 000,00
23	2315	RD166A GIRATOIRE ACCES ECOPARC CHAVELOT	RD166A GIRATOIRE ACCES ECOPARC CHAVELOT	0,00	180 000,00
23	2315	RD18 CALIBRAGE RENFT NORROY ET SAINT REMIMONT	RD18 CALIBRAGE RENFT ENTRE NORROY ET ST REMIMONT	300 000,00	-450 000,00
23	2315	RD39 AMGT TRAVERSE GIRANCOURT	RD39 AMGT TRAVERSE GIRANCOURT-AP	10 000,00	40 000,00
23	2315	RD 414 AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE ROVILLE AUX CHENES	RD414 ROVILLE AUX CHENES AMGT TRAVERSE	0,00	-20 000,00
23	2315	RD 415-RESTRUCTURATION DE L'ITINERAIRE SAINT-DIE-FRAIZE	RD415-RESTRUCTURATION DE L ITINERAIRE SAINT-DIE-FRAIZE	290 000,00	290 000,00
23	2315	RD424 AMENAGEMENT ITINERAIRE COL DE LA CHIPOTTE ET COL DU HANTZ	RD424 AMENAGEMENT ITINERAIRE COL DE LA CHIPOTTE ET COL DU HANTZ	0,00	160 000,00
23	2315	RD6 CALIB RENT ENTRE HAILLAINVILLE ET REHAINCOURT	RD6 CALIB RENFT ENTRE HAILLAINVILLE ET REHAINCOURT	300 000,00	0,00
23	2315	VOIE VERTE RETABLISSEMENT SAULXURES SUR MOSELOTTE	VOIE VERTE RETABLISSEMENT A SAULXURES SUR MOSELOTTE	0,00	-250 000,00
Total investissement - gestion en AP :				1 150 000,00	200 000,00

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
011	611	COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS ULTIMES PARC	15 000,00
Total exploitaiton:			15 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - GESTION HORS AP			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
23	2315	DISPOSITIF TRAVERSES D AGGLOMERATION	-79 000,00
23	2315	RD11 AMGT TRAVERSE LE THOLY	58 000,00
23	2315	RD11 LE THOLY AMGT SECURITE HOTEL CASCAD	-7 100,00
23	2315	RD157 STABILISATION TALUS ARCHES	-10 000,00
23	2315	RD25 CALIB ET RENFT CARREF RD1 AINVELLE	-3 000,00
23	2315	RD39 AMENAGEMENT TRAVERSE DE CIRYCOURT	21 000,00
23	2315	RD4 HAROL CALIBRAGE RENFORCEMENT	-3 900,00
23	2315	RD67 AMGT TOUR DU LAC XONRUPT LONGEMER	50 000,00
23	2315	RD71 RENFT CHAUSSEE GRAND ET LIMITE HAUTE MARNE	130 000,00
23	2315	SIGNALISATION DE JALONNEMENT	50 000,00
23	2315	TRAVAUX SURFACE CHAUSSEE	2 600 000,00
Total investissement - gestion hors AP :			2 806 000,00

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 17 soumis à son examen,

Vu l'avis des commissions compétentes :

- la Commission Territoires, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,
- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver les propositions d'actions décrites ci-dessus relevant de la thématique « Assurer la performance du réseau routier départemental en intégrant des objectifs de sécurité et de transition écologique », selon les inscriptions budgétaires énoncées précédemment.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33419-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

**RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT DES COUCHES DE ROULEMENT
MATERIAUX ENROBES**

Canton(s)	Communes	RD	PR début	PR fin	Tonnage
CHARMES	RUGNEY	D55D	1 + 45	1 + 415	15
DARNEY	DOMPAIRE	P_ExD28	0 + 0	0 + 363	450
	GIRANCOURT	D39	20 + 580	19 + 1017	550
	RELANGES, DARNEY	D164	57 + 711	60 + 86	TRAVAUX PREPARATOIRES
	PROVENCHERES-LES-DARNEY, RELANGES	D164	52 + 0	57 + 194	TRAVAUX PREPARATOIRES
	PROVENCHERES-LES-DARNEY, RELANGES	D164	52 + 0	57 + 194	1600
EPINAL-2	EPINAL	D42	0 + 980	1 + 570	680
GERARDMER	GERBEPAL, XONRUPT-LONGEMER	D8	12 + 270	14 + 163	250
	BARBEY-SEROUX	D31	19 + 970	20 + 460	135
	ARRENTES-DE-CORCIEUX, BARBEY-SEROUX	D31	17 + 333	19 + 970	200
	XONRUPT-LONGEMER	D67A	0 + 0	2 + 825	770
	XONRUPT-LONGEMER	D67A	2 + 825	4 + 172	1300
	GERARDMER	D486	30 + 645	31 + 520	375
LE THILLOT	RUPT-SUR-MOSELLE	D466	11 + 265	13 + 80	1530
LE VAL-D'AJOL	BELLEFONTAINE	D3	103 + 800	105 + 756	450
	HADOL	D12	32 + 580	33 + 540	41
	LE CLERJUS	D20	13 + 0	13 + 512	170
MIRECOURT	MAZIROT	D10B	2 + 26	2 + 877	610
REMIREMONT	SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	D42	26 + 254	26 + 750	400
	REMIREMONT	D466	3 + 405	3 + 432	45
	REMIREMONT	D466GIR15	0 + 0	0 + 58	150
ST-DIE DES VOSGES-1	JEANMENIL	D32	30 + 289	30 + 445	60
VITTEL	HAGNEVILLE-ET-RONCOURT, MALAINCOURT	D22	7 + 215	8 + 998	470

ANNEXE
PETITS AMENAGEMENTS DE SECURITE

CANTON	RD	Point de repère	ID	COMMUNE	NATURE DES TRAVAUX	ESTIMATION TTC
LE VAL D'AJOL	D3	88+548 à 89+58	1464	RASEY/XERTIGNY	Aménagement de carrefour	30 000,00
LA BRESSE	D34	23+0 à 23+44	912	CORNIMONT	Aménagement de carrefour	50 000,00
LE THILLOT	D486	0+0 à 0+30	836	LE THILLOT/Col des Croix	Aménagement de carrefour	12 000,00
REMIREMONT	D3	103+975 à 104+30	1675	BELLEFONTAINE	Aménagement de carrefour	11 000,00
LE VAL D'AJOL	D12	36+250	1852	HADOL	Sécurisation virage	15 000,00
CHARMES	D28/D33	24+950	1853	BRANTIGNY	Aménagement de carrefour	30 000,00
BRUYERES	D44G/D50	0+680 à 0+700	1869	BRUYERES	Aménagement de carrefour	30 000,00
REMIREMONT	D34/D26	4+200 à 4+255	1868	RAON AUX BOIS	Aménagement de carrefour	41 000,00
LA BRESSE	D11	25+840 à 26+179	1842	LE THOLY	Dégagement de visibilité	15 000,00
NON AFFECTES						16 000,00
						250 000,00

RAPPORT N° 18

POUR SUIVRE UNE COMMUNICATION OFFENSIVE AUPRÈS DES VOSGIENS ET DES AGENTS

(Rapport présenté par M. Jérôme MATHIEU)

RAPPORT

M. le Président, chers collègues, le rapport n° 18 vise à renforcer les partenariats avec les médias internes et externes. C'est un abondement budgétaire pour Vosges Télévision à hauteur de 80 000 € pour faciliter la réflexion sur le fonctionnement de la chaîne. Ce sont donc + 80 000 € en exploitation par rapport à ce qui a été prévu au budget primitif.

DÉBATS

M. le Président : Merci. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je vais soumettre le rapport à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Le rapport n° 18 « Poursuivre une communication offensive auprès des Vosgiens et des agents » est voté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 19 « Doter la collectivité d'un système d'information adapté, réactif et novateur ».

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

Poursuivre une communication offensive auprès des Vosgiens et des agents

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Administration générale

Avis budgétaire :

Proposition d'action soumise à l'approbation du Conseil départemental

Seuls les actions et les dispositifs du Plan ayant une incidence budgétaire sont recensés ci-après.

Action 3 : réaliser des partenariats avec des médias externes	+ 80 000 € en exploitation
---------------------------------------------------------------	-------------------------------

TOTAL :	+ 80 000 € en exploitation
----------------	---------------------------------------

Action 3 : réaliser des partenariats avec les médias externes

BP 2022 - Section d'exploitation : 900 500 €

Total : 900 500 €

Dispositif 1 : Vosges Télévision

BP 2022 - Section d'exploitation : 820 500 €

Total : 820 500 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 80 000 €

Total : + 80 000 €

- Présentation de l'action et justification des crédits demandés :

Afin de faciliter les conditions de fonctionnement actuelles de Vosges Télévision, il est proposé d'abonder les crédits prévus au budget primitif, à hauteur de 80 000 €.

Détail des inscriptions budgétaires

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
65	6568	CONTRAT OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC VOSGES TELE	80 000,00
Total exploitable:			80 000,00

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 18 soumis à son examen,

Vu l'avis de la commission compétente :

- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver la proposition d'action décrite ci-dessus relevant de la thématique « Poursuivre une communication offensive auprès des Vosgiens et des agents », selon les inscriptions budgétaires énoncées précédemment.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33521-BF-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

RAPPORT N° 19

DOTER LA COLLECTIVITÉ D'UN SYSTÈME D'INFORMATION ADAPTÉ, RÉACTIF ET NOVATEUR

(Rapport présenté par M. Jérôme MATHIEU)

RAPPORT

C'est un rapport sur le numérique et sur les besoins internes en numérique. Il est proposé de retirer globalement 50 000 €, - 20 000 € d'ajustement en exploitation et - 30 000 € en investissement. Ce sont des crédits d'investissement sur le système informatique pour lutter toujours plus efficacement contre l'hameçonnage. C'est pour la sécurité de nos systèmes informatiques.

Nous allons restituer 80 000 € sur l'assistance à l'ensemble des agents. Ce n'est pas un désengagement vis-à-vis des agents. Au contraire, les commandes anticipées et la réflexion sur le numérique responsable nous permettent de rendre des crédits à hauteur de 80 000 €. C'est plutôt un coup de chapeau aux agents sur le fonctionnement.

Par contre, nous avons une demande de crédits supplémentaires pour la gestion de la plateforme sur le patrimoine bâti qui est gérée en interne par le service et aussi pour la carte ZAP, ce qui nous fait un ajustement global de - 50 000 €, - 20 000 € en exploitation et - 30 000 € en investissement.

DÉBATS

M. le Président : Je vous remercie. Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je sou mets le rapport n° 19 à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Le rapport n° 19 « Doter la collectivité d'un système d'information adapté, réactif et novateur » est voté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 20 « Disposer d'un patrimoine adapté et optimisé prenant en compte les enjeux de la transition écologique ». Je donne la parole à Véronique MARCOT.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

Doter la collectivité d'un système d'information adapté, réactif et novateur

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Administration générale

Avis budgétaire :

Proposition d'actions soumise à l'approbation du Conseil départemental

Seuls les actions et les dispositifs du Plan ayant une incidence budgétaire sont recensés ci-après.

Action 1 : garantir la disponibilité du système d'information	- 20 000 € en exploitation
	- 45 000 € en investissement

Action 2 : accompagner la digitalisation des politiques publiques	+ 60 000 € en investissement
-------------------------------------------------------------------	---------------------------------

Action 3 : impulser et développer les usages du numérique	- 45 000 € en investissement
-----------------------------------------------------------	---------------------------------

TOTAL :	- 50 000 € - 20 000 € en exploitation - 30 000 € en investissement
----------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

Action 1 : garantir la disponibilité du système d'information

BP 2022 - Section d'exploitation : 654 660 €
BP 2022 - Section d'investissement : 1 457 940 €
Total : 2 112 600 €

Dispositif 1 : sécurité du système d'information

BP 2022 - Section d'exploitation : 50 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 6 500 €
Total : 56 500 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : - 40 000 €
Section d'investissement : + 50 000 €
Total : + 10 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

La hausse permanente des attaques informatiques et la multiplication des méthodes utilisées pour ces attaques imposent une attention permanente pour assurer la sécurité du système d'information de notre collectivité.

Ce constat est partagé par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), organisme d'Etat. Ce dernier a notamment lancé une campagne importante d'appui aux collectivités afin de faire globalement évoluer la prise en compte de la sécurité numérique à tous les échelons.

Le Conseil départemental a ainsi pu bénéficier de cet accompagnement afin de réaliser un audit de sécurité, pris en charge à 100 % par l'ANSSI. Ce dispositif nous permet donc de restituer les crédits prévus au budget primitif pour un montant de 40 000 €.

Il est toutefois proposé d'augmenter les crédits d'investissement afin de doter notre système d'information d'un système anti-hameçonnage d'ici la fin de l'année, solution d'un montant de 50 000 €.

Dispositif 2 : assistance à l'ensemble des agents

BP 2022 - Section d'exploitation : 133 800 €
BP 2022 - Section d'investissement : 1 008 000 €
Total : 1 141 800 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : - 80 000 €
Total : - 80 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Les commandes anticipées en fin d'année 2021 et de début d'année 2022, visant à limiter l'impact de la pénurie de composants électroniques en cours, permettent de déployer le plan de renouvellement du parc de la collectivité et de faire face aux nouveaux besoins.

Une réflexion, en cours, afin d'intégrer dans le parc informatique la notion de numérique responsable (acquisition de matériel reconditionné, réduction de l'empreinte carbone de nos outils) permet de restituer dès à présent 80 000 € sur cette thématique.

Dispositif 3 : mise à disposition d'une infrastructure adaptée

BP 2022 - Section d'exploitation : 102 100 €
BP 2022 - Section d'investissement : 363 000 €
Total : 465 100 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : - 30 000 €
Total : - 30 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Le choix de scénario nous permettant de faire durer une année de plus certains équipements d'infrastructures (baies de stockage notamment), permet de restituer des crédits pour un montant de 30 000 €.

Dispositif 4 : maintenance des progiciels

BP 2022 - Section d'exploitation : 368 760 €
BP 2022 - Section d'investissement : 80 440 €
Total : 449 200 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 20 000 €
Section d'investissement : + 15 000 €
Total : + 35 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

La prise en compte de factures, reçues en début d'année, qui n'avaient pas pu être intégrées au compte administratif 2021, nécessite l'affectation de crédits supplémentaires à hauteur de 20 000 € en section d'exploitation.

Par ailleurs, l'adaptation de nos solutions numériques aux évolutions réglementaires imposées par l'Etat et non-anticipables, nécessite des crédits supplémentaires pour un montant de 15 000 € (système d'information d'aides aux personnes âgées, MDPH, transfert de données) en section d'investissement.

Action 2 : accompagner la digitalisation des politiques publiques

BP 2022 - Section d'exploitation : 440 600 €
BP 2022 - Section d'investissement : 750 000 €
Total : 1 190 600 €

Dispositif 2 : équipement des agents en cohérence avec leurs missions

BP 2022 - Section d'investissement : 690 000 €
Total : 690 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 60 000 €
Total : + 60 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Les marchés d'acquisition de la plateforme de gestion du patrimoine bâti départemental, ainsi que celui de la solution de gestion de la carte ZAP se sont révélés supérieurs aux projections administratives (lors des campagnes d'étude préalable).

Ces projets, structurants pour notre collectivité, nécessitent ainsi d'abonder la section d'investissement pour un montant de 60 000 €.

Action 3 : impulser et développer les usages du numérique

BP 2022 - Section d'investissement : 190 000 €

Total : 190 000 €

Dispositif 1 : mise en place d'actions innovantes internes

BP 2022 - Section d'investissement : 40 000 €

Total : 40 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : - 25 000 €

Total : - 25 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Afin de compenser les demandes de crédits supplémentaires de la direction, il est proposé de restituer 25 000 € et de décaler ainsi la généralisation des signatures électroniques à tous les agents (déploiement qui était prévu sur 2022 et 2023) qui ne se déploiera que sur 2023.

Dispositif 3 : pilotage du déploiement d'outils transverses - parapheur électronique

BP 2022 - Section d'investissement : 55 000 €

Total : 55 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : - 20 000 €

Total : - 20 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Afin de compenser les demandes de crédits supplémentaires de la direction, il est proposé de restituer 20 000 € et de décaler le déploiement des nouvelles salles de visioconférence (quatre étaient prévues sur 2022). Deux nouvelles salles seront ainsi déployées sur l'année en cours.

Détail des inscriptions budgétaires

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
011	6156	MAINTENANCE PROGICIELS	20 000,00
011	62268	PRESTATIONS SECURITE	-40 000,00
Total exploitaiton:			-20 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - GESTION HORS AP			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
20	2051	LICENCES PROGICIELS	55 000,00
20	2051	LICENCES SECURITE	50 000,00
21	21838	ACQUISITION MATERIEL	-25 000,00
21	21838	MATERIEL INFORMATIQUE ET IMPRESSION	-80 000,00
21	21838	SERVEURS ET SYSTEME	-30 000,00
Total investissement - gestion hors AP :			-30 000,00

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 19 soumis à son examen,

Vu l'avis de la commission compétente :

- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver les propositions d'actions décrites ci-dessus relevant de la thématique « Doter la collectivité d'un système d'information adapté, réactif et novateur », selon les inscriptions budgétaires énoncées précédemment.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33386-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

RAPPORT N° 20

DISPOSER D'UN PATRIMOINE ADAPTÉ ET OPTIMISÉ PRENANT EN COMPTE LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

(Rapport présenté par Mme Véronique MARCOT)

RAPPORT

Sur cette délibération, nous allons abonder les crédits à hauteur de 1 344 500 € en exploitation et 321 500 € en investissement.

Sur l'action 1 « Mise à jour et mise en œuvre de la stratégie d'investissement », dans le dispositif 2 « Réhabilitation ou reconstruction de collèges », il s'agit d'abonder de 2 035 000 € en crédit de paiement et de 17 000 000 € en autorisation de programme, dont 2 000 000 € en crédit de paiement pour le Collège de Vagney pour permettre le paiement des travaux réalisés sur l'année 2022. Puis, il avait été acté dans la future reconstruction du Collège de Châtenois 17 000 000 € en autorisation de programme et 30 000 € en crédit de paiement pour lancer les premiers diagnostics et le recrutement d'un programmiste.

Sur le dispositif 3 « Réhabilitation ou reconstruction des bâtiments hors collèges », il s'agit notamment de retirer 1 480 000 € de crédits de paiement et de rajouter en autorisation de programme 1 000 000 €. Cela concerne notamment :

- la gendarmerie du Thillot : 1 000 000 € en autorisation de programme complémentaire et un retrait de 1 800 000 € à cause d'un décalage des travaux sur 2023, ce qui permettra d'ajuster les crédits de paiement ; on tiendra compte de l'augmentation des matériaux et des révisions en cours de travaux ;
- concernant la MSVS de Remiremont - aménagement de l'espace Majorelle, il s'agit de permettre le paiement des travaux réalisés en 2022 pour 300 000 € ;
- puis, nous avons + 20 000 € pour la MSAP de Bruyères.

Sur l'action 2 « Améliorer l'impact environnemental du patrimoine bâti », dans le dispositif 2 « Chantier d'amélioration thermique des collèges », nous avons 500 000 € complémentaires en investissement et + 500 000 € en autorisation de programme. Il s'agit notamment :

- des travaux de réfection des toitures de l'ensemble des bâtiments à Bruyères. Cette autorisation complémentaire est nécessaire pour prendre en compte l'augmentation importante des matériaux et des révisions en cours ; les crédits permettront de payer tout ce qui a été réalisé en 2022 ;
- sur les grosses réparations - contrats de maintenance des collèges, ce sont + 200 000 €, afin de prendre en compte le matériel complémentaire intégré dans les contrats de maintenance préventive et corrective sur les installations thermiques.

Dans le dispositif 3 « Chantiers d'amélioration thermique sur les bâtiments hors collèges », ce sont + 105 000 € en section d'investissement, afin d'assurer des travaux de maintenance préventive toujours sur les installations thermiques, y compris toutes nos obligations légales. Cela concerne l'ensemble des bâtiments qui ne sont pas des collèges.

Sur l'action 4 « Mener des opérations d'entretien et d'amélioration du patrimoine bâti », dans le dispositif 1 « Chantier d'amélioration des conditions d'usage et d'enseignement dans les collèges », ce sont + 62 000 € en section d'investissement, + 1 300 000 € en autorisation de programme. Ce sont entre autres :

- hors autorisation de programme, + 37 000 € pour les collèges ;
- pour Saint-Dié-des-Vosges – Collège Souhait, il s'agit du réaménagement du rez-de-chaussée de l'externat et des anciens locaux SEGPA ; une autorisation de programme de 1 000 000 € sera nécessaire pour prendre en compte l'augmentation des matériaux ;
- pour Fraize, il s'agit de l'aménagement d'un accès livraisons pour la demi-pension (+ 300 000 € en autorisation de programme). L'accès actuel des livraisons pour la demi-pension se fait par une ruelle étroite, ce qui entraîne des problèmes de sécurité et de nuisances vis-à-vis des riverains. Il est proposé de créer un nouvel accès depuis l'aire de stationnement des cars scolaires. La présente inscription permettra d'effectuer les études préparatoires pour une réalisation des travaux en 2023. Les 10 000 € de crédits de paiement permettront de faire cette étude.

Dans le dispositif 2 « Chantier d'amélioration des conditions d'usage dans les bâtiments hors collèges », il est proposé + 30 000 € en section d'exploitation, - 1 030 500 € en section d'investissement et + 650 000 € en autorisation de programme. Cela concerne tout un ensemble d'actions. Sur la section d'exploitation, il est notamment proposé d'ajouter 30 000 € sur « autres matières et fournitures divers bâtiments ». Pour la section d'investissement, hors autorisation de programme, vous avez la liste. Je ne vais pas trop m'y attarder.

Dans le cadre des opérations de gros entretien et d'adaptation des bâtiments hors collèges, certains travaux ont vu le déroulement de leur étude perturbée, nécessitant un report de certaines opérations. Cependant, d'autres aménagements ont pu être planifiés et nécessitent d'être financés suivant l'annexe jointe. Nous voyons par exemple que :

- sur le Musée départemental, on peut retirer 130 000 €. Comme nous avons les travaux d'aménagement du parvis, pour qu'il n'y ait pas interférence, ces travaux d'aménagement de l'accueil et de mise aux normes de l'accessibilité handicapée sont décalés au deuxième trimestre 2023 ;
- concernant les Archives départementales et les travaux de mise en service d'extension avec reprise du puits canadien, il y avait un problème de réalisation. Cela avait été porté au tribunal. Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours. La présente inscription permettra le paiement des études réalisées en 2022. Une autorisation complémentaire est nécessaire, afin de prendre en compte l'augmentation des matériaux et des révisions en cours de travaux ;
- s'agissant du centre d'exploitation principal de Bruyères, en autorisation de programme, ce sont + 200 000 € pour tenir compte de l'augmentation importante des matériaux et des révisions en cours ;
- c'est la même chose pour le centre d'exploitation principal de Neufchâteau, avec + 300 000 € en autorisation de programme. Par contre, cela se réalisera au deuxième trimestre 2023, donc nous pouvons retirer 600 000 € de crédits de paiement.

Pour l'action 5 « Poursuivre la mise en accessibilité du patrimoine bâti », dans le dispositif 1 « Mise en accessibilité des collèges », ce sont + 20 000 € en section d'investissement. Est notamment concerné le Collège de Liffol-le-Grand, avec des études de maîtrise d'œuvre qui viennent de commencer. Cela permet de payer ces études.

Pour l'action 8 « Gérer les locations de bâtiments, les espaces verts et le déneigement des sites », dans le dispositif 1 « Location de bâtiments, terrains, charges locatives, copropriétés et déménagements », ce sont 52 500 € en plus qui permettent le paiement des loyers et des charges des locaux loués par la collectivité et notamment la location de bâtiments, les honoraires et les charges locatives et de copropriété pour 52 500 €. Cela concerne notamment des charges locatives complémentaires pour le 23 rue de la Préfecture à Épinal, la MSVS

de Darney, la copropriété de Saint-Dié-des-Vosges, des loyers complémentaires pour les Archives départementales à Xertigny et la Médiathèque et des frais de notaires pour la Schlucht, le Collège de Thaon-les-Vosges, l'ex-Collège de Darney et le Pôle public de Vittel.

Dans le dispositif 4 « Impôts fonciers et taxes », ce sont + 75 000 € pour prendre en compte les impôts fonciers et taxes liées à la nouvelle location pour la MSVS de Golbey, à l'ex-Collège de Darney et au Pôle public de Vittel.

Concernant l'action 9 « Acheter, entretenir et faire fonctionner les véhicules », il s'agit de l'achat de véhicules pour 110 000 € dans le cadre de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) qui nous oblige à atteindre 35 % de véhicules légers propres sur l'ensemble de la flotte du Département. Il y aura donc une acquisition de véhicules légers électriques pour le pool général et les services, hors unités territoriales et Service Moyens techniques routiers. Il nous faut 110 000 € complémentaires pour réaliser cette opération.

Sur le dispositif 2 « Règlement de tous les carburants », ce sont + 280 000 € pour le règlement des dépenses de carburant, avec une hausse de 60,8 % du prix du gasoil et de 42 % du prix de l'essence pour faire face à toutes ces augmentations.

Dans le dispositif 3 « Achat de toutes les fournitures et pièces automobiles », ce sont 50 000 € supplémentaires, qui sont nécessaires aux ateliers pour faire face à la hausse des pièces détachées utiles en 2022 pour la réparation de tous les véhicules.

Sur l'action 11 « Fournir les fluides et gérer les contrats de maintenance », ce sont + 852 000 € en section d'exploitation pour couvrir tous les besoins liés à l'augmentation des fluides, etc. Nous voyons par exemple + 515 000 € pour l'énergie et les combustibles pour les collèges, + 200 000 € pour les réseaux de chaleur des collèges...

La présente inscription permettra de prendre en compte la maintenance des installations, l'entretien de matériels complémentaires, l'énergie et l'électricité des bâtiments départementaux, l'eau et assainissement (la part du Département dans le Pôle public de Vittel), l'énergie et le combustible des collèges mais également pour les réseaux de chaleur, donc toutes les augmentations dont je viens de parler.

Concernant l'action 13 « Gérer et entretenir les infrastructures numériques », ce sont + 5 000 € pour l'entretien et la maintenance des infrastructures. Il s'agit de prendre en compte la réalisation de travaux urgents sur les installations de téléphonie mobile.

J'en ai fini pour cette longue délibération concernant le patrimoine.

DÉBATS

M. le Président : Merci. C'est une délibération importante. Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je vais soumettre le rapport à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Le rapport n° 20 « Disposer d'un patrimoine adapté et optimisé prenant en compte les enjeux de la transition écologique » est voté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 21 « Adapter les ressources humaines aux besoins et aux moyens de la collectivité ». Je redonne la parole à Nathalie BABOUHOT.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

**Disposer d'un patrimoine adapté et optimisé
prenant en compte les enjeux de la transition écologique**

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Territoires

Avis budgétaire :

Commission Administration générale

Proposition d'actions soumise à l'approbation du Conseil départemental

Seuls les actions et les dispositifs du Plan ayant une incidence budgétaire sont recensés ci-après

Action 1 : mise à jour et mise en œuvre de la stratégie d'investissement	+ 555 000 € en investissement
Action 2 : améliorer l'impact environnemental du patrimoine bâti	+ 605 000 € en investissement
Action 4 : mener des opérations d'entretien et d'amélioration du patrimoine bâti	+ 30 000 € en exploitation - 968 500 € en investissement
Action 5 : poursuivre la mise en accessibilité du patrimoine bâti	+ 20 000 € en investissement
Action 8 : gérer les locations de bâtiments, les espaces verts et le déneigement des sites	+ 127 500 € en exploitation
Action 9 : acheter, entretenir et faire fonctionner les véhicules	+ 330 000 € en exploitation 110 000 € en investissement
Action 11 : fournir les fluides et gérer les contrats de maintenance	+ 852 000 € en exploitation

Action 13 : gérer et entretenir les infrastructures numériques

+ 5 000 €
en exploitation

TOTAL :

+ 1 666 000 €
+ 1 344 500 € en exploitation
+ 321 500 € en investissement

Action 1 : mise à jour et mise en œuvre de la stratégie d'investissement

BP 2022 - Section d'exploitation : 2 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 13 345 000 €
DMO 2022 - Section d'investissement : + 2 000 000 €
Total : 15 347 000 €

Dispositif 2 : réhabilitation ou reconstruction de collèges

BP 2022 - Section d'investissement : 9 600 000 €
Total : 9 600 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 2 035 000 € (+ 17 000 000 € en AP)

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

L'objectif poursuivi est de mener les grands chantiers structurants sur le patrimoine immobilier de la collectivité.

- **Collège de Thaon-les-Vosges** - 1 % artistique reconstruction du collège AP : 0 €
CP : + 5 000 €

L'artiste retenu dans le cadre du 1 % artistique suite à la construction du collège a terminé son œuvre ; la présente inscription permettra de solder son marché.

- **Collège de Vagney** - reconstruction du collège et requalification des aires extérieures AP : 0 €
CP : + 2 000 000 €

Les travaux sont actuellement en cours ; la présente inscription permettra le paiement des travaux réalisés sur l'année 2022.

- **Collège de Châtenois** - reconstruction du collège et requalification des aires extérieures AP : + 17 000 000 €
CP : + 30 000 €

Construit en 1968, de type métallique, le Collège de Châtenois ne répond plus aux exigences actuelles tant en matière de pédagogie et de disposition des locaux qu'en matière de réglementation thermique et notamment le décret tertiaire. L'AP proposée permet de couvrir

intégralement le coût de cette opération et la présente inscription en CP permettra de lancer les premiers diagnostics et le recrutement d'un programmiste.

Dispositif 3 : réhabilitation ou reconstruction des bâtiments hors collèges

BP 2022 - Section d'investissement : 3 710 000 € (400 000 € en AP)

Total : 3 710 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : - 1 480 000 € (+ 1 000 000 € en AP)

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

L'objectif poursuivi est de mener les grands chantiers structurants sur le patrimoine immobilier de la collectivité.

- **Gendarmerie de Le Thillot** - aménagement d'une nouvelle gendarmerie

AP : + 1 000 000 €

CP : - 1 800 000 €

La consultation des entreprises ayant été infructueuse, il convient de reprendre les études de projet, ce qui entraîne un décalage du démarrage des travaux début 2023. La présente inscription permettra d'ajuster les crédits de paiement.

Une autorisation complémentaire est nécessaire afin de prendre en compte l'augmentation importante des matériaux et des révisions en cours de travaux.

- **MSVS de Remiremont** - aménagement de l'Espace Majorelle

AP : 0 €

CP : + 300 000 €

Les travaux de cette opération ont débuté ; la présente inscription permettra le paiement des travaux réalisés en 2022.

- **création d'une MSVS - MSAP à Bruyères**

AP : 0 €

CP : + 20 000 €

La présente inscription permettra de réaliser des diagnostics complémentaires avant de lancer les études de programmation et la consultation de maîtrise d'œuvre.

Action 2 : améliorer l'impact environnemental du patrimoine bâti

BP 2022 - Section d'exploitation : 500 €
BP 2022 - Section d'investissement : 2 902 000 € (4 500 000 € d'AP)
DMO 2022 - Section d'investissement : + 50 000 €
Total : 2 952 500 €

Dispositif 2 : chantier d'amélioration thermique des collèges

BP 2022 - Section d'investissement : 2 643 000 € (4 500 000 € d'AP)
DMO 2022 - Section d'investissement : + 10 000 €
Total : 2 653 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 500 000 € (+ 500 000 € en AP)

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

L'objectif poursuivi est de mener des travaux d'amélioration thermique dans les collèges. La loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) du 23 novembre 2018 et notamment le « décret tertiaire » n° 2019-77 publié le 23 juillet 2019 et applicable depuis le 1^{er} octobre 2019, fixent les conditions de diminution des consommations d'une partie des bâtiments tertiaires. Ainsi, pour les bâtiments d'une surface de plus de 1 000 m², sur la base des consommations d'énergies d'une année de référence, il est nécessaire d'atteindre - 40 % de consommation en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050. Pour ce faire, après réalisation de pré-audits énergétiques, il va être établi au 2^{ème} semestre 2022, un Plan de transition énergétique qui sera le fil conducteur de notre intervention pour atteindre les objectifs fixés.

- **Bruyères** - travaux de réfection des toitures de l'ensemble des bâtiments

AP : + 500 000 €

CP : + 300 000 €

Les travaux de cette opération sont actuellement en cours et devraient être réceptionnés début 2023 ; la présente inscription permettra le paiement des travaux réalisés en 2022.

Une autorisation complémentaire est nécessaire afin de prendre en compte l'augmentation importante des matériaux et des révisions en cours de travaux.

- **grosses réparations** - contrats de maintenance des collèges

AP :	0 €
CP :	+ 200 000 €

Il convient d'assurer les travaux de maintenance préventive et corrective sur les installations thermiques, l'intrusion ainsi que des portes sectionnelles et piétonnes des collèges. La présente inscription permettra de prendre en compte le matériel complémentaire intégré dans le contrat ainsi que la pose de robinets thermostatiques connectés au Collège Clémenceau d'Epinal, dans le cadre des économies d'énergies.

Dispositif 3 : chantiers d'amélioration thermique sur les bâtiments hors collèges

BP 2022 - Section d'investissement : 187 000 € (1 500 000 € d'AP)

Total : 187 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 105 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

L'objectif poursuivi est de mener des travaux d'amélioration thermique dans les bâtiments hors collèges. La loi ELAN du 23 novembre 2018 et notamment le « décret tertiaire » n° 2019-77 publié le 23 juillet 2019 et applicable depuis le 1^{er} octobre 2019, fixent les conditions de diminution des consommations d'une partie des bâtiments tertiaires. Ainsi, pour les bâtiments d'une surface de plus de 1 000 m², sur la base des consommations d'énergies d'une année de référence, il est nécessaire d'atteindre - 40 % de consommation en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050. Pour ce faire, après réalisation de pré-audits énergétiques, il va être établi au 1^{er} semestre 2022, un Plan de transition énergétique qui sera le fil conducteur de notre intervention pour atteindre les objectifs fixés.

- **grosses réparations** - contrat de maintenance des bâtiments départementaux

AP :	0 €
CP :	+ 105 000 €

Il convient d'assurer les travaux de maintenance préventive et corrective sur les installations thermiques, l'intrusion ainsi que des portes sectionnelles et piétonnes des collèges. La présente inscription permettra de prendre en compte le matériel complémentaire intégré dans le contrat ainsi que la réalisation de liaisons GSM et la réfection de l'ascenseur de la Présidence.

Action 4 : mener des opérations d'entretien et d'amélioration du patrimoine bâti

BP 2022 - Section d'exploitation : 477 500 €
BP 2022 - Section d'investissement : 8 381 000 €
Total : 8 858 500 €

Dispositif 1 : chantier d'amélioration des conditions d'usage et d'enseignement dans les collèges

BP 2022 - Section d'exploitation : 145 500 €
BP 2022 - Section d'investissement : 3 165 000 €
Total : 3 310 500 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 62 000 € (+ 1 300 000 € en AP)

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Les objectifs poursuivis sont de :

- mener des travaux d'investissement dans les collèges ;
- améliorer significativement les conditions d'accueil, de travail et de sécurité des collèges concernés ;
- réaliser les travaux courants et les grosses réparations nécessaires dans les collèges ;
- réaliser les réparations urgentes et les interventions légères non programmées visant au bon fonctionnement des bâtiments.

Section d'investissement :

Hors autorisation de programme :

- collèges : + 37 000 €
Dans le cadre des opérations de gros entretien et d'adaptation des collèges, certains travaux ont vu le déroulement de leur étude perturbée nécessitant un report de certaines opérations. Cependant, d'autres aménagements ont pu être planifiés et nécessitent d'être financés suivant l'annexe jointe.

- **Saint-Dié-des-Vosges Souhait** - réaménagement du rez-de-chaussée de l'externat et des anciens locaux SEGPA
AP : + 1 000 000 €
CP : 0 €

Une autorisation complémentaire est nécessaire afin de prendre en compte l'augmentation importante des matériaux et des révisions en cours de travaux.

- **Monthureux-sur-Saône** - réhabilitation et réaménagement de l'externat et mise aux normes d'accessibilité handicapés avec création d'un ascenseur
AP : 0 €
CP : + 15 000 €

La présente inscription permettra de réaliser des études de diagnostics complémentaires avant la consultation pour les études de programmation.

- **Fraize** - aménagement d'un accès livraisons pour la demi-pension
AP : + 300 000 €
CP : + 10 000 €

L'accès actuel des livraisons pour la demi-pension se fait par une ruelle très étroite, ce qui entraîne des problèmes de sécurité et de nuisances vis-à-vis des riverains. Il est donc proposé de créer un nouvel accès depuis l'aire de stationnement des cars scolaires. La présente inscription permettra d'effectuer les études préparatoires pour une réalisation des travaux en 2023.

L'autorisation proposée couvre intégralement le coût de cette opération.

Dispositif 2 : chantier d'amélioration des conditions d'usage dans les bâtiments hors collèges

BP 2022 - Section d'exploitation : 310 000 €

BP 2022 - Section d'investissement : 5 116 000 € (500 000 € en AP)

Total : 5 426 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 30 000 €

Section d'investissement : - 1 030 500 € (+ 650 000 € en AP)

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Les objectifs poursuivis sont de :

- mener des travaux d'investissement dans les bâtiments départementaux ;
- améliorer significativement les conditions d'accueil, de travail et de sécurité des bâtiments départementaux ;
- réaliser les travaux courants et les grosses réparations nécessaires dans les bâtiments départementaux ;

- réaliser les réparations urgentes et les interventions légères non programmées visant au bon fonctionnement des bâtiments.

Section d'exploitation :

- autres matières et fournitures divers bâtiments : + 30 000 €
Achat de fournitures complémentaires pour l'exécution de travaux en régie.

Section d'investissement, hors autorisation de programme :

- bâtiments administratifs : + 48 000 €
- Centres d'exploitation des routes et Service Moyens techniques routiers : - 16 000 €
- bâtiments sécurité : + 48 500 €
- bâtiments sociaux et Maison de l'Enfance et de la Famille : + 33 000 €
- sites culturels : + 76 000 €
- Laboratoire vétérinaire : - 10 000 €
- ZA Mirecourt - Aéroport : + 30 000 €
- avances versées bâtiments départementaux hors collèges : - 430 000 €
- études, relevés et diagnostics et concours bâtiments sociaux : - 300 000 €
- bâtiment ESPE : aménagement pour accueil AVSEA : + 200 000 €

Dans le cadre des opérations de gros entretien et d'adaptation des bâtiments hors collèges, certains travaux ont vu le déroulement de leur étude perturbée, nécessitant un report de certaines opérations. Cependant, d'autres aménagements ont pu être planifiés et nécessitent d'être financés suivant l'annexe jointe.

- **Domremy** - création de sanitaires près de la Maison natale de Jeanne d'Arc et mise en accessibilité des sanitaires de l'esplanade de la Basilique
AP : 0 €
CP : + 10 000 €

Les travaux pour la mise en accessibilité des sanitaires de l'esplanade de la Basilique vont démarrer prochainement et devraient être soldés pour fin 2022 ; la présente inscription permettra le paiement des travaux réalisés en 2022.

- **Musée départemental** - travaux d'aménagement de l'accueil et de mise aux normes d'accessibilité handicapés
AP : 0 €
CP : - 130 000 €

Afin de ne pas interférer avec les travaux d'aménagement du parvis, ces travaux débiteront au cours du 2^{ème} trimestre 2023 ; la présente inscription tient compte de cet aménagement de planning.

- **Archives départementales** - travaux de mise en service de l'extension avec reprise du puits canadien
AP : + 150 000 €
CP : + 10 000 €

Les études de maîtrise d'œuvre sont actuellement en cours ; la présente inscription permettra le paiement des études réalisées en 2022.

Une autorisation complémentaire est nécessaire afin de prendre en compte l'augmentation importante des matériaux et des révisions en cours de travaux.

- **Centre d'exploitation principal de Bruyères** - construction d'un abri à sel

AP : + 200 000 €

CP : 0 €

Une autorisation complémentaire est nécessaire afin de prendre en compte l'augmentation importante des matériaux et des révisions en cours de travaux, ainsi que les adaptations du projet à la topographie du site.

- **Centre d'exploitation principal de Neufchâteau** - reprise du clos couvert des ateliers et garages avec amélioration thermique

AP : + 300 000 €

CP : - 600 000 €

Compte tenu de la nécessité de maintenir les garages et l'atelier en fonctionnement durant la période hivernale, les travaux de cette opération débuteront au 2^{ème} trimestre 2023 ; la présente inscription permettra d'ajuster les crédits de paiement.

Une autorisation complémentaire est nécessaire afin de prendre en compte l'augmentation importante des matériaux et des révisions en cours de travaux.

Action 5 : poursuivre la mise en accessibilité du patrimoine bâti

BP 2022- Section d'investissement : 1 381 000 € (1 200 000 € d'AP)

DMO 2022- Section d'investissement : + 32 000 €

Total : 1 413 000 €

Dispositif 1 : mise en accessibilité des collèges

BP 2022- Section d'investissement : 1 116 000 € (1 200 000 € d'AP)

DMO 2022- Section d'investissement : + 32 000 €

Total : 1 148 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 20 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

L'objectif poursuivi est de mener des travaux d'investissement dans les collèges.

Améliorer significativement les conditions d'accueil, de travail et de sécurité des collèges concernés. La loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public a contribué à l'élaboration, début 2016, d'un Agenda d'Accessibilité Programmée qui présentait la programmation des travaux de mise en accessibilité de l'ensemble du patrimoine immobilier du Département, afin que tous les sites recevant du public soient accessibles à l'horizon 2024. Afin de respecter celui-ci, il convient de poursuivre la mise en accessibilité des collèges.

- **Liffol Le Grand** - mise aux normes d'accessibilité des personnes handicapées

AP : 0 €

CP : + 20 000 €

Les études de maîtrise d'œuvre viennent de commencer ; la présente inscription permettra de payer les études réalisées en 2022.

Action 8 : gérer les locations de bâtiments, les espaces verts et le déneigements des sites

BP 2022 - Section d'exploitation : 1 836 000 €

DM0 2022- Section d'exploitation : + 40 000 €

Total : 1 876 000 €

Dispositif 1 : location de bâtiments, terrains, charges locatives, copropriétés et déménagements

BP 2022 - Section d'exploitation : 435 500 €

DM0 2022- Section d'exploitation : + 40 000 €

Total : 475 500 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 52 500 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

L'objectif poursuivi est de prévoir le paiement des loyers et des charges des locaux loués par la collectivité et notamment :

- la location de bâtiments, les honoraires et les charges locatives et de copropriétés : + 52 500 €

La présente inscription permettra de prendre en compte :

- des charges locatives complémentaires pour le 23 rue de la Préfecture à Epinal, la MSVS de Darney, la copropriété de Saint-Dié-des-Vosges ;
- des loyers complémentaires pour les Archives départementales à Xertigny et la Médiathèque ;
- des frais de notaires pour la Schlucht, le Collège de Thaon-les-Vosges, l'ex Collège de Darney et le Pôle public de Vittel.

Dispositif 4 : impôts fonciers et taxes

BP 2022 - Section d'exploitation : 62 000 €

Total : 62 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 75 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

L'objectif poursuivi est de prévoir le paiement des impôts fonciers et taxes pour le patrimoine de la collectivité et notamment :

- Les impôts fonciers et les taxes : + 75 000 €

La présente inscription permettra de prendre en compte les impôts fonciers et taxes liés à la nouvelle location pour la MSVS de Golbey, au 23 rue de la Préfecture à Epinal, à l'ex Collège de Darney et au Pôle public de Vittel.

Action 9 : acheter, entretenir et faire fonctionner les véhicules

BP 2022 - Section d'exploitation : 2 475 400 €
BP 2022 - Section d'investissement : 1 370 000 €
Total : 3 845 400 €

Dispositif 1 : achat de véhicules

BP 2022 - Section d'exploitation : 21 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 1 370 000 €
Total : 1 391 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'investissement : + 110 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Les objectifs poursuivis sont de :

- assurer en toute sécurité la mobilité des agents de la collectivité dans le cadre de leurs missions ;
- disposer d'une flotte automobile en bon état : matériel de voirie pour les unités territoriales et le Service Moyens techniques routiers ;
- acheter les cartes d'immatriculation et régler toutes les taxes liées aux poids lourds appartenant au Conseil départemental.

Conformément à l'obligation des collectivités édictée dans la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) et en cohérence avec le Plan VASTE, afin d'atteindre 35 % de véhicules légers propres sur l'ensemble de la flotte du Département à l'échéance du 21 décembre 2026, il est programmé d'acheter dès 2022, 8 véhicules électriques.

Section d'investissement :

- acquisition de véhicules légers et électriques pour le pool général et les services hors les unités territoriales et le Service Moyens techniques routiers : + 110 000 €

Cette somme permettra d'acheter les véhicules légers conformément au plan de remplacement, en tenant compte de l'évolution à la hausse des prix appliqués aux véhicules propres notamment.

Dispositif 2 : règlement de tous les carburants

BP 2022- Section d'exploitation 1 180 700 €

Total : 1 180 700 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 280 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

L'objectif poursuivi est de fournir tous les carburants pour la flotte du Conseil départemental et notamment :

- le règlement des dépenses de carburant : + 280 000 €

Cette somme permettra de faire face à la hausse des carburants qui avait été anticipée lors du budget primitif 2022 mais qui atteint des sommets suite à la crise internationale de ce début d'année. Entre le 1^{er} mai 2020 et le 1^{er} mai 2022, la hausse du gasoil est de 60,8 % et celle de l'essence est de plus de 42 %.

Dispositif 3 : achat de toutes les fournitures et pièces automobiles

BP 2022 - Section d'exploitation : 893 200 €

Total : 893 200 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 50 000 €

▪ Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

L'objectif poursuivi est de garantir l'achat de toutes les pièces et outillages nécessaires aux 3 ateliers du Service Moyens techniques routiers et notamment :

- l'achat et les prestations de toutes les fournitures et pièces automobiles : + 50 000 €

Cette somme est nécessaire aux ateliers pour faire face à la hausse considérable des pièces détachées qui seront utiles en 2022 à la réparation de tous les véhicules et en particulier des véhicules les plus anciens qui n'ont pas pu être remplacés soit suite à l'annulation des commandes, soit suite aux retards de livraison qui s'accumulent.

Action 11 : fournir les fluides et gérer les contrats de maintenance

BP 2022 - Section d'exploitation : 4 794 200 €

Total : 4 794 200 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 852 000 €

- Présentation de l'action et justification des crédits demandés :

Les objectifs poursuivis sont de :

- réaliser les vérifications périodiques obligatoires ;
- assurer les maintenances préventive et corrective des chaufferies, des systèmes de sécurité incendie, des extincteurs, des ascenseurs ;
- assurer la maintenance préventive des alarmes et des portes et portails automatiques ;
- payer les abonnements aux réseaux de chaleur urbains pour les bâtiments départementaux et les collèges concernés. Un nouveau contrat concernant la maintenance des installations thermiques de chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, les installations de traitement d'eau, les climatisations (hors locaux poubelles et demi-pension) et les installations de ventilation (centrale de traitement d'air, groupes de VMC) des plus gros sites immobiliers du Département (collèges, Archives, Musée, siège...) vient d'être passé pour une durée de 9 ans. Le prestataire a à sa charge, à compter du 1^{er} janvier 2022, la fourniture de l'énergie (fioul, plaquettes bois, gaz naturel, propane) liée aux installations thermiques, eau chaude sanitaire et locaux annexes des collèges (demi-pension et logements) avec une prise en charge financière réalisée directement par le Conseil départemental y compris l'énergie pour les logements et les demi-pensions. Il restera donc à la charge des collèges uniquement l'énergie électrique et l'eau potable. Ainsi les crédits demandés permettront de :
 - couvrir les besoins en électricité, gaz, eau, combustible et assainissement des bâtiments départementaux à l'exception des collèges ;
 - couvrir les besoins en gaz et combustibles des collèges ;
 - couvrir les besoins en eau et énergie pour les zones d'activités.

Section d'exploitation :

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| - maintenance des installations techniques des sites départementaux : | + 5 000 € |
| - maintenance des installations techniques des collèges : | + 30 000 € |
| - énergie et électricité des bâtiments départementaux et zones d'activités : | + 41 000 € |
| - eau et assainissement des bâtiments départementaux et zones d'activités : | + 3 000 € |
| - énergie et combustibles pour les collèges : | + 515 000 € |
| - réseau de chaleur urbain des bâtiments départementaux : | + 58 000 € |
| - réseaux de chaleur des collèges : | + 200 000 € |

La présente inscription permettra de prendre en compte :

- pour la maintenance des installations, l'entretien de matériels complémentaires (+ 35 000 €) ;
- pour l'énergie et l'électricité des bâtiments départementaux, la part du Département dans le Pôle public de Vittel (40 000 €) et l'augmentation de la part abonnement et de la Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN) (1 000 €) ;
- pour l'eau et assainissement, la part du Département dans le Pôle public de Vittel (+ 3 000 €) ;
- pour l'énergie et le combustible des collèges mais également pour les réseaux de chaleur, l'augmentation importante de tous les combustibles à savoir :
 - pour les chaufferies bois, l'augmentation de la molécule gaz (+ 210 000 €) et la prise en compte de 3 mois de fonctionnement fin 2021 (+ 170 000 €) ;
 - pour l'énergie, l'augmentation de la part abonnement et de la TICGN et le passage de la chaufferie fioul du Collège de Le Thillot au gaz (+ 35 000 €) ;
 - pour les combustibles fioul et propane, l'augmentation des coûts (+ 80 000 €) ;
 - la prise en compte d'un nouveau combustible, suite au remplacement des chaufferies fioul des collèges par des chaufferies pellet (+ 20 000 €) ;
- pour les réseaux de chaleur urbains des bâtiments départementaux, l'augmentation de la molécule de gaz (+ 58 000 €) qui est passée de 24,62 €HT/Mwh en juin 2021 à 92,91 €HT/Mwh en mai 2022 ;
- pour les réseaux de chaleur des collèges, l'augmentation de la molécule de gaz (+ 200 000 €) avec l'évolution évoquée ci-dessus.

Action 13 : gérer et entretenir les infrastructures numériques

BP 2022 - Section d'exploitation : 98 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 253 000 €
Total : 351 000 €

Dispositif 2 : l'entretien des infrastructures

BP 2022 - Section d'exploitation : 7 000 €
BP 2022 - Section d'investissement : 5 000 €
Total : 12 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 5 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

Les objectifs poursuivis sont de :

- maintenir et entretenir l'ensemble des infrastructures numériques départementales de téléphonie mobile (pylônes) pour permettre aux opérateurs de diffuser leurs services ;
- garantir la remise en état rapide des infrastructures numériques en cas de dégradation de tiers, en s'affranchissant des délais de recherche de responsabilité et d'assurance.

Section d'exploitation :

- l'entretien et la maintenance des infrastructures : + 5 000 €

La présente inscription permettra de prendre en compte la réalisation de travaux urgents sur les installations de téléphonie mobile.

Détail des inscriptions budgétaires

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
011	60612	ENERGIE COLLEGES	35 000,00
011	60612	ENERGIE ET ELECTRICITE BATIMENTS CULTURELS	1 000,00
011	60612	RESEAU DE CHALEUR DES COLLEGES	200 000,00
011	60613	CHAUFFAGE URBAIN BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	58 000,00
011	60621	COMBUSTIBLES CHAUFFERIE BOIS COLLEGES	380 000,00
011	60621	COMBUSTIBLES COLLEGES	80 000,00
011	60621	COMBUSTIBLES PELLETS COLLEGES	20 000,00
011	60622	CARBURANTS PARC	250 000,00
011	60622	MAGASIN - FUEL POUR MATERIEL AGRICOLE	30 000,00
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES DIVERS BATIMENTS	30 000,00
011	6068	FOURNITURES ATELIER	50 000,00
011	6132	LOYER BATIMENT CULTUREL	3 500,00
011	614	CHARGES LOCAT COPRO PDS	2 000,00
011	614	CHARGES LOCATIVES ET CO PRO BATS ADMINISTRATIFS	1 000,00
011	615232	TM-MAINTENANCE INFRASTRUCTURES TIERCES	5 000,00
011	6156	CONTRAT DE MAINTENANCE DES COLLEGES	30 000,00
011	6156	CONTRATS DE MAINTENANCE BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	5 000,00
011	6227	FRAIS NOTAIRE AUTRES BATIMENTS	46 000,00
011	63512	IMPOTS FONCIERS PARTIE NON AFFECTEE A UN SERVICE PUBLIC	75 000,00
65	657348	PARTICIPATION FLUIDES POLE PUBLIC VITTEL	43 000,00
Total exploitaiton:			1 344 500,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - GESTION HORS AP			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
20	2031	ETUDES RELEVES ET DIAGNOSTICS ET CONCOURS BATS SOCIAUX	-300 000,00
21	21611	1% ARTISTIQUE RECONSTRUCTION DES COLLEGES	5 000,00
21	21828	ACQUISITION VEHICULES - POOL GENERAL	110 000,00
23	2313	GR BATIMENT ESPE AMGT POUR ACCUEIL AVSEA	200 000,00
23	2313	GR BATIMENTS ADMINISTRATIFS	48 000,00
23	2313	GR BATIMENTS SECURITE	48 500,00
23	2313	GR BATIMENTS SOCIAUX	33 000,00
23	2313	GR CENTRES ROUTIERS	-16 000,00
23	2313	GR COLLEGES	37 000,00
23	2313	GR CONTRATS DE MAINTENANCE BAT DEPARTEMENTAUX	105 000,00
23	2313	GR CONTRATS MAINTENANCE COLLEGES	200 000,00
23	2313	GR LABORATOIRE VETERINAIRE	-10 000,00
23	2313	GR SITES CULTURELS	76 000,00
23	2313	GR ZA MIRECOURT - AEROPORT	30 000,00
23	238	AVANCES VERSEES BATIMENTS CENTRES ROUTIERS	-120 000,00
23	238	AVANCES VERSEES BATIMENTS CULTURE	-75 000,00
23	238	AVANCES VERSEES BATIMENTS SECURITE	-235 000,00
Total investissement - gestion hors AP :			136 500,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - GESTION EN AP					
Informations comptables		Intitulé de l'AP	Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en AP (en €)	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature				
23	2313	ARCHIVES TRAVAUX DE MISES EN SERVICE DE L'EXTENSION ET REPRISE DU PUITTS CANADIEN	ARCHIVES TX ET REPRISE PUITTS CANADIEN	150 000,00	10 000,00
23	2313	CENTRE D'EXPLOITATION DE BRUYERES CONSTRUCTION D'UN ABRI A SEL	CE BRUYERES CREATION ABRIS A SEL	200 000,00	0,00
23	2313	CENTRE D'EXPLOITATION DE NEUFCHATEAU REPRISE DU CLOS COUVERT ATELIER ET GARAGE	CE NEUFCHATEAU CLOS COUVERT ATELIER ET GARAGE	300 000,00	-600 000,00
23	2313	COL CHATENOIS RECONSTRUCTION ET AIRES EXTERIEURES	COL CHATENOIS RECONSTRUCTION ET AIRES EXTERIEURES	17 000 000,00	30 000,00
23	2313	COL FRAIZE ACCES LIVRAISONS 1/2 PENSION	COL FRAIZE AMGT ACCES LIVRAISONS 1/2 PENSION	300 000,00	10 000,00
23	2313	COLLEGE DE BRUYERES REFECTION DES TOITURES	COL BRUYERES REFECTION DES TOITURES	500 000,00	300 000,00
23	2313	COLLEGE DE MONTHUREUX REHABILITATION DE L'EXTERNAT+ACCESSIBILITE+CLOS COUVERT	COL MONTHUREUX REHAB ^P EXTERNAT+ACCESSIBILITE+CLOS COUVERT	0,00	15 000,00
23	2313	COLLEGE DE VAGNEY RECONSTRUCTION+AIRES EXTERIEURS	COL VAGNEY RECONSTRUCTION + AIRES EXTERIEURES	0,00	2 000 000,00
23	2313	COLLEGE LIFFOL LE GRAND MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE	COL LIFFOL LE GRAND MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE	0,00	20 000,00
23	2313	COLLEGE SOUHAI SAINT DIE REAMENAGEMENT RDC EXTERNAT ET SEGPA	COL SOUHAI REAMGT RDC EXTERNAT ET SEGPA	1 000 000,00	0,00
23	2313	CREATION MSVS MSAP BRUYERES	CREATION MSVS MSAP BRUYERES	0,00	20 000,00
23	2313	LE THILLOT GENDARMERIE	GENDARMERIE LE THILLOT	1 000 000,00	-1 800 000,00
23	2313	MSVS REMIREMONT AMENAGEMENT ESPACE MAJORELLE	MSVS REMIREMONT AMGT ESPACE MAJORELLE	0,00	300 000,00
23	2313	MUSEE AMENAGEMENT DE L' ACCUEIL ET DE L' ACCESSIBILITE	MUSEE ACCUEIL ET ACCESSIBILITE	0,00	-130 000,00
23	2313	SANITAIRES DOMREMY	DOMREMY SANITAIRE MAISON NATALE ET ACCESSIBILITE ESPLANADE BASILIQUE	0,00	10 000,00
Total investissement - gestion en AP :				20 450 000,00	185 000,00

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 20 soumis à son examen,

Vu l'avis des commissions compétentes :

- la Commission Territoires, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,
- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver les propositions d'actions décrites ci-dessus relevant de la thématique « Disposer d'un patrimoine adapté et optimisé prenant en compte les enjeux de la transition écologique », selon les inscriptions budgétaires énoncées précédemment.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33551-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

Description :

Dans le cadre des opérations de gros entretien et d'adaptation des bâtiments départementaux et des collèges, certains travaux ont vu le déroulement de leur étude perturbé nécessitant un report de certaines opérations. Cependant, d'autres aménagements ont pu être planifiés et nécessitent d'être financés à hauteur de :

- Collèges : + 37 000 €
 - o + 5 000 € : Collège de Thaon-les-Vosges : plus-value pour la reprise du bardage extérieur ;
 - o + 5 000 € : Collège de Thaon-les-Vosges : reprise de couverture en demi-pension ;
 - o + 70 000 € : Collège de Dompierre : remplacement complémentaire des fenêtres dans 5 salles de classe supplémentaires afin d'améliorer le confort thermique de l'établissement ;
 - o + 15 000 € : Collège de Dompierre : encoffrement de poteau afin de protéger les élèves du risque de libération de fibres d'amiante en cas de dégradation ;
 - o - 75 000 € : Collège de Dompierre : report du désamiantage à rez de jardin ;
 - o + 8 000 € : Collège de Mirecourt : plus-value dans la reprise des sols de la demi-pension ;
 - o - 5 000 € : Collège de Mirecourt : annulation des travaux de remplacement de la sauteuse ;
 - o - 7 000 € : Collège de Mirecourt : remplacement des stores réalisés l'année dernière ;
 - o + 60 000 € : Collège de Liffol-le-Grand : plus-value dans la reprise de la salle de restauration de la demi-pension ;
 - o + 16 000€ : Collège de Vittel : reprise de l'évacuation des eaux usées de l'externat ;
 - o - 70 000 € : Collège de Châtenois : annulation de la construction de l'abris à casier ;
 - o + 8 000 € : Collège de Bruyères : création d'une cloison dans le bureau de la gestionnaire ;
 - o - 40 000 € : Collège de Rambervillers : annulation de la reprise de la circulation du 3ème étage de l'externat ;
 - o + 30 000 € : Collège de Senones : plus-value dans la reprise des châssis des salles de classe ;
 - o + 5 000 € : Collège de Cornimont : plus-value dans la création d'une rampe béton pour accès au bâtiment de stockage ;
 - o + 30 000 € : Collège de Cornimont : reprise des pièces d'eau du logement du Principal ;
 - o + 15 000 € : Collège de Cornimont : création d'un local produit d'entretien pour la création de la chaufferie pellet ;
 - o + 11 000 € : Collège Christian Poncelet à Remiremont : plus-value dans le remplacement des menuiseries des logements de fonction ;
 - o + 5 000 € : Collège Christian Poncelet à Remiremont : remplacement d'un châssis de désenfumage ;
 - o + 5 000 € : Collège Christian Poncelet à Remiremont : remplacement de la visiophonie sur portail ;
 - o - 20 000 € : Collège du Val-d'Ajol : annulation du remplacement des blocs de secours sur télécommande ;
 - o + 14 000 € : Collège Val d'Ajol : remplacement du réseau de la salle informatique ;
 - o + 5 000 € : Collège de Plombières-les-Bains : remplacement des horloges ;
 - o - 15 000 € : Collège Clémenceau d'Épinal : annulation du remplacement des auvents de la demi-pension ;
 - o + 15 000 € : Collège Clémenceau d'Épinal : plus-value pour le remplacement de stores dans l'établissement ;
 - o - 60 000 € : Collège Clémenceau d'Épinal : report des travaux annexes liés au remplacement de la laveuse de demi-pension ;

- - 10 000 € : Collège Jules Ferry : moins-value dans le remplacement de la barrière sélective du parking ;
 - + 5 000 € : Collège Jules Ferry : plus-value dans le remplacement de l'éclairage de la cour ;
 - + 5 000 € : Collège Jules Ferry : remplacement de câblage du réseau DECT ;
 - + 7 000 € : Collège Jules Ferry : création d'une unité d'enseignement spécialisée.
- Bâtiments administratifs : + 48 000 €
- + 8 000 € : Maison de la Montagne : modification de l'espace d'accueil ;
 - + 17 000 € : siège du Conseil : plus-value dans la reprise du contrôle d'accès ;
 - - 10 000 € : siège du Conseil : moins-value dans la reprise du salon Jacquemin et de sa circulation ;
 - + 15 000€ : siège du Conseil : création d'une porte piétonne automatique dans le sas d'accès du P1 ;
 - + 11 000 € : siège du Conseil : reprise du réseau fonte d'évacuation du siège ;
 - + 20 000 € : siège du Conseil : reprise de la façade pour assurer l'étanchéité du mur voisin ;
 - - 45 000 € : siège du Conseil : moins-value dans la reprise de l'éclairage de l'espace Charles de Gaulle ;
 - + 5 000 € : 5 rue Gilbert : remplacement du vidéoportier ;
 - + 120 000 € : 5 avenue Gambetta : démolition de l'ancienne chaufferie ;
 - - 3 000 € : imputation des travaux urgents et imprévus ;
 - - 90 000 € : imputation des transferts de crédit.
- Bâtiments d'exploitations : - 16 000 €
- + 90 000 € : CES de La Bresse : création d'un local et remplacement de la chaudière ;
 - + 13 000 € : CEP de Remiremont : remplacement d'un poteau de l'abris à sel ;
 - + 6 000 € : CEP de Remiremont : mise en conformité électrique ;
 - - 100 000 € : CEP de Poussay : construction d'un abri à panneau ;
 - - 25 000 € : CES de la Vôge-les-Bains : report de la construction du nettoyeur haute pression.
- Bâtiments sociaux : + 33 000 €
- + 10 000 € : 2 rue Grennevo : plus-value dans la reprise des éclairages des circulations ;
 - + 10 000 € : 47 rue de la Préfecture : remplacement de 3 fenêtres de toit ;
 - + 43 000 € : MSVS du Plateau de la justice : plus-value dans le remplacement des fenêtres du site ;
 - - 30 000 € : imputation du transfert de crédit.
- Bâtiments sociaux – mise en accessibilité : + 0 €.
- Maison de l'enfance et de la famille : + 0 €.
- Bâtiments culturels : + 76 000 €
- + 90 000 € : Amphithéâtre et billetterie : plus-value dans la sécurisation du parcours autour de l'amphithéâtre ;
 - + 25 000 € : Amphithéâtre et billetterie : reprise des vitrages et de l'éclairage du puits de la billetterie ;
 - + 40 000 € : centre d'hébergement : création d'un espace pique-nique pour les scolaires ;

- + 8 000 € : centre d'interprétation : création d'un garde-corps devant le centre ;
 - + 10 000 € : Maison natale : création d'un cheminement vers la statue et renforcement de la clôture ;
 - - 47 000 € : imputation des crédits en divers et imprévus ;
 - - 50 000 € : imputation des transferts de crédit.
- Bâtiments gendarmeries : + 48 500 €
 - + 11 000 € : gendarmerie de La Vôge-les-Bains : remplacement du portail famille ;
 - + 12 000 € : gendarmerie de La Vôge-les-Bains : reprise de la salle de bain du gendarme Deltrieu ;
 - + 7 000 € : gendarmerie de Xertigny : reprise de la salle de bain du commandant de brigade ;
 - + 20 000 € : gendarmerie de Châtenois : reprise de la façade du bâtiment logement ;
 - - 1 500 € : imputation des crédits en divers et imprévus.
- Archives départementales : + 0 €.
- Laboratoire vétérinaire : - 10 000 €
 - - 10 000 € : imputation des crédits divers et imprévus.
- Lycée de Saulxures sur Moselotte : 0 €.
- Aéroport de Juvaincourt : + 30 000 €
 - + 30 000 € : désamiantage de la couverture et des plafonds des ateliers du site.

RAPPORT N° 21

ADAPTER LES RESSOURCES HUMAINES AUX BESOINS ET AUX MOYENS DE LA COLLECTIVITÉ

(Rapport présenté par Mme Nathalie BABOUHOT)

RAPPORT

Merci, Président. Chers collègues, c'est un rapport qui engage la collectivité en dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 380 425 €.

Nous avons, sur l'action 5, un retrait à hauteur de 27 000 € dans la mesure où le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) prend désormais à sa charge 100 % des frais de formation des apprentis de la collectivité au lieu de 50 %. Nous n'aurons donc pas à engager ces moyens, lesquels sont transférés sur les crédits alloués à la rémunération des agents.

Sur l'action 7, nous avons, dans ce domaine, des évolutions importantes en termes financiers, y compris des évolutions réglementaires à hauteur de 618 400 €. Plusieurs modifications sont intervenues par décret, notamment :

- le relèvement du traitement indiciaire des catégories C à hauteur de 503 925 € ;
- nous avons également une revalorisation pour le personnel de la fonction publique hospitalière et les catégories A pour 38 500 € ;
- l'échelonnement indiciaire applicable aux conservateurs territoriaux de patrimoine pour 2 500 € ;
- l'échelonnement indiciaire pour les sages-femmes territoriales pour 78 000 € ;
- le relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique pour 114 000 € ;
- le doublement du salaire des agents qui travaillent le 1^{er} mai à hauteur de 1 000 € ;
- et pour les assistants familiaux, la revalorisation et l'harmonisation de la rémunération à hauteur de 100 000 €.

Concernant le dégel du point d'indice, nous avons encore un certain nombre d'incertitudes sur le niveau. Nous avons provisionné une augmentation qui est égale à 3 % sur le point d'indice, ce qui représente 939 800 € – je l'avais précisé dans la présentation de la décision modificative –, mais également la revalorisation de certains personnels qui relèvent de la fonction publique territoriale pour 577 750 €. Il s'agit des premières mesures du Ségur. Je dis bien que nous sommes toujours sur une incertitude parce que nous risquons d'avoir une deuxième salve de ces mesures au cours de l'été. Les équipes vont donc surveiller de près la loi sur le pouvoir d'achat notamment.

Nous avons également la réforme des frais de formation des apprentis, les 27 000 € que j'évoquais tout à l'heure. Sur le compte épargne-temps, nous avons un impact de 209 535 €. Il s'agit de sommes qui ont été versées aux agents au mois d'avril pour régulariser leur situation.

Pour le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il n'y a pas de modification dans cette décision modificative puisque nous avons déjà acté les mesures dans le cadre du travail de réévaluation du RIFSEEP dans le budget primitif, donc il n'y a pas d'impact à ce niveau.

Pour les agents contractuels, dans le cadre de l'exposition Les Princes de Salm, il est prévu une rémunération pour un commissaire scientifique qui serait vacataire sur ce poste à hauteur de 25 000 €. Il s'agit de crédits qui sont transférés du programme « culture » au programme « ressources humaines ».

Pour la campagne des comptes épargne-temps également pour les agents contractuels, nous avons 9 990 €. Là aussi, il s'agit de sommes qui ont été versées dès le mois d'avril aux agents concernés.

Voilà pour ce rapport n° 21.

DÉBATS

M. le Président : Je vous remercie. Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je sou mets le rapport à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Le rapport n° 21 « Adapter les ressources humaines aux besoins et aux moyens de la collectivité » est voté à l'unanimité.

M. le Président : Nous en avons terminé avec l'examen des rapports de la décision modificative n° 1. Conformément à ce que j'annonçais en début d'examen, je vous invite à revenir au rapport n° 2, c'est-à-dire la présentation générale de la décision modificative n° 1.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

Adapter les ressources humaines aux besoins et aux moyens de la collectivité

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Administration générale

Avis budgétaire :

Proposition d'actions soumise à l'approbation du Conseil départemental

Seuls les actions et les dispositifs du Plan ayant une incidence budgétaire sont recensés ci-après.

Action 5 : S'inscrire dans la politique jeunesse de la collectivité - 27 000 €
en exploitation

Action 7 : Rémunérer les agents + 2 407 425 €
en exploitation

TOTAL : **2 380 425 €**
2 380 425 € en exploitation

Action 5 : s'inscrire dans la politique jeunesse de la collectivité

BP 2022 - Section d'exploitation : 142 300 €

Total : 142 300 €

Dispositif 1 : les apprentis, les stagiaires et les services civiques

BP 2022 - Section d'exploitation : 142 300 €

Total : 142 300 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : - 27 000 €

Total : - 27 000 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

- Les apprentis : - 27 000 €

En application des nouvelles dispositions de financement issues de la loi de finances pour 2022 (article 122), le Centre national de la fonction publique territorial (CNFPT) prend en charge, depuis le 1^{er} janvier 2022, 100 % des frais de formation des apprentis des collectivités, contre 50 % depuis 2020 (dans la limite de montants maximaux).

Le décret du 28 février 2022 fixe les modalités de versement aux centres de formation d'apprentis des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant par le CNFPT, via la création d'une nouvelle cotisation patronale.

Il convient donc de transférer une partie des crédits alloués à la formation des apprentis vers la rémunération des agents.

Action 7 : rémunérer les agents

BP 2022 - Section d'exploitation : 91 036 820 €

Total : 91 036 820 €

Dispositif 1 : la rémunération des fonctionnaires

BP 2022 - Section d'exploitation : 71 301 000 €

Total : 71 301 000 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 2 372 435 €

Total : + 2 372 435 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

1. Les évolutions règlementaires : + 618 400 €

L'actualité règlementaire, dont vous trouverez le détail ci-après, a notamment pour conséquence d'impacter le budget alloué aux ressources humaines. L'estimation globale de ces différentes mesures s'élève à un montant de 837 925 € pour la collectivité. Il est ainsi proposé d'inscrire un crédit de 618 400 €, afin de financer ces mesures, le complément de 209 535 € étant financé par le reversement au budget ressources humaines de la provision Compte épargne temps (CET) (cf dispositif 1 / point n° 4 et dispositif 2 / point n° 2 de la présente délibération) :

- décret 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle et décret 2021-1749 du 22 décembre 2021 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique (503 925 €) ;
- décret n° 2021-1256 du 29 septembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière (38 500 €) ;
- décret n° 2022-559 du 14 avril 2022 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux conservateurs territoriaux de patrimoine (2 500 €) ;
- décret n° 2022-753 du 28 avril 2022 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux sages-femmes territoriales (78 000 €) ;
- décret n° 2022-586 du 20 avril 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique (114 000 €) ;

- doublement du salaire des agents travaillant le 1^{er} mai (article L 621-9 du Code général de la fonction publique) (1 000 €) ;
- loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants - titre IV « Améliorer l'exercice du métier d'assistant familial » (articles 28 à 31) prévoyant notamment la revalorisation et l'harmonisation de la rémunération des assistants familiaux (100 000 €).

2. Le dégel du point d'indice et la prime de revalorisation instauré par le Ségur de la Santé :
+ 1 517 500 €

Par ailleurs et ce malgré les incertitudes liées à l'annonce gouvernementale relative à l'augmentation du point d'indice, il apparaît aujourd'hui indispensable d'anticiper l'impact potentiel sur le budget ressources humaines.

Il en va de même concernant la prime de revalorisation instaurée par décret et faisant suite au Ségur de la Santé pour laquelle des incertitudes demeurent quant au périmètre exact à appliquer :

- dégel du point d'indice - estimation à 3 % (939 800 €) ;
- décret n° 2022-728 du 28 avril 2022 relatif au versement d'une prime de revalorisation à certains personnels relevant de la FPT (577 750 €).

Au vu des incertitudes précédemment évoquées, il est proposé d'inscrire les crédits estimatifs sous forme de provision.

3. La réforme des frais de formation des apprentis : + 27 000 €

Comme indiqué précédemment, la gestion des frais de formation des apprentis a été reprise en totalité par le CNFPT par la création d'une nouvelle cotisation patronale. Afin de couvrir cette nouvelle charge, un transfert de crédits est proposé de l'action « apprentis-stagiaires-services civiques » sur l'action « rémunération des agents ».

4. La campagne CET 2021 : + 209 535 €

Le Département est tenu de provisionner à concurrence du nombre de jours de CET maximal potentiellement remboursable. La campagne CET 2021 s'est élevée à 209 535 € pour les fonctionnaires. Cette somme ayant été versée dès le mois d'avril aux agents concernés, il convient de retenir un montant à due concurrence sur la provision réalisée à cet effet.

5. Réévaluation du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Un travail de réévaluation du RIFSEEP est actuellement en cours. Celui-ci porte à la fois sur le réexamen des parts fonctions cibles liées à chaque métier de la collectivité ainsi que sur la détermination de potentielles sujétions particulières au regard de certains environnements professionnels. Ces mesures prendront effet courant du 2^{ème} semestre 2022, l'impact financier sur la période considérée a pu être anticipée, les crédits ayant été d'ores et déjà votés lors du budget primitif.

Dispositif 2 : la rémunération des contractuels

BP 2022 - Section d'exploitation : 5 320 820 €

Total : 5 320 820 €

- Crédits demandés dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

Section d'exploitation : + 34 990 €

Total : + 34 990 €

- Présentation du dispositif et justification des crédits demandés :

1. L'exposition « Les princes de Salm » : + 25 000 €

Dans le cadre de la mise en place de l'exposition « Les Princes de Salm », leur collection, leur histoire et l'ancrage singulier de leur Principauté dans le département des Vosges, il a été décidé de recruter un commissaire scientifique en vacation.

Afin de couvrir les frais de rémunération liés à ce recrutement, un montant de 25 000 € est transféré du programme « Culture » vers le programme « Ressources humaines ».

2. La campagne CET 2021 : + 9 990 €

Le Département est tenu de provisionner à concurrence du nombre de jours de CET maximal potentiellement remboursable. La campagne CET 2021 s'est élevée à 9 990 € pour les contractuels. Cette somme ayant été versée dès le mois d'avril aux agents concernés, il convient de retenir un montant à due concurrence sur la provision réalisée à cet effet.

Détail des inscriptions budgétaires

SECTION D'EXPLOITATION			
Informations comptables		Intitulé de la ligne budgétaire	Propositions en CP (en €)
Chapitre	Nature		
011	6251	APPRENTIS FRAIS DE FORMATION	-27 000,00
012	6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG	33 050,00
012	64111	PROVISION POUR REMUNERATION	1 517 500,00
012	64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	315 100,00
012	64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE HEURES SUPP ASTREINTES	209 535,00
012	64131	REMUNERATION NON TITULAIRES HEURES SUPP ASTREINTES	9 990,00
012	64141	PERSONNEL VACATION REMUNERATION	25 000,00
012	6451	COTISATIONS URSSAF	97 000,00
012	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	197 200,00
012	6471	PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU FNAL	3 050,00
Total exploitaion:			2 380 425,00

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 21 soumis à son examen,

Vu l'avis de la commission compétente :

- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver les propositions d'actions décrites ci-dessus relevant de la thématique « Adapter les ressources humaines aux besoins et aux moyens de la collectivité », selon les inscriptions budgétaires énoncées précédemment.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33185-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

RETOUR SUR LE RAPPORT N° 2

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 2022

(Rapport présenté par M. François VANNON)

DÉBATS

Je vais soumettre l'ensemble de la décision modificative à votre approbation. A ce stade, y a-t-il des demandes d'intervention ? La parole est à Christian TARANTOLA.

M. Christian TARANTOLA : M. le Président, je suis satisfait de l'orientation qui est donnée sur cette décision modificative n° 1 même si cela préfigure la décision modificative n° 2. Je me réjouis de tous les points positifs concernant notamment le personnel. J'ai noté avec beaucoup d'intérêt que l'on revoit la catégorie C qui était la plus vulnérable. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Dans l'intervention que j'avais faite au début, comme l'a dit aussi William MATHIS, je m'interrogeais profondément sur l'évolution qu'il va y avoir dans les mois à venir et par rapport à nos obligations qui deviennent de plus en plus fortes. Quand nous regardons dans nos territoires, nous avons fait le tour, il y a une misère qui est en train de monter. Il ne faut pas se voiler la face. Elle est là.

Si vous permettez, je vais vous donner simplement un exemple. Ce que ma boulangère m'a dit n'est pas idiot. Elle m'a dit : « Vous savez, M. TARANTOLA, il y a quelques mois encore, les petites pièces arrivaient le 20. Maintenant, elles arrivent le 10 ». Vous voyez ce que cela signifie. Cela veut dire que dès le 10 du mois, les gens commencent déjà à gratter un petit peu partout. C'est quelque chose qui nous préoccupe énormément après les incidences sur le personnel des MSVS qui est en première ligne et qui fait un travail – je le répète, je veux le redire ici – considérable.

Cela me satisfait que nous soyons allés déjà sur ce thème-là. Puis, nous travaillerons avec vous pour la décision modificative n° 2.

M. le Président : Je vous remercie, cher collègue. Je ne vais pas rajouter quoi que ce soit à votre intervention. Merci beaucoup pour votre engagement au sein de notre Assemblée.

Je n'ai plus de demande d'intervention, donc je vais soumettre la décision modificative n° 1 à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La décision modificative est adoptée.

La décision modificative n° 1 est votée à l'unanimité.

Il nous reste quatre autres rapports supplémentaires qui sont des rapports non budgétaires. Nous passons au rapport n° 22 « Évolution de la Régie Vosges Développement en Régie Vosges Tourisme ». En l'absence de Franck PERRY, je laisse le soin à notre Directeur général des services de présenter le rapport.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

Présentation générale de la décision modificative n° 1 2022

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Administration générale

Commission Territoires

Commission Attractivité

Commission Solidarités

Avis budgétaire :

Proposition du Conseil départemental

Vous trouverez, dans le document joint en annexe, la présentation générale de la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2022.

Faisant suite au vote des comptes administratifs, je vous propose de procéder aux **affectations des résultats 2021** pour le budget principal et les budgets annexes.

Budget principal

L'excédent de fonctionnement 2021 de **115 846 587,69 €** est réinscrit de la manière suivante :

- **9 071 686,77 € au budget 2022, en recettes d'investissement**, afin de :
 - couvrir le besoin de financement 2021 de la section d'investissement, à hauteur de 19 443 692,35 € ;
 - financer les reports, soit 6 734 446,83 € ;
 - financer les dépenses nouvelles d'investissement à hauteur de 7 269 292 €, minorées des recettes nouvelles pour un montant de 24 375 744,41 € dont 22 000 000 € liés aux amortissements.

- **le solde, soit 106 774 900,92 €, est réinscrit au budget 2022, en recettes d'exploitation**, afin de :
 - financer les reports de la section de fonctionnement, à hauteur de 48 000 €.
 - financer les dépenses nouvelles de la section de fonctionnement, soit 28 318 737,76 € dont 22 000 000 € liés aux amortissements, minorées des recettes nouvelles à hauteur de 877 531,91 € dont 22 000 000 € liés aux amortissements ;
 - constater un excédent de fonctionnement créditeur (fonds de roulement) de 79 285 695,07 €.

Budget annexe des Zones d'activités

La section de fonctionnement présente un résultat nul, en raison de l'ajustement de la subvention d'équilibre.

L'excédent 2021 de la section d'investissement, qui s'élève quant à lui à **472 344,41 €**, est inscrit en recette d'investissement lors de cette décision modificative et permet de financer notamment :

- le remboursement du dernier emprunt souscrit sur ce budget annexe ;
- une acquisition de terrain ;
- des opérations comptables liées à d'anciennes cessions qu'il convenait de régulariser.

Tous les mouvements sont détaillés dans la délibération « *Accompagner les mutations de l'économie vosgienne au plus près du territoire, de ses acteurs et favoriser l'emploi* ».

Budget annexe de la Maison de l'Enfance et de la Famille

Le déficit 2021 de la section d'exploitation atteint 150 061,04 €.

En y intégrant le résultat incorporé de 2019, le résultat est positif, soit 436 567,87 €.

Toutefois, afin de financer des besoins complémentaires à hauteur de 294 000 € en section de fonctionnement, l'excédent cumulé de la section de fonctionnement atteint donc en 2021, **142 567,87 €** et sera repris au budget primitif 2023 de la Maison de l'Enfance et de la Famille.

Pour la section d'investissement, le résultat ressortant du compte administratif 2021 fait état d'un déficit de 57 654,25 €. En y ajoutant la reprise de l'excédent cumulé de 2020, l'excédent cumulé de 2021 s'élève à **173 411,73 €** et est inscrit en recette d'investissement dans la présente décision modificative.

Il permet de financer les reports d'investissement, soit 2 332,85 € et des dépenses nouvelles d'investissement pour 27 000 €.

En tenant compte d'une recette liée aux amortissements de 51 000 €, une inscription en réserve d'investissement à hauteur de 195 078,88 € est donc proposée.

Tous les mouvements sont détaillés dans la délibération « *Renforcer la prévention et développer la qualité de prise en charge des situations d'enfants dans une logique de parcours.* »

Budget annexe du Laboratoire Départemental

La section de fonctionnement présente un résultat nul, en raison de l'ajustement de la subvention d'équilibre.

L'excédent 2021 de la section d'investissement, qui s'élève quant à lui à **5 598,57 €**, est inscrit en recette d'investissement lors de cette décision modificative.

Il permet de financer des dépenses nouvelles d'investissement liées à l'activité du Laboratoire.

Tous les mouvements sont détaillés dans la délibération « *Valoriser et mobiliser le patrimoine agricole et forestier du territoire pour répondre aux enjeux actuels et à venir* ».

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 2 soumis à son examen,

Vu l'avis des commissions compétentes :

- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,
- la Commission Territoires, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,
- la Commission Attractivité, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,
- la Commission Solidarités, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver les propositions contenues dans la présentation générale de la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2022, telles que présentées dans le document joint en annexe ;
- valider les affectations des résultats proposées pour le budget principal et les budgets annexes, telles que détaillées ci-dessus.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33604-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

24 juin 2022

Présentation Générale DM1 2022

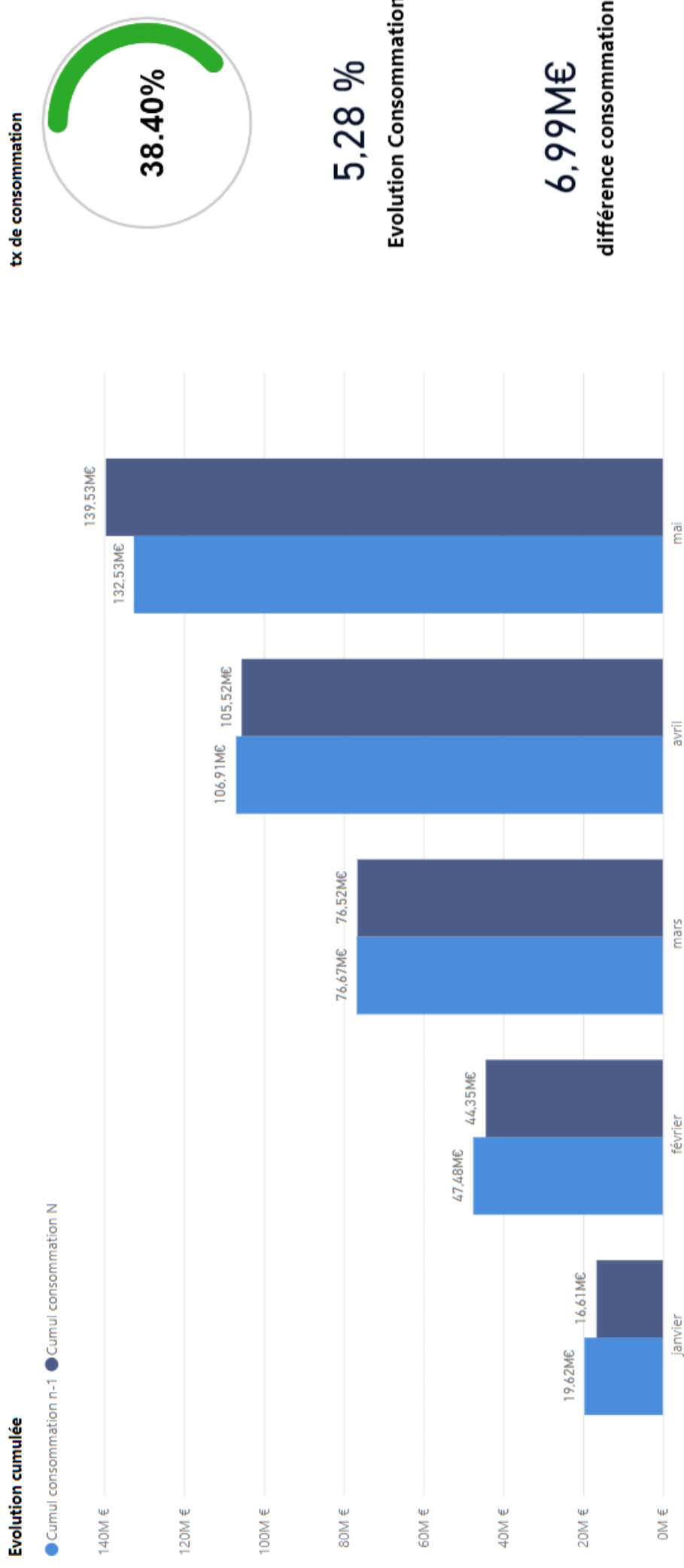
Réunion de l'Assemblée
Départementale

vosges.fr



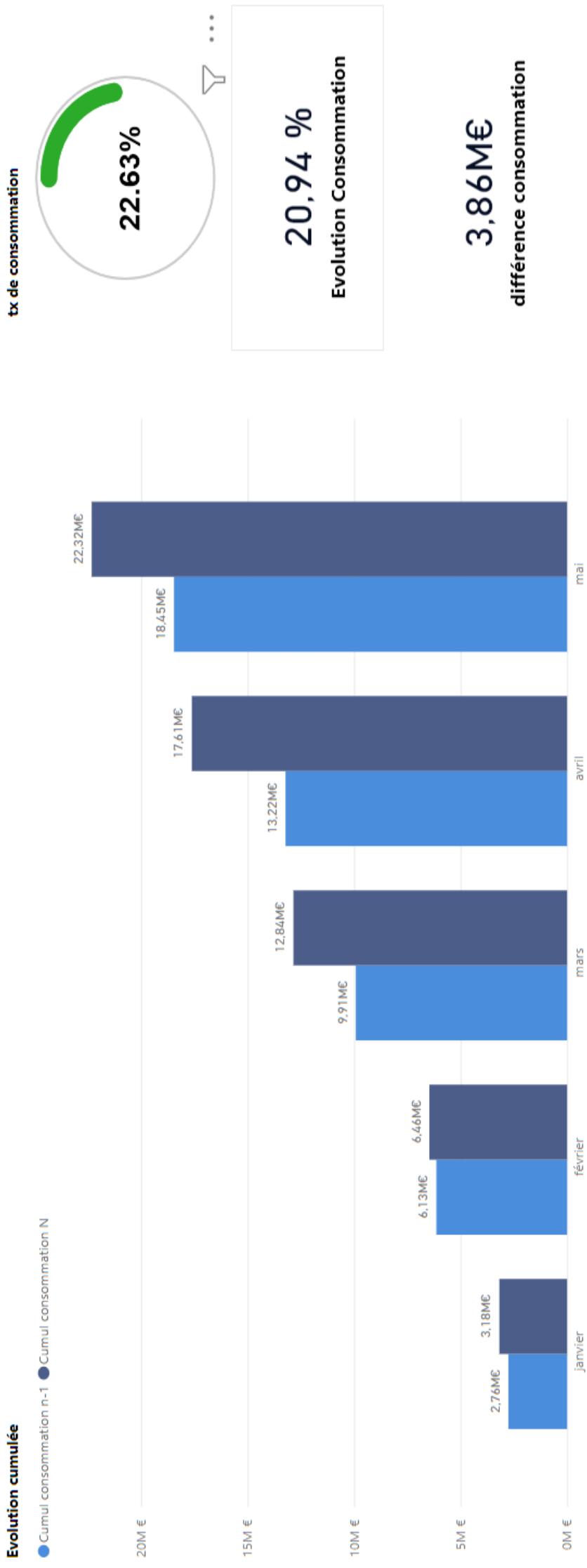
EVOLUTION DES CONSOMMATIONS

Fin Mai 2022, les Dépenses Réelles de Fonctionnement sont en hausse de + 5,28% par rapport à la même période 2021.



EVOLUTION DES CONSOMMATIONS

Fin Mai 2022, les Dépenses Réelles d'Investissement sont en hausse de + 20,94% par rapport à la même période 2021.



ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA DM1

La construction de la DM1 2022 s'inscrit dans un contexte particulier qui se caractérise par :

- 1/ Une situation financière 2021, du Département des Vosges, saine et renforcée ;
 - 2/ Une incertitude sur les recettes liée au contexte économique et aux orientations à venir de l'Etat ;
 - 3/ Une hausse des dépenses obligatoires préoccupante ;
 - 4/ Une volonté de poursuivre les orientations du Plan Vosges 2027.
-
- Combinée à la hausse du Budget Primitif 2022, la proposition de DM1 conduirait à une augmentation des dépenses inscrites de **+24,7M€** par rapport au Budget 2021.
 - Ceci afin de prendre en considération les dépenses supplémentaires liées à la conjoncture (prix de l'énergie, point d'indice, SEGUR de la santé...) sans remettre en cause les orientations du Plan Vosges 2027.
 - Le Département est, aujourd'hui, en capacité d'assumer cette double exigence grâce à sa bonne situation financière qu'il a su construire durant le précédent mandat.
 - Toutefois, à moyen voire court terme, la pérennité de ce modèle risque d'être menacée, et ce, d'autant plus si le contexte institutionnel ou/et économique venait à impacter les ressources de la Collectivité.

Ajustement des dépenses de Fonctionnement

Section d'exploitation:

Des dépenses nouvelles sont proposées à hauteur de **+ 9 792 037 €** partiellement compensées par des retraits de certaines dépenses **- 3 473 300 €**.

Total dépenses d'exploitation supplémentaires : + 6 318 737 €

Ajustement des dépenses de Fonctionnement (2)

- + **3 441 856 €** en faveur de la politique « Autonomie » avec notamment :
 - + **1 200 955 €** afin de tenir compte du 1^{er} impact des mesures « SEGUR »;
 - + **825 000 €** en faveur de l'Allocation Personnalisée Autonomie en établissement;
 - + **750 000 €** en faveur de la Prestation Compensation Handicap ;
 - + **600 000 €** en faveur de l'aide sociale des Personnes Agées.
- + **2 380 425 €** en faveur de la politique « Ressources Humaines » avec notamment :
 - + **1 517 500 €** afin d'anticiper les impacts de la revalorisation annoncée du point d'indice ainsi que celle de certaines fonctions ;
 - + **837 950 €** afin de financer les mesures déjà actées (reclassement de catégorie C, revalorisation de traitement, réévaluation des indices de sages femmes territoriales...).

Ajustement des dépenses de Fonctionnement (3)

- **+ 1 344 500 €** en faveur de la politique « Patrimoine » avec notamment :
 - **+ 280 000€** pour prendre en compte la hausse des tarifs sur les carburants ;
 - **+ 258 000 €** pour prendre en compte la hausse des tarifs sur les réseaux de chaleur ;
 - **+ 170 500 €** afin de tenir compte des frais nouveaux liés à l'acquisition de nouveaux biens immobiliers.
- **+ 1 177 500 €** en faveur de la politique « Enfance Famille» avec notamment :
 - **+ 600 000€** en faveur de l'hébergement d'enfants en structures spécialisées ;
 - **+ 437 500 €** en faveur du financement des postes en structures d'aides éducatives en milieu ouvert.

Ajustement des dépenses des fonctionnement (4)

- + **339 427 €** en faveur des politiques « Marketing territorial » et « Communication institutionnelle » avec notamment :
 - + **123 000€** afin de mener une étude sur la stratégie marketing de la Collectivité ;
 - + **80 000 €** en faveur d'un soutien exceptionnel à Vosges TV.
- + **267 573 €** en faveur de la politique « tourisme » avec notamment :
 - + **160 870 €** pour renforcer la subvention d'équilibre du Budget Annexe dans le cadre de la création de Vosges Tourisme ;
 - + **50 000 €** pour financer le lancement de l'étude sur les mobilités dans le Massif.
- + **235 108 €** en faveur des politiques « Appui aux territoires » et « Agriculture » avec notamment :
 - +**152 900 €** en faveur de l'Association des Maires des Vosges et des Maires Ruraux des Vosges ;
 - + **25 000 €** en faveur de lancement de l'initiative « cuisine en campagne ».

Ajustement des dépenses des fonctionnement (5)

+ **226 748 €** en faveur de la politique « Insertion logement » afin de permettre le versement de subventions accordées au titre du FSE qui génère une contrepartie en recette.

+ **218 500€** en faveur des politiques « Collèges », « Routes », « Usage du numérique » et « Culture sport » avec notamment :

- + **148 000 €** de dotation complémentaire en faveur des collèges en grande partie afin de tenir compte de la hausse des tarifs de l'énergie.

+ **160 400€** en faveur des politiques « finances » et « systèmes d'information » avec notamment :

- + **140 400 €** pour la prise en compte de jugements suite à litige.

Ajustement des dépenses de fonctionnement en retrait

En contrepartie de ces nouvelles dépenses de fonctionnement, il vous est proposé le retrait de certaines opérations comme notamment :

- - **3 000 000 €** sur les dépenses de RSA ;
- - **140 000 €** sur diverses actions des programmes « Autonomie » et « Enfance Famille » ;
- - **127 800 €** de retrait sur diverses actions des programmes « Economie Emploi » , « Tourisme » , « Agriculture » , « Appui aux territoires » et « Environnement » ;
- - **102 500 €** de retrait sur diverses actions des programmes « Culture Sport » « Usage du numérique » et « Systèmes d'information » ;
- - **88 000 €** de retrait sur les manifestations d'envergure en raison du report de la soirée attractivité.

Ajustement des dépenses d'investissement

Section d'investissement :

Des dépenses nouvelles sont proposées à hauteur de **+ 10 370 300 €** partiellement compensées par le retrait de certaines dépenses **- 3 401 008 €**

Total dépenses d'investissement en hausse : + 6 969 292 €

Ajustement des dépenses d'investissement (2)

+ 3 500 000 € en faveur de la politique « Routes » du Département avec notamment :
+ 2 600 000 € en faveur des travaux de surfaces de chaussées dont + 1 600 000 €
afin de prendre en compte les révisions de marchés ;
+ 700 000 € en faveur des chantiers d'itinéraires structurants.

+ 2 832 000 € en faveur de politique « Patrimoine » du Département avec notamment :
+ 2 035 000 € en faveur de la reconstruction du Collège de Vagney ;
+ 300 000 € en faveur des travaux sur le collège de Bruyères.

A noter sur ce programme des demandes d'Autorisations de Programme supplémentaires pour d'une part débiter de nouvelles opérations (reconstruction du collège de Chatenois 17 M€ d'AP) et d'autre part augmenter certaines AP afin de tenir compte de l'impact des hausses de prix à venir.

Ajustement des dépenses d'investissement (3)

- + 2 900 000 €** en faveur des politiques « Appui aux territoires » et « Collèges » :
 - + 2 000 000 €** de dépenses supplémentaires pour le versement des subventions votées en faveur des Collectivités ;
 - + 900 000 €** de dépenses en faveur de l'initiative Territoires Numériques Educatifs (600 000€ en faveur des collectivités et 300 000€ supplémentaires pour les équipements des Collèges). A noter que cette initiative fait l'objet de recettes en contrepartie.

- + 600 000 €** en faveur de la politique « Economie Emploi » notamment :
 - + 280 000 €** en faveur des aides à l'immobilier d'entreprises;
 - + 200 000 €** en faveur des aides aux structures d'Insertion par l'Activité Economique.

Ajustement des dépenses d'investissement (4)

- **+ 313 300 €** en faveur des programmes « Tourisme », « Agriculture », « Environnement », « Sport et Culture » et notamment :
 - + **127 000 €** pour lancer les études touristiques sur la création d'une foncière et le site de Ventron ;
 - + **107 000€** afin de régler des dossiers d'aides en faveur de l'installation agricole et aide paysage.
- **+ 125 000 €** en faveur du programme « Systèmes d'information » et notamment :
 - + **60 000 €** de licences pour progiciels métiers ;
 - + **50 000 €** de licences pour progiciels de sécurité.
- **+ 100 000 €** en faveur du programme « Action Sociale » pour le versement de l'aide à l'investissement en faveur de la banque alimentaire.

Ajustement des dépenses d'investissement en retrait

En contrepartie de ces nouvelles dépenses d'investissement, il vous est proposé le retrait de certaines opérations :

- **- 2 510 500 €** de retrait sur le programme « Patrimoine » :
 - **1 480 000 €** sur les Grands Chantiers « hors collège » avec le retrait des travaux de la gendarmerie de Le Thillot ;
 - **1 030 500 €** sur les chantiers thermiques « hors collège » afin de tenir compte de l'avancée de certains travaux;
- **- 494 000 €** de retrait sur le programme « Routes » afin de tenir compte de l'avancée de certaines opérations ;
- **- 175 000 €** de retrait sur les programmes « usage du numérique » et « Systèmes d'information » et notamment -105 000€ sur l'acquisition de matériel;
- **- 160 000€** de retrait sur le programme «Agriculture » afin de tenir compte de l'avancée du projet « bâtiment stockage de fourrage » et des opérations d'aménagements fonciers;
- **- 61 508 €** de retrait sur diverses opérations des programmes « Culture et sport » et « Appui au territoire ».

Ajustement des recettes

En section de fonctionnement : + 877 531€ d'encaissements nouveaux dont 456 748 € de FSE et 184 000€ dans le cadre du contrat « enfance »

En section d'investissement : + 1 121 000 € d'encaissements nouveaux essentiellement liés à l'opération « territoires numériques éducatifs »

Opérations d'Ordres et Patrimoniales

Au cours de cette étape budgétaire, il vous sera également proposé de réaliser plusieurs opérations patrimoniales par une ponction de notre section d'exploitation afin de créer une recette en section d'investissement pour un montant de :

- **22 000 000 €** afin de réaliser les opérations d'amortissement ;
- **974 744 €** afin de transférer une partie du patrimoine du budget principal vers le budget des zones d'activités ceci afin de finaliser certaines opérations de cessions sur ce dernier ;
- **300 000 €** afin de régulariser comptablement un ensemble d'opérations de cessions décidées à « l'euro symbolique ».

L'équilibre de la DM1

Dans ce contexte, et afin de ne pas augmenter davantage nos inscriptions d'emprunts, il est proposé de financer ces **nouvelles dépenses et les reports 2021**, en ponctionnant **notre Fonds de Roulement pour 17 117 200,27 €** :

- En section d'exploitation à hauteur de **5 489 205,85 €**
- En section d'investissement à hauteur de **11 627 994,42 €**

Ces opérations auront pour conséquence de faire passer notre **Fonds de Roulement à 79 286 172,07 €**. (soit **61,9 jours** d'activités sur la base 2021)

Synthèse financière

Dépenses nouvelles réelles	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL	Part du budget
BUDGET 2022	368,9 M€	125,3 M€	494,2 M€	96,8%
Ajustement DM0	+ 1,56 M€	+ 1,65 M€	3,21 M€	0,7%
Ajustement DM1	+ 6,32 M€	+ 6,97 M€	13,29 M€	2,5%
TOTAL	376,78 M€	133,92 M€	510,70 M€	
Part du budget	73,8%	26,2%		

Merci de votre attention

RAPPORT N° 22

ÉVOLUTION DE LA RÉGIE VOSGES DÉVELOPPEMENT EN RÉGIE VOSGES TOURISME

(Rapport présenté par M. Damien PARMENTIER, Directeur général des services)

RAPPORT

Merci, M. le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, la Régie Vosges Développement a été créée en juillet 2011. Avec les modifications de la loi NOTRe de 2015, la Régie a pris une orientation qui était celle sans l'activité économique. A la suite des décisions du Plan Vosges Ambitions 2027, avec les conséquences telles que nous avons pu les évoquer en réunion à la fois de majorité et de minorité, la Régie Vosges Développement va évoluer en Régie Vosges Tourisme, avec la compétence exclusive du tourisme qui modifie de fait ses statuts et sa composition.

Sont créées par ce rapport :

- une Commission « Stratégie » ;
- une Commission « Hébergement » ;
- une Commission « Offices de tourisme » ;
- et une Commission « Montagne ».

Le Vice-président vous propose de nommer Mme Sylvie DIDIER, actuellement Directrice de l'Attractivité des Territoires, au poste de Directeur de cette régie et Mme Julie RIU, actuellement Chef du Service Tourisme, au poste de Directeur-adjoint de la Régie Vosges Tourisme et de confirmer au Préfet des Vosges la nomination de Mme la Payeur départemental en tant que comptable.

Le personnel dédié à cette régie doit être mis dans ce rapport. Il s'agit de :

- Mme Marine BERTRAND, Responsable du marketing touristique ;
- Mme Fanny KLEIN, Chargée de communication ;
- Mme Nancy JACQUET, Chargée de communication ;
- Mme Muriel FEVE, Assistante de communication ;
- Mme Svetlana LHOTE, Assistante presse (poste mutualisé à 50 % avec la Direction de la Communication) ;
- un chef de projet « Pacte de destination Vosges », en relation avec le Conseil régional Grand Est (en cours de recrutement) ;
- un chargé de communication digitale, dont la définition du poste est également en cours.

Je profite également de ce rapport, M. le Président, pour présenter les élus départementaux qui siègeront au sein du collège des élus départementaux. Ils étaient précédemment 25 et avaient été désignés en début de mandat l'an dernier à la suite des élections départementales. La configuration de la nouvelle structure Régie Vosges Tourisme les fait passer à 14. Conformément aux discussions qui ont eu lieu préalablement en réunion de majorité et en réunion de minorité, sont désignés par ce rapport dans la nouvelle structure : Martine BOULLIAT, Claude BOURDON, Thomas GION, Benoît JOURDAIN, Simon LECLERC, Catherine LOUIS, Véronique

MARCOT, Jérôme MATHIEU, Dominique PEDUZZI, Franck PERRY, Alain ROUSSEL, Christian TARANTOLA, Brigitte VANSON et Yannick VILLEMIN.

Par ailleurs, la régie a un second collège qui est le collège des acteurs du tourisme, dans lequel prendront place :

- l'Agence régionale du Tourisme Grand Est ;
- une commune touristique ou une station classée, cela restera à définir dans le mode qui va être mis en place pour la désignation ;
- les Domaines skiables de France ;
- le SNAM - section Massif des Vosges ;
- l'UMIH 88 ;
- les Gîtes de France ;
- le Syndicat de l'hôtellerie de plein air ;
- un site de loisirs ;
- un site patrimonial / culturel ;
- un directeur d'office de tourisme ;
- la Chambre de commerce et d'industrie ;
- la Chambre de métiers et de l'artisanat ;
- la Chambre d'agriculture.

Chacune de ces structures ayant 1 siège, cela fait 13 sièges et 14 sièges reviennent aux élus départementaux.

Le Vice-président, Franck PERRY, a l'honneur de bien vouloir vous demander d'approuver les modifications apportées et de mettre en place les quatre commissions dans le cadre de la nouvelle Régie Vosges Tourisme.

DÉBATS

M. le Président : Je vous remercie. Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je vais soumettre le rapport n° 22 à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Le rapport n° 22 « Évolution de la régie Vosges Développement en régie Vosges Tourisme » est voté à l'unanimité.

M. le Président : Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE s'étant absentée un moment, nous allons passer au rapport n° 24 « Rapport d'activités des services du Conseil départemental des Vosges 2021 ». Je donne la parole à Nathalie BABOUHOT. Nous reviendrons au rapport n° 23 tout à l'heure.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

Evolution de la Régie Vosges Développement en Régie Vosges Tourisme

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Attractivité

Avis budgétaire :

Proposition du Conseil départemental

La régie dénommée Vosges Développement existe depuis le 1^{er} juillet 2011 et était jusqu'alors chargée d'assurer la gestion du service public administratif de promotion du développement économique et touristique des Vosges. Par délibération en date du 26 juin 2015, le Conseil départemental a adopté les statuts de la Régie Vosges Développement ainsi que la composition de son Conseil d'exploitation.

En 2015, la loi NOTRe a supprimé la compétence du Département en matière de développement économique, tout en prévoyant que certaines compétences pouvaient être partagées entre différents échelons de collectivités territoriales, notamment « *les compétences en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire* », conformément à l'article 1111-4 du Code général des collectivités territoriales.

Les statuts de la Régie Vosges Développement doivent désormais faire l'objet de modifications, afin de tenir compte de la réglementation en vigueur et des nouvelles orientations stratégiques confiées au Comité départemental du tourisme des Vosges.

En conséquence, il est proposé de renommer la Régie Vosges Développement et son budget annexe en Régie Vosges Tourisme, de la doter de la compétence exclusive du tourisme et de modifier par voie de conséquence ses statuts et sa composition, tels que décrits en annexe.

De ce fait, la composition de la régie et en particulier, la désignation de ses membres représentants au sein de son Conseil d'exploitation doit être modifiée, comme proposée en annexe.

Plusieurs commissions de travail seront dès lors mises en place :

- une Commission « Stratégie » ;
- une Commission « Hébergements » ;
- une Commission « Offices de tourisme » ;
- une Commission « Montagne ».

Je vous propose également de nommer Madame Sylvie DIDIER, Directrice de l'Attractivité des Territoires au poste de Directeur et Madame Julie RIU, Chef du Service Tourisme, au poste de Directeur-Adjoint de la régie Vosges Tourisme et confirmer à Monsieur le Préfet des Vosges la nomination de Madame le Payeur départemental en tant que comptable.

Le personnel de la régie sera ainsi composé de :

- Madame Marine BERTRAND, Responsable du marketing touristique ;
- Madame Fanny KLEIN, Chargée de communication ;
- Madame Nancy JACQUET, Chargée de communication ;
- Madame Muriel FEVE, Assistante de communication ;
- Madame Svetlana LHOTE, Assistante presse (poste mutualisé à 50 % avec la DICOM) ;
- un chef de projet « Pacte de destination Vosges », en cours de recrutement ;

- un chargé de communication digitale (à définir).

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 22 soumis à son examen,

Vu l'avis de la commission compétente :

- la Commission Attractivité, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- valider le changement de dénomination de la Régie Vosges Développement en Régie Vosges Tourisme ;
- adopter les statuts de la Régie Vosges Tourisme joints en annexe ;
- approuver les désignations proposées au sein du Conseil d'exploitation de la Régie Vosges Tourisme, telles que détaillées en annexe ;
- valider la mise en place de quatre commissions dans le cadre de la Régie Vosges Tourisme.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33432-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

Conseil départemental des Vosges

VOSGES TOURISME

**Statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière
chargée de la gestion du service public
administratif de la promotion et de la communication touristique des Vosges**

**En application de l'article R. 2221-4 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

Préambule

Par délibération du 24 juin 2011, l'Assemblée départementale a adopté la transformation du statut de l'association de type loi 1901 « Vosges Développement », dont le financement provenait du Département des Vosges en quasi-totalité, en régie à autonomie financière.

La régie à seule autonomie financière dénommée « Vosges Développement » existe depuis le 1^{er} juillet 2011 et est chargée d'assurer la gestion du service public administratif de promotion du développement économique et touristique des Vosges.

En 2015, la loi NOTRe a supprimé la compétence du Département en matière de développement économique, tout en prévoyant que certaines compétences se trouvent partagées entre les différents échelons de collectivités territoriales, notamment « *les compétences en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire* » (article 1111-4 du code général des collectivités territoriales).

En juin 2022, les statuts de la régie « Vosges Développement » sont donc mis à jour pour tenir compte de la réglementation en vigueur et des nouvelles orientations stratégiques confiées au Comité Départemental du Tourisme des Vosges. Elle s'intitule désormais régie « Vosges tourisme ».

Article 1er – OBJET DE LA REGIE

En application de l'article L. 132-2 du code du tourisme, le Conseil départemental créé un Comité Départemental du Tourisme (CDT) qui est chargé de préparer et mettre en œuvre la politique touristique du département. Il appartient au Département de fixer le statut, les principes d'organisation et la composition du CDT.

A ce titre, le Département des Vosges a décidé d'organiser son Comité Départemental du Tourisme sous la forme d'une **régie dotée de la seule autonomie financière**, intitulée « Vosges Tourisme ».

La régie a pour objet d'assurer la gestion du service public administratif de la promotion et de la communication touristique sur l'ensemble du département des Vosges en tenant compte notamment de la cohérence des actions territoriales, de la continuité du service et du respect du principe d'égalités des usagers.

Article 2 – SIEGE ET COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT

La collectivité de rattachement de la régie est le Conseil départemental des Vosges.
Le siège de la régie est fixé à l'hôtel du Département.

La régie est administrée, sous l'autorité du Président du Conseil départemental des Vosges et de l'assemblée départementale, par un Conseil d'exploitation, un Président, un Vice-Président ainsi qu'un Directeur.

Article 3 – ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Article 3.1 - Le Conseil d'exploitation

Le Conseil d'exploitation est composé de 27 membres répartis en deux collèges :

- **Le collège des représentants du Département**, composé de 14 conseillers départementaux;
- **Le collège des personnes qualifiées**, composé de 13 personnes, désignées en fonction de leurs compétences dans le domaine du thermalisme et du tourisme.
(voir tableau en annexe)

Les membres du Conseil d'exploitation sont désignés par l'assemblée délibérante, sur proposition du Président du Conseil départemental des Vosges. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes.

La durée du mandat des membres du Conseil d'exploitation est identique à la durée du mandat de l'Assemblée départementale.

Le conseil d'exploitation, y compris son président, est renouvelé lors de chaque renouvellement de l'organe délibérant du Département des Vosges. Le mandat des membres sortants prend fin dès la nomination des nouveaux membres.

Leur mandat est renouvelable.

En cas d'empêchement définitif d'un membre, l'Assemblée départementale pourvoit à son remplacement en nommant un autre représentant, selon les modalités correspondant à son collège, pour la durée résiduelle du mandat.

Les fonctions de membre du conseil d'exploitation sont gratuites.

Les membres du conseil d'exploitation doivent jouir de leurs droits civils et politiques.

Ils ne peuvent :

- prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie ;
- occuper une fonction dans ces entreprises ;
- assurer une prestation pour ces entreprises ;
- prêter leur concours à titre onéreux à la régie.

En cas d'infraction, à ces interdictions, l'intéressé est déchu de son mandat soit par le conseil d'exploitation, à la diligence de son président, soit par le préfet agissant de sa propre initiative ou sur proposition du président.

Article 3.2 - Le Président du Conseil départemental

Le Président du Conseil départemental des Vosges est le représentant légal de la régie, il en est l'ordonnateur.

Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions de l'assemblée délibérante relatives à la régie.

Il présente à l'assemblée délibérante le budget et le compte administratif.

Il nomme le Directeur dans les conditions fixées par la loi et met fin à ses fonctions dans les mêmes formes. Il nomme également les agents affectés à la régie.

Article 3.3 - Le Président du Conseil d'exploitation

Lors de sa première réunion suivant la désignation des membres du conseil d'exploitation par l'assemblée délibérante, le conseil d'exploitation élit en son sein son président et son vice-président.

Le président est élu à la majorité absolue au scrutin secret. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

La durée du mandat de président est la même que celle des membres du conseil d'exploitation. Le président est rééligible.

Article 3.4 - Le Directeur de la régie

Le Directeur assure le fonctionnement des services de la régie.

A cet effet :

- il prépare le budget ;
- il procède, sous l'autorité du président du Conseil départemental des Vosges, aux ventes et aux achats courants ;
- il est remplacé, en cas d'absence ou d'empêchement, par un des fonctionnaires ou employés du service, désigné par le président du Conseil départemental des Vosges après avis du conseil d'exploitation.

Le Directeur assiste aux réunions du conseil d'exploitation et assure son secrétariat.

Les fonctions de Directeur sont incompatibles avec un mandat de sénateur, député, représentant au Parlement européen. Elles sont également incompatibles avec un mandat de conseiller départemental, conseiller municipal détenu dans la ou les collectivités intéressées ou dans une circonscription incluant cette ou ces collectivités.

Les fonctions de Directeur sont incompatibles avec celles de membre du conseil d'exploitation de la régie.

Le Directeur ne peut prendre ou conserver aucun intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie, occuper aucune fonction dans ces entreprises, ni assurer des prestations pour leur compte.

En cas d'infraction à ces interdictions, le Directeur est démis de ses fonctions soit par le Président du Conseil départemental, soit par le préfet. Il est immédiatement remplacé.

Article 3.5 - Le comptable de la régie

Les fonctions de comptable de la régie sont assurées par le comptable du Département des Vosges.

ARTICLE 4 – COMPETENCES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Le Conseil d'exploitation délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles l'assemblée délibérante ne s'est pas réservée le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité par le CGCT ou par les présents statuts.

Il est obligatoirement consulté par le Président du Conseil départemental sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie, ainsi que pour toutes les opérations relatives au budget de la régie.

Le conseil peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle.

Il présente au Président du Conseil départemental toutes propositions utiles.

Le Directeur tient le conseil au courant de la marche du service.

Par ailleurs, le Conseil d'exploitation dispose de tout pouvoir décisionnel en ce qui concerne la mise en œuvre technique des opérations votées dans le budget de la régie.

Enfin le Conseil d'exploitation peut décider de constituer toute commission de travail pour examiner les projets qui lui semblent devoir faire l'objet d'études préalables. A ce titre, le Conseil d'exploitation fixera le thème (en cohérence avec l'objet même de la régie), la composition (le conseil d'exploitation pourra faire appel pour son expertise à toute personnalité extérieure au Conseil d'Exploitation et/ou tout agent de l'Administration départementale) et les modalités de fonctionnement de ces commissions.

Le travail donnera lieu à des préconisations et orientations que le Conseil d'exploitation pourra suggérer au Président du Conseil départemental dans l'élaboration de sa politique départementale.

ARTICLE 5 – REUNIONS DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Convocation

Le Conseil d'exploitation se réunit sur convocation du Président au moins tous les trois mois. Il est également réuni à chaque fois que son président le juge utile, ou sur la demande du préfet ou de la majorité de ses membres.

La convocation est adressée par le Président à chaque membre du Conseil d'exploitation ainsi qu'aux personnes dont les compétences techniques rendent nécessaire la présence, au moins huit jours calendaires avant la date prévue de la séance.

Ordre du jour

La convocation est accompagnée de l'ordre du jour arrêté par le Président, éventuellement accompagné d'un rapport explicatif sur chacun des projets soumis à consultation.

A titre exceptionnel, des projets urgents pourront donner lieu à un additif à l'ordre du jour qui pourra être soumis à l'appréciation du conseil d'exploitation.

Réunions

Les réunions sont présidées par le Président ou Vice-président : elles ne sont pas publiques.

Le Président de séance fait observer et respecter les dispositions des présents statuts, assure la police des séances.

Le Président de séance :

- ouvre les séances,
- procède à l'appel des membres,
- fait approuver le compte rendu de la réunion précédente,
- dirige les débats,
- accorde la parole,
- veille à ce que les débats portent sur les affaires soumises au conseil,
- met aux voix les propositions et délibérations,
- en proclame les résultats,
- prononce la clôture des séances.

Chaque sujet inscrit à l'ordre du jour fait l'objet d'un vote par le conseil d'exploitation de la régie.

Quorum

Le Conseil d'exploitation ne peut délibérer que si un quart au moins de ses membres est présent ou représenté. A défaut, une nouvelle réunion doit être tenue dans un délai de quinze jours maximum. Les délibérations sont alors valables, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Procuration

Un membre empêché d'assister à une séance du conseil d'exploitation peut donner délégation de vote, pour cette réunion, à un autre membre du conseil d'exploitation. Toutefois, un même membre ne peut recevoir que deux délégations de vote de la part de collègues.

Décision

Les délibérations du conseil d'exploitation de la régie sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés.

Les abstentions et les bulletins blancs ou nuls ne sont pas comptabilisés comme suffrage exprimés.

Ordinairement, le conseil d'exploitation vote à main levée sauf si la majorité des membres sollicite un vote à bulletin secret.

En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Aucun membre du conseil ne peut revenir sur un vote antérieur réputé acquis.

Le Directeur assiste aux séances avec voix consultative sauf lorsqu'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion.

ARTICLE 6 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le budget de la régie dotée de la seule autonomie financière est un budget distinct et annexé à celui du Département des Vosges, et voté par l'assemblée départementale.

La régie est assujettie aux principes et aux règles de fonctionnement de la collectivité départementale. Les règles de la comptabilité publique s'appliquent.

Le budget est exécutoire dans les mêmes conditions que le budget du Département.

A ce titre, elle dispose de tous les moyens humains et techniques affectés par le Conseil départemental nécessaires afin d'assurer l'élaboration et le suivi administratif et financier de la régie.

Le Comité Départemental du Tourisme soumet annuellement son rapport financier au Conseil départemental des Vosges siégeant en séance plénière.

ARTICLE 7 – APPLICATION ET MODIFICATION DES STATUTS

Les présents statuts sont exécutoires dès leur adoption par le Conseil départemental, sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et sa publication.

Le président du conseil d'exploitation est seul chargé de l'exécution des statuts.

Les présents statuts peuvent faire l'objet de modifications par le seul Conseil départemental, sur proposition de son président ou d'au moins un tiers des membres en exercice du conseil d'exploitation.

ARTICLE 8 – FIN DE LA REGIE

La régie cesse son exploitation en exécution d'une délibération de l'assemblée délibérante du Conseil départemental.

La délibération décidant de renoncer à l'exploitation de la régie détermine la date à laquelle prennent fin les opérations de celle-ci. Les comptes sont arrêtés à cette date.

L'actif et le passif de la régie sont repris dans les comptes du Département des Vosges.

Le Président du Conseil départemental des Vosges est chargé de procéder à la liquidation de la régie. Il peut désigner par arrêté un liquidateur dont il détermine les pouvoirs. Le liquidateur a la qualité d'ordonnateur accrédité auprès du comptable. Il prépare le compte administratif de l'exercice qu'il adresse au Préfet, siège de la régie, qui arrête les comptes.

Les opérations de liquidation sont retracées dans une comptabilité tenue par le comptable. Cette comptabilité est annexée à celle du département. Au terme des opérations de liquidation, le département corrige ses résultats de la reprise des résultats de la régie, par délibération budgétaire.

* * *

Annexe - Liste des membres siégeant au Conseil d'exploitation de la Régie Vosges Tourisme -

	Membres
Collège des Elus départementaux (14)	<p>Martine BOULLIAT Claude BOURDON Thomas GION Benoît JOURDAIN Simon LECLERC Catherine LOUIS Véronique MARCOT Jérôme MATHIEU Dominique PEDUZZI Franck PERRY Alain ROUSSEL Christian TARANTOLA Brigitte VANSON Yannick VILLEMIN</p>
Collège des acteurs du tourisme (13)	<p>Agence régionale du tourisme Grand-Est 1 commune touristique ou 1 station classée Domaines skiabiles de France SNAM - section Massif des Vosges UMIH 88 Gîtes de France Syndicat Hôtellerie de plein air 1 site de loisirs 1 site patrimoine/culture 1 Directeur Office de tourisme Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre de Métiers et de l'Artisanat Chambre d'Agriculture</p>

RAPPORT N° 24

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES 2021

(Rapport présenté par Mme Nathalie BABOUHOT)

RAPPORT

Merci, Président. Ce rapport est un rapport assez classique puisqu'il est prévu par le Code général des collectivités territoriales. Nous devons présenter un rapport spécial sur l'activité de la collectivité. En l'occurrence, c'est chose faite. Vous retrouvez l'activité de chaque service dans ce rapport. Il faut souligner quand même la création du Pôle Jeunesse et Innovation qui est une nouveauté issue de nos discussions et de l'élaboration du Plan Vosges, ainsi que celle de la Direction du numérique, de la modernisation et de la relation citoyenne. Ce sont des restructurations à l'interne dans la Maison.

Je veux aussi souligner la qualité du travail de nos agents pour répondre aux politiques qui ont été définies dans le Plan Vosges. Ce travail a été salué par l'Observatoire national de l'innovation publique mais également par les Prix Territoria que nous avons pu obtenir et qui sont exposés à l'entrée. Je crois que nous avons eu onze prix décernés depuis 2018. Cela démontre la qualité du travail qui est rendu au sein de cette Maison.

Merci à l'ensemble des agents pour le travail accompli au bénéfice de la feuille de route que nous avons élaborée ensemble.

DÉBATS

M. le Président : Merci. Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je sou mets le rapport à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Le rapport n° 24 « Rapport d'activités des services du Conseil départemental des Vosges 2021 » est voté à l'unanimité.

Nous revenons au rapport n° 23 « Modifications des dispositions du cadre d'intervention des aides financières relatives à la modernisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ». Je donne la parole à Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

Rapport d'activités des services du Conseil départemental des Vosges 2021

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Administration générale

Avis budgétaire :

Proposition du Conseil départemental

Conformément aux dispositions de l'article L 3121-21 du Code général des collectivités territoriales, « *chaque année, le Président rend compte au Conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département* ». Dans cette perspective, le rapport d'activités des services pour l'année 2021 vous est présenté en annexe.

L'année 2021 a montré, une fois encore, l'engagement et la mobilisation des agents du Conseil départemental, afin d'offrir un service public de grande qualité aux Vosgiennes et Vosgiens. Primé à quatre reprises par l'Observatoire National de l'Innovation Publique, le Département a également démontré sa capacité à se moderniser et à innover.

Depuis 2018, notre collectivité s'est en effet vue décerner onze Prix Territoria, démontrant à quel point les agents et les élus du Département s'impliquent à faire de notre institution une administration sachant s'adapter aux difficultés et aux situations locales avec réactivité et efficience, plaçant ainsi le citoyen au cœur de ses préoccupations.

Toujours dans un esprit d'évolution et d'adaptation, la finalisation du Plan Vosges Ambitions 2027 autour de trois priorités en direction de la jeunesse, des services publics de proximité et de la transition écologique, a conduit le Conseil départemental à proposer une nouvelle organisation de son administration, avec notamment un pôle dédié à la jeunesse et à la modernisation.

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 24 soumis à son examen,

Vu l'avis de la commission compétente :

- la Commission Administration générale, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- prendre acte du rapport d'activités des services du Conseil départemental des Vosges pour l'année 2021.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33189-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

*des services du Conseil
départemental*



LA VIE EN
VOSGES
le Département

SOMMAIRE

- 04 Édito du Président
- 05 Édito du Directeur Général des Services
- 06 Assemblée départementale
- 08 Organigramme des Services



L'ACTION DES DIRECTIONS RESSOURCES

- 10 Mettre en œuvre la politique départementale, en appui aux directions opérationnelles
- 10 La Direction de l'Assemblée et de la Présidence (DAP)
- 14 La Direction du Budget et des Finances (DBF)
- 15 La Direction des Ressources Humaines (DRH)
- 18 La Direction des Affaires Juridiques et des Achats (DAJA)
- 21 La Direction du Numérique, de la Modernisation et de la Relation Citoyenne (DNMRC)
- 23 La Direction de la Communication (DICOM)
- 25 La cellule organisationnelle



L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- 26 Augmenter encore la notoriété de la marque Vosges
- 29 Donner à tous les jeunes vosgiens les atouts pour construire leur avenir dans le département
- 31 Soutenir le tissu industriel et garantir la solidarité économique
- 34 Fidéliser les clientèles touristiques de notre territoire
- 36 Privilégier l'installation des nouveaux exploitants, la diversification agricole et la gestion économique et durable de la ressource forestière
- 39 Rendre accessibles le sport et la culture au plus grand nombre



LA QUALITÉ DE VIE DES VOSGIENS

- 46 Généraliser les usages du numérique pour faciliter le lien avec les vosgiens
- 47 Garantir un maillage territorial des collèges pour une offre éducative équilibrée
- 50 Privilégier le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap grâce à un maillage territorial des services
- 58 Renforcer la prévention et développer la qualité de prise en charge des situations d'enfants dans une logique de parcours
- 60 Garantir la pérennité du modèle vosgien de secours à travers le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- 64 Garantir une bonne gestion des ressources et milieux naturels



LES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

- 68 Accompagner les collectivités et EPCI avec efficacité et pertinence
- 70 Apporter le Haut-Débit, le Très-Haut Débit et la téléphonie mobile - Généraliser la fibre optique à l'abonné
- 71 Garantir une offre d'insertion sociale sur l'ensemble du territoire et prévenir la précarité par une politique volontariste d'insertion professionnelle
- 74 Garantir un niveau de qualité et de performance homogène du réseau routier et réaliser des projets à vocation sécuritaire
- 77 Rationaliser le patrimoine immobilier, entretenir et mutualiser l'ensemble des bâtiments des services au public



LES MODES D'ACTION TRANSVERSAUX

- 82 Articuler les ambitions du Département avec les projets portés par chacun des territoires
- 84 Aider, sous forme d'ingénierie, les acteurs locaux à concevoir, structurer et concrétiser leurs projets
- 86 Rechercher l'exemplarité en intégrant les enjeux du développement durable et de la transition écologique dans les politiques départementales
- 90 Faire de l'évaluation un outil de pilotage du Plan Vosges Ambitions 2021

ÉDITO DU PRÉSIDENT



À l'issue des élections départementales de juin 2021, les Conseillers départementaux m'ont renouvelé leur confiance et m'ont reconduit à la Présidence du Conseil départemental pour les 7 années à venir. Ce rapport d'activités se situe ainsi à la charnière du Plan Vosges Ambitions 2021 qui s'achève et celui adopté par la nouvelle mandature, toujours à l'unanimité, et reposant également sur la conviction forte : la confiance en notre territoire, en ses atouts, et son avenir.

Je tiens donc tout particulièrement à saluer l'administration départementale pour le travail accompli, pour les politiques menées au service de nos concitoyens.

Plus que jamais, grâce à des agents dont le sens du service public n'est plus à démontrer, le Département des Vosges reste le garant d'une action publique de proximité et de qualité.

J'ai également la certitude que la réussite de nos projets repose sur un travail collectif et sur notre capacité à être à l'écoute de toutes celles et ceux qui habitent et font vivre notre département.

C'est pourquoi, je vous invite à lire ce document, reflet d'une collectivité qui croit en l'énergie de son territoire et en la force de ceux qui s'y épanouissent.

François VANNSON,
Ancien député des Vosges
Président du Conseil départemental des Vosges

Avec une plus fidèle unité



ÉDITO DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES



L'année 2021 a montré, une fois encore, que nous pouvions pleinement compter sur l'engagement et la mobilisation des agents du Conseil Départemental.

Malgré la situation sanitaire, leur professionnalisme et leur motivation sont restés intacts afin d'offrir un service public de grande qualité aux Vosgiennes et Vosgiens. Au-delà, notre administration sait également se moderniser et innover. En 2021, le Département des Vosges a été primé à 4 reprises par l'Observatoire National de l'Innovation Publique.

Depuis 2018, notre collectivité s'est vue décerner 11 prix Territoria, ce qui démontre à quel point les agents et élus du Département des Vosges s'impliquent à faire de notre institution, une administration moderne, innovante sachant s'adapter aux difficultés et situations locales avec réactivité et efficacité où le citoyen est resté plus que jamais au cœur de ses préoccupations.

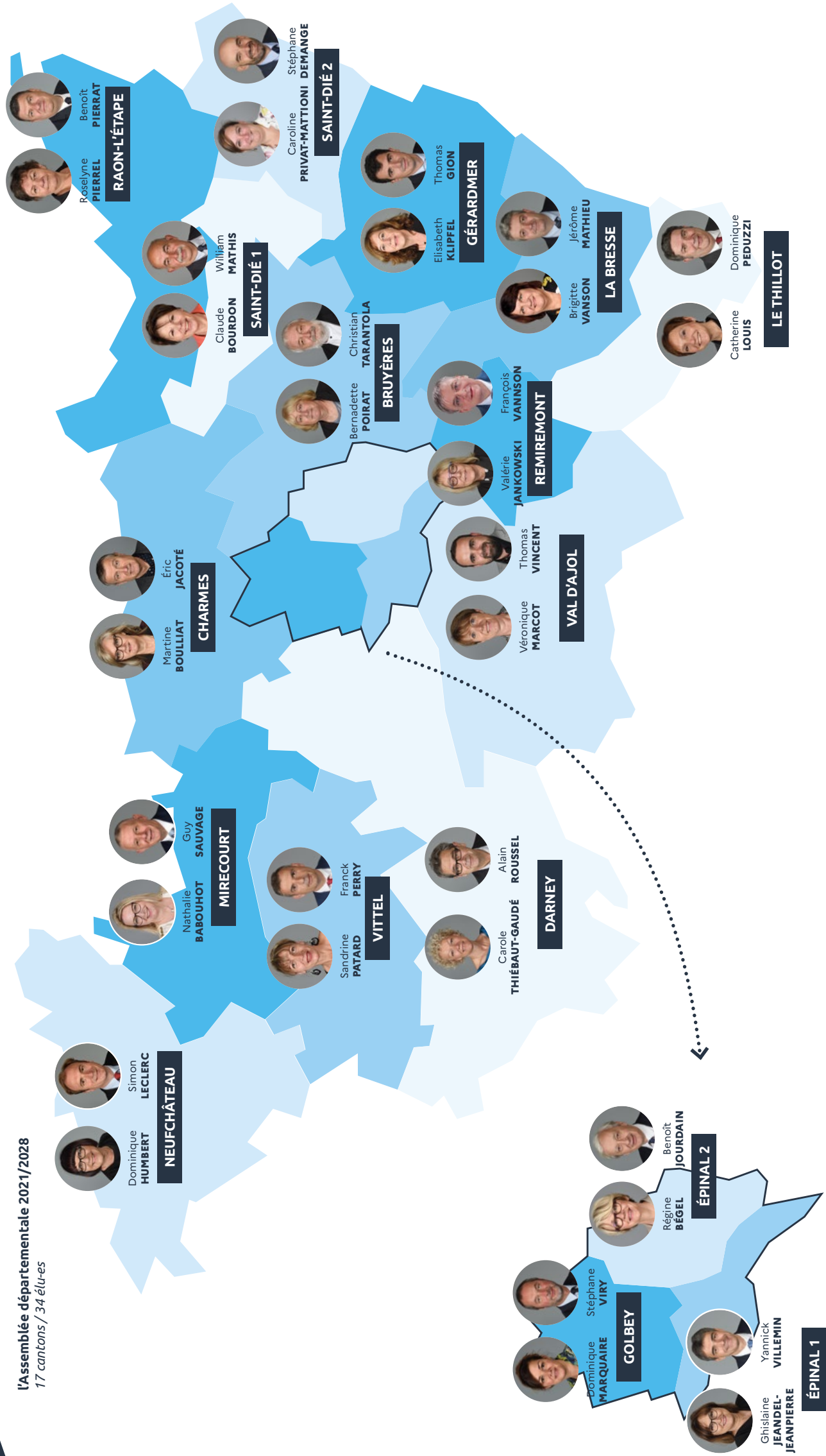
Toujours dans un esprit d'évolution, d'adaptation, la finalisation du plan Vosges Ambitions 2027 autour de 3 priorités en direction de la jeunesse, des services publics de proximité et de la transition écologique nous a conduit à proposer une nouvelle organisation de l'administration départementale avec notamment un pôle dédié à la jeunesse et la modernisation.

Plus que jamais, et la crise que nous traversons aujourd'hui le démontre, nous devons porter haut les vertus de la proximité, de la solidarité et du service public. Cette réussite certaine, je veux le souligner, repose sur le professionnalisme et l'engagement de nos agents que je tiens à remercier pour leur travail de tous les instants.

Damien PARMENTIER,
Directeur Général des Services

DÉPARTEMENT DES VOSGES

L'Assemblée départementale 2021/2028
17 cantons / 34 élus-es



PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES
François VANINSON

Mission d'appui auprès du DGS :
Prospective, Evaluation, Observatoire
et Plan Managérial
Directeur de mission : Alexis FOMBARON
Conseil en Organisation
Dialogue de Gestion / Pilotage

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Directeur Général des Services : Damien PARMENTIER

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT AUPRÈS DU
Adjoint : Laurence DANREY

**Direction de l'Assemblée
et de la Présidence**
Directeur : Geneviève MOSSLER
Adjoint : Emilie COLNÉ
Administration de la Présidence
Assemblée
Service Intérieur, Presse

**Direction du Budget
et des Finances**
Directeur : Benoît HEULLY
Adjoint : Céline VALENTIN
Préparation et Suivi Budgétaire
Exécution Budgétaire

**Direction
des Ressources Humaines**
Directeur : Lilian MARCHAL
Adjoint : XXX
Emploi et Compétences
Carrière, Rémunération
et Temps de Travail
Qualité de Vie au Travail

**Direction des Affaires
juridiques et des Achats**
Directeur : Grégoire FURIET
Adjoint : Julien VILLAUME
Affaires Juridiques
et Documentation
Commande Publique
et Achats

**Direction
de la Communication**
Directeur : Catherine VOIRIN
Adjoint : Sylvain THIEBAUT
Marketing Territorial
Communication
Institutionnelle

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES : Laurence DANREY
Benoît HEULLY

Directeur Général Adjoint : Didier DECLERCQ
Adjoint : Olivier RAMOND
Mission d'appui auprès du DGA :
Habitat et Rénovation Énergétique
Environnement et Santé

Direction des Collectivités et de la Transition Écologique
Directeur : Olivier RAMOND
Adjoint : Bénédicte BEAUX-FERRY
Territoires
Transition Écologique
Subventions aux Collectivités

Direction des Routes et du Patrimoine
Directeur : Sophie BRUCHON
Adjoint : Nicolas DUMARTIN
Unités Territoriales Ouest,
Centre et Est
Moyens Techniques Routiers
Travaux et Laboratoire Routiers
Ingénierie Routière, Immobilier

Direction de l'Attractivité des Territoires
Directeur : Sylvie DIDIER
Adjoint : XXX
Économie, Insertion et Emploi
Tourisme, Eau et Assainissement
Agriculture et Forêt, Laboratoire
Départemental
Vétérinaire et Alimentaire

Directeur Général Adjoint :
Adjoint : Delphine CAPEYRON
Stéphane POTTIER
Mission d'appui auprès du DGA :
Jeunesse

**Direction du Numérique,
de la Modernisation
et de la Relation Citoyenne**
Directeur : Stéphane POTTIER
Adjoint : Michel JACQUOT
Support Numérique et Exploitation
Solutions Numériques
Coordination des Projets Transver-
saux et Relation Citoyenne

Direction des Collèges
Directeur : Pascale GOEURY
Adjoint : Sophie ENEL
Accompagnement des Agents
des Collèges
Moyens des Collèges

Direction de la Culture et du Sport
Directeur : Stéphane THOUVENOT
Adjoint : Stéphanie MASSÉ
Action Culturelle
et Sportive Territoriale
Archives, Médiathèque
Sites Culturels

Directeur Général Adjoint : Véronique MARCHAL
Adjoint : Josiane BRIGNATZ
Mission d'appui auprès du DGA :
Contractualisation avec l'État
Service des Établissements
Affaires Générales / Conseil Technique
Optimisation des Systèmes d'Information

Direction de l'Action Sociale Territoriale
Directeur : Josiane BRIGNATZ
Adjoint : Bertrand BROQUÉ
et Christine HALLUITTE
Insertion Sociale, Logement,
Fonds Social Européen (FSE)
Maisons de la Solidarité
et de la Vie Sociale :
- Neufchâteau - Remiremont
- Vittel - Gérardmer
- Épinal (1,2,3) - Saint-Dié 1
- Rambervillers - Saint-Dié 2

**Direction de l'Enfance
et de la Famille**
Directeur : Catherine BOTTERO
Adjoint : xxx
Aide Sociale à l'Enfance,
Protection Maternelle et Infantile
Informations Préoccupantes,
Maison de l'Enfance
et de la Famille

**Maison Départementale
de l'Autonomie**
Directeur : XXX
Adjoint : Anne BOURION
Maison Départementale
des Personnes Handicapées
Directrice adjointe : Sylvie COLÉ
Actions Médico-Sociales
Stratégie et Parcours
Prestations

Directeur Général Adjoint : Véronique MARCHAL
Adjoint : Josiane BRIGNATZ
Mission d'appui auprès du DGA :
Contractualisation avec l'État
Service des Établissements
Affaires Générales / Conseil Technique
Optimisation des Systèmes d'Information

Direction de l'Action Sociale Territoriale
Directeur : Josiane BRIGNATZ
Adjoint : Bertrand BROQUÉ
et Christine HALLUITTE
Insertion Sociale, Logement,
Fonds Social Européen (FSE)
Maisons de la Solidarité
et de la Vie Sociale :
- Neufchâteau - Remiremont
- Vittel - Gérardmer
- Épinal (1,2,3) - Saint-Dié 1
- Rambervillers - Saint-Dié 2

**Direction de l'Enfance
et de la Famille**
Directeur : Catherine BOTTERO
Adjoint : xxx
Aide Sociale à l'Enfance,
Protection Maternelle et Infantile
Informations Préoccupantes,
Maison de l'Enfance
et de la Famille

**Maison Départementale
de l'Autonomie**
Directeur : XXX
Adjoint : Anne BOURION
Maison Départementale
des Personnes Handicapées
Directrice adjointe : Sylvie COLÉ
Actions Médico-Sociales
Stratégie et Parcours
Prestations

Mettre en œuvre la politique départementale, en appui aux directions opérationnelles

Objectifs

La Direction de l'Assemblée et de la Présidence (DAP) :

La Présidence :

- être présent aux côtés du Président dans son agenda et ses déplacements mais également des élus chargés de le représenter ;
- gérer le suivi du nouveau flux de diffusion du courrier dit « réservé » ;
- inscrire la direction dans les projets portés par la Direction Générale des Services (DGS), la mise en œuvre du Plan Vosges et participer activement à la démarche Vosges 2030.

1 494 invitations et courriers traités

30 attributions de coupes

2 650 € pour l'achat de fleurs

121 dossiers préparés

4 608 courriers « réservé » reçus et réorientés dans les services compétents

7 réunions territoriales

Actions

La Présidence :

- > assurer la gestion des rendez-vous, des cérémonies publiques, des réceptions, de l'accueil de personnalités, en coordination avec l'agenda des élus chargés de le représenter ;
- > élaborer et préparer des dossiers (discours, notes, courriers) pour les interventions du Président et des élus, en lien avec les services et sur la base des éléments transmis ;
- > gestion du courrier « entrant » et « sortant » destiné au Président et/ou aux services de l'administration ;
- > suivi du nouveau flux de diffusion du courrier dit « réservé » et harmonisation des espaces d'enregistrement ;
- > participation active au projet « Système d'Informations Décisionnel, de Rapports et d'Évaluation » (SIDRE) de manière transversale avec la Direction de la Prospective, de la Contractualisation et du Développement Durable (DPCDD) et la Direction des Systèmes d'Information (DSI) ;
- > collaboration avec le Service Intérieur (SI) sur l'organisation protocolaire de cérémonies, de venue de personnalités et de délégations, mais également avec la DPCDD pour les réunions organisées sur le territoire.



Centre de vaccination à La Schucht

La Mission Presse :

- faire le lien au quotidien avec les organes politiques, les services de la collectivité et les interlocuteurs externes.

162 communiqués et/ou invitations presse

92 reportages vidéos, soit plus de 7 par mois

592 articles pour Vosges Mag

8 841 abonnés Facebook

Le Service Courrier :

- traiter les flux de courriers.

144 681 lettres expédiées

48 contrats envois groupés

256 473 € de frais postaux

240 livraisons de vaccins

L'accueil :

- assurer et coordonner l'information des usagers, en veillant à apporter un service public de qualité.

8 917 visiteurs accueillis

42 168 appels réceptionnés

58 aides exceptionnelles (montant moyen de l'aide : 281 €)

La Mission Presse :

- > mise à disposition des médias d'outils de communication : communiqués, dossiers de presse, photos, reportages vidéos, podcasts et interviews ;
- > production d'articles, d'interviews, de reportages vidéo, de podcasts avec la réalisation d'une série « Podcasts de l'été » sur les Offices de Tourisme, afin d'alimenter l'application Vosges Mag, le site internet vosgesmag.fr, la page Facebook VosgesMag, en lien avec la Direction de la Communication (DICO) ;
- > réalisation d'une page spécifique « Élections départementales » sur le site VosgesMag (production de contenus écrits, vidéos) en lien avec la DICO ;
- > suivi en direct du 1^{er}, 2^e et 3^e tour des élections départementales sur VosgesMag ;
- > nouvelle revue de presse diffusée par mail à destination des agents et des élus.



Inauguration d'un Food Truck le Vois la Vie en Vosges-Territoir

Le Service Courrier :

- > gestion du courrier « entrant » (tri et distribution) et « sortant » (collecte et affranchissement) ;
- > organisation de navettes territoire et de la prise en charge du transport, dans le cadre de la crise sanitaire, des vaccins au profit de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans les centres éphémères de vaccination.

L'accueil :

- > fournir à l'usager un service public multicanal adapté lui apportant qualité et satisfaction dans l'accueil et les informations reçues ;
- > soutenir par une aide exceptionnelle les personnes en difficulté (hors dispositifs d'aides sociales).

Mettre en œuvre la politique départementale, en appui aux directions opérationnelles

Objectifs

Le Service Assemblée :

- assurer quotidiennement l'organisation des réunions et le fonctionnement de l'Assemblée départementale, en lien avec les élus départementaux ;
- garantir la production de tous les actes de l'Assemblée, dans le respect des dispositions légales : recueil des rapports et délibérations, recueil des actes administratifs, procès-verbaux des réunions, rapport d'activités des services... ;
- traiter les indemnités et les frais de déplacement des élus et veiller au respect des dispositions applicables au statut de l'élu ;
- proposer des prestations et des équipements audiovisuels de qualité.

58 réunions organisées

714 délibérations prises par les instances de l'Assemblée départementale ;

631 lors des 9 réunions de la Commission permanente

69 lors des 4 sessions budgétaires

14 lors des 3 sessions plénières dans le cadre de l'installation de la nouvelle Assemblée départementale

288 courriers de notification envoyés dans le cadre des désignations des représentants du Conseil départemental

Actions

Le Service Assemblée :

- > **Conduite du projet de renouvellement de l'Assemblée départementale, suite aux élections départementales de juin 2021 :**
 - organisation des trois réunions d'installation de la nouvelle Assemblée ;
 - production de tous les documents fondateurs de la nouvelle mandature (délibérations, arrêtés de délégation aux vice-présidents, règlement intérieur...);
 - élaboration du recueil des désignations des représentants du Conseil départemental et notification de 288 courriers auprès des organismes concernés ;
 - mise à jour des données relatives aux élus et à la nouvelle organisation dans les deux applications utilisées par le service (Airs Délib et KBox) ;
 - recensement et saisie des données relatives aux élus permettant la constitution de leur dossier et le traitement de leurs indemnités et de leurs frais de déplacement ;
- > planification, organisation et suivi des premières sessions de formation de début de mandature à destination des élus ;
- > mise en œuvre du projet de déploiement d'un outil permettant de gestion dématérialisée des documents et formation des élus (KDoc) ;
- > installation d'un système de visioconférence adapté dans la salle Jules Ferry et la salle des délibérations.



L'Assemblée départementale

Objectifs

Le Service Intérieur :

- Le Service Intérieur (SI) cultive en interne une transversalité qui est le fondement même de ses missions, lesquelles consistent à :
 - assurer la gestion protocolaire et le niveau de qualité des diverses manifestations organisées par le Département, tout en appliquant strictement la politique de réduction des dépenses d'organisation et d'intendance de ces prestations ;
 - appuyer les référents fournisseurs, à la suite de la dématérialisation des formulaires de commande de fournitures de bureau ;
 - promouvoir l'image du Département, dans un contexte budgétaire et sanitaire contraint, à travers l'entretien courant des locaux, compétence transférée le 1^{er} juin au SI.

> **Budgets consommés en fonctionnement :**

107 156 € pour le Pôle fournitures, dont 54 588 € pour l'achat du papier ;

77 087 € pour le Pôle réceptions ;

820 974 € pour le Pôle entretien ménager et gestion des déchets.

Taux de consommation moyen des crédits pour les trois pôles :

87 %

Actions

Le Service Intérieur :

- > La crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 a continué à impacter durement l'activité du SI. Aussi, afin de poursuivre ses missions dans le respect des prescriptions réglementaires en constante évolution (gestes barrières, jauge de participants aux manifestations...), le SI a mis en place des protocoles sanitaires stricts, lui permettant d'ajuster son niveau de service et d'assurer la continuité des prestations.
- Dans ce contexte si particulier, cette année a ainsi vu plusieurs projets se réaliser ou se poursuivre, à savoir :
 - l'intégration au 1^{er} juin de la mission « *entretien ménager et gestion des déchets* », avec la mise en place du nouveau marché de nettoyage des locaux du Département et du marché dit « *réserve* » au chantier d'insertion AMI pour l'entretien de deux bâtiments ;
 - la création, avec le soutien de la Direction des Systèmes d'Information (DSI), d'un nouveau sharepoint avec des formulaires dématérialisés pour toutes les demandes / commandes adressées au SI ;
 - la rencontre de l'ensemble des référents fournitures, à l'occasion de deux sessions ;
 - la gestion des prestations de réceptions dans une logique d'éco-responsabilité : une pesée des restes alimentaires organisée dans le cadre du Plan « *Vosges Ambitions Spécial Transition Écologique* » (VASTE) a permis de mesurer un gaspillage de 43,1 g par convive en moyenne (moyenne nationale : 120 g).

Mettre en œuvre la politique départementale, en appui aux directions opérationnelles

Actions

La fonction RH :

> La DRH a assuré tout au long de l'année la gestion de l'activité quotidienne de la collectivité en matière de Ressources Humaines : carrière, paie, frais de déplacement, sécurité des agents, médecine de prévention...

Elle a aussi développé plusieurs projets, dont : la poursuite du développement du Système d'Information des Ressources Humaines (SI RH) via notamment les modules e-congés, e-mission et e-gestion administrative, ainsi que la poursuite de la dématérialisation des pièces justificatives.



Objectifs

La Direction des Ressources Humaines (DRH) :

- gérer les Ressources Humaines ;
- assurer un dialogue social dynamique ;
- poursuivre la politique de prévention, santé et la sécurité, et consolider l'accompagnement des agents et de collectifs de travail ;
- mettre en œuvre une politique dynamique de prévention des risques professionnels pour améliorer les conditions de travail des agents ;
- recruter et développer des compétences ;
- poursuivre l'accompagnement professionnel des agents ;
- poursuivre la politique d'Action Sociale en faveur du personnel du Département.

> La fonction RH :

24 589 fiches de paie traitées, contrôlées et éditées

10 172 états de frais de déplacement contrôlés et mandats

10 418 arrêtés

38 dossiers de validation de service en cours

54 dossiers de départs en retraite

5 dossiers de réversion

Actions

La Direction du Budget et des Finances :

- > refonte totale de l'architecture budgétaire, afin de la mettre en adéquation avec le nouveau « Plan Vosges Ambitions 2021 » ;
- > actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) ;
- > poursuite de l'activité comptable : 7 355 bons de commande et 39 271 mandats émis (22,24 jours de délai de paiement en moyenne) ;
- > construction du pilotage d'activités de la collectivité : 65 indicateurs construits et recensés ;
- > réalisation d'audits financiers auprès de structures partenaires ;
- > réalisation de formations auprès des agents de la collectivité.



Objectifs

La Direction du Budget et des Finances (DBF) :

- anticiper et conseiller la construction budgétaire ;
- fiabiliser et sécuriser la chaîne d'exécution comptable ;
- mesurer et contrôler l'activité ;
- former et communiquer autour de la culture financière.

> Architecture budgétaire du « Plan Vosges Ambitions 2021 » :

22 programmes budgétaires

154 actions

346 dispositifs

1 740 lignes de crédits

> PPI :

80 000 000 € d'investissements nouveaux garantis chaque année

> Audits financiers :

25 chantiers d'insertion analysés

Mettre en œuvre la politique départementale, en appui aux directions opérationnelles

Actions

Actions

organisation de **5** CHSCT FPT et d'**1** CHSCT FPH

Le dialogue social :

➤ Poursuite d'un dialogue social actif, en lien avec les Organisations Syndicales et la Direction Générale des Services. Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) a notamment été consulté sur le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, la validation du plan d'action des risques psycho-sociaux, le suivi des visites de sites par l'agent chargé des fonctions d'inspection et les membres du CHSCT, ainsi que le suivi des travaux immobiliers et du programme pluriannuel de prévention. Le CHSCT a également été associé à l'organisation de la continuité de service pendant la pandémie de la COVID-19. 7 réunions CT, 5 réunions CHSCT, 12 réunions de dialogue ou préparatoires aux instances avec la DGS, des rencontres mensuelles DRH/organisations syndicales, ainsi que la tenue de groupes de travail spécifiques (exemple sur la mise en place de la cellule d'écoute).

> La prévention, la santé et la sécurité :

941 visites de médecine de prévention

12 714 jours d'absence pour congés longue maladie / congés longue durée

1 320 adhérents au contrat collectif de prévention

> Le conseil de proximité :

117 agents rencontrés lors de 283 entretiens

3 actions collectives pour accompagner des collectifs de travail dégradés

2 actions de médiation

70 assistants de prévention
79 accidents de service

94 sessions de formations collectives et bureautiques

3 groupes de Diplôme d'État d'Assistant Familial (DEAF)

54 agents en formation d'intégration, soit 121 jours de formation

3 000 candidatures et 688 candidats reçus en entretien de recrutement

390 recrutements, dont 88 changements d'affectation

169 stagiaires, 6 services civiques et 2 apprentis

159 agents rencontrés

358 entretiens réalisés

10 stages d'immersion réalisés

1 405 adhérents pour 4 032 bénéficiaires

11 804 prestations instruites

1 120 assurés au contrat de santé collectif

La prévention des risques professionnels :

- mise à jour de la lettre de cadrage des assistants de prévention : homogénéisation du temps de délégation à 4 heures par semaine (2 heures pour les sites à dominante administrative) ;
- poursuite des conventions de participation pour le risque santé et la prévoyance ;
- prévention du risque chimique ;
- mise en place d'un plan d'action de prévention.

Recruter et développer des compétences :

- La DRH s'emploie à mettre en adéquation les besoins de compétences de la collectivité avec celles des agents en poste, par le biais de la formation et de la mobilité interne et, le cas échéant, en répondant par le recrutement d'agents extérieurs. Afin de rendre le Département davantage attractif, notamment sur les postes en tension, le recours aux contractuels pour une durée de 3 ans ou encore aux contrats de projets se poursuit. La formation des cadres de la collectivité s'est poursuivie via le dispositif du « *Plan managérial* », avec notamment la mise en œuvre de formations sur les usages du numérique.

L'accompagnement professionnel des agents :

- La DRH accompagne les agents dans la construction de leur projet professionnel, dans leur recherche de mobilité (interne et externe) et les aide à appréhender les situations complexes vécues au quotidien (changements organisationnels, reprise du travail après une longue absence...).

L'Action Sociale en faveur du personnel du Département :

- L'Action sociale a poursuivi la politique d'amélioration des conditions de vie des agents publics, notamment dans les domaines de la famille, de la vie scolaire, des vacances et de la vie administrative. Les prestations proposées dans le guide font suite à la réflexion du groupe de travail (en 2020), associant les organisations syndicales, sur l'offre de l'Action Sociale.

Mettre en œuvre la politique départementale, en appui aux directions opérationnelles

Objectifs

La Direction des Affaires Juridiques et des Achats (DAJA) :

Le Service des Affaires Juridiques et de la Documentation (SAJD) :

- garantir la sécurité juridique de la collectivité en définissant des niveaux de risques acceptables et accompagner les directions métiers ;
- garantir le suivi des assurances et la couverture des risques liés à l'activité des services du Département, aux biens, au personnel de la collectivité ;
- assurer la gestion administrative et budgétaire des achats d'ouvrages et d'abonnements ;
- gérer le fonds documentaire, en particulier l'inventaire ;
- fournir des ressources documentaires aux agents préparant des concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale.

250 études traitées (+ 25 %) avec un délai moyen de 7 jours ouvrés

42 contentieux

460 rapports de Commission permanente soumis au visa juridique (+ 15 %)

Actions

Le Service des Affaires Juridiques et de la Documentation (SAJD) :

Les Affaires Juridiques :

- > délivrance aux services du Département et aux élus d'avis et de consultations juridiques dans tous les domaines du droit pouvant toucher le fonctionnement interne du Conseil départemental et l'exercice de ses compétences institutionnelles, poursuite de la mise en conformité en matière de Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), mise en œuvre d'actions de sensibilisation, accompagnement lors des élections départementales ;
- > assistance et prise en charge de la gestion et du suivi des affaires contentieuses ; instruction des dossiers et contentieux du Département ;
- > optimisation de la communication avec les services du Département et sensibilisation aux problématiques juridiques : refonte du site Intranet du service, afin de le rendre plus dynamique, attractif et de communiquer sur l'accompagnement du service, création de nouveaux espaces de sensibilisation.



Actions

Les Assurances :

- > participation à la définition des besoins des services en matière d'assurances et gestion des sinistres : suivi des dossiers sinistres (déclaration et suivi en lien avec les services), des demandes quotidiennes des services et réalisation d'études sur le volet assurantiel ;
- > mise en œuvre d'actions de sensibilisation des services en matière de couverture du risque des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

La Documentation :

- > amélioration de la visibilité du service grâce à la parution de deux billets dans l'intranet ;
- > réalisation de recherches documentaires sur des problématiques ciblées ;
- > réponses aux besoins et aux attentes des directions grâce aux moyens dont dispose le service (abonnements en version papier ou en accès abonnés web).

83 sinistres déclarés, dont 30 liés à la responsabilité civile, 8 aux dommages aux biens, 44 à la flotte automobile, 1 à la protection fonctionnelle...

55 sinistres gérés en interne

168 abonnements suivis pour un budget de 100 251 €

51 agents accompagnés dans le cadre de leur préparation aux concours et examens professionnels



Mettre en œuvre la politique départementale, en appui aux directions opérationnelles

Objectifs

Le Service de la Commande Publique et des Achats (SCPA) :

- optimiser l'achat en accompagnant les services dans la définition de leurs besoins et dans le choix des critères, et en rendant davantage attractives les procédures du Département pour les entreprises ;
- gérer les procédures de passation en conciliant au mieux sécurité juridique et efficacité opérationnelle ;
- assouplir les procédures en évitant tant que possible les situations de blocage et en explorant des modes d'achats alternatifs.

1 655 DAE traitées (- 1,2 %) dans un délai moyen de 0,79 jour (- 7 %)

68 marchés rédigés et 58 marchés notifiés

206 avenants traités

68 marchés subséquents gérés

238 comptes de référents UGAP administrés

746 commandes passées sur UGAP.fr

Actions

Le Service de la Commande Publique et des Achats (SCPA) :

- > organisation systématique de réunions « achats » avant toute rédaction de marché par le SCPA (hors marché de travaux) suite au traitement des demandes d'autorisation d'engagement (DAE) ;
- > mise en place, en plus des modes de rédaction traditionnels, des marchés simplifiés pour les besoins non complexes permettant de produire plus rapidement des pièces de marché plus simples et plus lisibles pour les entreprises ;
- > gestion des avenants ;
- > gestion administrative des marchés subséquents par l'intermédiaire du profil acheteur, afin de répondre aux obligations réglementaires ;
- > mise à jour des droits des utilisateurs UGAP en fonction des besoins des services et paramétrage de l'espace UGAP pour les achats de fournitures de bureau par les référents ;
- > mise à disposition d'un tableau récapitulatif de tous les marchés existants, permettant des achats transversaux pour l'ensemble des services.

Objectifs

La Direction du Numérique, de la Modernisation et de la Relation Citoyenne (DNMRC) :

- mettre en adéquation le Système d'Information (SI) avec les politiques publiques de la collectivité ;
- assurer la disponibilité et la sécurité du SI ;
- innover et favoriser de nouveaux usages.

> La mise en adéquation du SI :

300 télétravailleurs par jour en moyenne

65 applications suivies et maintenues

8 projets livrés

Actions

La mise en adéquation du SI :

Mise en œuvre, paramétrage et exploitation de la plateforme de sécurité, brique centrale pour le déploiement du télétravail dans la collectivité.

> Mise en œuvre du plan de charges des applicatifs 2021 :

1. Les projets en phase d'acquisition :
 - la gestion du patrimoine bâti (référentiel) ;
 - la dématérialisation de la carte ZAP+88 ;
 - la gestion de la restauration dans les collèges et à la Maison de l'Enfance et de la Famille ;
 - la nouvelle plateforme « *Culture C Nous* ».
2. Les projets en cours de déploiement :
 - le SI de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) - Palier 2 ;
 - la migration du SI « *Social* » Iodas en web (personnes âgées / personnes handicapées) ;
 - la gestion des indicateurs du nouveau Plan Vosges « 2021-2027 » et des indicateurs de pilotage ;
 - la gestion des subventions.
3. Les projets livrés :
 - les portails de demande pour le Service Immobilier et pour le Service Intérieur ;
 - l'outil de saisie du recensement des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

> Déploiement des briques du Système d'Information Décisionnel, de Rapports et d'Évaluation (SIDRE) :

- indicateurs du pilotage d'activités (volet technique) ;
- indicateurs du Plan Vosges « 2021-2027 » (volet technique).

Mise en œuvre d'un outil de sauvegarde des messageries et des espaces collaboratifs Office 365.

Migration technique des annuaires.

Mettre en œuvre la politique départementale, en appui aux directions opérationnelles

Objectifs

La Direction du Numérique, de la Modernisation et de la Relation Citoyenne (DNMRC):

> La disponibilité et la sécurité du SI:

L'assistance :

8 144 incidents et 3 871 demandes de services

Le déploiement du matériel informatique :

318 PC et 15 copieurs

La formation :

160 sessions pour 450 agents

L'imprimerie :

6 250 000 pages dans les services et 1 050 000 sur la presse numérique

Actions

La disponibilité et la sécurité du SI :

- > gestion et renouvellement du parc informatique et des copieurs ;
- > renouvellement du marché d'acquisition de matériel informatique pour l'administration et les collèges ;
- > réalisation de divers travaux d'imprimerie : grands formats, plans, impressions presse ;
- > formation des agents ;
- > maintenance et évolution du Système d'Information (couche technique) :
 - homogénéisation des systèmes de bases de données ;
 - renouvellement du parc serveurs ;
 - exploitation des plateformes de stockage et mise à disposition de ressources pour les différents applicatifs logiciels ;
- > acquisition et déploiement d'une plateforme de supervision.

Innover et favoriser de nouveaux usages :

- > généralisation de la brique sécurité sur les équipements mobiles (téléphones, PC et tablettes) ;
- > mise en œuvre d'un réseau fibre spinalien (marché et attribution) ;
- > liaisons télécoms : généralisation du SDWAN (optimisation et augmentation des débits sur les sites distants, marchés RESAH et CAIH) ;
- > maintien du télétravail (passage à l'échelle et structuration de l'offre : ajout de la téléphonie intégrale) ;
- > assistance aux utilisateurs notamment lors des périodes de télétravail accentué ;
- > mise en œuvre de webinaires pour former et informer les agents du Département en matière de numérique.

Objectifs

La Direction de la Communication (DICOM) :

- accompagner l'ensemble des actions de communication visant à promouvoir les projets de l'institution ;
- mettre en place une communication ancrée dans le « Plan Vosges Ambitions 2027 », à destination des agents, des usagers et des acteurs du territoire en faisant le lien entre communication interne et communication externe ;
- apporter son expertise aux directions de la collectivité ;
- mettre en place la stratégie de communication interne ;
- poursuivre le développement de la communication digitale.

124 347 sessions sur vosges.fr

58 806 sessions sur vosgesmag.fr et 8 841 fans sur Facebook Vosges Mag

2 797 abonnés sur LinkedIn Conseil départemental des Vosges
(le nombre de sessions recensé sur les sites web est impacté par la mise en œuvre des cookies et le non traçage des personnes les refusant)

Actions

La visibilité de la collectivité :

- > éditorialisation et promotion de « Vosges Mag » : présence renforcée en digital par le biais des réseaux sociaux et rédaction de brèves avec liens des billets intranet vers « vosgesmag.fr », afin de valoriser l'action de la collectivité ;
- > création du nouveau site Internet de Grand « grand.vosges.fr » et de l'application mobile « sortirvosges.fr ».



Mettre en œuvre la politique départementale, en appui aux directions opérationnelles

Actions

La Direction de la Communication (DICOM) :

140 projets et accompagnements en communication réalisés en interne avec un équivalent financier de créations graphiques de près de 200 000 € (web / print)

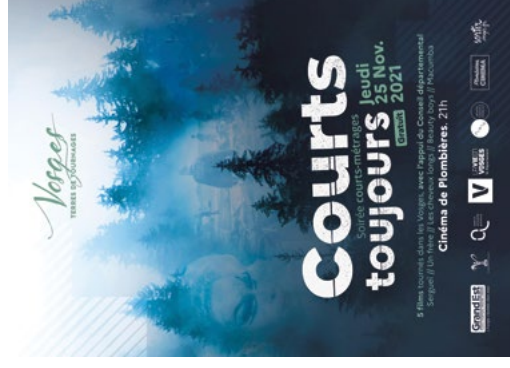
300 nouveaux arrivants accueillis

La communication interne :

- > déploiement de stratégies de communication interne sur l'ensemble de l'année ;
- > publication d'informations et billets internes renforcée avec des diffusions via l'intranet (1 à 2 articles par jour) et Yammer, mais aussi création d'un mailing hebdomadaire ;
- > concrétisation du travail du groupe projet avec la mise en place d'un parcours d'accueil du nouvel arrivant, mais aussi un guide régulièrement actualisé, une matinée d'accueil revue et des temps dédiés à l'acquisition d'une culture commune : via les infos découvertes et des visites thématiques ;
- > des animations renforcées et annoncées dans le livret « *Demandez Le Programme* » : co-organisation d'une Run éco team, activités pédagogiques dans les sites culturels... ;
- > organisation d'un jeu de communication interne pour pallier l'absence de cérémonie de vœux pour les agents : « *Vos'jeu* » avec plus de 700 participants, les Foulées roses avec 180 participantes et les Foulées des Barbus, dont les 26 participants ont remporté le trophée de la collectivité la plus mobilisée.



Objectifs



La cellule organisationnelle :

aider à la définition de la politique stratégique de la collectivité notamment en matière RH et dimensionner les besoins RH au fonctionnement de la collectivité ;

- accompagner les modes d'organisation internes et évaluer les impacts de changements d'organisation.

Actions

La communication territoriale :

- > **liée aux élections départementales**
 - création d'un espace web dédié avec les résultats en direct des élections ;
 - travail de pédagogie avec la création de motions design et objets de communication dédiés aux nouveaux élus, pour leur permettre de mieux appréhender les dispositifs du Conseil départemental ;
- > **en appui aux territoires dans le cadre de l'opération Forêt d'exception**
 - appui en communication et événementiel sur le territoire de Plombières-les-Bains, Darney et La Vôge-les-Bains : ciné en forêt et bains de photos ;
 - Vosges Terres de Tournages : optimisation des outils de communication de ce dispositif, organisation d'avant-premières et d'une soirée dédiée aux courts métrages « *Courts Toujours* » tournés dans le département.

Les modes d'organisation internes :

- > accompagnement de directions en cours de restructuration : analyse des besoins, des compétences, accompagnement dans la mise en place d'un nouvel organigramme ;
- > étude et accompagnement en matière d'élaboration des flux et des process de fonctionnement internes aux services et directions ;
- > dans le cadre de futurs départs, de changement de support de travail, mise en place d'une étude globale sur le fonctionnement d'un service (environnement de travail, procédures, outils, moyens humains) ;
- > accompagnement du projet pluriannuel et transversal à la collectivité du métier d'agent de maintenance, transversal à plusieurs directions ;
- > accompagnement de projets transversaux de la collectivité : mise en valeur de l'ingénierie départementale ;
- > accompagnement du projet de plan de recrutement et de communication pour le métier d'assistant familial ;
- > analyse, préconisation et accompagnement de la politique collégiales et notamment concernant les effectifs et la politique remplacements d'agents.



Augmenter encore la notoriété de la marque Vosges

Axes

Déployer la marque Vosges sur le territoire

> **Météo des neiges**
88 millions de personnes touchées sur 14 semaines

> **Marketing affinitaire**
19 millions de publicités ciblées vues

> **Marque**
« Je Vois la Vie en Vosges » :
83 090 abonnés sur les réseaux sociaux

> **Relations presse**
56 journalistes accueillis en reportage pour
51 médias, générant
574 460 € de contre-valeur publicitaire

Actions

Rendre la marque plus visible

- > **Les campagnes de promotion touristique :**
- insertions dans des médias print de portée nationale (Créo, L'Équipe) ;
 - campagne de mass média avec la « Météo des neiges » sur la chaîne TF1, couvrant tout l'hiver 2020/2021 ;
 - campagne de marketing affinitaire conduite aux côtés des opérateurs touristiques vosgiens en juin, juillet et décembre, avec pour cœur de cible les familles (démarchage sur les zones de chalandises prioritaires) ;
 - poursuite de la promotion digitale par le recours aux outils du Département ;
 - accueils d'influenceurs (Voyage Family, Grand Mercredi, Copines de Voyages...).

> Les campagnes de promotion de la marque « Je Vois la Vie en Vosges » :

- signature marque pour toutes les campagnes partenariales en mass média et affinitaire ;
- insertions dans les médias pour la boutique et la marque « Je Vois la Vie en Vosges » ;
- campagne de promotion digitale marketing affinitaire sur Youtube et MyTF1 en décembre, axée sur la boutique « Je Vois la Vie en Vosges » ;
- sponsoring digital classique sur les réseaux sociaux notamment ;
- campagne de promotion par spots dans les cinémas en décembre (dans les Vosges, à Nancy et son agglomération, à Metz et son agglomération) ;

> Vosges Mag :

La marque Vosges au sens territoire du terme est mise également en valeur par la dynamique engagée autour du média multicanal Vosges Mag, à l'audience montante.

126 producteurs adhérents à la marque « Je Vois la Vie en Vosges Terroir »

502 produits labélisés

Développer l'appropriation de la marque par le territoire et les opérateurs

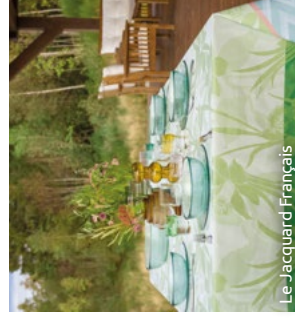
- > La Chambre d'Agriculture des Vosges et le Département, copropriétaires de la marque « Je Vois la Vie en Vosges Terroir » ont poursuivi leurs actions autour de la marque : organisation d'un accueil presse en commun, affichage lors des marchés du département (marchés d'été à la Schlucht...).
- > Dans le cadre d'une campagne de communication avec Vosgels, 5 000 porte-clés ont été remis aux nouveaux locaux.
- > La campagne de mass média avec TF1 a mobilisé 6 partenaires socioprofessionnels. Celle de marketing affinitaire s'est déroulée en partenariat avec 6 socioprofessionnels touristiques au cours de l'été.



Opération 5 000 porte-clés

Coconstruire la notoriété de la marque (favoriser « l'économie de la renommée »)

- > Le démarchage visant au recrutement de nouveaux licenciés de la boutique en ligne s'est poursuivi : Le Jacquard Français compte parmi les nouveaux arrivants.



Le Jacquard Français



Boutique Je Vois la Vie en Vosges

12 licenciés pour 81 produits

98 000 € de retombées publicitaires avec 6 rédactionnels diffusés, 8 interviews et 20 articles

21 000 produits vendus pour 114 000 € HT de chiffre d'affaire



Augmenter encore la notoriété de la marque Vosges

Donner à tous les jeunes vosgiens les atouts pour construire leur avenir dans le département

Axes

Mener une réflexion sur l'exportation de la marque hors des frontières du département

2 actions dans le cadre des pactes de destination

Actions

Positionner la marque Vosges au niveau du portefeuille de marques régionales

- Participation aux actions proposées par l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est (ARTGE) dans le cadre des pactes de destination.

Axes

Favoriser une offre de formation d'enseignement supérieur sur le territoire, en cohérence avec les activités économiques de ce dernier

Actions

Peser dans les orientations stratégiques en matière d'offre d'enseignement supérieur

➤ **Soutien financier accordé à des associations étudiantes :**

- Association des Jeunes Technico-Commerciaux (AJTEC) ;
- École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois (ENSTIB) pour les défis du bois.

Soutien financier également accordé à l'ENSTIB à hauteur de 100 000 €, correspondant à des investissements matériels pour la rénovation de la halle technologique (dernière tranche du financement sur 3 ans), plus 20 000 € dédiés au Pacte Compétences Grand Est.

Valorisation de l'offre de formation du territoire, via la plateforme Boss&Vous.

Créer ou soutenir les évènements emblématiques qui mettent en avant l'identité Vosges

35 000 visiteurs au Festival International de Géographie

5 500 coureurs à l'Infernal Trail

15 000 visiteurs et 4 500 participants au Triathlon de Gérardmer

20 000 spectateurs au Fantastic'Art

Accompagner les manifestations vosgiennes emblématiques majeures

- Sur le département, 5 manifestations ont été soutenues : le Festival International de Géographie de Saint-Dié-des-Vosges, l'Infernal Trail de Saint-Nabord, le Triathlon de Gérardmer, le festival du film fantastique « Fantastic'Art » de Gérardmer et le festival « Let's be Green » à Remiremont.

- Hors département, l'action « La Lorraine est formidable » a accueilli 33 000 visiteurs, avec un stand FORÊT.



Le triathlon de Gérardmer



Stand FORÊT

➤ **Plateforme Boss&Vous :**

507 entreprises inscrites

2 631 offres publiées depuis le lancement

1 123 candidatures et 30 embauches connues

Soutenir les actions de promotion et de valorisation de l'offre d'enseignement supérieur vosgienne

- Déploiement de la plateforme Boss&Vous, avec mise à disposition de l'outil aux Vosgiens et accompagnement personnalisé en fonction des besoins des candidats, des entreprises et des partenaires.

Présentation de la plateforme auprès des structures d'enseignement supérieur, permanences à la Maison de l'Étudiant à Épinal, afin de faire connaître l'outil.

BOSS&VOUS
JE VOIS MON JOB EN VOSGES

Donner à tous les jeunes vosgiens

les atouts pour construire leur avenir dans le département

Axes

Proposer un service d'accompagnement auprès des jeunes pour leur recherche de stage qualifiant et de premier emploi dans les Vosges

132 stages en entreprise

Actions

Faciliter la mise en relation entre les entreprises et les jeunes en matière d'offre de stage et d'emploi

➤ 132 Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) mises en place dans le cadre du coaching « Prêts à Bosser » : 473 semaines en cumulé.



5 coaching flash étudiants

Développer une politique marketing ciblée « Jeunes »

➤ Participation de la cellule « Prêts à Bosser » à différents salons et forums :

- événement à la Souris Verte « 1 Jeune 1 solution » ;
 - Festival des Métiers et de l'Orientation à Thaon-les-Vosges ;
 - coaching flash étudiants ;
- Intervention à la Maison de la Montagne, présentation du coaching « Prêts à Bosser » lors des Matinales des Ambassadeurs...

Axes

Coordonner l'offre économique du territoire par la qualification, la promotion, l'entretien et l'aménagement des zones d'activités Cap Vosges

13 accueils d'investisseurs

6 terrains vendus

11 propositions d'implantation dans le cadre de la prospection Business France

Actions

Favoriser et faciliter l'implantation de projets sur les parcs d'activités Cap Vosges

➤ La cellule économie a suivi les 4 conventions de délégation de gestion des 4 zones d'activités Cap Vosges avec les 4 EPCI concernés et en lien étroit avec la Direction des Routes et du Patrimoine. Elle accompagne les investisseurs dans leur recherche foncière en réalisant en amont une analyse du projet proposé par le prospect. Il s'agit de s'assurer que le projet correspond aux critères de sélectivité en terme d'activité, de développement envisagé, de recrutements prévus... A l'issue de cette première étape, une proposition de parcelle est faite à l'investisseur, eu égard à son besoin en terme de localisation, de surface, de réseau... Après accord sur l'offre foncière, une offre tarifaire est proposée.

La cellule économie travaille également à la réponse des offres d'implantation d'entreprises étrangères sur le territoire vosgien, en répondant aux offres Business France.

Entretien, aménager et commercialiser des parcs d'activités Cap Vosges

➤ La cellule économie, en lien avec la Direction des Routes et du Patrimoine, participe à la qualification et à l'aménagement des 4 parcs d'activités CAP VOSGES du département. Des travaux conséquents ont notamment été menés en voirie à Damblain, ainsi qu'un travail de recherche de solutions sur la compensation zone humide de Remomeix.



Soutenir le tissu industriel et garantir la solidarité économique

Axes

Intégrer l'aéroport Epinal / Mirecourt dans une véritable stratégie régionale

> La cellule économie accompagne la Société d'Exploitation de l'Aéroport d'Épinal / Mirecourt (SEAE) délégataire, gère la Délégation de Service Public (DSP) et la convention avec la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) - un avenant à la DSP a été signé, qui court jusqu'en juillet 2023 -, accompagne le développement économique des projets dans le périmètre aéroportuaire, coordonne les actions en lien avec la stratégie régionale des aéroports du Grand Est.

La convention avec l'entreprise ADELOR a été signée en 2021, pour 35 ans, sur une activité de démantèlement d'avions. La cellule continue d'accompagner le projet de circuit automobile qui est en cours.



Aéroport Epinal-Mirecourt

Actions

Soutenir l'investissement immobilier des entreprises

> **Aide à l'immobilier d'entreprise :**

80 lettres d'intention reçues, 604 339 € votés pour 29 dossiers

> **Aide aux entreprises des filières agro-alimentaires et bois :**

18 lettres d'intention reçues, 198 661 € votés pour 8 dossiers

Partenariat d'aide à l'investissement des entreprises

> Le Conseil départemental a contractualisé avec les 11 EPCI du département sur l'aide à l'immobilier d'entreprise et avec la Région Grand Est sur un partenariat économique visant à soutenir les entreprises des filières agro-alimentaires et bois, qui engagent des projets d'investissement en matériel de production.

Axes

Développer l'attractivité des Vosges

22 930 € d'aides attribuées au Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois et à l'AJTEC

Actions

Soutenir les organismes relais de l'action économique

> La cellule économie intervient pour soutenir les associations à vocation économique et les chambres consulaires, dans le but de créer un éco-système de développement économique favorable aux entreprises vosgiennes.

Soutenir l'innovation et encourager la recherche et le développement

> La cellule économie apporte un soutien financier aux structures départementales de recherche et développement et contribue aux actions du C2IME (accélérateur régional de projets industriels de développement).

Animer le réseau « Ambassadeurs des Vosges »

> Le réseau compte 153 entreprises, avec une animation plurielle de la cellule économie : valorisation médiatique, mobilisation emploi, organisation de matinées...

2 soutiens aux organismes de recherche et développement

48 projets suivis dans le cadre du groupement des projets industriels en lien avec le Plan de relance

10 projets accompagnés dans le cadre du C2IME

20 nouvelles entreprises dans le réseau, dont 8 têtes de filières économiques ;

14 valorisations médiatiques (Vosges Mag, reportages presse et animation social média)

33 rencontres cellule économie / cellule emploi et 3 interventions d'entreprises du réseau dans les collectifs « Prêts à Bosser »

Fidéliser les clientèles touristiques de notre territoire



Privilégier l'installation des nouveaux exploitants, la diversification agricole et la gestion économique et durable de la ressource forestière

Axes

Proposer un partenariat avec les organisations agricoles favorisant l'installation, le maintien et le développement des exploitations

> monpannierlocal.vosges.fr :

160 producteurs inscrits et 1 545 vues

> **Alimentation et circuits courts :**

Agrilocal : **92** acheteurs, dont 33 collèges, 13 lycées, 7 communes, 15 EHPAD et 180 producteurs inscrits
141 446 € de commandes pour 34 tonnes de produits

Actions

Favoriser l'accompagnement des exploitations

> **Aménagement foncier :**

- 2 opérations d'aménagement foncier en cours pour 186 000 € ;
- 5 associations foncières subventionnées pour 263 000 € ;
- 24 instructions de dossiers de divisions de parcelles.

> **Aide à la plantation d'arbres fruitiers :**

- dans le cadre des aménagements fonciers : 6 dossiers aidés, 95 arbres pour 2 550 € ;
- pour les particuliers : 242 dossiers aidés, 3 404 arbres pour 67 098 €.



Axes

> **Récolte de l'Arnica :**

164 kg de plantes entières et 90 kg de capitules

> **Lutte contre le gaspillage alimentaire :**

le diagnostic de 17 établissements suivis montre un gaspillage de 93,8 g par convive et par repas en moyenne (120 g au niveau national)

Soutenir l'investissement et favoriser la diversification agricole

65 dossiers d'aide à l'installation agricole (investissement) votés pour 587 776 €

32 dossiers d'aide aux initiatives rurales votés pour 280 144 €

275 dossiers d'aide à l'agriculture biologique votés pour 57 144 €

Actions

> **Arnica :**

suivi de l'expérimentation de réimplantation de l'arnica sur le territoire vosgien sur 6 sites : La Bresse, Le Valtin, 2 sites sur Xonrupt-Longemer, Gérardmer et La Schlucht.

> **Lutte contre le gaspillage alimentaire :**

24 établissements accompagnés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire : les collèges de Charmes, Liffol-le-Grand, Senones, Golbey et l'école d'horticulture et de paysage de Roville-aux-Chênes depuis septembre 2019 ; depuis septembre 2020, les collèges de Vittel, Capavénir Vosges, Plombières-les-Bains / Val d'Ajol, Xertigny, Eloyes, Rambervillers, Raon-l'Étape, Corcieux et Cornimont et enfin depuis 2021, les collèges de Châtel-sur-Moselle, Dompierre, Clémenceau à Épinal, Bruyères, Christian Poncelet à Remiremont, Souhait à Saint-Dié-des-Vosges, Fraize, Le Thillot, Rupt-sur-Moselle, ainsi que la Maison de l'Enfance et de la Famille.

> **Autres aides :**

- convention avec la Chambre d'Agriculture : 88 520 € ;
- soutien aux agriculteurs fragilisés : 10 000 € ;
- convention avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques : 6 900 € ;
- aide aux associations à vocation agricole : 7 associations aidées pour 13 700 €.

Soutenir l'activité agricole (installation, investissement, diversification)

> **Race bovine vosgienne :**

45 éleveurs aidés pour 13 415 €.

> **Optimisation des digestats issus de la méthanisation :**

27 exploitations aidées pour 29 972 €.

Privilégier l'installation des nouveaux exploitants, la diversification agricole et la gestion économique et durable de la ressource forestière

Rendre accessibles le sport et la culture au plus grand nombre

Axes

Maintenir une politique sanitaire active

4 185 analyses d'hygiène alimentaire et 1 923 contrôles de surface pour 388 clients

55 000 analyses PCR et 40 750 analyses d'immuno-sérologie pour 2 200 éleveurs

1 131 éleveurs aidés pour leurs analyses sanitaires pour un montant de 86 603 €

Actions

Maintenir un service de diagnostic en santé animale performant

> Le Laboratoire Départemental Vétérinaire et Alimentaire (LDVA) est chargé d'aider les éleveurs à éradiquer la Diarrhée Virale Bovine (BVD) ou maladie des muqueuses. Le plan d'éradication a pour but de détecter par PCR sur des boucles auriculaires, les veaux Infectés Permanents Immunotolérants (IP), en contact avec le virus pendant la gestation.



Gérer la ressource forestière

Mobiliser la ressource

> 34 dossiers d'aides au regroupement foncier forestier ont été instruits pour un montant de 13 025 €.

Axes

Poursuivre l'action départementale auprès du public le plus large

1 438 visiteurs pour les spectacles sur les sites culturels

52 manifestations dans le cadre du projet « Pub ! »

56 dates pour « Rencontre avec... », 2 087 spectateurs et 28 spectacles

9 dates et 287 participants pour les autres manifestations

240 visiteurs pour « Les Imaginales »



Les Imaginales

Actions

Développer des animations culturelles

> De nombreuses actions ont été menées sur les sites culturels du Département :

- week-end de reconstitutions historiques à Grand, les 19 et 20 juin ;
- visites contées du nouveau parcours à Grand, les 18 et 19 septembre ;
- visite contée du lavoir et de la maison natale à Domremy, le 19 septembre ;
- spectacle « Le songe de Prométhée » dans l'amphithéâtre de Grand, le 18 septembre ;
- les Journées Européennes du Patrimoine au MUDAAC, spectacle de cirque les 18 et 19 septembre.

Organisation du projet « Pub ! » mutualisé avec l'ensemble des services culturels.



Projet Pub



Projet Pub

« Rencontre avec... » s'est tenu à l'automne sur la thématique « Les artistes Vosgiens ». Les dernières actions sur le Moyen-âge ont pu être maintenues, ainsi qu'un spectacle initialement prévu en 2020. Pour la 1^{re} année le service de la Médiathèque s'est investi dans la manifestation « Les Imaginales », pour présenter des outils d'animation numérique.

Rendre accessibles le sport et la culture au plus grand nombre

Axes

Poursuivre l'action départementale auprès du public le plus large

501 participants aux ateliers de pratiques artistiques

60 participants à « La Nuit de la Publicité »

Soutien à l'innovation pédagogique :

4 projets innovants soutenus

21 partenaires bénéficiaires du Parc départemental d'instruments de musique

5 Contrats Territoriaux d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) conclus, 2 en cours d'élaboration

Actions

Favoriser les enseignements, les pratiques et l'éducation artistiques

> Ateliers de pratiques artistiques à Grand, Domremy et au MUDAAC durant les vacances scolaires.

Présentation d'une pièce de théâtre à « La Nuit de la Publicité ».

Le service de la Médiathèque s'est impliqué dans l'éducation artistique et culturelle, en proposant une formation conjointement avec l'action culturelle sportive et territoriale aux personnels des bibliothèques.

Le Conseil départemental accompagne les structures d'enseignement et de pratique artistiques, en soutenant l'innovation pédagogique via le dispositif « soutien aux projets innovants » et en leur faisant bénéficier à titre gratuit des instruments de musique et de matériel scénique du Parc départemental. Le Département est partenaire de l'Éducation Nationale et de la Direction Régionale de la Culture dans le cadre de la convention pour le développement de l'éducation artistique et culturelle dans les Vosges.



Atelier au MUDAAC

Axes

> Archives départementales :

24 millions de pages vues pour 423 000 visites

1 564 inscrits à la Mallette numérique et 44 294 consultations

> « Vosges, Terre de Tourmagés » :

8 courts métrages

3 documentaires

3 longs métrages

1 fiction TV

418 participants à Public'Cité

1 000 vues de la vidéo sur Youtube de la publicité

114 professionnels du social et des établissements de lecture publique présents à la Journée départementale



Journée départementale du livre

Actions

Favoriser le développement des usages numériques pour la culture et le sport

> Le « Musée s'invite chez vous » : visites virtuelles, Gigapixels, capsules mythologiques, versement dans les bases nationales et dans la base Vidéomuseum (réseau des collections publiques d'art moderne et contemporain).

Fréquentation en hausse du site Internet des Archives départementales, grâce à la mise en ligne de nouvelles données.

Le déploiement de la Mallette numérique s'est poursuivi, avec une augmentation sensible du nombre de consultations observée et l'informatisation de 6 bibliothèques.

Promouvoir les projets culturels dans le département

> Le Département s'est engagé dans :

- la diffusion du livret « Pub ! » auprès des bibliothèques du réseau ;
- la poursuite du projet « Vosges, Terre de Tourmagés ».

Faciliter l'accès à la culture et au sport pour les jeunes

> Plusieurs projets ont vu le jour :

- Public'Cité en partenariat avec Jeunesse et Cultures et les FRANCAS ;
- réalisation d'une vidéo ludique sur la publicité, son histoire, ses dangers ;
- mise en œuvre du Label Premières Pages : les principales actions menées ont concerné la communication, la formation, les achats de collections et matériels d'animation. Plusieurs rencontres ont été organisées auprès des partenaires du social au sein de la collectivité. Une journée départementale a été consacrée au livre et aux tout-petits, avec une large diffusion d'affiches, de flyers et de marque-pages dans les lieux accueillant les familles.

Rendre accessibles le sport et la culture au plus grand nombre

Actions

*Poursuivre l'action
départementale auprès
du public le plus large*

Axes

Promouvoir la vocation sportive du département

➤ Après une année blanche, la 29^e cérémonie du Mérite Sportif a pu être organisée avec une jauge réduite à 250 personnes. Les meilleurs sportifs et clubs vosgiens, ainsi que les bénévoles les plus investis ont ainsi pu être mis à l'honneur au cours d'une soirée retransmise en direct sur Vosges TV, qui a battu des records d'audience.

Parallèlement, le Département a pu produire un dernier épisode exceptionnel de 26 minutes de l'émission Terrain de Jeu à l'occasion du Triathlon de Gérardmer, diffusé sur la chaîne l'Équipe.

Le parc de matériel sportif et scénique s'étant considérablement développé, l'aménagement d'un local de stockage adapté dans l'ancienne chapelle des Franciscains à Épinal a permis de réunir l'ensemble en un seul lieu.



Cérémonie du Mérite Sportif

Faire du sport un vecteur de cohésion sociale

➤ Le Département a poursuivi ses actions en faveur des projets innovants favorisant l'accès au sport à des publics éloignés de la pratique. L'action phare a été l'appel à projets cohésion sociale et territoriale.

17 dossiers d'appel à projets déposés, 10 projets accompagnés et 1 projet ré-orienté vers un autre dispositif

Axes

*Accompagner
les acteurs locaux
dans le développement
d'une offre culturelle
et sportive équilibrée*

23 formations proposées pour 243 participants, dont 41 bénévoles

54 professionnels et bénévoles ont participé aux 3 réunions de territoire

Assurer un rôle de conseil auprès des bibliothèques / médiathèques et mettre à leur disposition des ressources

➤ Le service de la Médiathèque départementale accompagne les territoires dans leurs projets de construction / réhabilitation de bibliothèques.

Il conseille les bibliothécaires bénévoles et salariés du territoire sur le fonctionnement et l'animation de ces lieux de vie.

Plusieurs projets de médiathèques sont toujours en cours de réalisation à Saint-Dié-des-Vosges, La Chapelle-aux-Bois, Hadol, Vrécourt, Vincey, Bruyères, Mandres-sur-Vair, Darney et Golbey, projet ajouté en fin d'année.

Les bibliothèques de Chaumousey et de Xertigny ont ouvert leurs portes avec l'aide du Département.

Un nouveau programme de formations à destination des bénévoles et des salariés a été mis en place. Les formations spécifiques pour la « *Mallette numérique* » ont été maintenues. Des réunions professionnelles se sont tenues sur 3 territoires.



Médiathèque de Xertigny

Rendre accessibles le sport et la culture au plus grand nombre

Axes

Accompagner les acteurs locaux dans le développement d'une offre culturelle et sportive équilibrée

87 structures soutenues pour un montant de 874 700 €

Actions

Développer un partenariat culturel avec les territoires

➤ Le Conseil départemental intervient dans l'animation du réseau des musées de France des Vosges et accompagne, depuis le 19 mai, la réouverture des musées et des sites culturels.

Le spectacle « *Ma vie de valise* » avec l'EHPAD de Ville-sur-Illon et des artistes de spectacle vivant a impliqué 35 personnes.

Le Conseil départemental accompagne financièrement, techniquement et en matière d'ingénierie les partenaires culturels du territoire au travers de deux axes : l'irrigation du territoire et le soutien à la création et à la diffusion.



Spectacle *Ma Vie de Valise*

Aider à la structuration de l'offre sportive

➤ Le Département a poursuivi son effort en faveur des comités sportifs et des clubs qui s'engagent dans un plan de développement associatif structuré et pluriannuel. Dans ce cadre, après un accompagnement en ingénierie, 2 nouveaux comités et 4 nouveaux clubs ont signé une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

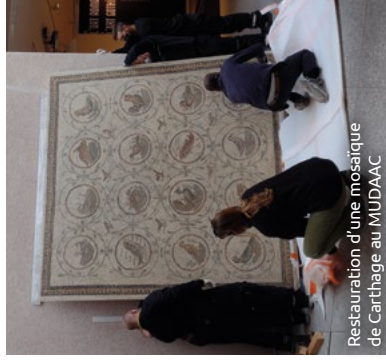
21 CPOM avec les clubs sportifs et 6 CPOM avec les comités sportifs en cours

Axes

Travailler à la valorisation des sites culturels et patrimoniaux du territoire avec une priorité donnée à ceux qui ont un intérêt départemental

9 613 documents communiqués

22 500 images d'Épinal classées



Restauration d'une mosaïque de Carthage au MUDAAC

Actions

Assurer la conservation du patrimoine écrit vosgien

➤ La fréquentation de la salle de lecture des Archives départementales a repris.

L'archivage électronique s'est poursuivi à un rythme soutenu, avec 803 GO de données publiques conservées, de même que le classement iconographique (Magier d'Épinal entre autres).

Assurer la conservation du patrimoine des sites culturels départementaux et le valoriser

➤ Plusieurs actions ont été menées :

- restauration de l'amphithéâtre de Grand (façade orientale et escalier occidental), des collections du MUDAAC (peintures, sculptures, arts graphiques...) et du site de Grand (peintures murales, objets en bronze...);
- ouverture du nouveau parcours de découverte du site archéologique de Grand et de l'espace de découverte du col de la Schlucht ;
- expositions dans le cadre des Imaginales (« *Les mondes de Julien Delval* » et « *La Passe-Miroir : des artistes pour un univers d'exception* ») et du projet de direction « *Pub !* » ;
- exposition « *Public Cité* ».



Nouveau parcours du site archéologique de Grand



Généraliser les usages du numérique pour faciliter le lien avec les vosgiens

Garantir un maillage territorial des collèges pour une offre éducative équilibrée

Axes

S'appuyer sur l'offre déjà présente sur le territoire

447 collectivités adhérentes et accompagnées

Actions

Accompagner les collectivités dans une démarche de dématérialisation de leurs actes et services

- > poursuite du déploiement de la plateforme SPL Xdemat auprès des collectivités ;
- > déploiement d'une application mobile à destination des usagers, permettant à chaque commune de publier des actualités, ses délibérations, ses événements...



Simplifier la relation de l'usager à notre collectivité

60 téléservices en production
4 Conseillers Numérique France Services

Mettre en oeuvre une solution de Gestion de la Relation Citoyen (GRC)

- > déploiement de nouveaux téléservices sur le guichet citoyen, y compris dans d'autres collectivités ;
- > recrutement de Conseillers Numériques France Services, pour former les usagers au numérique.

Développer un Open Data

- > lancement du projet régional « dataGrandEst » et de sa déclinaison locale.

Axes

Définir le réseau des collèges dans le cadre d'une réflexion sur la carte scolaire en tenant compte des problématiques d'aménagement du territoire

> **Effectifs du 1^{er} degré : 1 139** élèves

> **Effectifs des collèges : 16 518** élèves (public + privé)

Actions

Établir un plan collèges pour les 10 ans à venir en adéquation avec l'évolution démographique

- > Le contexte de baisse des effectifs du 1^{er} degré se confirme et s'amplifie. La situation des collèges continue de faire l'objet de toutes les attentions, avec le souci de maintenir un maillage raisonné et équilibré.

Doter les collèges de demain des conditions optimales d'enseignement (équipement, nouvelles technologies, ouverture des établissements sur l'extérieur, fonctionnement...) en assurant une équité et une offre éducative équilibrée

4 065 525

Connexions à l'ENT (- 0,69 %)

> **Dotations en matériel informatique :**

964 PC

119 vidéoprojecteurs interactifs

10 copieurs fournis aux collèges volontaires

Déployer le numérique dans les collèges publics

- > L'Espace Numérique de Travail (ENT) « MonBureauNumérique » est devenu un outil incontournable de l'environnement scolaire. Les statistiques de consultations se sont maintenues à un niveau très élevé, même en l'absence de confinement.

Parallèlement, le Département a poursuivi ses actions en faveur du renouvellement du parc informatique des collèges, de la fourniture de moyens d'impression et de la qualité et la sécurité du réseau.





Garantir un maillage territorial des collèges pour une offre éducative équilibrée

Axes

81 % de l'équipement des collèges assurés via la plateforme UGAP

Baisse de consommation des crédits de

43 % pour les collèges et **0,6 %** pour les écoles

5 227 904 € consacrés au fonctionnement des collèges publics et privés

50 000 € répartis entre les 9 collèges privés sous contrat d'association du Département.

Actions

Assurer l'équipement des collèges publics

- La procédure d'achat direct via la plateforme UGAP s'applique à toutes les catégories d'équipement, à l'exception des matériels pédagogiques dont l'opportunité du choix relève de la communauté éducative. Ce dispositif remplit également pleinement son office en terme d'harmonisation à l'échelle départementale, dans un souci d'équité.

Favoriser la réalisation d'actions éducatives dans les collèges et les écoles

- La situation sanitaire a continué d'impacter fortement la réalisation des actions éducatives, en particulier dans les collèges. Le manque de visibilité et le contexte d'absentéisme ont souvent conduit au report des projets. Les écoles sont davantage parvenues à maintenir les programmations dans le cadre de visites culturelles récurrentes.

Assurer le fonctionnement matériel des collèges

- Cette mission relève des compétences obligatoires du Département et consiste à accorder aux collèges les moyens financiers et matériels en vue d'offrir aux élèves les meilleures conditions de réussite et d'épanouissement.

Accompagner les collèges publics pour la réalisation de leurs travaux

- Traditionnellement, le Département alloue des subventions aux collèges publics pour l'achat de fournitures et matériels destinés à la réalisation de travaux lui incombant en sa qualité de propriétaire et qui sont assurés par les agents de maintenance.

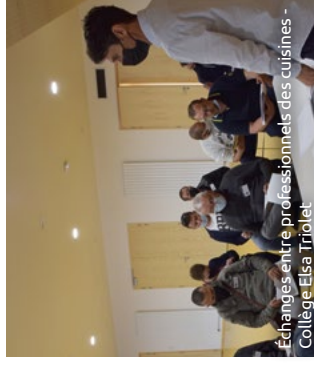
Favoriser l'investissement des collèges privés

- Dans le respect de la Loi Falloux, le Département poursuit son accompagnement volontaire au déploiement d'outils numériques dans les collèges privés pour favoriser les apprentissages.

Axes

Optimiser la qualité de service de la restauration scolaire et de l'entretien des bâtiments

2 540 440 € d'achats de denrées alimentaires dans les 33 services de restauration pour 1 330 630 repas servis



Échanges entre professionnels des cuisines - Collège Elsa Triolet

Actions

Offrir une restauration scolaire de qualité sur l'ensemble du territoire

- La restauration scolaire est au cœur de défis majeurs et continue de faire évoluer son organisation en conséquence. Le réseau des professionnels de cuisine des collèges réactif fin août favorise ainsi le partage d'expériences et les échanges de pratiques autour des techniques culinaires, de l'hygiène et de la sécurité alimentaires. Le groupe projet dédié au renouvellement du logiciel de restauration PRESTO a poursuivi ses travaux : la solution retenue va être d'abord testée dans 4 collèges puis déployée sur tous les établissements à la rentrée 2022.



Les professionnels de cuisine des collèges vosgiens

Mettre en adéquation les effectifs et les niveaux de service

- Dans un contexte sanitaire toujours prégnant, la question des remplacements revient en leitmotiv avec son corollaire d'adaptation des niveaux de service. Ces aspects prennent une dimension supplémentaire compte tenu notamment du nombre de restrictions médicales constaté sur la totalité de l'effectif. La perspective d'un audit de cotation des postes va permettre à terme une régulation critériisée.

Favoriser la mutualisation des agents et des matériels entre collèges

- La mutualisation des agents s'est intensifiée en particulier pour les métiers en tension (restauration et maintenance). Elle se double d'une mutualisation des compétences sur laquelle il est primordial de capitaliser pour l'avenir.



Privilégier le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes âgées en situation de handicap grâce à un maillage territorial des services

Axes

Créer la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)

> **MDA siège :**
38 348 appels décrochés
5 909 visites

> **Indicateurs d'activité
des MDA-CLIC :**

3 582 personnes
accompagnées, dont 1 967
nouvelles personnes et 345
personnes en situation de
handicap

1 872 visites à domicile
et 1 325 dans l'un des 6 lieux
de proximité MDA

Actions

Développer le maillage territorial de l'accueil des personnes en situation de handicap

> Au cours du premier semestre, l'activité de la MDA s'est poursuivie avec notamment au niveau du siège à Épinal, la poursuite d'une réflexion sur une articulation intégrée entre les services de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et ceux de la Direction de l'Autonomie (DA). Le départ de la Directrice en août a contraint les cadres à se focaliser sur une organisation permettant la continuité du service rendu à l'utilisateur au quotidien.

Sur le territoire, les antennes MDA-CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) ont également poursuivi leurs missions.



Axes

Étudier les possibilités d'alternatives à l'hébergement en établissement

3 970 évaluations à domicile
(médecins, assistants sociaux et
ergothérapeutes)

> **APA :**

7 191 bénéficiaires
(moyenne mensuelle), dont
3 411 à domicile et 220 en
établissements hors Vosges

36 897 803 €
de dépenses, dont 17 275 405 €
à domicile

1 592 heures récupérées
pour 162 bénéficiaires post-
hospitalisation

Actions

Prendre en compte les besoins liés à la perte d'autonomie en s'appuyant sur les dispositifs réglementaires nationaux

> **Évaluation des besoins liés à la perte d'autonomie :**

en raison de la crise sanitaire et d'un taux élevé d'absentéisme, les conditions de travail à domicile restent compliquées. En septembre, un nouveau dossier national de demandes d'aides unique pour l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) et les caisses de retraite a été mis en place. Un travail important a également été mené tout au long de l'année, afin de réorganiser le service pour un équilibrage de la charge de travail (nombre de visites et temps de déplacement) et une projection par rapport aux départs en retraite à venir. Les secteurs des médecins, des assistants sociaux et des ergothérapeutes ont été revus pour une mise en application début 2022. Par ailleurs, les missions APA sont dorénavant identiques pour le médecin et l'assistant social. Un bilan est prévu en septembre 2022.

> **Instruction des besoins liés à la perte d'autonomie (service prestations) :**

l'année a été marquée par un audit externe permettant de connaître notamment la cartographie des points forts et des points à améliorer du service, qui à nouveau fait face à l'activité en mixant télétravail et présentiel. Cette gestion permet aux équipes de privilégier l'étude des situations plus complexes à domicile avec une meilleure concentration. Les liens avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) se sont développés et ont permis une meilleure compréhension des attendus avec la possibilité d'interagir et de faire remonter les difficultés de terrain.

> **Gestion de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) :**

Depuis le mois de septembre, un dossier unique est utilisé, à titre expérimental, sur le territoire vosgien. Ce document est utilisé par le Département et par les principales caisses de retraites. Son déploiement nécessite des échanges et de nouveaux process entre les différents intervenants. A terme, ce document sera certifié et utilisé sur l'ensemble du territoire français.



Privilégier le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes âgées en situation de handicap grâce à un maillage territorial des services

Axes

Étudier les possibilités d'alternatives à l'hébergement et l'établissement

> **PCH :**
2 262 bénéficiaires, dont 133 en établissement, pour 7 423 000 € d'aides

> **ACTP :**

354 bénéficiaires (tous âges confondus, domicile + établissements), pour 2 320 000 € d'aides

> **Hébergement PA :**

748 bénéficiaires, dont 53 hors département, pour un coût de 8 282 988 €

> **Hébergement PH :**

915 bénéficiaires, dont 89 hors département, pour un coût de 26 629 602 €

> **Aide-ménagère PA/PH :**

35 bénéficiaires PA et 72 bénéficiaires PH, pour un coût de 191 376 €

Actions

> **Gestion de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) :** au 1^{er} janvier, la PCH a été étendue, avec :

- la PCH parentalité pour permettre aux parents bénéficiaires de la PCH d'obtenir un forfait mensuel aide humaine en fonction de l'âge du plus jeune enfant et des forfaits aide technique. Le logiciel devrait être adapté en 2022, pour permettre cette gestion qui a dû être pensée au cas par cas en attendant ;
- l'aide à la préparation des repas et à la vaisselle ;
- la suppression de limite d'âge avant lequel une personne répondant aux critères d'éligibilité de la PCH avant 60 ans, devait déposer une première demande de PCH (75 ans).

> **Gestion de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) :**

- la migration vers IODAS Web a été reportée en 2022.

> **Aide sociale à l'hébergement de personnes âgées et de personnes handicapées (PA / PH) incluant les bénéficiaires en accueil familial :**

- poursuite de la gestion des demandes d'hébergement de personnes âgées et des recours en récupération ;
 - amorce d'un travail pour le passage à IODAS Web avec l'éditeur (projet reporté en 2022).
- > **Aide-ménagère au titre de l'aide sociale, PA / PH :**
- poursuite de la gestion des demandes d'aide-ménagère PA/PH et des recours en récupération.

Axes

> **Accueil familial :**

33 places autorisées pour 22 personnes accueillies

20 personnes titulaires d'un agrément (5 agréments délivrés)

22 demandes d'entrée en familles d'accueils examinées

Actions

> **Accueil familial des personnes âgées et des personnes handicapées :** dans le contexte de la crise sanitaire, l'adaptation d'une nouvelle organisation a permis d'assurer les missions de soutien auprès des familles et des accueillis (134 visites d'accompagnement et mise en place d'entretiens téléphoniques pour le suivi lors des périodes de confinement). Des formations obligatoires pour les accueillants ont également été mises en place.

> **Soutien à l'investissement pour les opérations de reconstruction / construction des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées et Adultes Dépendantes (EHPAD) :**

il concourt à diminuer le coût journalier à la charge du résident et donc les dépenses d'aide sociale à l'hébergement.

Renforcer l'offre de soutien et l'accompagnement à domicile des bénéficiaires et de leur famille (dispositif réglementaire)

> **Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) :**

en septembre, le Conseil départemental a envoyé un courrier aux SAVS / SAMSAH vosgiens, leur précisant qu'à l'instar des référentiels nationaux et après échange avec l'ARS sur ce point, il leur était demandé d'augmenter leur file active de 40 % en moyenne au-delà de leur capacité autorisée, considérant que tous les accompagnements ne nécessitent pas une fréquence de visites soutenue dans la durée. Il s'agissait de formaliser la demande du Département vis-à-vis de ces services, de sortir d'une logique de place au profit d'une logique de parcours. Il a été précisé que cette modalité d'accompagnement serait fixée par arrêté dans la tarification 2022.

> **Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) :**

il est destiné au dépistage et à la prise en charge des enfants de moins de 6 ans présentant une présomption ou un handicap avéré.

> **SAVS / SAMSAH :**

354 contrats d'accompagnement

147 interventions ponctuelles financées à hauteur de

1 503 356 €

> **CAMSP :**

287 enfants suivis (donnée 2020) financement à hauteur de

317 794 €

(dispositif financé à 80 % par l'État et 20 % par le Département)



Privilégier le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap grâce à un maillage territorial des services

Axes

Étudier les possibilités d'alternatives à l'hébergement en établissement

> **PSAD :**

7 bénéficiaires pour un montant de 7180 €

> **Aménagement / adaptation du logement :**

275 demandes spécifiques

510 visites à domicile par les ergothérapeutes (inclus APA, PCH et bailleurs sociaux)

24 aides extra-légales pour 23 000 €

> **Aide à l'équipement des PH :**

4 aides attribuées pour 3 200 €

> **Aide à l'adaptation des véhicules des PA / PH :**

2 aides attribuées pour 1 980 €

Actions

Aider à l'autonomie des personnes

> **Prestation de Soutien À Domicile (PSAD) :** c'est un relais de l'accompagnement par un SAVS. Un binôme a été mis en place cette année.

> **Aménagement / adaptation du logement :**

cette aide permet le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap en favorisant par une aide financière, sous conditions de ressources, la réalisation de travaux d'accessibilité rendus obligatoires par la dépendance ou le handicap de la personne.

> **Aide à l'équipement des personnes en situation de handicap en vue de leur autonomie :**

cette aide permet l'acquisition de matériel / mobilier pour des personnes en situation de handicap, dans un projet d'autonomisation.

> **Aide à l'adaptation des véhicules des personnes âgées et des personnes handicapées :**

cette aide contribue à éviter l'isolement des personnes âgées et des personnes handicapées en favorisant par une aide financière le déplacement en véhicule individuel par des adaptations spécifiques du poste de conduite ou des adaptations permettant à la personne à mobilité réduite d'entrer dans le véhicule.

> **Soutien aux aidants de personnes âgées :**

il s'agit d'accompagner les proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie à domicile. La crise sanitaire, cumulée à l'absence de psychologue, n'a pas permis d'animer les groupes d'échange et de parole mensuels pour les aidants, en lien avec les MDA-CLIC. Le soutien téléphonique auprès de quelques aidants connus des MDA-CLIC s'est toutefois poursuivi.

Axes

S'appuyer sur les partenaires existants

Actions

Contribuer à une amélioration de l'offre de service, notamment à domicile, en mobilisant des financements et / ou des partenariats

> **Convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse Nationale Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Conseil départemental (pour actions relatives aux sections II et III de la CNSA) :** de nombreux groupes de travail entre la CNSA et la Direction de la MDA se sont tenus. Ainsi, la feuille de route négociée entre les parties a pu être finalisée pour le 31 décembre, avec une signature devant intervenir au cours du 1^{er} trimestre 2022, après passage en Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), en Commission EXécutive (COMEX) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), puis en commission permanente.

Les 4 grands axes sont déclinés en objectifs et sous-objectifs, puis en actions qui devront être menées par le Département et/ou la MDPH :

1. Améliorer la qualité et faciliter la relation avec les personnes : 41 actions ;
2. Accompagner le parcours et adapter l'offre : 42 actions ;
3. Prévenir la perte d'autonomie et renforcer le soutien aux proches : 23 actions ;
4. Renforcer le pilotage local et national et harmoniser les systèmes d'informations : 19 actions.





Privilégier le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap grâce à un maillage territorial des services

Axes

S'appuyer sur les partenaires existants

> **Dispositifs MAIA :**
303 situations suivies

Actions

> Dispositifs « Méthode d'Actions pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie » (MAIA) :

- 3 dispositifs : MAIA Ouest, MAIA Centre et MAIA Est permettent de couvrir la totalité du département. Plusieurs actions ont été menées au cours de l'année et notamment :
 - une réflexion au projet de Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) avec la MDA ;
 - une participation au bilan interne du Schéma Handicap et Autonomie 2016-2021 ;
 - le suivi du tableau d'amélioration, suite à l'évaluation MAIA de l'Ins-tance Régionale de Promotion et d'Éducation à la Santé (IREPS) 2020 ;
 - la participation à la poursuite des travaux de groupe du Plan Maladies Neuro-Dégénératives (PMND) en lien avec l'ARS ;
 - le projet 2022 avec la ville de Thaon-les-Vosges « Bien vieillir chez soi » avec la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Auto-nomie (CFPPA) ;
 - un travail sur la filière gériatrique avec le Centre Hospitalier Emile Durkheim sur le territoire MAIA Centre (équipe mobile de gériatrie extra-hospitalière retour au domicile , mission de Groupement Hospi-talier de Territoire (GHT) sur parcours admissions non programmés des personnes âgées...), intervention du pilote MAIA Centre à la commis-sion des usagers du GHT 8 ;
 - une participation au Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération d'Épinal : mise en place de la carte H (6 500 cartes distribuées) et groupe de travail mobilité ;
 - une adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Vosges Centrales et des rencontres thématiques ;
 - une convention à venir de partage et d'échange d'informations avec le Centre Hospitalier ouest vosgien ;
 - la réalisation d'un livret service d'aide et d'accompagnement à domicile / service de soins infirmiers à domicile, sur l'ouest vosgien.

> Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) :

Dès 2020, la MDA (Direction et Pilotes MAIA) a mené une réflexion pour élaborer un projet de structuration d'un DAC, dès la parution des dispositions de la loi du 24 juillet 2019, dont le pilotage et le suivi du déploiement seront assurés par l'ARS, en étroite association avec les Conseils départementaux et l'ensemble des partenaires sur la base d'une stratégie régionale partagée. Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé par l'ARS Grand Est, qui permettra aux structures ayant répondu à l'AMI soit d'intégrer le DAC, soit d'en être partenaires.

Axes

> CFPPA (actions collectives de prévention) :

347 698 €
de subventions pour 59 actions portées par 35 partenaires et 193 649 € de subventions accordées en 2020, mais reportées sur 2021 pour 56 actions portées par 27 partenaires

> **CDCA :**
Habitat inclusif : poursuite et suivi des 3 projets retenus en 2020 portés par l'ADAPEI, la FMS et ADAVIE (financement ARS)
Aides individuelles :
63 attributions pour un montant de 29 394 €

Plan d'Action Santé Vosges

5 316 vues
et 45 annonces sur
Vosges Instal'Santé

72 dossiers d'aides
financières votés pour :

190 777 €
d'aides à l'immobilier

530 184 €
d'aides en équipement
professionnel

Actions

> Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) :

- 1 appel à projets pour le financement d'actions collectives de prévention à destination des personnes de plus de 60 ans ;
- 1 plénière CFPPA avec approbation du programme coordonné de financement 2022/2024 ;
- action « Les villages du bien vieillir » reportée sur 2022, en raison de la crise sanitaire ;
- poursuite d'attribution d'aides financières pour l'acquisition d'aides techniques (demandeurs APA et non APA).

> Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) :

- organisation des deux plénières, dont une avec la nouvelle présidente du CDCA ;
- préparation et élaboration du rapport biennal du CDCA (années d'activités 2019-2020) ;
- présentation du budget alloué à la politique départementale ;
- présentation des rapports d'activités des DA, MDPH et CFPPA ;
- désignation d'un représentant du CDCA au sein de la CFPPA.

Plan d'Action Santé Vosges

> Les objectifs du Plan d'Action Santé Vosges :

- l'attractivité des professionnels de santé ;
- l'organisation de l'offre dans les territoires ;
- la réussite du vieillissement en bonne santé ;
- l'émergence de nouvelles pratiques et la télémédecine.

> La Mission Santé :

- participation à la journée d'installation en médecine libérale à Nancy et à Strasbourg en présence des internes ;
- participation à la Soirée d'Accueil des Internes à Saint-Dié-des-Vosges ;
- participation au colloque de la Fédération de l'Exercice coordonné et des MAisons de santé en Grand Est (FEMAGE) à Épinal ;
- développement du site « Vosges Instal'Santé » avec la création d'annonces de médecins spécialistes, de remplacements pour les médecins généralistes et de locaux médicaux ou paramédicaux disponibles ;
- des rendez-vous personnalisés en fin d'internat pour les internes.



Renforcer la prévention et développer la qualité de prise en charge des situations d'enfants dans une logique de parcours

Axes

Mettre l'accent sur le repérage et l'identification des situations à risque

1 380 visites prénatales réalisées par les sages-femmes auprès de 574 femmes

4 300 visites de puéricultrices auprès de 2 000 enfants

Actions

Mieux repérer et évaluer les informations préoccupantes : Cellule de Recueil de l'Information Préoccupante (CRIP) et Interfaces Police / Gendarmerie

- > réaffirmation du circuit vosgien en protection de l'enfance ;
- > convention tripartite pour un deuxième poste d'Intervenant Social en Gendarmerie (ISG) sur le secteur Gendarmerie du département ;
- > priorisation de la prévention de l'aggravation des violences intra-familiales et de leur prise en charge.

S'appuyer sur les missions de santé publique de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

- > Le service PMI a été renforcé en moyens humains et une nouvelle répartition des missions a été mise en place.

Travailler sur l'accompagnement de l'enfant et de sa famille

28 porteurs de projets

80 000 € du budget

Éviter le placement des enfants en soutenant les familles à domicile

- > travail sur la réécriture d'un cahier des charges des pratiques pour les mesures d'Actions Éducatives à Domicile (AED) et d'Actions Éducatives en Milieu Ouvert (AEMO) ;
- > étude sur les besoins de mesures d'AED et d'AEMO dans le département.

Assurer des actions de soutien à la fonction parentale

- > La poursuite de l'appel à projets dans le cadre de la parentalité a permis de financer 96 actions.

Axes

> **Dépenses :**
11 335 € en investissement
25 273 € en fonctionnement

12 nouvelles places en lieux de vie et d'accueil

> **Projet de l'ARSEA :**
20 places d'accueil de mineurs en MECS, plus 5 places d'accueil parental prévues fin 2022

Renforcer le travail en réseau avec les différents acteurs du territoire

Actions

Prévenir la marginalisation des adolescents et jeunes adultes et favoriser leur insertion

Politique Jeunes Majeurs :

- > aide financière à l'autonomie des jeunes majeurs dans le cadre de l'ASE ;
- > partenariat avec la plateforme du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) dans le but de mesurer le nombre d'anciens jeunes de l'ASE orientés vers le SIAO ;
- > mise en place de fiches projets accès à l'autonomie pour les jeunes confiés à l'ASE à partir de 16 ans.

Développer des modalités de prise en charge des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'enfance (ASE) qui répondent à leurs besoins

- > centralisation des demandes de primo-orientations et de réorientations au niveau de la cellule orientations et accueil familial du service de l'ASE ;
- > accueil d'urgence en partenariat avec l'ODCVL ;
- > ouverture de 3 lieux de vie et d'accueil ;
- > possibilité de recruter jusqu'à 250 assistants familiaux (230 actuellement en activité) ;
- > appel à projet pour la création d'une nouvelle structure d'accueil regroupant une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) et un accueil parental : le projet de l'Association Régionale Spécialisée d'action sociale d'Éducation et d'Animation (ARSEA) a été retenu.

Développer une politique concertée et partagée entre les différents acteurs institutionnels

- > signature de 7 nouvelles conventions territoriales globales et de 3 avenants ;
- > démarrage des actions du Schéma des Services aux Familles.



Garantir la pérennité du modèle vosgien de secours à travers le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Actions

Développer la réponse opérationnelle du SDIS

➤ Le Centre de Traitement et de Régulation des Appels des Vosges (CTRA 88) continue de développer des outils mutualisés de gestion de l'alerte, afin d'assurer un service rendu à la population plus efficient tout en répondant aux obligations des deux partenaires (missions SAMU et Sapeurs-Pompiers). La gestion de crise notamment s'en trouve facilitée par le déploiement d'outils communs, ainsi qu'une capacité à absorber des flux d'appels plus conséquents au sein de la plateforme commune.



Axes

112 246 appels (15-18-112-ecall), soit 307 par jours

1 appel toutes les 4 mn 40, décroché en 9,63 secondes

Actions

Maintenir le maillage territorial

➤ La « Feuille de Route » pour l'engagement citoyen de Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) à travers 20 actions concrètes a produit depuis 2019 une dynamique de recrutement qui s'est encore affirmée en 2021, avec 222 engagements réalisés.

La pérennisation des effectifs SPV sur le territoire vosgien au sein des 109 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) reste un enjeu fort et invite à poursuivre les actions favorisant le recrutement. Les conventions de disponibilité avec les communes et EPCI (participation des agents communaux aux « Potentiels Opérationnels Journaliers ») renforcent la présence de volontaires sur l'ensemble du territoire.



Axes

Veiller au maintien de la qualité et de l'efficacité opérationnelle

109 Centres d'Incendie et de Secours

142 Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP)

2 877 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV)

792 femmes SPV soit 27,5 %
800 SPV pour 100 000 habitants

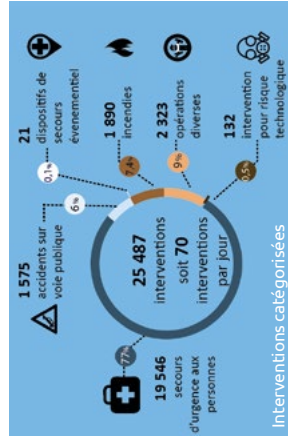
Objectif de la Feuille de Route du volontariat (3 000 SPV) atteint à 95 %

25 487 interventions réalisées, soit 70 par jour

500 000 € de soutien financier du Département pour les matériels et équipements

Améliorer la réponse opérationnelle

➤ Un outil rénové de formation à l'étude des phénomènes thermiques a été mis en service en décembre, pour compléter le Plateau Technique de Formation existant et maintenir un haut niveau de formation des équipages incendie. Le SDIS a initié au deuxième semestre un programme lourd de renouvellement total des Appareils Respiratoires Isolants protégeant les Sapeurs-Pompiers dans leurs missions incendie. Il sera financé sur 3 ans.



S'engager auprès des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP)

➤ Le SDIS a souhaité renouveler, avec ses partenaires associatifs, son « Camp JSP » (Jeunes Sapeurs-Pompiers) véritable outil de transmission et d'intégration des futures recrues au sein du corps départemental. C'est, de plus, une assurance de pleine réussite à l'examen du Brevet National de JSP qui a été une nouvelle fois constatée.

Parents, élus, encadrants, officiers de la direction, tous étaient pleinement satisfaits de ce dispositif et de cette jeunesse qui met ses pas dans ceux de ses aînés, au service des Vosgiennes et des Vosgiens.





Garantir la pérennité du modèle vosgien de secours à travers le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Axes

Accompagner les efforts de rationalisation du SDIS

15 953 174 €

de contribution au fonctionnement du SDIS

500 000 €

de subvention d'investissement pour accompagner le SDACR

2 CIS de proximité construits

2 études de faisabilité en cours

200 000 € de travaux réalisés pour la maintenance lourde des autres CIS

Actions

Poursuivre les efforts de mutualisation

➤ Le SDIS a renforcé sa politique d'achats à travers de nouveaux groupements de commandes permettant de bénéficier de volumes d'achats ou d'une expertise acheteur plus grande. Plusieurs conventions d'appui technique ont été mises en place avec d'autres organismes (ARS, ONF, DDT...) dans une démarche de gains mutuels. La convention de partenariat avec le Conseil départemental dispose également d'espaces communs de mutualisation des structures et de réciprocité (actions ou supports de communication, mise à disposition de matériels...).

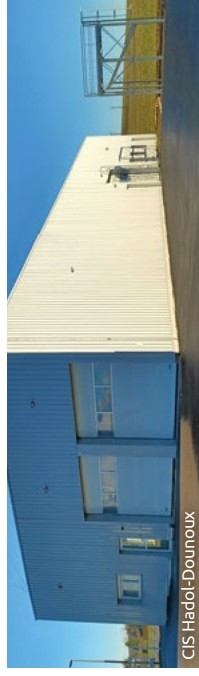
Renforcer le dialogue de gestion entre le SDIS et le Conseil départemental des Vosges

➤ Un effort financier continu et progressif a été apporté par le Conseil départemental, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre de la nouvelle convention de partenariat débutée en 2020. Les objectifs réciproques des deux partenaires sont intégrés à la politique publique et à travers leurs documents stratégiques.

Accompagnement réciproque des objectifs du « *Plan Vosges Ambitions 2027* » et du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR).

Refonder la politique bâtiminaire

➤ Avec le concours des communes défendues, 2 CIS de proximité ont été construits et rénovés sur les sites de Serocourt et de Hadol-Dounoux. Sur le reste du territoire, le SDIS intervient pour maintenir et consolider le maillage des CIS et la réponse de proximité, accompagné par l'État, le Conseil départemental et les communes pour assurer la défense de leurs bassins de vie.



CIS Hadol-Dounoux

Axes

Accompagner l'évolution des missions du SDIS en relation avec les compétences du Département

120 dossiers de télémédecine suivis

454 protocoles infirmiers de soins d'urgence réalisés

346 sorties de VL effectuées

Actions

Être aux côtés du Département dans sa volonté de privilégier le maintien à domicile des personnes dépendantes

➤ En appui du Plan Santé Vosges et grâce au soutien financier apporté par le Conseil départemental en 2020, le SDIS a mis en place sur 7 secteurs d'intervention géographique ciblés des Véhicules Légers Infirmiers (VLI) armés par une cinquantaine d'infirmiers de Sapeurs-Pompiers et disposant d'outils de télémédecine permettant une rapidité de prise en charge des victimes et de transmission des données médicales au SAMU.

Accompagner le Département dans la prévention et le développement de la prise en charge des situations de danger

➤ Avec une implication toujours soutenue dans le dispositif de lutte contre la Covid-19, le SDIS a participé activement à 8 campagnes de tests et 10 campagnes de vaccination grand public en direction de la population (2 781 vaccins réalisés), y compris sur les sites touristiques. Les procédures de signalement à l'ARS sont mises en oeuvre.

Participer à l'accompagnement des collectivités et EPCI en mettant à disposition ses compétences en matière d'ingénierie avec discernement

➤ Accompagnement et expertise sont apportés aux Maires, ainsi qu'un appui technique dans les différentes missions couvertes par le SDIS. Le SDIS met gratuitement à disposition sa base de données pour aider les communes dans l'exercice de leur compétences en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), qui relève de la police spéciale du Maire.

Aider le Département dans la gestion de ses collèges

➤ Le SDIS a positionné un « *Officier référent* » qui peut être sollicité par les principaux de collèges lors de l'élaboration ou de la révision des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) de leurs établissements.



Garantir une bonne gestion des ressources et milieux naturels

Axes

Continuer à accompagner les collectivités dans leurs initiatives et obligations en matière d'environnement

484 ENS

103 ENS préservés

27 ENS ouverts au public

10 captages dégradés suivis

64 publications de RPQS accompagnées

2 journées techniques assainissement :

75 % de participation

1 305 304 € d'aides allouées (ANC + AC)

Actions

Accompagner les collectivités en matière d'Espace Naturel Sensible (ENS)

- > Finalisation des acquisitions de parcelles sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Tourbière de l'Abîme à Cleurie et réalisation des travaux de restauration (dossier initié en 2011).
- > Finalisation des travaux de restauration de grande envergure sur l'étang des Houssots à Plombières-les-Bains, dont l'inauguration est prévue en 2022.

Accompagner les collectivités en matière d'alimentation en eau potable

- > 10 collectivités gestionnaires de captages dégradés par les nitrates et pesticides ont été suivies et assistées (5 dans le bassin Rhin-Meuse et 5 dans celui de Rhône-Méditerranée-Corse).
- Dans le cadre des nouvelles missions confiées au Département en matière d'eau potable - assistance à maîtrise d'ouvrage, réalisation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS), déclaration d'utilité publique... , 64 collectivités ont été accompagnées pour la publication de leur RPQS, ainsi que 24 nouvelles adhérentes au Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable (SATEP).

Accompagner les collectivités en matière d'assainissement

- > 67 collectivités ont adhéré au Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux (SATESE) en signant une convention de 3 ans (2021-2023) ;
- > 97 stations d'épuration sont suivies sur les 112 éligibles, avec 65 visites bilans de 24 heures et 64 visites simples pour un suivi technique et réglementaire des installations ;
- > 7 accompagnements aux opérations de maintenance ;
- > appui à l'élaboration des documents réglementaires à toutes les collectivités adhérentes : 44 bilans annuels de fonctionnement réceptionnés, 63 RPQS dont 7 en délibération, 80 cahiers de vie finalisés et 7 manuels d'autosurveillance finalisés ;

Axes

> **Projets concernant les cours d'eau :**

21 projets en cours

7 EPCI adhérents à l'assistance technique

> **Appel à projets « Plantez des haies ! » :**

49 candidatures reçues

37 candidatures éligibles

12,537 km de haies plantées

35 communes concernées

60 000 € de budget

> **Appel à projets « Osez l'agroforesterie ! » :**

4 candidatures reçues et retenues

42,5 hectares à aménager en 2022

Actions

- > 2 journées techniques assainissement ont été organisées sur le territoire : 50 collectivités ont répondu favorablement avec 78 participants ;
 - > 567 500 € alloués pour 226 projets de réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif (ANC) représentant 26,8 % du coût total et 737 804 € pour 7 projets d'Assainissement Collectif (AC) représentant 17,2 % du coût total.
- L'ensemble des collectivités sont accompagnées pour l'élaboration de leurs documents réglementaires.

Accompagner les collectivités en matière de milieux aquatiques

- > Les EPCI ont été démarchés afin de les faire adhérer à la nouvelle formule des services d'assistance technique.

Accompagner les territoires en matière de paysages

- > 5^e édition de l'appel à projets « Plantez des haies ! » ;
- > 2^e édition de l'appel à projets « Osez l'agroforesterie ! » ;
- > 4^e édition de l'appel à projets « Je plante une haie pour mon école ! » ;
- > finalisation du « Plan de paysage, de lutte et d'adaptation au changement climatique » de la Communauté de communes des Hautes Vosges.



Autres projets subventionnés :

- > réalisation d'un atelier étudiant sur le paysage en lien avec la politique bourg-centre à Plombières-les-Bains ;



Garantir une bonne gestion des ressources et milieux naturels

Axes

> Appel à projets « Je plante une haie pour mon école ! » :

5 candidatures reçues, dont 1 abandonnée

135 élèves touchés

70 m de haies pédagogiques à planter en 2022

Actions

- > remise en état de parcelles d'intérêt paysager sur la commune du Thillot (CAEC du Vaceux) sur une surface de 1,6 hectare (8 895 € de subvention) ;
- > remise en état de parcelles d'intérêt paysager sur la commune de Gerbarmont sur une surface de 1,3 hectare (963 € de subvention) ;
- > remise en état de parcelles d'intérêt paysager sur la commune de Cornimont sur une surface de 1,05 hectare (2 401 € de subvention) ;
- > réimplantation d'un vignoble à Lironcourt (phase 2) sur 0,109 hectare, projet porté par la Communauté de communes des Vosges Côté Sud-Ouest (838 € de subvention) ;
- > création d'un kiosque paysager à vocation pédagogique au verger conservatoire départemental de Isches, projet porté par la Communauté de communes des Vosges Côté Sud-Ouest (5 940 € de subvention).

Avoir un rôle de fédérateur et de coordinateur de l'ensemble des acteurs à travers des schémas départementaux thématiques

3 réunions de suivi de l'association du GTI de Vittel et

5 réunions techniques

Axes

Actions

- > lancement d'une étude juridique en vue de la mise en place d'une structure porteuse locale adaptée, en application de la disposition n°11 du projet de SAGE ;
- > premiers éléments préparatoires à l'enquête publique à venir ;
- > avis sur les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse.

Animer la nouvelle gouvernance de l'eau

- > Mise en place d'un accompagnement des collectivités qui s'engagent dans des études de gouvernance : Communauté de Communes Porte des Vosges Méridionales et Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Animer et coordonner le Plan Pollinizz

- > Dynamique d'emprunt de l'exposition Pollinizz encore largement impactée par la crise sanitaire.



> Projets concernant les cours d'eau :

21 projets en cours

7 EPCI adhérents à l'assistance technique

> Plan Pollinizz :

4 conventions signées avec

1 collectivité,

2 associations et

1 collège

2 événements maintenus

8 jours d'exposition

Accompagner les collectivités et EPCI avec efficacité et pertinence

Axes

Favoriser la mise en œuvre des politiques départementales

5 246 044 € d'aides, représentant 63 822 570 € d'investissements

Actions

Contractualiser / Valoriser les priorités départementales

➤ La contractualisation s'est poursuivie, avec la signature de 11 avenants et 58 dossiers aidés financièrement.

Axes

Mettre à disposition les compétences en matière d'ingénierie

Ingénierie

➤ Les 11 EPCI sont accompagnés dans la mise en œuvre de leurs projets et notamment en matière d'habitat, d'urbanisme et de bourg-centre, ainsi que la totalité des collectivités vosgiennes dans l'élaboration de leurs projets le cas échéant.

Faire des services un levier d'attractivité et d'amélioration de la qualité de vie des vosgiens

➤ **16 actions en priorité 1 :**

11 terminées, 4 en cours, 1 mise de côté, le besoin ayant évolué

➤ **8 actions en priorité 2 :**

5 réalisées, 2 en cours, 1 à mettre en œuvre

Réviser les critères d'attribution des aides

357 dossiers aidés financièrement, soit

7 103 353 € alloués représentant 71 142 389 € d'investissements

75 dossiers traités au titre des amendes de police et des Lectures Automatiques de Plaques d'Immatriculation (LAPI)

Assurer une solidarité territoriale en matière d'appui financier

➤ La création d'un nouveau dispositif d'aides a permis la prise en compte de la politique bourg-centre. Un groupe de travail a procédé à la révision des aides aux collectivités.



Actions

Soutenir les territoires

➤ **Le Département apporte un appui important pour la coordination des gestionnaires des Maisons de Services Au Public (MSAP) :**

- animation du réseau ;
- soutien régulier aux animateurs et techniciens, selon leurs problématiques (relations avec les opérateurs, crise sanitaire...);
- accompagnement des gestionnaires à la labellisation France Services et des projets de nouvelles ouvertures, de déménagements ou de travaux d'amélioration ;
- organisation des formations aux animateurs ;
- participation à la mise en œuvre de l'outil Proxi Services.

Définition de niveaux de services « Vosges Accueil Services » et réflexion sur la mise en place d'une Convention Territoriale d'Exercice Concerté pour financer en partie la masse salariale des MSAP.

10 formations pour les animateurs des MSAP (dont 6 formations obligatoires France Services)

15 MSAP labellisées France Services et 2 créations, soit 23 France Services labellisées au 31 décembre

90 000 demandes en MSAP

Apporter le Haut-Débit, le Très-Haut Débit et la téléphonie mobile - Généraliser la fibre optique à l'abonné

Axes

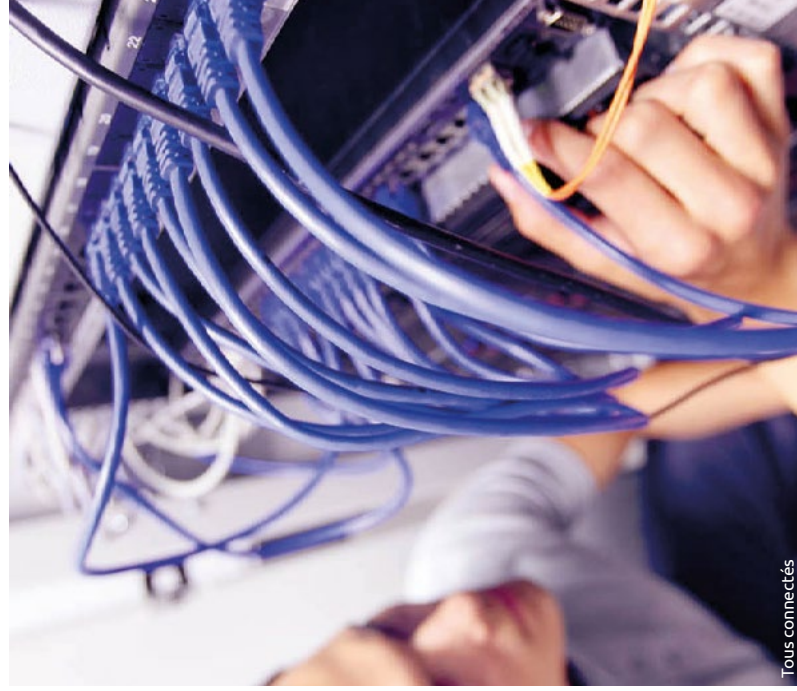
Contribuer à la généralisation de la fibre optique à l'abonné à travers le projet régional

2 500 000 € versés aux EPCI sur le projet numérique

Actions

Participer au projet régional (techniquement et financièrement)

- > suivi du projet régional de déploiement de la fibre ;
- > transfert du patrimoine numérique départemental au profit de la Région Grand Est ;
- > remboursement à hauteur de 70 % de la participation des EPCI au projet régional.



Tous connectés

Axes

Accompagner les structures associatives vers plus de performance et de rigueur financière

53 SIAE accompagnées individuellement et collectivement (31 ateliers et chantiers d'insertion, 15 entreprises d'insertion, 4 associations intermédiaires, 3 entreprises de travail temporaire d'insertion)

37 demandes d'aide à l'investissement analysées et votées pour une enveloppe budgétaire de 500 000 €

82 salariés de chantiers d'insertion inscrits sur la plateforme Boss&Vous

Actions

Favoriser le développement des collaborations sur les territoires entre les acteurs de l'insertion par l'Activité Économique (IAE) et les entreprises

- > suivi et accompagnement des Structures d'insertion par l'Activité Économique (SIAE), dans leur développement d'activités : aide à l'investissement financier et en ingénierie ;
- > soutien au démarrage de plusieurs nouveaux chantiers d'insertion ;
- > accompagnement au recrutement de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) au sein des SIAE ;
- > professionnalisation des encadrants des SIAE ;
- > participation aux assemblées générales et aux rendez-vous partenariaux.

Coordonner les différents acteurs de l'insertion favorisant un suivi et un contrôle accrus

100 dossiers qualifiés de frauduleux pour un préjudice RSA de 582 467 €

Lutter contre la fraude et favoriser l'accès aux droits

- > Cette année encore, le contexte lié à la crise sanitaire a contraint les services de la CAF à limiter le nombre des dossiers à présenter.

Garantir une offre d'insertion sociale sur l'ensemble du territoire et prévenir la précarité par une politique volontariste d'insertion professionnelle

Axes

Accompagner socialement les publics éloignés de l'emploi

131 950 €
d'aides individuelles

Actions

Faciliter les projets d'insertion sociale et / ou professionnelle et prévenir la précarité par des aides financières individuelles

- > signature du 3^e avenant de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté ;
- > attribution d'aides pour faciliter les parcours d'insertion sociale ou professionnelle.



2 191 bénéficiaires du RSA accompagnés individuellement par des structures partenaires externes et 1 140 par les travailleurs sociaux des MSVS

Mettre en oeuvre des mesures d'accompagnement individuel

- > **Mise en place de 4 modalités d'accompagnement des publics bénéficiaires du RSA :**
 - veille sociale ;
 - mobilisation sociale ;
 - mobilisation socioprofessionnelle ;
 - accompagnement professionnel.

Faciliter la sortie du dispositif RSA par la mise en oeuvre d'actions d'accompagnement collectif des bénéficiaires

- > 2 639 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés dans le cadre d'actions collectives.

Axes

Assurer un accompagnement professionnel des publics plus proche de l'emploi

> **Enveloppe budgétaire : 2 569 272 €** en fonctionnement et aide aux postes

662 salariés bénéficiaires du RSA dans des chantiers d'insertion pour un total de 1 908 salariés

3 ateliers collectifs à destination des accompagnateurs socio-professionnels et des rendez-vous individuels

Actions

Accompagner, suivre et contrôler les travailleurs indépendants

- > 282 travailleurs indépendants ont été accompagnés : 79 sont sortis du dispositif RSA.

Depuis la création du dispositif, 471 travailleurs indépendants ont été accompagnés, avec un taux de sortie du RSA de 42,9 %.

Favoriser la reprise d'activité par l'Insertion par l'Activité Économique

- > Plusieurs actions de soutien individuel et collectif dans l'accompagnement vers l'emploi des publics éligibles à l'IAE ont été menées : recrutement, professionnalisation des permanents des SIAE, aide humaine et financière dans le fonctionnement des SIAE (outils de suivis, méthodes d'accompagnement et échange de pratiques...).



Favoriser la reprise d'activités à travers le dispositif « Prêts à bosser »

- > 276 personnes sorties du dispositif, dont 65,2 % de sorties positives : 76 emplois / Formations qualifiantes ou diplômantes ;
- > 297 demandes et instructions de Fonds d'Aide à l'Insertion des Jeunes (FAIJ), pour des jeunes de moins de 25 ans ;
- > 9 comptes mobilité, nouvelle action 2021 permettant de financer le permis de conduire ;
- > 416 prescriptions délégués insertion.

Mobiliser des fonds européens

- > La convention de subvention globale au titre du programme opérationnel national pour l'emploi et l'inclusion confiée au Conseil départemental la gestion d'une subvention globale de crédits européens. 8 dossiers « *Fonds Social Européen* » ont été conventionnés dans ce cadre.

Garantir un niveau de qualité et de performance homogène du réseau routier et réaliser des projets à vocation sécuritaire

Axes

S'appuyer sur un programme global d'entretien du réseau routier départemental

259 km reconnus pour le programme 2022, 62 km pour le programme 2023 et 8 km pour le programme 2024

Assurer la performance, la qualité et la sécurité du réseau routier départemental

138 km pour les travaux d'enrobés
86 km pour les travaux d'enduits superficiels

4 505 mètres linéaires traités

Actions

Élaborer et mettre en oeuvre un schéma pluriannuel d'entretien

> Reconnaissance du programme d'entretien routier pour l'année 2022 en totalité et partiellement pour les années 2023 et 2024.

Atteindre un niveau de qualité du réseau routier départemental satisfaisant

> Réalisation du programme de renouvellement des couches de surface pour un montant de 14 000 000 €.

Accompagner les communes dans leurs aménagements dans une logique d'itinéraire

> 8 communes accompagnées dans leurs projets d'aménagements, dont Roville-aux-Chênes (RD 414), Archettes (RD 42), Removille (RD 3), Vormécourt (RD 46), Uzemain (RD 44), Racécourt (RD 266), Le Tholy (RD 11), Faymont-Le Val d'Ajol (RD 23).

Axes

1 156 410 € mandats pour les aménagements d'itinéraires

Aménagements d'itinéraires

- > **Les opérations en cours de réalisation :**
- RD 415 : itinéraire Saint-Dié-des-Vosges - Fraize ;
 - RD 13 : calibrage et renforcement entre Houécourt et Mandres-sur-Vair ;
 - RD 46 : itinéraire Épinal - Rambervillers ;
 - RD 486 : col de Grosse Pierre ;
 - RD 424 dans les traverses d'Étival-Clairefontaine, Moyenmoutier, Senones et La Petite-Raon.



Actions

20 000 € mandats pour les actions de sécurité routière

Appel à projets Sécurité Routière

> 16 projets subventionnés (10 associations et 6 établissements scolaires) pour un total de 12 000 personnes, essentiellement des jeunes, sensibilisés à la prévention routière.

Garantir un niveau de qualité et de performance homogène du réseau routier et réaliser des projets à vocation sécuritaire

Axes

250 000 € pour les petits aménagements de sécurité

Actions

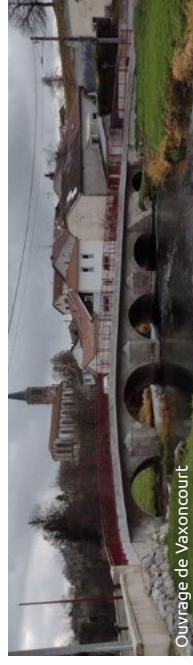
Petits aménagements de sécurité

- > **11 opérations, dont 5 aménagements de carrefours :**
 - RD 43/486 à Cornimont (Travexin) ;
 - RD 164/20 à La Vôge-les-Bains ;
 - RD 34/34a à La Bresse (Les Américains) ;
 - RD 20/20b à Plombières-les-Bains (Riaux) ;
 - RD 7A/32 à Nompattelze.
- > **6 autres opérations :**
 - RD 166 à Bocquegney : aménagement de la bretelle de sortie 2x2 ;
 - RD 31 à Vanémont : dégagement de visibilité ;
 - RD 35a à Dommartin-les-Remiremont : aménagement d'un délaissé ;
 - RD 23 à Plainfaing : aménagement de fossé (coulées d'eau sur la chaussée) ;
 - RD 417 à Gérardmer : aménagement de parking (bout du lac) ;
 - RD 42b à Pouxeux : aménagement d'une aire de stationnement poids lourds.

3 105 335 € mandatés pour les chantiers routiers de proximité

Chantiers routiers de proximité

- > **9 opérations réalisées ou en cours de travaux, dont :**
 - RD 25 : calibrage et renforcement entre le carrefour de la RD 1 et Ainvelle ;
 - RD 27 : calibrage et renforcement entre Châtenois et Courcelle-sous-Châtenois ;
 - RD 11 : aménagement de sécurité au droit de l'Hôtel des Cascades à Le Tholy ;
 - RD 157 : stabilisation d'un talus à Arches ;
 - RD 2 : réparation de deux ouvrages d'art à Montheureux-sur-Saône ;
 - RD 255 : réparation de 2 ouvrages d'art à Ambacourt ;
 - RD 36a : réparation de 3 ouvrages d'art à Portieux ;
 - RD 4 : calibrage et renforcement à Harol ;
 - RD 157 : stabilisation de talus à Plombières-les-Bains.



Ouvrage de Vaxoncourt

Axes

Définir une stratégie d'entretien, de grosses réparations et de mise en conformité

53 pré-audits thermiques réalisés

36 collèges diagnostiqués

Actions

Réaliser et mettre à jour un diagnostic des bâtiments

- > Au cours de l'année, plus d'une cinquantaine de pré-audits thermiques ont été réalisés sur les bâtiments du Conseil départemental concernés par les obligations réglementaires du décret tertiaire relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. Ces audits, rendus en octobre et novembre, vont permettre d'établir un plan d'actions pluriannuel afin d'atteindre les objectifs fixés par le décret, qui sera ensuite validé par l'Assemblée départementale. Les premières analyses nous permettent de faire un classement sommaire des bâtiments les plus énergivores. Les bâtiments du siège ont été audités spécifiquement, afin de planifier une rénovation thermique globale et de lancer les études nécessaires. Une équipe de maîtrise d'œuvre sera recrutée dans ce sens. Une subvention « *Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique* » (ACTEE) a été attribuée à hauteur de 40 000 € pour les pré-audits, soit 49 % du coût global. Concernant les audits « *certificats de santé des bâtiments* », ceux-ci ont été stoppés car la suite des diagnostics sera conditionnée par la mise en place du plan patrimonial en 2022, qui comprendra une partie audit avec un périmètre certainement très différent de celui déjà réalisé.

Élaborer un programme global d'entretien des bâtiments

- > En collaboration avec la DSI et un assistant à maîtrise d'ouvrage, le cahier des charges a été établi et la consultation a été lancée pour l'acquisition d'un logiciel de plan patrimonial, qui permettra à terme de définir des stratégies d'investissement et d'entretien des bâtiments.

Assurer l'entretien courant des bâtiments

- > 105 sites ont bénéficié d'une opération immobilière.

Rationaliser le patrimoine immobilier, entretenir et mutualiser l'ensemble des bâtiments des services au public

Axes

**Définir une stratégie
d'entretien, de grosses
réparations et de mise
en conformité**

Actions

Optimiser la gestion des contrats de maintenance

- Les marchés de sécurité (extincteurs, incendie et désenfumage), ainsi que les marchés techniques (ascenseurs, intrusion, contrôle d'accès, vidéosurveillance, portails et barrières, portes sectionnelles et portes piétonnes) ont été renouvelés cette année.
- En 2022, de nouveaux marchés seront mis en place concernant le nettoyage des gaines de soufflage, l'entretien des pylônes, la maintenance des transformateurs et des groupes électrogènes.
- 25 % des appareils (portails automatiques, ascenseurs, système d'alarme incendie...) ont subi une panne. Il faut entendre par panne tout déclenchement d'intervention, même celle qui ne concerne pas du matériel hors service.

**diminution de 1,43 %
de la consommation en Mwh par
rapport à 2020, soit 60 Mwh**

Optimiser la gestion des énergies

- Cette année, la cellule exploitation a procédé à un sourcing afin de pouvoir acquérir début 2022 un outil de management des énergies, permettant d'orienter les travaux d'entretien vers les bâtiments les plus énergivores. Une subvention ACTEE pour l'acquisition de l'outil a été attribuée à hauteur de 14 000 €, soit 50 % du coût global.
- Au 1^{er} octobre, l'exploitation a mis en oeuvre un marché de performance énergétique avec pour les gros sites (siège, Archives départementales, MUDAAC, Laboratoire Départemental Vétérinaire et Alimentaire, Maison de l'Enfance et de la Famille, collèges) la fourniture de l'énergie par le titulaire avec intéressement et garantie totale. Ce nouveau marché passé pour 9 ans va permettre :
 - de maîtriser les coûts de l'énergie ;
 - d'optimiser l'exploitation des bâtiments ;
 - de moderniser les systèmes techniques (régulation, GTC...);
 - d'engager de gros entretiens et rénovations des installations de chauffage, de production d'eau chaude, de refroidissement, de ventilation ;
 - d'engager une politique de performance énergétique en réduisant les consommations (le gain attendu à la fin du contrat est une diminution de 20 % des consommations).

Axes

**Définir un plan
pluriannuel
d'investissement**

**5 208 702 €
mandatés**

Actions

L'enjeu de ce marché est double, apporter la satisfaction des usagers en été comme en hiver tout en assurant la sobriété énergétique des sites. Pour les travaux liés au marché de performance énergétique, 400 000 € seront déduits de la facture finale par le biais de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).

Les autres sites (Maisons de la Solidarité et de la Vie Sociale, centres routiers ...) restent sur un contrat classique avec la maintenance des installations et le remplacement pièces pour pièces.

Les grands chantiers de bâtiments (AP>4M€)

- Le collège Elsa Triolet de Thaon-les-Vosges a été réceptionné en octobre, avec les espaces extérieurs.
- Le chantier du collège de Vagney a commencé en mai et se poursuit sur 2022.

Les études de programmation pour la reconstruction de la Maison de l'Enfance et de la Famille de Golbey sont finalisées.



Reconstruction du collège de Vagney

Rationaliser le patrimoine immobilier, entretenir et mutualiser l'ensemble des bâtiments des services au public

Axes

985 600 €
mandatés pour les bâtiments départementaux

3 064 680 €
mandatés pour les collèges

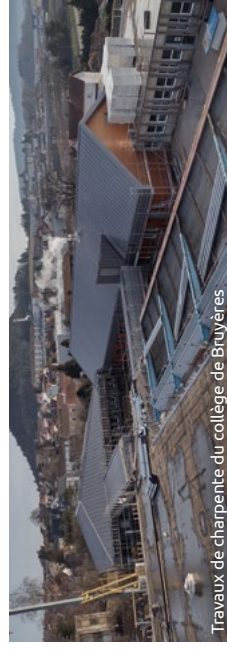
Actions

Les chantiers de proximité des bâtiments départementaux et des collèges (AP<4M€)

- > **Bâtiments départementaux :**
 - fin des études de maîtrise d'oeuvre pour la reconstruction de la gendarmerie du Thillot et démolition des bâtiments existants ;
 - fin des études de maîtrise d'oeuvre et consultation des entreprises pour la MSVS de Remiremont ;
 - études de maîtrise d'oeuvre pour amélioration thermique au MUDAAC ;
 - études de maîtrise d'oeuvre pour la mise en service de nouveaux magasins au centre d'exploitation principal de Neufchâteau ;
 - programmation pour une maison des saisonniers à Grand.

> Collèges :

- programmation et consultation de maîtrise d'oeuvre pour l'accessibilité des collèges Clémenceau d'Épinal, de Liffol-le-Grand et de Plombières-les-Bains ;
- poursuite des études d'accessibilité pour les collèges Jules Ferry d'Épinal et Golbey ;
- réception des travaux d'accessibilité des collèges de Contrexéville, Dompierre et Mirecourt.
- programmation et consultation de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'amélioration thermique au collège de Rambervillers ;
- démarrage des travaux d'amélioration thermique au collège de Bruyères ;
- réalisation des études pour le réaménagement et la requalification des aires extérieures au collège Souhait de Saint-Dié-des-Vosges.



Travaux de charpente du collège de Bruyères

Actions

Les grosses réparations et les diagnostics

- > **Réalisation de nombreuses opérations pour l'amélioration du cadre de vie des collégiens et des personnels :**
 - reprise de 3 salles de classe au collège Clémenceau d'Épinal ;
 - restructuration du bâtiment atelier au collège de Cornimont ;
 - reprise de la salle informatique du collège Charlet de Remiremont ;
 - restructuration de l'administration du collège d'Eloyes ;
 - reprise des vestiaires sanitaires des agents et de la demi-pension du collège de Xertigny ;
 - solde des travaux de création d'un espace Lieu d'Art et de Culture (LAC) au collège de Mirecourt ;
 - rénovation du pôle technologie au collège Saint-Exupéry d'Épinal.

Réduire le parc immobilier et mutualiser avec d'autres partenaires

- > **Bien immobilier :**
 - résiliation de locaux loués à Châteinois pour une permanence sociale (montant du loyer : 883 € par an).
- > **Ventes, cessions, échanges de terrains :**
 - vente d'une maison située à Xertigny, Côte d'Amerey, pour 53 000 € ;
 - cessions de terrains au profit de particuliers ou de collectivités territoriales.

Poursuivre la démarche de rationalisation et mutualisation de l'ensemble des bâtiments de services au public sur le territoire

- > **Cessions de terrains :**
19 actes représentant 28 164 €

Articuler les ambitions du Département

avec les projets portés par chacun des territoires



Aider, sous forme d'ingénierie, les acteurs locaux à concevoir, structurer et concrétiser leurs projets

Axes

Développer l'ingénierie technique pour aider à la concrétisation des projets

> **Les adhésions :**

327 communes

5 intercommunalités

20 syndicats

> **L'activité générée :**

72 marchés de travaux pour environ 6 000 000 €

28 marchés de maîtrise d'œuvre pour environ 2 000 000 €

Actions

Soutenir les structures départementales d'ingénierie

> **L'Agence Technique Départementale (ATD) :**

L'ATD met une ingénierie publique à disposition des collectivités et des EPCI pour favoriser l'émergence de projets : cette assistance de proximité a permis d'accompagner nos adhérents sur 137 nouvelles opérations (109 en 2020), tout en assurant la continuité du suivi des opérations encore en cours sur les années antérieures. Le nombre d'instructions d'autorisations du droit des sols est passé de 1 638 en 2020 à 2 593 actes en 2021 (hausse de près de 60 %).

L'ATD a également pris une nouvelle compétence « *ouvrages d'art* », afin d'accompagner les collectivités dans la gestion et l'entretien de leur patrimoine. L'ATD réalise les diagnostics périodiques, des missions de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur cette thématique.

En ce qui concerne le domaine de l'urbanisme, l'ATD accompagne des collectivités pour la mise en place de la dématérialisation des actes d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022 (réunions d'information, formations au logiciel WgéoPC...).

Elle travaille aussi à la réalisation du site internet de l'Agence pour une mise en service au cours du 1^{er} semestre 2022.

Enfin, l'ATD a lancé une campagne de recrutements pour diverses cellules, afin de faire face à l'augmentation de l'activité et lui permettre d'accompagner ses adhérents dans des délais corrects.



Axes

150 personnes à l'assemblée générale annuelle adhésion des communes et des communautés de communes représentant plus de 90 % des communes vosgiennes

648 consultations juridiques

16 réunions de formation

3 fiches thématiques

représentation au sein de **188** groupes de travail et plus de 305 élus vosgiens désignés pour y siéger

6 groupements de commandes

11 enquêtes, dont 5 liées à la crise sanitaire

Actions

> **Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Vosges :**

le CAUE a mené plusieurs actions en direction des élus et des particuliers :

- animation d'une formation sur le relais opérationnel auprès de l'ensemble des chefs de projets « *bourg-centre* » ;
- démarche globale d'aménagement de centres-bourgs dans les bourgs structurants du territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;
- accompagnement de la Communauté d'Agglomération d'Épinal dans la mise en oeuvre d'un programme expérimental de reconquête du bâti en milieu rural ;
- mise en oeuvre d'un programme de sensibilisation à l'architecture de la Seconde Reconstruction en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;
- co-animation de l'assemblée générale annuelle de la délégation Grand Est de la Fédération Française du Paysage sur le thème « *De la graine à la grume, faire paysage* ».

> **L'Association des Maires et Présidents de communautés des Vosges (AMV) :**

L'AMV soutient l'action des communes et des communautés de communes par le biais notamment de conseils juridiques et d'actions de formation et d'information à l'intention des élus locaux.

Elle est aussi l'interlocuteur pour la représentation des élus locaux vosgiens au sein de diverses instances départementales, régionales et nationales.

L'AMV a mené diverses actions en soutien aux élus :

- des interventions auprès des pouvoirs publics et de l'Association des Maires de France (AMF) sur les problématiques rencontrées par les collectivités locales vosgiennes ;
- la plateforme « *Contact'Elus 88* » ;
- des groupements de commandes ;
- la création d'un groupe de travail sur le changement climatique ;
- la réalisation d'enquêtes auprès des adhérents de l'AMV ;
- la réalisation de fiches « *réflexes* » sur diverses thématiques ;
- la publication d'une compilt'juridique et d'un tableau sur la fiscalité locale.

Rechercher l'exemplarité en intégrant les enjeux du développement durable et de la transition écologique dans les politiques départementales

Axes

Intégrer le développement durable et la transition écologique dans les politiques territoriales

5 programmes d'intérêt général

1 Plan Climat-Air-Énergie Territorial

667 animations réalisées pour 8 981 personnes

Actions

Accompagner les collectivités dans leurs projets en faveur de la Transition Écologique par le biais de la contractualisation

> 6 projets participent à la Transition Écologique sur l'ensemble des 54 projets contractualisés validés.

Affirmer le conventionnement avec les associations pour l'éducation au développement durable par la Transition Écologique

> 2021 était la dernière année du conventionnement avec les 12 associations partenaires. Le taux de réalisation des programmes d'actions est de 85 %, malgré l'impossibilité de réaliser certaines actions en face à face avec le public.



Axes

3,3 ETP dans les EPCI soutenus, l'objectif étant de 6,5 ETP en 2022

56 projets d'école et 25 projets de collège aidés dans le cadre de l'appel à projets scolaires EDD

11 collèges soutenus dans le cadre de la démarche « Collège écoresponsable » (caspillage alimentaire, économie d'énergie, espaces verts)

22 accompagnements en ingénierie auprès d'associations, de collectivités et d'établissements publics, sur des questions d'EDD

49 membres à la plateforme Ter'O

Actions

Poursuivre l'apport d'ingénierie

> Les EPCI souhaitent répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Région Grand Est sur le programme Service d'Accompagnement à la Renovation Énergétique (SARE) sont accompagnés pour sa mise en œuvre et financièrement au travers d'un soutien au poste de conseillers FAIRE. Cette année, 3,3 Équivalents Temps Plein (ETP) ont été soutenus sur les territoires du PETR de la déodatie, de la Communauté d'Agglomération d'Épinal et de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien. L'objectif est de couvrir tout le département en 2022.

L'appel à projets scolaires « *Éducation au Développement Durable* » (EDD) a suivi un nouveau calendrier et s'est appuyé sur l'application de l'Éducation Nationale ADAGE pour les dépôts de dossiers, au même titre que les projets culturels.

Fédérer et coordonner les acteurs de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) dans le département

> Avec l'arrivée de 4 nouvelles structures, la plateforme Ter'O compte désormais 49 membres. Les activités du réseau ont été cette année encore marquées par la crise sanitaire. Néanmoins, afin de sensibiliser au réemploi, le chantier déchet a proposé une collecte départementale de fournitures scolaires auprès de 59 établissements scolaires volontaires et une journée « *0 déchet* » et réemploi a été organisée le 3 juillet.

Mobiliser et valoriser les initiatives locales

> Six tutoriels sur la transition écologique ont été réalisés et publiés sur les outils numériques de la collectivité. Concernant les chantiers de nettoyage, 118 chantiers se sont déroulés (dont 49 reportés de 2020 en raison de la crise sanitaire) mobilisant 6 153 Vosgiens, dont 3 410 enfants.

Rechercher l'exemplarité en intégrant les enjeux du développement durable et de la transition écologique dans les politiques départementales

Actions

Rechercher l'exemplarité du Département

- 4** pauses zoé
- 5** visites du centre de tri des déchets
- 29** Référents Exemplarité Transition Écologique (RETE)

Actions

Renforcer l'exemplarité du Conseil départemental à travers son fonctionnement interne

➤ Un Plan Mobilité Employeur a été co-construit avec les directions représentatives et validé en fin d'année. Il a pour but de diminuer les émissions de gaz à effet de serre des déplacements domicile-travail et professionnels des agents.

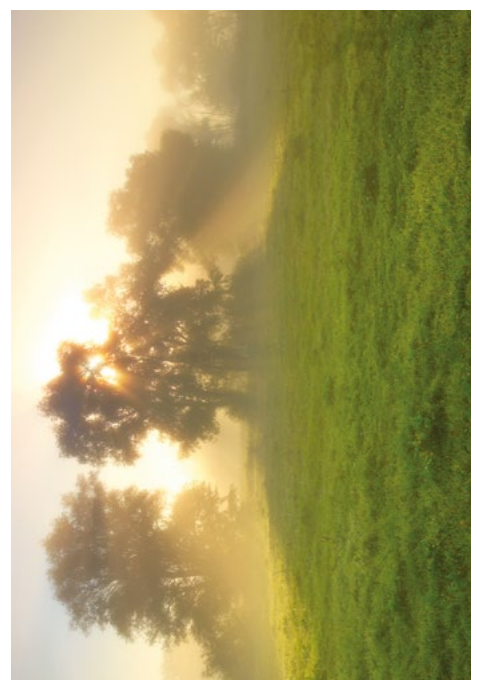
Pour accompagner les agents dans leur processus de changement de comportements, différentes actions ont été proposées autour des mobilités avec la mise en place de pauses zoé, autour de l'alimentation durable avec l'organisation d'ateliers d'écologie pratique, ou encore autour des déchets avec des visites du centre de tri des déchets des Vosges.

➤ **Plan VASTE :**

- 64** actions, dont 43 de priorité 1 terminées (soit 67,19 %), 16 de priorité 2 engagées (soit 25 %)

Faire évoluer le Plan Climat Energie Interne (PCEI)

➤ Il s'agit de mettre en œuvre le Plan « Vosges Ambitions Spécial Transition Écologique » (VASTE), qui comprend 64 actions à maîtrise d'ouvrage Conseil départemental : un comité de pilotage s'est tenu en février.



Axes

Encourager l'économie circulaire

5 projets accompagnés avec un fort investissement sur le chantier « Paniers de Nico » pour une reprise de l'activité

Construire et mettre en œuvre la feuille de route du développement durable et de la transition écologique du département

Mobiliser et accompagner les initiatives du territoire

➤ Le Département a poursuivi son accompagnement de l'association Pôle Éco Ter pour les projets d'économie circulaire développés sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, mais aussi les autres projets similaires, situés hors périmètre.



Élaborer et mettre en œuvre le Plan opérationnel « Vosges Ambitions Spécial Transition Écologique »

➤ Le Plan VASTE défini sur le « Plan Vosges Ambitions 2021 » sera évalué à l'occasion du Rapport Annuel de Développement Durable 2021. Un nouveau Plan VASTE sera défini dans le cadre du « Plan Vosges Ambitions 2027 ». Il devrait être plus réduit et opérationnel. Un bilan des émissions de gaz à effet de serre sera actualisé sur les données 2021 et permettra de mesurer les évolutions depuis le dernier bilan réalisé en 2019.

Faire de l'évaluation un outil de pilotage du Plan Vosges Ambitions 2021

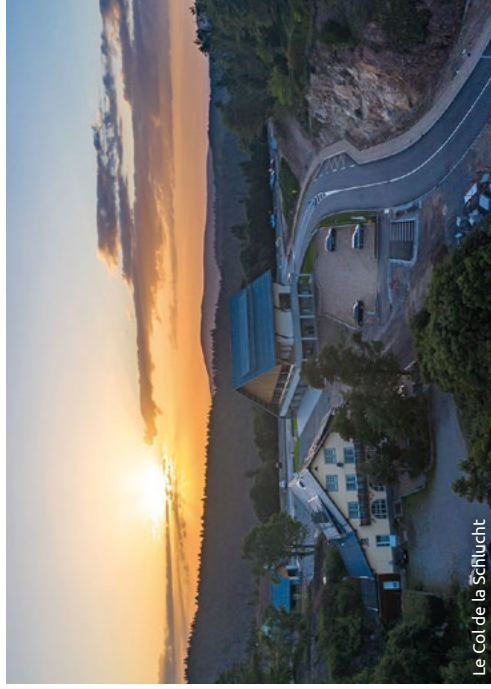
Axes

Élaborer un tableau de bord permettant un suivi détaillé et régulier de toutes ses politiques

Actions

Élaborer un tableau de bord permettant un suivi détaillé et régulier de toutes les actions nécessaires à la mise en oeuvre du Plan Vosges Ambitions 2021

➤ Les 21 politiques publiques départementales liées au « Plan Vosges ambitions 2021 » ont fait l'objet d'une note de conjoncture, afin de mesurer pour chacune le niveau d'atteinte des objectifs fixés et leurs résultats.



Le Col de la Schlucht

Analyser, mesurer et alerter

➤ Une évaluation de chacun des 21 programmes du « Plan Vosges Ambitions 2021 » a été réalisée en collaboration avec les directions concernées. Le but est de mesurer leurs avancées par rapport aux objectifs fixés en 2015, d'analyser les résultats obtenus et d'alerter le cas échéant si des difficultés sont rencontrées, afin de mettre en place les actions correctives nécessaires.

sur les **67** préconisations d'amélioration formulées en 2020, 90 % ont été mises en oeuvre

Axes

Présenter en toute transparence l'évaluation de l'ensemble des politiques afin d'en dresser un bilan et d'en réviser le cas échéant les contenus

10 900 jeunes titulaires de la carte ZAP+88 invités à donner leur avis

Actions

Mesurer la performance de l'intervention départementale

➤ Finalisation de l'évaluation du dispositif de la carte ZAP+88. Engagement de 2 évaluations portant sur les projets éducatifs dans les collèges et la prévention spécialisée.

Rendre compte de la mise en oeuvre du Plan Vosges Ambitions 2021

➤ 7 réunions territoriales ont été organisées entre septembre et novembre, afin de rendre compte aux acteurs du territoire du bilan du « Plan Vosges Ambitions 2021 ».

Impliquer nos partenaires et usagers

➤ L'activité du « Panel citoyen », mis en place en 2018, s'est poursuivie avec notamment l'organisation d'une réunion plénière, visant à dresser un bilan de cette démarche avec ses membres.

Préparer le nouveau Plan Vosges

➤ L'année 2021 a vu la concrétisation du nouveau « Plan Vosges Ambitions 2027 », lequel a été soumis aux élus départementaux le 19 novembre.

4 membres du « Panel citoyen » ont fait partie du jury du projet « Coin nature » visant à l'aménagement d'un espace paysager à l'Hôtel du Département

4 séminaires élus et 40 réunions de travail avec les directions pour finaliser le « Plan Vosges Ambitions 2027 »

893 forces vives ont participé aux réunions territoriales

80 jeunes de 15 à 25 ans ont participé aux ateliers jeunesse proposés lors de ces réunions



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

*8 rue de la Préfecture
88088 Épinal cédex 9
Tél. : 03 29 29 88 88*

RAPPORT N° 23

MODIFICATION DES DISPOSITIONS DU CADRE D'INTERVENTION DES AIDES FINANCIÈRES RELATIVES A LA MODERNISATION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

(Rapport présenté par Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE)

RAPPORT

Merci, Président. Excusez-moi pour mon absence, j'avais un appel téléphonique extrêmement urgent.

Dans le cadre de la politique menée depuis de nombreuses années par le Département en faveur de l'amélioration des conditions d'hébergement et d'accueil des personnes âgées et adultes en situation de handicap, des subventions d'investissement sont attribuées aux établissements habilités à l'aide sociale départementale. L'attribution d'une aide financière à l'investissement a pour conséquence de limiter l'impact du coût des travaux à la charge du résident. Le montant de la subvention allouée est maintenu comme suit :

- 25 % pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées ;
- 20 % pour les établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap.

Ce taux s'entend sur la base de la dépense subventionnable.

Cependant, au vu de l'évolution du coût de la construction et des contraintes imposées aux établissements, tant au niveau des normes de construction qu'en matière d'incendie et d'hygiène, les critères d'attribution, comme les surfaces et le coût hors taxe au m² ont été actualisés et sont dorénavant en adéquation avec ceux de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

La totalité de la subvention est votée lors du lancement des travaux et ce, dans un double objectif :

- valider l'engagement financier du Département sur chaque opération de travaux ;
- disposer d'une lisibilité complète sur le programme pluriannuel d'aide à l'investissement global.

Ces principes et les modalités sont annexés à la présente délibération.

Concernant l'enfance, depuis 2017, le Conseil départemental a étendu son intervention d'aide financière à l'investissement aux établissements d'hébergement accueillant les enfants pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance. Le montant de la subvention allouée est maintenu à 20 % de la dépense subventionnable.

Cependant, au vu de l'évolution du coût de la construction et des contraintes imposées aux établissements, tant au niveau des normes de construction qu'en matière d'incendie et d'hygiène, les critères d'attribution, comme les surfaces et le coût HT au m², ont été actualisés.

La totalité de la subvention est votée lors du lancement des travaux dans l'objectif de valider l'engagement financier du département sur chaque opération de travaux.

Ces principes et modalités sont annexés également à la présente délibération.

Voilà Président.

DÉBATS

M. le Président : Je vous remercie. Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je sou mets le rapport à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Le rapport n° 23 « Modification des dispositions du cadre d'intervention des aides financières relatives à la modernisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux » est voté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 25 qui est le dernier rapport. C'est le compte rendu des locations et des mises à disposition de locaux réalisées par le Département. La parole est à Véronique MARCOT.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

**Modification des dispositions du cadre d'intervention des aides financières
relatives à la modernisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux**

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Solidarités

Avis budgétaire :

Proposition du Conseil départemental

Autonomie

Dans le cadre de la politique menée depuis de nombreuses années par le Département en faveur de l'amélioration des conditions d'hébergement et d'accueil des personnes âgées et adultes en situation de handicap, des subventions d'investissement sont attribuées aux établissements habilités à l'aide sociale départementale. L'attribution d'une aide financière à l'investissement a pour conséquence de limiter l'impact du coût des travaux à la charge du résident. Le montant de la subvention allouée est maintenu comme suit :

- 25 % pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées ;
- 20 % pour les établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap.

Ce taux s'entend sur la base de la dépense subventionnable.

Cependant, au vu de l'évolution du coût de la construction et des contraintes imposées aux établissements, tant au niveau des normes de construction qu'en matière d'incendie et d'hygiène, les critères d'attribution, comme les surfaces et le coût HT au m², ont été actualisés et sont dorénavant en adéquation avec ceux de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

La totalité de la subvention est votée lors du lancement des travaux et ce, dans un double objectif :

- valider l'engagement financier du Département sur chaque opération de travaux ;
- disposer d'une lisibilité complète sur le programme pluriannuel d'aide à l'investissement global.

Ces principes et les modalités sont annexés à la présente délibération.

Enfance

Depuis 2017, le Conseil départemental a étendu son intervention d'aide financière à l'investissement aux établissements d'hébergement accueillant les enfants pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance. Le montant de la subvention allouée est maintenu à 20 % de la dépense subventionnable.

Cependant, au vu de l'évolution du coût de la construction et des contraintes imposées aux établissements, tant au niveau des normes de construction qu'en matière d'incendie et d'hygiène, les critères d'attribution, comme les surfaces et le coût HT au m², ont été actualisés.

La totalité de la subvention est votée lors du lancement des travaux dans l'objectif de valider l'engagement financier du département sur chaque opération de travaux.

Ces principes et modalités sont annexés à la présente délibération.

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 23 soumis à son examen,

Vu l'avis de la commission compétente :

- la Commission Solidarités, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- approuver la modification des dispositions du cadre d'intervention des aides financières relatives à la modernisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, comme détaillées en annexe.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33414-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

Cadre d'intervention des aides financières relatives à la modernisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, attribuées par le Département des Vosges.

ETABLISSEMENTS SUSCEPTIBLES DE BENEFICIER DE SUBVENTIONS

Peuvent bénéficier de subventions d'investissement :

- ← Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées du Département des Vosges (EHPAD, EHPA) publics ou privés à but non lucratif et habilités à l'aide sociale ;
- ← Les Résidences Autonomie habilitées à l'aide sociale ;
- ← Les établissements d'hébergement pour adultes handicapés ;
- ← Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS).

Ils doivent être propriétaires des murs ou avoir signé un bail emphytéotique.

OPERATIONS SUBVENTIONNABLES

Peuvent être subventionnés :

← Les travaux de restructuration et construction des établissements.

Les travaux comprennent :

- les études préalables aux opérations de construction et de restructuration, hors études de faisabilité si elles sont suivies de travaux : Programmation, choix du maître d'œuvre, études de conception (esquisse), avant-projet sommaire, avant-projet détaillé, dossier de consultation des entreprises, etc...
- les travaux de restructuration et de construction.

Le projet prendra en considération à la fois l'aspect architectural et technique et les modalités de fonctionnement.

Une intervention financière exceptionnelle pourra intervenir pour l'achat des bâtiments dans le cadre d'une opération de restructuration.

← Les travaux relatifs aux mises aux normes en matière de sécurité incendie et d'hygiène.

Les travaux de sécurité incendie subventionnés sont destinés à mettre aux normes incendie un établissement suite à un avis défavorable lors d'une visite de contrôle de la commission de sécurité.

Les travaux d'hygiène subventionnés sont destinés à mettre aux normes les cuisines d'un établissement ayant reçu un avis défavorable lors d'un contrôle des services vétérinaires.

MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant de la subvention allouée est fixé en pourcentage sur la base de la dépense subventionnable.

- ← Etablissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD, EHPA) et les Résidences Autonomie : **25 %**
- ← Etablissements d'hébergement pour personnes handicapées : **20%**
- ← MECS : **20%**

Lorsque l'opération ne relève pas en totalité du champ médico-social sous compétence du Conseil départemental, la subvention est attribuée au prorata du nombre de lits relevant de la compétence du Département.

PRIX PLAFONDS ET DEPENSES SUBVENTIONNABLES

↳ **Programmes de travaux de construction et de restructuration**

Le prix HT retenu par m² surface SDO est le suivant (Instruction de la CNSA du 23/04/2021 relative à la mise en œuvre du plan d'aide à l'investissement des établissements et services pour personnes âgées en 2021) :
Il intègre les études préliminaires, les travaux et l'ingénierie.

Construction neuve	2 200 €
Réhabilitation	1 800 €

Les prix plafonds s'établissent selon une surface par lit et un prix par m². Les prix plafonds sont calculés sur le coût TTC (TVA réduite et livraison à soi-même).

Le **ratio global SDO/SU** est au maximum de 1,3.

1- EHPAD, EHPA, Résidence Autonomie

Pour les EHPAD

Les prix plafonds s'appliquent à la totalité du programme : études préalables, travaux, aménagements extérieurs, VRD, contrôle technique, coordination de sécurité et conduite d'opération.

Les dépenses supplémentaires inhérentes au site pourront être prises en compte au-delà du prix plafond : fondations spéciales et sujétions techniques particulières liées au contexte urbanistique ou architectural, déconstruction accompagnée d'obligations réglementaires, ...

Dans le cas où le montant prévisionnel de l'opération est inférieur à celui résultant de l'application des prix plafonds, c'est ce montant prévisionnel qui servira de base à la détermination de la dépense subventionnable.

Le prix plafond déterminé pour l'opération concernée est donc ferme et définitif. Il sera acté par écrit à l'issue de l'APD (avant-projet détaillé).

Pour les établissements ne prévoyant qu'une cuisine relais (pas de préparation de repas sur place), le coût plafond subventionnable est diminué de 300.000 €.

Pour les EHPA et Résidences Autonomie

Les surfaces peuvent varier pour permettre une flexibilité d'aménagement en fonction des projets d'établissement et des configurations architecturales.

Si l'étude proposée par l'établissement présente une surface inférieure au barème du Département fixé ci-dessus, les bases de ladite étude seront retenues.

2- Etablissements d'hébergement pour Personnes Handicapées

Au vu de la spécificité de la prise en charge du handicap, le montant de la dépense subventionnable sera soumis à une étude technique par les services du Département.

3- MECS

Le montant de la dépense subventionnable sera soumis à une étude technique par les services du département.

La surface en m² SDO maximum retenue par lit ou place est la suivante :

EHPAD, EHPA et Résidence autonomie	Hébergement (y compris UVP et UAHV)	75
EHPAD	Accueil de jour ou PASA	20
	Accueil de jour et PASA	15
Etablissement d'hébergement pour personnes Handicapées		75
MECS		68

↳ **Travaux relatifs aux mises aux normes en matière de sécurité incendie et d'hygiène dans le cas d'un avis défavorable d'une commission.**

La dépense subventionnable correspond aux devis et justificatifs TTC fournis par l'établissement. Le Conseil départemental se réserve le droit d'analyser les devis fournis avant de fixer le montant de la dépense subventionnable.

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

↳ **Programmes de travaux de construction et de restructuration**

Le dossier à produire à l'appui de la demande de subvention est le suivant :

- une délibération de l'organe délibérant ;
- un exemplaire de plans complet ;
- un état récapitulatif des surfaces (SDO et SU) ;
- un coût global prévisionnel de l'opération avant consultation des entreprises ;
- le plan de financement et un planning prévisionnel des travaux ;
- une étude portant sur l'évolution prévisionnelle des tarifs journaliers incluant l'incidence financière des amortissements et frais financiers (PGFP) ;
- un Plan pluriannuel d'Investissement actualisé ;
- un engagement (formulaire fourni par le Conseil départemental) portant sur une durée de 20 ans ou de 25 ans (en fonction du choix de la durée d'amortissement), sauf dérogation du Conseil départemental.

↳ **Travaux relatifs aux mises aux normes en matière de sécurité et d'hygiène**

Le dossier à produire à l'appui de la demande de subvention est le suivant :

- une délibération de l'organe délibérant ;
- les préconisations du bureau d'étude ;
- un devis ;
- un plan de financement.

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ET COMMENCEMENT D'EXÉCUTION DE L'OPÉRATION

↳ Dans le cadre du **programme de travaux de construction ou de restructuration**, les dépenses relatives aux études préalables nécessaires à la définition du projet, ne seront subventionnées que si elles sont suivies de travaux. L'attribution des autorisations de programme intervient donc juste avant le démarrage des travaux, et après production du permis de construire et du résultat du dossier de consultation des entreprises (DCE).

Ainsi, les dépenses relatives aux études préalables nécessaires à la définition du projet, y compris celles relatives aux honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, seront intégrées au dossier de subvention, même si elles sont antérieures à la date de décision d'attribution de subvention.

Dans l'objectif de valider l'engagement financier du Département sur chaque opération de travaux, le montant total de la subvention sera voté en autorisation de programme lors du lancement des travaux.

Les crédits de paiement seront attribués annuellement sur la base d'une programmation pluriannuelle prévisionnelle en fonction des disponibilités financières du Département et de l'avancée des travaux des structures.

→ Dans le cadre des **travaux de mises aux normes de sécurité incendie et d'hygiène**, la subvention sera attribuée pour la globalité de l'opération sur la base du coût TTC sur production du dossier de demande.

Les établissements sont autorisés à commencer les travaux dès notification officielle, par le Président du Conseil Départemental, de la décision d'attribution de subvention prise par l'Assemblée Départementale.

Tout commencement d'exécution des travaux avant que ne soit prise la décision attributive de subvention entraîne la perte du bénéfice de l'aide financière, sauf situation exceptionnelle.

VERSEMENT DE LA SUBVENTION

→ Programmes de travaux de construction et de restructuration

Pour les subventions relatives aux études et démarrage travaux, l'aide départementale accordée pour les programmes de travaux est versée de la manière suivante, sur demande du bénéficiaire :

- un **acompte de 10 %** de l'autorisation de programme globale dès réception du certificat visé par le maître d'ouvrage attestant du début d'exécution des travaux accompagné d'une copie de l'ordre de service. Cette demande sera visée par le service instructeur ;

- des **paiements complémentaires au fur et à mesure** de l'avancement de l'opération, sur présentation des justificatifs de dépenses et attestation visée par le service instructeur, dans la limite des crédits disponibles.

Le plan de financement réel sera joint à la demande de solde de la subvention ainsi que le décompte définitif des travaux.

→ Travaux relatifs aux mises aux normes en matière de sécurité incendie et d'hygiène

Il est possible de verser un **acompte dans la limite de 30 %** sur demande du bénéficiaire au vu de la lettre de commande. Le solde est versé sur production des factures afférentes à l'opération visées par le trésorier de la collectivité ou le comptable de l'établissement.

Toutes les subventions sont liquidées sur la base du montant subventionné, sauf dans le cas où le coût réel est inférieur au montant subventionné. Dans cette hypothèse, la subvention est calculée sur le coût réel.

VALIDITÉ DE L'AIDE

La subvention devient automatiquement caduque si l'opération n'a pas été entièrement réalisée dans un délai de **deux ans**. Ce délai commence à courir à compter de la date de l'arrêté d'octroi de l'aide. La fraction de la somme restant due ne pourra être versée et le reliquat du crédit sera annulé.

A titre exceptionnel, sur demande motivée du maître d'ouvrage et dans des délais impartis par l'arrêté initial, la prorogation de validité d'arrêtés pourra être accordée par arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental. Cette prorogation est accordée dans la limite d'un an supplémentaire maximum.

A titre exceptionnel, sur demande motivée du maître d'ouvrage justifiant les raisons ayant provoqué des retards dans la réalisation de l'opération, la prorogation de validité d'arrêtés hors des délais impartis par arrêtés du Président du Conseil Départemental, pourra être accordée par l'Assemblée départementale du Conseil départemental donnant délégation au Président du Conseil départemental pour prendre l'arrêté de prorogation correspondant. Cette prorogation est accordée dans la limite d'un an supplémentaire maximum.

OBLIGATION DU DEMANDEUR

← Validation du dossier

Dans le cadre de programmes de travaux, et avant toute poursuite d'opération, le dossier doit impérativement être soumis à l'avis des services du Département au stade de l'avant-projet sommaire (APS) et être validé au stade de l'avant-projet détaillé (APD).

← Représentation du Conseil départemental

Le Conseil départemental sera représenté de la façon suivante :

- un conseiller départemental, désigné par l'Assemblée départementale, sera invité aux réunions de l'Assemblée délibérante pendant toute la durée de l'opération si ladite assemblée ne comporte pas de conseillers départementaux habituellement,
- le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Développement des Solidarités ou son représentant, sera invité pour les différentes phases techniques (commissions techniques, jury de concours, APS, APD, appel d'offre, ...)

En cas de non-respect de ces engagements, le remboursement total ou partiel des sommes versées pourra être demandé par le Conseil départemental.

← Durée d'amortissement

Afin de ne pas obérer l'avenir avec des durées d'amortissement trop longues, la durée d'amortissement retenue est **de 25 ans**. Elle est appliquée à l'ensemble des établissements au niveau de la tarification.

Les maisons de retraite publiques communales gérées par un CCAS, et qui ont opté pour le fonds de compensation de la TVA, ont obligation d'amortir sur un montant d'opération avec une TVA de 20 % (d'où une charge d'amortissement plus importante sur le prix de journée). Pour cette catégorie d'établissements la durée d'amortissement est fixée entre 25 ans et 30 ans.

La décision de la durée d'amortissement revient à chaque Conseil d'administration ou Conseil de surveillance de l'établissement, sachant que ce choix a une incidence sur le prix de journée. L'organe délibérant devra en faire la demande écrite.

La durée globale d'amortissement correspond à la moyenne des durées d'amortissement comptables par composants définis par les établissements conformément à la réglementation.

← Reprise de la quote-part des subventions

Les subventions d'investissement accordées par le Département font l'objet d'une reprise en section d'exploitation, le produit permettant de compenser à due concurrence la charge d'amortissement, et par conséquent de réduire de manière sensible les coûts à la charge du résident et de la collectivité.

← Remboursement de la subvention en cas de déshabilitation totale ou partiellement de l'établissement

Les subventions versées à un établissement seront remboursées au Conseil départemental en totalité ou au prorata du nombre de place déshabillée et au prorata de l'amortissement de la subvention restant au moment de la déshabilitation.

RAPPORT N° 25

COMPTE-RENDU DES LOCATIONS ET DES MISES À DISPOSITION DE LOCAUX RÉALISÉES PAR LE DÉPARTEMENT - 2021

(Rapport présenté par Mme Véronique MARCOT)

RAPPORT

Le 1^{er} juillet 2021, le Conseil départemental a décidé de déléguer au Président, dans les conditions prévues, l'exercice de certaines de ses attributions, notamment la conclusion du louage de choses. Sont concernées par cette délégation la location et la mise à disposition d'immeubles de toute nature, à condition que leur durée n'excède pas douze ans.

La consultation préalable de la Commission permanente n'est pas nécessaire mais les actes qui sont souscrits doivent cependant faire l'objet d'une information du Conseil départemental réuni en assemblée plénière comme détaillée en annexe.

Mes collègues ont eu le loisir de regarder l'ensemble des bâtiments soit loués par le Département, soit mis à disposition. Il s'agit juste, dans cette délibération, de prendre acte des différents actes qui ont été réalisés.

DÉBATS

M. le Président : Je vous remercie. Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je sou mets le rapport à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Le rapport n° 25 « Compte rendu des locations et des mises à disposition de locaux réalisées par le Département - 2021 » est voté à l'unanimité.

M. le Président : Mes chers amis, nous en avons terminé avec le volet réglementaire de notre réunion de ce matin. Nous allons passer maintenant au dernier point de notre ordre du jour, un point ô combien agréable, c'est-à-dire que je vais prononcer les allocutions des élus départementaux qui ont été élevés au grade de l'honorariat.

Extrait des délibérations

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Compte administratif 2021 et Décision modificative n° 1 2022
Réunion du vendredi 24 juin 2022**

**Compte-rendu des locations et des mises à disposition de locaux réalisées par le
Département - 2021**

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Commission Territoires

Avis budgétaire :

Proposition du Conseil départemental

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2021, le Conseil départemental a décidé de me déléguer, dans les conditions prévues notamment aux articles L 3211-2 et L 3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales, l'exercice de certaines de ses attributions.

L'exercice de la compétence consistant à décider de la conclusion du louage de choses m'a ainsi été déléguée. Sont concernées par cette délégation, la location et la mise à disposition d'immeubles de toute nature, à condition que leur durée n'excède pas douze ans.

De ce fait, la consultation préalable de la Commission permanente n'est pas nécessaire mais les actes ainsi souscrits doivent cependant faire l'objet d'une information du Conseil départemental réuni en assemblée plénière comme détaillée en annexe.

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 25 soumis à son examen,

Vu l'avis de la commission compétente :

- la Commission Territoires, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur les propositions contenues dans le rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide, à l'unanimité, de :

- prendre acte des actes souscrits, au titre des locations et des mises à disposition d'immeubles de toute nature, au cours de l'année 2021, tels que décrits dans les tableaux en annexe, dans le cadre de l'exercice de la compétence qui m'a été déléguée.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur

Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juin 2022, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juin 2022 (référence technique : 088-22880001700011-20220624-33462-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 juin 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

Locaux propriétés du Département et mis à disposition ou loués à des tiers

Nature du contrat	Conditions financières	Date du contrôle de légalité de la Préfecture
Avenant n° 2 à la convention d'occupation de la maison sise 983 La Côte d'Amerey à XERTIGNY, au profit de Monsieur BALLAND Sébastien	A titre gratuit	22/02/2021
Convention de mise à disposition de locaux situés au CEP de GERARDMER, au profit du COMITE VOSGES RALLYE ORGANISATION	A titre gratuit	01/04/2021
Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux situés à la Maison de la Montagne du Massif des Vosges, rue des Boudières à LA BRESSE, au profit de LES ZELLES	Loyer : 45 €	01/04/2021
Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux situés à la Maison de la Montagne du Massif des Vosges, rue des Boudières à LA BRESSE, au profit de LES ZELLES	A titre gratuit	20/04/2021
Renouvellement de la convention de mise à disposition du Gymnase de la MEF au profit de l'ALCD88	A titre gratuit	20/04/2021
Convention de mise à disposition ponctuelle de la Chapelle des Franciscains au profit de LYDIE ACADEMIE DE DANSE D'EPINAL	A titre gratuit	01/06/2021
Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux situés 4 route des Rochottes à DARNEY, au profit de l'Association ADALI	A titre gratuit	01/06/2021
Renouvellement du contrat de location de locaux situés 5 rue Gambetta à EPINAL, au profit de la Direction Départementale des Finances Publiques	Loyer annuel : 20 390 €	01/07/2021

Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux situés à la Maison de la Montagne du Massif des Vosges, rue des Boudières à LA BRESSE, au profit de la DDT	Loyer : 240 €	14/09/2021
Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ancien collège de Darney, au profit de la COMMUNAUTE DE COMMUNES LES VOSGES COTE SUD-OUEST	Charges : 15 596 €	27/10/2021
Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux situés 839 rue des Azeliers à VITTEL, au profit du CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL	A titre gratuit	27/10/2021
Convention de mise à disposition de locaux situés à la Maison de la Montagne du Massif des Vosges, rue des Boudières à LA BRESSE, au profit de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES VOSGES	Loyer annuel : 11 700 €	03/12/2021
Avenant n° 2 au bail de location de la gendarmerie de XERTIGNY, 27 rue de la Vallée de l'Aitre	Loyer annuel : 77 700 €	31/12/2021

Locaux appartenant à des tiers et mis à disposition ou loués au Département

Nature du contrat	Conditions financières	Date du contrôle de légalité de la Préfecture
Convention de mise à disposition de locaux situés 1 rue de l'Eglise à SAINT NABORD, appartenant à la COMMUNE DE SAINT NABORD, au profit du DEPARTEMENT	A titre gratuit	22/01/2021
Convention de mise à disposition de locaux situés Place Jules Méline à REMIREMONT, appartenant à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES, au profit du DEPARTEMENT	A titre gratuit	01/04/2021
Convention de mise à disposition ponctuelle de la Salle VERDUN appartenant à la COMMUNE DE CAPAVENIR VOSGES, au profit du DEPARTEMENT	A titre gratuit	20/04/2021
Convention de mise à disposition de locaux situés 17 place des Tissages à PROVENCHERES ET COLROY, appartenant à la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, au profit du DEPARTEMENT	A titre gratuit	01/06/2021
Convention de mise à disposition de locaux situés à NEUFCHATEAU, appartenant au Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien, au profit du DEPARTEMENT	A titre gratuit	01/06/2021
Convention de mise à disposition de locaux situés à NOMEXY, appartenant à la COMMUNE DE NOMEXY, au profit du DEPARTEMENT	A titre gratuit	01/07/2021

Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux situés 8 bis place Jules Méline à REMIREMONT, appartenant à la COMMUNE DE REMIREMONT, au profit du DEPARTEMENT	A titre gratuit	07/09/2021
Convention de mise à disposition de locaux situés 104 rue de Rhulemoine à BULGNEVILLE, appartenant à la COMMUNE DE BULGNEVILLE, au profit du DEPARTEMENT	A titre gratuit	14/09/2021
Convention de mise à disposition de locaux situés au Centre Social Arts et Loisirs, appartenant à la COMMUNE DE CAPAVENIR VOSGES, au profit du DEPARTEMENT	A titre gratuit	27/10/2021
Convention d'accès pour véhicule situé 17/19 rue Antoine Hurault à EPINAL, appartenant à la REGION ACADEMIQUE GRAND-EST, au profit du DEPARTEMENT	A titre gratuit	24/11/2021
Convention de mise à disposition de locaux situés 2 avenue Robert Schuman à EPINAL, appartenant au CENTRE HOSPITALIER DURKHEIM, au profit du DEPARTEMENT	A titre gratuit	25/11/2021
Convention de mise à disposition de locaux situés 55 rue d'Alsace à PLAINFAING, appartenant à Mme Odile CHANEL, au profit du DEPARTEMENT	Loyer annuel : 1 250 €	25/11/2021
Convention de mise à disposition de locaux situés 7 impasse Payonne à CHANTRAINE, appartement à la COMMUNE DE CHANTRAINE, au profit du DEPARTEMENT	A titre gratuit	02/12/2021
Avenant n°2 au bail dérogatoire et précaire de locaux situés rue Jules Bougel à XERTIGNY, appartenant à l'ASSOCIATION LES AMIS D'ICI, au profit du DEPARTEMENT	A titre gratuit	31/12/2021

DISCOURS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EN HOMMAGE AUX NOUVEAUX CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX HONORAIRES

Nous allons demander à M. FAIVRE, M. GERECKE, Mme GIMMILARO et M. POIROT de bien vouloir regagner les sièges qui leur sont affectés.

Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Il me revient le plaisir et l'honneur de vous réunir aujourd'hui à l'occasion des remises de médailles pour cinq de nos anciens collègues, élus départementaux qui se sont vu élevés au grade de « Conseillers départementaux honoraires ».

Cette cérémonie revêt le sceau de l'honorariat, distinction conférée par l'État, correspondant à la volonté légitime d'exprimer la reconnaissance de la Nation à l'égard de ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service de leurs concitoyens.

Je suis donc très heureux, chère Martine, cher Roland qui a assisté au début de nos travaux mais qui a dû rejoindre sa Ville de Sainte-Marguerite, cher Gilbert, cher Philippe et cher Luc, comme tous ceux qui ont eu le plaisir de collaborer avec vous au sein de cette Assemblée, de vous retrouver.

Nous vous souhaitons la bienvenue au cœur de cette salle des délibérations, un retour aux sources en quelque sorte le temps d'une distinction.

En préparant cette allocution, je me suis rendu compte qu'à vous cinq, c'est une belle balade vosgienne entre montagnes et plaines qui nous attend.

Nous allons commencer, honneur aux dames bien évidemment, par saluer notre chère Martine.

Martine GIMMILARO, en 1989, c'est le début de ton engagement, de ton engagement de femme publique où tu fais ton entrée au sein du Conseil municipal de Rambervillers.

Le mandat suivant, te voilà 3^{ème} Adjointe et l'on te confie les finances, les affaires scolaires et les transports. Une évidence pour la professeure de maths que les chiffres n'effraient en aucun cas.

En 2001, tu entres au Département comme Conseillère générale du Canton de Rambervillers, Canton de Saint-Dié-des-Vosges 1 aujourd'hui. Tu es alors la seule femme élue dans cet hémicycle.

Dans l'ordre de succession des femmes ayant siégé au Département, Martine est alors la troisième femme après Marcelle CHANAUX en 1951, élue de Martigny-les-Bains et Françoise THOMAS en 1967, Maire de Bois-de-Champ. Finalement, jusqu'à cette fameuse réforme de la loi NOTRe de 2015, la gente féminine ne faisait pas légion dans cette vieille institution.

Martine a toujours été de nature discrète et réservée mais d'une efficacité recherchée, d'une détermination obstinée. Tu es venue à la chose publique parce qu'on t'y a appelé. C'est Claude THIERY, Maire de Rambervillers à l'époque, qui t'a encouragée sur cette voie.

L'enseignement, la sécurité, le social, le développement et l'aménagement du territoire, l'environnement, la culture, autant de domaines dont tu te seras occupée durant tes différents mandats en y portant les actions nécessaires et utiles pour le bien-vivre des Vosgiennes et des Vosgiens de ton territoire et plus largement celui des Vosges.

Au-delà de ton rôle de Conseillère générale puis départementale où tu auras été à la tête d'une Vice-présidence, ton envie d'être au service de tes concitoyens ne fait que croître et Stéphane VIRY, Député de la 1^{ère} circonscription, qui est venu depuis rejoindre les rangs de l'Assemblée départementale, te choisit pour être sa suppléante, en 2017.

Autant de responsabilités que tu as assumées avec ta rigueur, ta maîtrise parfaite de tes dossiers, ton sérieux, ton efficacité, ta détermination.

Tu peux être fière du chemin parcouru avec succès. Le Département a pu compter sur une élue de proximité, de grande écoute, efficace et novatrice car il faut le souligner, tu auras été la première élue départementale à t'installer sur le Net.

Alors nous te disons merci ; merci pour ton engagement profond et sincère pour la chose publique.

Et maintenant, nous allons passer à notre cher Roland qui n'est pas là, notre cher Gilbert, notre cher Philippe et notre cher Luc.

Cher Roland, au bénéfice de l'âge, et si tu le permets, le moment est venu de retracer ton parcours d'homme public.

En 1977, après une troisième tentative où des candidats margaritains touchent la corde sensible, la combativité du sportif se réveille. Le terrain de foot allait être rasé. Cette annonce, tu ne peux l'entendre, l'accepter. Alors, le cher Roland s'inscrit aux élections municipales de sa Commune de Sainte-Marguerite.

En 1983, Roland devient Adjoint délégué aux affaires sportives, bien sûr, et scolaires et cela, c'est une fonction qui lui sera confiée jusqu'en 1989, où il assume aussi les finances de la Ville.

L'année 1991 est celle où Roland s'installe dans le fauteuil de Maire. De toutes ses années aux commandes de la commune, les habitants le considèrent comme un bâtisseur, comme un travailleur acharné.

Le terrain, la proximité, l'échange, la disponibilité et le pragmatisme résument la façon et sa façon de travailler.

Et puis, évidemment dans une logique implacable, Roland décide de mettre son expérience d'homme public au service du Département des Vosges. Il explique d'ailleurs à ses électeurs qu'en ayant gravi les différents degrés de responsabilité au sein de la commune avec patience, avec courage et avec détermination, c'est ainsi qu'il a appris les règles qui forgent une personnalité politique dévouée et qui forgent aussi un excellent gestionnaire de collectivité.

Son objectif était d'être élu départemental. Cet objectif a été atteint en 1992 où Roland est élu Conseiller général du Canton de Saint-Dié Est, soit aujourd'hui le Canton de Saint-Dié-des-Vosges 2.

C'est avec une vision qu'il a toujours conduit son action, qu'il a pu agir, afin d'apporter les réponses aux attentes multiples comme l'amélioration du cadre de vie, la réfection et la sécurité de la voirie, la dynamisation économique, la construction d'équipements structurants... Bref, autant d'actions qui ont marqué et forgé l'identité de cet élu de terrain efficace et combatif.

Dans la perspective de toujours servir davantage, il lui est confié une vice-présidence. Il devient l'interlocuteur privilégié du Département du Parc des Ballons, de l'Association du Massif vosgien entre autres car Roland n'a jamais ménagé ses efforts et a siégé dans bon nombre d'organismes, d'institutions, d'associations départementales. Il était aussi très attentif aux domaines du tourisme, de l'environnement, du social, de la vie associative. Son emploi du temps était naturellement toujours très chargé et ses agendas étaient bien remplis car cet homme d'action, en quelque sorte, n'en avait jamais assez.

Son ascension ne s'arrête pas là puisqu'il est choisi, en 1993, pour être le suppléant de Gérard CHERPION, ancien député de la 2^{ème} circonscription des Vosges. Roland BÉDEL a fortement contribué à l'élection de Gérard CHERPION en 1993 dans le cadre de cette élection législative pour la circonscription de Saint-Dié-des-Vosges. Je peux en témoigner car 1993 est aussi une date qui me parle car j'étais également candidat aux élections législatives dans la 3^{ème} circonscription des Vosges.

Que ce soit au sein de sa commune, de son canton, de sa vie professionnelle, il a toujours fait preuve d'une compétence, d'une rigueur, d'une efficacité et d'une grande ténacité.

C'est avec ce sens du devoir qu'il s'est engagé au service des Vosgiens et qu'il a toujours créé les conditions d'un dialogue constructif entre les acteurs locaux de son canton et les instances départementales. Notons que cette reconnaissance s'est traduite par l'octroi de la médaille d'honneur régionale, départementale, communale et la décoration de l'Ordre national du Mérite qui lui a été remise par mon prédécesseur, le Président Christian PONCELET.

Merci, cher Roland, pour ce parcours remarquable. Naturellement, c'est unanimement que nous saluons cette belle endurance au bénéfice du département.

Cher Gilbert, cher Gilbert POIROT.

Nous voilà arrivés dans le Canton de Gérardmer, cher à ton cœur, où tu as toutes tes attaches familiales, tes attaches géromaises auxquelles tu es passionnément attaché. Je crois que nous pouvons employer ce terme.

Ton implication dans la vie publique ne constitue pas une opportunité passagère. Elle a débuté en 1971 par un mandat de Conseiller municipal à Gérardmer, s'est poursuivie et renforcée en 1989 car tu accèdes aux fonctions de 1^{er} Adjoint au Maire.

Après 22 ans de mandat communal, tu décides de te présenter aux élections cantonales, afin de décrocher le poste de Conseiller général du Canton de Gérardmer car le rôle de Conseiller général de l'époque t'inspirait, on peut le dire, et te poussait aussi à être encore plus efficace pour défendre la bonne Ville de Gérardmer, son canton au sein des instances départementales et tu n'as eu de cesse d'être en proximité immédiate avec tous les habitants du canton, les élus pour faire avancer les dossiers.

Tu t'es donc positionné, naturellement et sans trop te forcer parce que c'était très naturel chez toi, comme un homme de terrain connaissant les dossiers de ton canton, proche, à l'écoute des gens dans le souci de faire aboutir leurs requêtes. D'ailleurs, à Gérardmer, on ne parle pas de M. le Conseiller général, on dit « notre Gilbert », ce qui marque la très forte personnalité ou en tout cas le ressenti de ta personnalité à l'échelle de ton canton.

Tu as placé tes années de Conseiller général, puis de Conseiller départemental, sous l'égide de la défense des intérêts des Vosgiens, sous le signe de la sauvegarde des services publics vitaux pour la population locale en portant les valeurs de citoyenneté, de solidarité et de fraternité.

Détermination, conviction, disponibilité et volonté d'agir, tels ont été les principes qui ont guidé ton engagement au service de ton territoire et plus globalement de notre département.

Pour toi, le devoir d'un élu est de rechercher le contact, de savoir écouter ses concitoyens, d'aimer tout simplement les gens, tout simplement les aimer. Que le pouvoir qui nous est consenti se doit d'être au service des idées, du bon sens et de savoir/pouvoir représenter le plus grand nombre de nos concitoyens dans les instances décisionnaires.

Merci, Gilbert, d'être l'ardent défenseur de la qualité de vie que tu as toujours été, de l'attractivité de la perle des Vosges, de son territoire et de ses alentours. Tu as été un défenseur acharné de notre département, de notre montagne vosgienne, tant au niveau des instances locales que départementales.

Cher Philippe, cher Philippe FAIVRE, cher Maître.

Tournons-nous cette fois vers le canton le plus méridional des cantons vosgiens : celui de Plombières-les-Bains, aujourd'hui Canton du Val-d'Ajol.

Tout commence en 1983 dans ta commune de naissance où tu es élu Maire du Val-d'Ajol.

Le destin a voulu que tu te lances, en 1992 – là encore, je m'en souviens, nous étions aussi tous les deux candidats pour la première fois aux élections cantonales de l'époque –, dans l'aventure d'une élection partielle cantonale à la suite du décès de notre regretté Gérard GRIVET.

Fort de ton expérience acquise par neuf années de mandat local, tu te présentes aux électeurs en veillant à la bonne continuité de l'action entreprise par ton prédécesseur, en déclarant une présence attentive d'un homme d'expérience, maîtrisant parfaitement bien tous ses dossiers.

Ta fonction de Conseiller général, puis de Conseiller départemental t'a amené à accepter des postes importants, stratégiques pour notre Département : présidence de la Commission des finances, vice-présidence en charge de la planification, des appels d'offres, des affaires européennes et premier Vice-président.

En parallèle, tu te vois prendre la présidence de l'Association vosgienne des communes forestières en 1995, une logique puisque la Commune du Val-d'Ajol est la plus grande commune du département par sa superficie de forêts communales.

Ta vision du rôle d'élu départemental est celle d'un partenaire : partenaire des collectivités locales, partenaire de ton canton, partenaire avec chacun de tes concitoyens.

Ton sérieux, ton assiduité, ta pertinence, ta maîtrise, cher Philippe, ont fait de toi l'homme de la situation pour ton canton mais bien plus globalement, pour notre territoire départemental.

Ton dévouement a été récompensé par les remises des médailles du Mérite agricole et de Chevalier de la Légion d'honneur.

Le Département des Vosges avait besoin d'un élu tel que toi, alliant la précision des chiffres à la rigueur de la gestion.

Je tiens à te remercier de m'avoir accompagné notamment dans le cadre de cette présidence du Conseil départemental. Je tiens à te remercier de m'avoir apporté une vision budgétaire toujours très éclairée sur notre situation financière. Ce matin, nous avons voté la décision modificative n° 1 mais cette DM1, si elle a pu se construire encore dans de bonnes conditions, n'est que la suite logique, comme je le disais dans mon allocution, des décisions importantes que nous avons prises en 2015. Aujourd'hui, en quelque sorte, nous en récupérons les fruits et c'est une bonne chose. Ceci, nous te le devons, nous le devons aussi à l'ensemble des élus. Merci pour ton professionnalisme dans le cadre de la gestion des affaires publiques.

Merci pour ton pragmatisme, ta concertation et également ta capacité à fédérer les bonnes volontés.

Cher Luc, cher Luc GERECKE.

Dernière halte annoncée du côté de la Plaine, dans ton Canton de Vittel, autrefois celui de Bulgnéville.

Ta carrière politique débute par une élection au Conseil municipal de Bulgnéville en 1989. De simple Conseiller, tu deviendras Adjoint au Maire où tu forgeras ton expérience de la vie publique, qui dépassera le cadre de ta commune pour atteindre l'échelon départemental.

En 2001, tu es élu Conseiller général du Canton de Bulgnéville et deviens, en 2004, Vice-président délégué à la culture, à la communication, chargé entre autres du magazine départemental « *Vivre les Vosges Ensemble* », des sites patrimoniaux comme Grand, Domrémy, Chamagne, des Archives départementales et du Musée départemental d'art ancien et contemporain, ton coup de cœur offrant à la fois le service culturel mais aussi éducatif. Ce sont des marqueurs forts de ton action départementale.

En 2004, tu succèdes au Docteur Alain JACQUOT, Conseiller général du Canton de Neufchâteau au poste de Président de l'AVDAMC, Association vosgienne de développement des activités musicales et chorégraphiques, dont la mission première, à l'époque, est de développer et structurer la vie musicale et chorégraphique des Vosges. Un vaste programme...

Tu œuvreras également comme Président dans une autre association vosgienne importante, celle du CAUE.

En 2014, tu es élu Maire de Contrexéville. Quel coup de force ! Franchement, il fallait oser.

Ta rigueur dans ton travail, dans le travail que tu as entrepris, ta fermeté parfois nécessaire quand il fallait trancher sur une décision, mais jamais sans un dialogue constructif en amont, feront de toi un homme reconnu, un homme apprécié. D'ailleurs, ce sont toutes ces qualités qui ont fait de toi un homme remarqué, notamment lors de ta remise des insignes de Chevalier national du Mérite.

Le respect de l'intérêt général et des individus est pour toi une valeur sur laquelle tu ne transiges pas.

Toi, l'homme-orchestre de la politique culturelle du Département, tu as porté la richesse de l'offre artistique dans les Vosges en y mettant tout ton dévouement, ton implication, ta grande disponibilité, non seulement pour ton territoire mais également pour les Vosges, en regardant toujours d'un œil très attentif le positionnement des Vosges dans la région parce que tes visions ne se limitaient pas à notre département.

Mes chers amis, en conclusion, chers collègues, notre petite balade vosgienne tire à sa fin. Aussi, je vous remercie très sincèrement d'avoir répondu présents à mon invitation tant il était important de célébrer ensemble votre action et vous témoigner notre reconnaissance.

De par votre engagement, votre dévouement, votre implication, vous avez marqué votre volonté de bâtir, de rénover, d'investir pour être utile à l'avenir de nos territoires.

On ne peut toutefois passer sous silence les sacrifices que cela implique pour le conjoint, la famille. Nous avons naturellement une pensée pour l'ensemble de vos proches qui ont dû malheureusement trop souvent supporter votre éloignement, voire votre absence.

Aujourd'hui, je veux rendre également hommage à vos familles, vous l'avez bien compris, et les remercier car elles vous ont aussi donné la possibilité d'exercer vos mandats.

Au nom de toute notre Assemblée départementale, de vos anciens collaborateurs, des services du Département qui ont été vos principaux interlocuteurs lors de vos années de mandat, je veux vous adresser, très sincèrement et très chaleureusement, tous nos remerciements pour l'énergie continue dont vous avez toujours su faire preuve dans le cadre de l'exercice de vos mandats.

Soyez assurés de notre satisfaction d'avoir pu travailler à vos côtés, d'avoir pu compter sur chacun d'entre vous, d'avoir pu compter sur la qualité de vos actions et de vous reconnaître aujourd'hui l'immensité du devoir que vous avez accompli pour vos territoires respectifs mais aussi pour les Vosgiennes et les Vosgiens.

Je vous remercie.

[Applaudissements]

Remises des médailles :

M. le Président : Je demande à nos Vice-présidents de m'accompagner pour la remise des médailles.

Mon cher Gilbert, je suis très heureux, au nom des élus départementaux, des Vice-présidents qui t'entourent, de te remettre cette médaille de bronze pour toutes ces années de service et de mandat que tu as occupées avec conviction. Merci, Gilbert.

M. Gilbert POIROT : Merci.

[Applaudissements]

M. le Président : Chère Martine, je suis très heureux de te remettre cette médaille d'argent pour toutes ces années de mandat. Nous avons travaillé en confiance. Nous avons travaillé avec efficacité. J'en suis convaincu. Merci pour ton engagement.

Mme Martine GIMMILARO : Merci.

[Applaudissements]

M. le Président : Mon cher Luc, je suis très heureux de te retrouver. Je suis très heureux de te remettre cette médaille d'argent pour toutes ces années passées au service de la collectivité départementale. Je salue ton épouse, Gabrielle, qui est présente dans la salle.

M. Luc GERECKE : Merci.

[Applaudissements]

M. le Président : Une médaille d'or pour notre Clément NOËL de l'Assemblée départementale... *[Rires]*. Mon cher Philippe, je suis très heureux de te remettre cette médaille d'or pour toutes ces années de service, de compétence. C'était toujours très agréable de travailler avec Philippe car il mettait toujours le doigt sur l'imperfection dans un rapport, ce qui nous permettait de nous améliorer et de tendre vers la perfection. Nous en avons quelques-uns qui ont essayé de prendre le pas mais pour l'instant, c'est compliqué. Il faut que ceux qui ont envie d'emboîter tes pas progressent encore. Toutes mes félicitations, avec mes amitiés à Yolande.

M. Philippe FAIVRE : Merci, François.

[Applaudissements]

M. le Président : Y a-t-il un petit mot ?

M. Philippe FAIVRE : Merci, Président, vous m'autoriserez à parler en votre nom. Je ne vais pas dire grand-chose, simplement que maintenant que nous sommes en situation d'honorariat – aujourd'hui, on n'appelle plus les choses par leurs noms, on passe toujours par des prétéritives, on détourne la conversation, on détourne les mots –, mais je veux dire ma fierté de compter parmi ceux qui ont eu un assez long exercice au sein de cette noble institution, un peu moins longue que votre prédécesseur, le Président PONCELET mais lui, il était inégalable. Maintenant que nous sommes en situation d'honorariat, nous avons la possibilité de suivre de l'extérieur mais en toute décontraction, votre action au quotidien. Bien sûr, ce n'est pas sans un petit pincement au cœur que nous nous disons : « Peut-être que nous aurions pu, nous aussi, continuer à exercer ces fonctions ». Toutefois, je n'ai pas vraiment de regret. Je pense que mon intelligence naturelle a beaucoup de mal aujourd'hui à coller à l'intelligence artificielle et qu'il valait mieux laisser la place aux plus jeunes. Merci à vous.

[Applaudissements]

M. le Président : Pour le coup, je crois que nous en avons terminé. Je remercie les membres du panel citoyen qui ont pu « résister » à l'ensemble de cette réunion, de cette Assemblée. Merci beaucoup. Je lève la séance. Je vous souhaite un bon week-end.

La séance est clôturée à 13 heures 18.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES VOTES

Intitulé du rapport	Vote
Préambule	
Compte administratif 2021	Unanimité
Présentation générale de la décision modificative n° 1 2022	Unanimité
Affecter les moyens financiers aux ambitions politiques avec efficience	Unanimité
Augmenter l'attractivité du territoire	
Accompagner les mutations de l'économie vosgienne au plus près du territoire, de ses acteurs et favoriser l'emploi	Unanimité
Développer l'économie touristique	Unanimité
Valoriser et mobiliser le patrimoine agricole et forestier du territoire pour répondre aux enjeux actuels et à venir	Unanimité
Faire de la culture et du sport des outils majeurs de lien social et d'attractivité du territoire, en particulier pour les jeunes	Unanimité
Mettre le marketing territorial au service de l'attractivité des Vosges	Unanimité
Développer les usages du numérique pour tous les Vosgiens en garantissant un numérique inclusif, durable et émancipateur	Unanimité
Améliorer la qualité de vie des vosgiens	
Garantir un accompagnement médico-social adapté à toute personne ou famille fragilisée pour les rendre autonome	Unanimité
Accompagner et faciliter les parcours de soins et de vie des Vosgiens en difficulté d'autonomie et adapter l'offre proposée	Unanimité
Permettre aux collègues d'offrir un niveau de service et de qualité homogène dans le cadre d'un maillage raisonné et équilibré	Unanimité
Renforcer la prévention et développer la qualité de prise en charge des situations d'enfants dans une logique de parcours	Unanimité

Répondre aux attentes des Vosgiens en matière d'environnement et de développement durable / Favoriser l'adaptation aux changements climatiques et conforter un Plan VASTE ambitieux	Unanimité
Améliorer la prise en charge, favoriser la sortie des bénéficiaires du RSA et proposer une solution logement aux publics les plus en difficultés	Unanimité
Veiller aux équilibres territoriaux	
Construire, en réseau avec les collectivités, le développement des Vosges	Unanimité
Assurer la performance du réseau routier départemental en intégrant des objectifs de sécurité et de transition écologique	Unanimité
Les politiques ressources	
Poursuivre une communication offensive auprès des Vosgiens et des agents	Unanimité
Doter la collectivité d'un système d'information adapté, réactif et novateur	Unanimité
Disposer d'un patrimoine adapté et optimisé prenant en compte les enjeux de la transition écologique	Unanimité
Adapter les ressources humaines aux besoins et aux moyens de la collectivité	Unanimité
Autre rapport non budgétaire	
Évolution de la Régie Vosges Développement en Régie Vosges Tourisme	Unanimité
Modification des dispositions du cadre d'intervention des aides financières relatives à la modernisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux	Unanimité
Rapport d'activités des services du Conseil départemental des Vosges 2021	Unanimité
Compte-rendu des locations et des mises à disposition de locaux réalisées par le Département 2021	Unanimité

Procès-verbal adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 17 octobre 2022,

Le Président du Conseil départemental



François VANNSON

Le Questeur



Valérie JANKOWSKI

Conseil départemental des Vosges
88088 Épinal Cedex 9

Dépôt légal : 30 septembre 2022
I.S.S.N. n° 0767 - 5437